

Rapport final de mise en œuvre pour l'objectif
PARTIE A

IDENTIFICATION DU RAPPORT FINAL DE MISE EN ŒUVRE

CCI	2014FR16M0OP001
Intitulé	Programme Opérationnel FEDER-FSE Aquitaine 2014-2020
Version	9999.1
Date d'approbation du rapport par le comité de suivi	23 janv. 2026

IDENTIFICATION DU RAPPORT FINAL DE MISE EN ŒUVRE1

2. VUE D'ENSEMBLE DE LA RÉALISATION DU PROGRAMME OPÉRATIONNEL [article 50, paragraphe 2, et article 111, paragraphe 3, point a), du règlement (UE) n° 1303/2013].....6

2.1. Informations clés sur la réalisation du programme opérationnel pour l'année concernée, notamment sur les instruments financiers, en relation avec les données financières et les données relatives aux indicateurs.6

3. RÉALISATION DE L'AXE PRIORITAIRE [article 50, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 1303/2013].....9

3.1. Vue d'ensemble de la réalisation.....9

3.2. Indicateurs communs et spécifiques au programme [article 50, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 1303/2013] 14

Tableau 2A : Indicateurs de résultat communs pour le FSE et le FSE REACT-EU (par axe prioritaire, priorité d'investissement, et par catégorie de région). Les données relatives à tous les indicateurs de résultat communs pour le FSE (avec et sans valeur cible) doivent être ventilées par sexe. Pour un axe prioritaire d'assistance technique, seuls les indicateurs communs pour lesquels une valeur cible a été définie doivent être communiqués - 8 / 9iv 14

Tableau 2C : Indicateurs de résultat spécifiques au FSE, au FSE REACT-EU, à l'IEJ et à l'IEJ REACT-EU..... 16

Tableau 4A : Indicateurs de réalisation communs pour le FSE, le FSE REACT-EU, l'IEJ et l'IEJ REACT-EU - 8 / 9iv 17

Tableau 4B: Indicateurs de réalisation spécifiques au FSE, au FSE REACT-EU, à l'IEJ et à l'IEJ REACT-EU - 8.....19

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER, le FEDER REACT-EU et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 1 / 1a20

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER, le FEDER REACT-EU et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 1 / 1b24

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER, le FEDER REACT-EU et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 1 / 3a29

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER, le FEDER REACT-EU et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 1 / 3d33

Tableau 2A : Indicateurs de résultat communs pour le FSE et le FSE REACT-EU (par axe prioritaire, priorité d'investissement, et par catégorie de région). Les données relatives à tous les indicateurs de résultat communs pour le FSE (avec et sans valeur cible) doivent être ventilées par sexe. Pour un axe prioritaire d'assistance technique, seuls les indicateurs communs pour lesquels une valeur cible a été définie doivent être communiqués - 10 / 13i 37

Tableau 2C : Indicateurs de résultat spécifiques au FSE, au FSE REACT-EU, à l'IEJ et à l'IEJ REACT-EU..... 38

Tableau 4A : Indicateurs de réalisation communs pour le FSE, le FSE REACT-EU, l'IEJ et l'IEJ REACT-EU - 10 / 13i 39

Tableau 4B: Indicateurs de réalisation spécifiques au FSE, au FSE REACT-EU, à l'IEJ et à l'IEJ REACT-EU - 10.....41

Tableau 2B : Indicateurs de résultat pour l'IEJ et l'IEJ REACT-EU par axe prioritaire ou partie d'axe prioritaire (article 19, paragraphe 3, annexes I et II du règlement FSE) - 2 / 8ii42

Tableau 2C : Indicateurs de résultat spécifiques au FSE, au FSE REACT-EU, à l'IEJ et à l'IEJ REACT-EU.....44

Tableau 4A : Indicateurs de réalisation communs pour le FSE, le FSE REACT-EU, l'IEJ et l'IEJ REACT-EU - 2 / 8ii.45

Tableau 4B: Indicateurs de réalisation spécifiques au FSE, au FSE REACT-EU, à l'IEJ et à l'IEJ REACT-EU - 2.....47

Tableau 2A : Indicateurs de résultat communs pour le FSE et le FSE REACT-EU (par axe prioritaire, priorité d'investissement, et par catégorie de région). Les données relatives à tous les indicateurs de résultat communs pour le FSE (avec et sans valeur cible) doivent être ventilées par sexe. Pour un axe prioritaire d'assistance technique, seuls les indicateurs communs pour lesquels une valeur cible a été définie doivent être communiqués - 2 / 8iii48

Tableau 2C : Indicateurs de résultat spécifiques au FSE, au FSE REACT-EU, à l'IEJ et à l'IEJ REACT-EU.....50

Tableau 4A : Indicateurs de réalisation communs pour le FSE, le FSE REACT-EU, l'IEJ et l'IEJ REACT-EU - 2 / 8iii51

Tableau 4B: Indicateurs de réalisation spécifiques au FSE, au FSE REACT-EU, à l'IEJ et à l'IEJ REACT-EU - 2.....53

Tableau 2A : Indicateurs de résultat communs pour le FSE et le FSE REACT-EU (par axe prioritaire, priorité d'investissement, et par catégorie de région). Les données relatives à tous les indicateurs de résultat communs pour le FSE (avec et sans valeur cible) doivent être ventilées par sexe. Pour un axe prioritaire d'assistance technique, seuls les indicateurs communs pour lesquels une valeur cible a été définie doivent être communiqués - 2 / 10ii54

Tableau 2C : Indicateurs de résultat spécifiques au FSE, au FSE REACT-EU, à l'IEJ et à l'IEJ REACT-EU.....56

Tableau 4A : Indicateurs de réalisation communs pour le FSE, le FSE REACT-EU, l'IEJ et l'IEJ REACT-EU - 2 / 10ii57

Tableau 4B: Indicateurs de réalisation spécifiques au FSE, au FSE REACT-EU, à l'IEJ et à l'IEJ REACT-EU - 2.....59

Tableau 2A : Indicateurs de résultat communs pour le FSE et le FSE REACT-EU (par axe prioritaire, priorité d'investissement, et par catégorie de région). Les données relatives à tous les indicateurs de résultat communs pour le FSE (avec et sans valeur cible) doivent être ventilées par sexe. Pour un axe prioritaire d'assistance technique, seuls les indicateurs communs pour lesquels une valeur cible a été définie doivent être communiqués - 2 / 10iii60

FR

Tableau 3B: Nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien du programme opérationnel net de soutien multiple aux mêmes entreprises.....	115
Tableau 5: Informations sur les valeurs intermédiaires et cibles définies dans le cadre de performance	116
3.4 Données financières [article 50, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 1303/2013]	118
Tableau 6: Informations financières au niveau de l'axe prioritaire et du programme.....	118
Tableau 7: Ventilation des données financières cumulées par catégorie d'intervention pour le FEDER, le FEDER REACT-EU, le FSE, le FSE REACT-EU et le Fonds de cohésion [article 112, paragraphes 1 et 2, du règlement (UE) n° 1303/2013 et article 5 du règlement (UE) n° 1304/2013]	119
Tableau 8: L'utilisation du financement croisé.....	130
Tableau 9: Coût des opérations réalisées en dehors de la zone du programme (FEDER, FEDER REACT-EU et Fonds de cohésion au titre de l'objectif Tableau 10: Dépenses engagées en dehors de l'Union (FSE et FSE REACT-EU).....	132
Tableau 11: Allocation de ressources de l'IEJ aux jeunes en dehors des régions de niveau NUTS 2 admissibles	133
4. SYNTHÈSE DES ÉVALUATIONS.....	134
5. INFORMATIONS SUR LA MISE EN ŒUVRE DE L'INITIATIVE POUR L'EMPLOI DES JEUNES, Y COMPRIS AU TITRE DE REACT-EU, LE CAS ÉCHÉANT	138
6 PROBLÈMES ENTRAUVANT LA RÉALISATION DU PROGRAMME ET MESURES PRISES [article 50, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 1303/2013].....	143
7. RÉSUMÉ À L'INTENTION DES CITOYENS.....	146
8. RAPPORT SUR LA MISE EN ŒUVRE DES INSTRUMENTS FINANCIERS.....	147
Fonds Aquitaine Co-Invest	147
<i>investissements en fonds propres ou quasi-fonds propres</i>	150
Fonds de Prêts d'honneur agricole	153
<i>Fonds de prêts d'honneur agricole</i>	156
Fonds de prêts d'honneur création/reprise d'entreprise	159
<i>Prêts d'honneur création/reprise d'entreprise</i>	161
Fonds de prêts d'honneur dédiés au développement d'entreprise	165
<i>Prêts d'honneur développement d'entreprise</i>	167
NACO-REACT.....	170
<i>investissements en fonds propres ou quasi-fonds propres</i>	173
9. Facultatif pour le rapport à présenter en 2016, sans objet pour les autres rapports allégés: ACTIONS MENÉES POUR SATISFAIRE AUX CONDITIONS EX ANTE.....	177
10. PROGRÈS ACCOMPLIS DANS L'ÉLABORATION ET LA RÉALISATION DE GRANDS PROJETS ET DE PLANS D'ACTION COMMUNS [article 101, point h), et article 111, paragraphe 3, du règlement (UE) n° 1303/2013].....	179
10.1. Grands projets.....	179
10.2. Plans d'action communs.....	182
11. ÉVALUATION DE LA RÉALISATION DU PROGRAMME OPÉRATIONNEL [article 50, paragraphe 4, et article 111, paragraphe 4, du règlement (UE) n° 1303/2013]	185
11.1. Informations de la partie A et réalisation des objectifs du programme [article 50, paragraphe 4, du règlement (UE) n° 1303/2013]	185
11.2. Mesures spécifiques prises pour promouvoir l'égalité entre les hommes et les femmes et prévenir la discrimination, en particulier concernant l'accessibilité pour les personnes handicapées, et les dispositions visant à garantir l'intégration de la dimension «hommes-femmes» au niveau du programme opérationnel et des opérations [article 50, paragraphe 4, et article 111, paragraphe 4, deuxième alinéa, point e), du règlement (UE) n° 1303/2013].....	209
11.3. Développement durable [article 50, paragraphe 4, et article 111, paragraphe 4, deuxième alinéa, point f), du règlement (UE) n° 1303/2013].....	210
11.4. Communication des données relatives au soutien affecté aux objectifs liés au changement climatique [article 50, paragraphe 4, du règlement (UE) n° 1303/2013]	211
11.5. Rôle des partenaires dans la réalisation du programme	213
12. INFORMATIONS ET ÉVALUATION OBLIGATOIRES CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 111, PARAGRAPHE 4, PREMIER ALINÉA, POINTS a) ET b), DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013	216
12.1. Les progrès accomplis dans la mise en œuvre du plan d'évaluation et le suivi donné aux résultats des évaluations	216
12.2. Les résultats des mesures d'information et de publicité relatives aux Fonds, prises en application de la stratégie de communication.....	224

13. ACTIONS MENÉES POUR SATISFAIRE AUX CONDITIONS EX ANTE [article 50, paragraphe 4, du règlement (UE) n° 1303/2013] (Les données peuvent être incluses dans le rapport à présenter en 2016. — voir le point 9 ci-dessus) (Données requises dans le rapport présenté en 2017 - Option: rapport d'avancement)	226
14. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES SUSCEPTIBLES D'ÊTRE AJOUTÉES, EN FONCTION DU CONTENU ET DES OBJECTIFS DU PROGRAMME OPÉRATIONNEL [article 111, paragraphe 4, deuxième alinéa, points a), b), c), d), g) et h), du règlement (UE) n° 1303/2013]	227
14.1. Progrès de la mise en œuvre de l'approche intégrée de développement territorial, y compris le développement des régions confrontées à des défis démographiques et des handicaps permanents ou naturels, les investissements territoriaux intégrés, le développement urbain durable et le développement local mené par les acteurs locaux, relevant du programme opérationnel	227
14.2. Les progrès accomplis dans la réalisation d'actions visant à renforcer les capacités des autorités nationales et des bénéficiaires à gérer et à utiliser les Fonds	228
14.3. Les progrès accomplis dans la réalisation d'éventuelles actions interrégionales et transnationales.....	228
14.4. Le cas échéant, la contribution aux stratégies macrorégionales et aux stratégies relatives aux bassins maritimes	228
<i>ATLSBS</i>	230
14.5. Les progrès accomplis dans la réalisation des actions en matière d'innovation sociale, le cas échéant.....	232
14.6. Les progrès accomplis dans l'exécution des mesures visant à répondre aux besoins spécifiques des zones géographiques les plus touchées par la pauvreté ou des groupes cibles les plus menacés de pauvreté, de discrimination ou d'exclusion sociale, et particulièrement des communautés marginalisées et des personnes handicapées, des chômeurs de longue durée et des jeunes sans emploi, en précisant, le cas échéant, les ressources financières utilisées	233
15. INFORMATIONS FINANCIÈRES AU NIVEAU DE L'AXE PRIORITAIRE ET DU PROGRAMME [article 21, paragraphe 2, et article 22, paragraphe 7, du règlement (UE) n° 1303/2013]	235
16. CROISSANCE INTELLIGENTE, DURABLE ET INCLUSIVE (option: rapport d'avancement).....	236
17. PROBLÈMES ENTRAUVANT LA RÉALISATION DU PROGRAMME ET MESURES PRISES — CADRE DE PERFORMANCE [article 50, paragraphe 2 du règlement (UE) n° 1303/2013]	248
18. INITIATIVE POUR L'EMPLOI DES JEUNES [article 19, paragraphes 4 et 6, du règlement (UE) n° 1304/2013 (le cas échéant)]	250
Annexe I. Liste de toutes les opérations échelonnées de 2014-2020 à 2021-2027.....	255
Annexe II. Liste des opérations non fonctionnelles.....	255
Annexe III. Liste des opérations concernées par des enquêtes nationales en cours ou suspendues par une procédure judiciaire ou par un recours administratif ayant un effet suspensif	255
Documents	256
Résultats de la dernière validation	257

2. VUE D'ENSEMBLE DE LA RÉALISATION DU PROGRAMME OPÉRATIONNEL [ARTICLE 50, PARAGRAPHE 2, ET ARTICLE 111, PARAGRAPHE 3, POINT A), DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]

2.1. Informations clés sur la réalisation du programme opérationnel pour l'année concernée, notamment sur les instruments financiers, en relation avec les données financières et les données relatives aux indicateurs.

Aperçu d'ensemble

Le programme d'investissement pour la croissance et l'emploi Aquitaine 2014/2020, a été approuvé et lancé officiellement en novembre 2014. Doté de 568,5 Millions d'euros de crédits européens, il prévoit un investissement total de 1 331,6 M€ soit un taux de cofinancement de 42,7 %. Sa stratégie se décline en 8 axes prioritaires thématiques appuyés par de l'assistance technique (AT) et mobilise 466 M€ de Fonds européen de développement régional (FEDER), 102,5 M€ de Fonds social européen (FSE/IEJ) dont 10,6M€ de crédits spécifiques à l'initiative pour l'emploi des jeunes (IEJ). Par rapport à la situation initiale, en 2020, dans le cadre de l'initiative d'investissement en réaction au Coronavirus (CRII) proposée par la Commission, un nouvel axe (axe 8) a été créé pour flécher 3,1 M€ de FSE sur des mesures d'urgence et en 2021 deux axes supplémentaires ont été créés pour répondre à l'initiative de relance européenne REACT dotées de 93,6 M€ de FEDER et 10,4 M€ de FSE (hors AT)

La répartition des crédits par axe hors AT et hors React exprime une stratégie initiale orientée sur la contribution aux objectifs thématiques (OT) et priorités d'investissements de l'UE 2020 et accompagnement de la relance suite à la crise sanitaire :

- Axe 1 - Recherche/innovation, compétitivité des PME - 174,5 M€ soit 47,3 % du FEDER (OT 1 et 3)
- Axe 2 - Amélioration de l'accès à l'emploi des Aquitains dont initiative pour l'emploi des jeunes 63,8M € FSE (OT10&OT8) et 21,2 M€ FSE-IEJ (OT8)
- Axe 3 - Investissements dans l'économie numérique 33,2 M€ soit 9 % du FEDER (OT 2)
- Axe 4 - Transition énergétique et écologique – 129,2 M€ soit 35 % - (OT 4, 5 et 6)
- Axe 5 - Quartiers Urbains en difficulté – 19 M€ – 8,3 % du FEDER (OT 8 et 9)

Les axes mis en oeuvre suite à la crise Covid :

- Axe 8 - Soutenir les services publics face à la crise du COVID-19 afin de préserver leurs accès à tous 3,5 M€ du FSE (OT9)
- Axe 9 - Accompagner la relance du territoire néo-aquitain vert, résiliente et numérique 93,5 M€ de FEDER
- Axe 10 - Accompagner la relance du territoire néo-aquitain vert, résiliente et numérique 10,4 M€ de FSE

Les OT 1, 2, 3 et 4 concentrent 80 % des crédits du FEDER de l'enveloppe initiale hors AT dont 20 % pour l' OT4 conformément aux exigences réglementaires pour les régions plus prospères.

Aperçu des réalisations du PO Aquitaine au terme du programme

Sur l'ensemble de la période 14-20, l'Autorité de gestion a maintenu un rythme soutenu de programmation et réalisation permettant d'éviter le dégageant d'office. Sur le plan financier (cf tableau 6) le programme atteint fin 2025 un coût total certifié de 1413 millions d'euros correspondant à 106 % de l'investissement total prévu. Ce taux varie de 118 % à 95 % selon les axes hors AT et hors REACT.

Sur le plan des projets réalisés :

Pour le PO Aquitaine, au terme du programme, **2141 projets ont été réalisés dont 921 soutenus par le FEDER, 1220 par le FSE** et parmi ceux-ci 303 sont soutenus également par l'IEJ; sur le volet REACT UE 96 projets par le FEDER REACT et 27 projets par le FSE REACT.

En prenant en compte la dernière maquette en coût total certifié :

- L'axe 1 FEDER (innovation compétitivité) atteint en niveau de réalisation 107 % du coût total.
- L'axe 2 FSE atteint 106 % et l'IEJ atteint 97 % du coût total réalisé.
- L'axe 3 couvrant les investissements numériques atteint 95 % de coût total réalisé.
- L'axe 4 visant la transition écologique et énergétique atteint un niveau de d'investissement de 101 %.
- L'axe 5 vers les quartiers urbains atteint 110 % des dépenses prévues.
- L'axe 8 CRII atteint le niveau 118 %.
- L'axe 9 REACT UE Feder 131 %.
- L'axe 10 REACT UE FSE 48 %.

Concernant le cadre de performance, de l'axe 1 à 5 les cibles des indicateurs financiers ont donc toutes été atteintes (au moins 85 % du montant total de l'axe).

L'appui technique du programme :

Sur le plan des moyens, les actions d'assistance technique des axes 6 (FEDER) et 7 (FSE), 11 (REACT FEDER) et 12 (REACT FSE) ont tous été engagées. En application du règlement délégué 2019/1867, la Région a programmé sur chaque axe concerné une opération d'assistance technique forfaitaire pour couvrir les besoins d'appui jusqu'à la fin du programme.

Sur le plan de la communication l'année 2025 a été marquée par la 15ème édition du joli mois de l'Europe. Sur la fin de la période, la communication a été à la fois axée vers le grand public pour la valorisation des résultats mais aussi vers les bénéficiaires potentiels en accompagnement de la mise en œuvre du programme 21-27.

Gouvernance :

A l'échelle de la Nouvelle-Aquitaine, un comité de suivi inter-fonds s'est réuni en octobre 2025. Au

cours de ce comité ont été présentés l'avancement des travaux de clôture et une synthèse des résultats des programmes 2014-2020 ainsi que l'avancement des différents programmes 2021-2027.

Les enseignements pour les programmes 2021-2027

Le programme FEDER-FSE+ 2021-2027 a été validé en octobre 2022 et le programme stratégique régional FEADER en décembre 2022. Dans le cadre de la feuille de route d'évaluation des FESI 14-20 les 6 études d'impact inscrites au programme d'évaluation ont été livrées en 2023. Une dernière étude d'impact concernant REACT UE a été mutualisée au niveau national et livrée en 2024. Les principales recommandations ont été prises en compte pour les programmes suivants (cf point synthèses des évaluations).

3. RÉALISATION DE L'AXE PRIORITAIRE [ARTICLE 50, PARAGRAPHE 2, DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]

3.1. Vue d'ensemble de la réalisation

ID	Axe prioritaire	Informations clés sur la mise en œuvre de l'axe prioritaire avec référence aux principaux développements, aux problèmes majeurs et aux mesures prises pour traiter ces derniers.
8	Soutenir les services publics face à la crise du COVID-19 afin de préserver leur accès à tous.	Cet axe a pour objet le soutien des services publics face à la crise du COVID-19 afin de préserver leur accès à tous. L'axe 8 a été inscrit dans le PO dans le cadre de l'initiative d'investissement en réaction au Coronavirus (CRII) proposée par la Commission en 2020. La modification du PO a été validée en février 2021. L'axe 8 est doté de 3,5 M€ de FSE pour un coût total de 7 M€, soit un taux moyen d'intervention UE de 50 %. Cet axe comprend un seul objectif spécifique inscrit dans la priorité 9iv : l'amélioration de l'accès à des services abordables, durables et de qualité, y compris les soins de santé et les services sociaux d'intérêt général. 10 opérations portées par des collectivités ont été réalisées. Elles concernent essentiellement des équipements de protection pour un montant total programmé de 8,3 M€ 118 % de l'investissement initialement prévu.
1	Accroître les capacités d'innovation de l'économie de l'Aquitaine en confortant son écosystème de l'innovation, le développement et la compétitivité des entreprises	L'axe 1 est doté de 174,5 M€ de FEDER pour un montant total de dépenses de 510 M€ soit un taux moyen d'intervention UE de 34,2%. Cet axe se décline en 4 Objectifs Spécifiques (OS) rattachés à 4 priorités d'investissement de l'Union Européenne (PI): - 1.1 : Augmenter les capacités de recherche appliquée, de développement technologique et d'innovation dans le cadre de la stratégie de spécialisation intelligente (S3) de l'Aquitaine (PI 1.a) - 1.2 : Accroître et accélérer la mise sur le marché de produits ou procédés innovants (PI 1.b) - 1.3 : Accroître la pérennité des PME nouvellement créées et reprises (PI 3.a) - 1.4 : Accroître la taille des PME (PI 3.d) Au terme du programme, l'axe 1 a réalisé au total 347 projets, pour un coût total de 544 M€, soit 107 % de l'investissement total prévu.
10	Accompagner la relance du territoire néo-aquitain verte, résiliente et numérique	L'axe 10 dans le cadre du programme REACT UE a pour but d'accompagner la relance du territoire néo-aquitain vert, résiliente et numérique avec le soutien du FSE. Cet axe est doté de 10,4 M€ de FSE pour un montant total d'investissements de 13 M€, soit un taux moyen d'intervention UE de 80% et comprend un seul Objectif Spécifique. Au terme du programme 27 opérations ont été réalisées. Les dépenses certifiées s'élèvent à 6,2 M€ soit 48 % des investissements prévus. Les réalisations, résultats et difficultés rencontrées sur cet axe REACT UE sont détaillés en partie Partie B.
11	Assistance technique FEDER REACT-UE	Cet axe d'assistance technique est doté de 3,8 M€ de FEDER pour un montant total

ID	Axe prioritaire	Informations clés sur la mise en œuvre de l'axe prioritaire avec référence aux principaux développements, aux problèmes majeurs et aux mesures prises pour traiter ces derniers.
		d'investissements de 7,8 M€, soit un taux moyen d'intervention UE de 50 % et comprend un seul Objectif Spécifique. L'Autorité de gestion a fait le choix de recourir au financement à taux forfaitaire de l'assistance technique – conformément au règlement délégué (UE) n° 2019/1867 relatif au financement de l'Assistance Technique à taux forfaitaire entré en vigueur le 9 novembre 2019. Au terme du programme les dépenses certifiées s'élèvent à 6,2 M€ soit 79 % des dépenses prévues.
12	Assistance technique FSE REACT-UE	Cet axe d'assistance technique est doté de 0,4M € de FSE pour un montant total d'investissements de 0,8 M€, soit un taux moyen d'intervention UE de 50 % et comprend un seul Objectif Spécifique. L'Autorité de gestion a fait le choix de recourir au financement à taux forfaitaire de l'assistance technique – conformément au règlement délégué (UE) n° 2019/1867 relatif au financement de l'Assistance Technique à taux forfaitaire entré en vigueur le 9 novembre 2019. Au terme du programme les dépenses certifiées s'élèvent à 0,25 M€ soit 29 % des dépenses prévues.
2	Améliorer l'accès à l'emploi par la formation tout au long de la vie, qui facilite l'acquisition de compétences en répondant aux besoins des entreprises, et par une action sur tous les leviers de la création d'activités et d'emplois	L'axe 2 est doté de 85 M€ de crédits UE dont plus de 10,6 M€ au titre de l'IEJ, pour un coût total de 159,4 M€ soit un taux moyen UE de 53 %. Cet axe se décline en 6 Objectifs Spécifiques regroupés autour de 4 Priorités d'Investissement de l'UE - 2.1 : Accroître l'accès à l'emploi par la formation tout au long de la vie (PI 10.3) - 2.2 : Accroître la qualité et l'efficacité du système d'orientation et de formation aquitain (PI 10.3) - 2.3 : Faciliter l'accès et le maintien dans l'enseignement supérieur [...] (PI 10.2) - 2.4 : Accroître l'accès à l'emploi des aquitains de moins de 26 ans qui ne travaillent pas, ne font pas d'études ou ne suivent pas de formation (NEET) (PI 8.2) - 2.5 : Augmenter le nombre de créateurs-repreneurs issus notamment des publics les plus éloignés des dispositifs classiques d'accompagnement à la création d'activité (PI 8.3) 2.6 : Accroître le nombre d'emplois salariés et indépendants dans le secteur de l'ESS (PI 8.3). Au terme du programme, l'axe 2 enregistre 1180 projets réalisés pour un coût total de 174,6 M€, soit 110 % des dépenses prévues. La particularité du FSE réside dans la distinction entre les projets d'assistance aux structures (OS 2, 3 et 6) et ceux d'aides directes aux personnes (OS 1, 4 et 5). Au solde du programme les bilans remontés des actions terminées concernent 35457 chômeurs dont 13821 NEET.
3	Développer de nouveaux usages dans l'économie numérique et de nouveaux e-services au profit de tous les aquitains, tout	L'axe 3 a pour principal objectif de développer les nouveaux usages dans l'économie numérique et la mise en place d'e-services à destination de la population. Pour cela il est

ID	Axe prioritaire	Informations clés sur la mise en œuvre de l'axe prioritaire avec référence aux principaux développements, aux problèmes majeurs et aux mesures prises pour traiter ces derniers.
	en menant une stratégie concertée d'extension des réseaux	doté de 32 M€ de FEDER pour un montant total de dépenses de 64 M€ soit un taux moyen d'intervention UE de 50 %. Cet axe se décline en 2 Objectifs Spécifiques (OS) : 3.2 Augmenter les usages avancés des technologies numériques par les entreprises (PI 2.b) 3.3 Accroître l'offre de services numériques à destination du public, améliorer leur qualité et leur appropriation (PI 2.c). L'axe 3 enregistre au terme du programme 129 projets réalisés, pour un coût total de 60,9 M€, soit 95 % des dépenses prévues.
4	Poursuivre l'engagement de l'Aquitaine sur la voie de la transition écologique et énergétique	L'axe 4 est doté de plus de 130 M€ de crédits UE pour un coût total de 381 M€ soit un taux moyen UE de 34 %. Cet axe se décline en 7 OS regroupés autour de 7 PI : 4.1 : Accroître la production d'énergies renouvelables à partir de la biomasse, de la géothermie et des ressources marines (PI4a) 4.2 : Réduire l'intensité énergétique des entreprises (PI 4.b) 4.3 : Accroître l'efficacité énergétique pour réduire la consommation finale d'énergie des bâtiments publics et du logement (PI 4.c) 4.4 : Accroître la fréquentation des modes durables de déplacement (PI 4.e) 4.5 : Réduire la vulnérabilité des populations les plus exposées aux risques d'inondation, d'érosion-submersion et de pollution de l'eau (PI 5.a) 4.6 : Développer le tourisme autour d'un patrimoine culturel exceptionnel : le site de la grotte préhistorique de Lascaux (PI 6.c) 4.7 : Préserver et restaurer la biodiversité et les continuités écologiques (PI 6.d). L'axe 4 enregistre au terme du programme 295 projets réalisés pour un coût total de 387 M€, soit 101 % des dépenses prévues.
5	Assurer le développement intégré des quartiers urbains en difficulté	L'axe 5 est doté de 19 M€ de FEDER pour un cout total de 38 M€, soit un taux moyen d'intervention UE de 50 %. Cet axe se décline en 2 Objectifs Spécifiques (OS) : 5.1 Créer des activités économiques dans les quartiers urbains en difficulté (PI 8.a) 5.2 Améliorer les conditions de vie des quartiers urbains en difficulté par leur réhabilitation physique (PI 9.b) Depuis l'approbation du PO, le décret du 30/12/2014 a fixé la liste des quartiers prioritaires de la politique de la ville. En Aquitaine 44 quartiers répartis dans les 12 établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) éligibles (cf liste PO) ont ainsi été retenus rassemblant plus de 101000 habitants. Suite à un appel à manifestation d'intérêt lancé par l'AG en 2015, les 12 EPCI ont répondu positivement et ont élaboré une Stratégie Urbaine Intégrée de développement durable et inclusif (SUI). Fin 2017 l'ensemble des stratégies urbaines intégrées ont été validées et les 12 EPCI ont été désignés organismes intermédiaires. Au terme du programme au total 50 projets ont été réalisés dont 9 opérations sont liées à l'appui à l'élaboration des stratégies urbaines intégrées et 41 sont des projets d'investissements (immobiliers, matériels et

ID	Axe prioritaire	Informations clés sur la mise en œuvre de l'axe prioritaire avec référence aux principaux développements, aux problèmes majeurs et aux mesures prises pour traiter ces derniers.
		immatériels), 14 sur le volet économique et 27 sur le volet conditions de vie. L'axe 5 enregistre au terme du programme 50 projets réalisés pour un coût total de 41,6 M€, soit 110 % des dépenses prévues.
6	Assistance technique FEDER	Cet axe est doté de 12,8 M€ de FEDER pour un montant total d'investissements de 25,7 M€, soit un taux moyen d'intervention UE de 50%. Il se décline en 2 Objectifs Spécifiques (OS) : 6.1 Garantir l'efficacité du pilotage du programme 6.2 Accroître l'efficacité de la communication sur l'intervention de l'union européenne en Aquitaine. L'Autorité de gestion a fait le choix de recourir au Financement à taux forfaitaire de l'assistance technique –conformément au règlement délégué (UE) n° 2019/1867 relatif au financement de l'Assistance Technique à taux forfaitaire entré en vigueur le 9 novembre 2019. Cela a impliqué la programmation en mai 2021 pour le PO de l'ensemble des crédits restants sur chaque axe d'Assistance Technique (avec déprogrammation de certaines opérations) ainsi que l'application du taux forfaitaire de 4% aux montants des dépenses déclarées (validées par Appels de fonds) pour les axes hors assistance technique, à compter de l'exercice comptable 2020-2021. Les 1ers appels de fonds pour les 3 PO Nouvelle-Aquitaine ont ainsi été réalisés en Juin 2021. En terme de réalisation : on dénombre, 9 comités de suivi (en présentiel ou visioconférence) et 62 comités de sélection (Instances de sélection partenariales). En terme d'instruction, on dénombre 2141 dossiers programmés. Le nouveau site Europe Nouvelle Aquitaine est ouvert depuis juin 2017 (https://www.europe-en-nouvelle-aquitaine.eu/fr) et enregistre fin 2025 près de 95000 visiteurs/an. L'axe 6 enregistre au terme du programme 3 projets réalisés. Les dépenses certifiées s'élèvent à 25,1 M€, soit 98 % des investissements prévus.
7	Assistance technique FSE	L'axe 7 a pour vocation de prendre en charge les frais liés à l'assistance technique relevant du FSE. Pour cela il est doté de 3,15 M€ de FSE pour un montant total d'investissements de 6,3 M€, soit un taux moyen d'intervention UE de 50 %. Cet axe se décline en 2 Objectifs Spécifiques (OS) : 7.1 Garantir l'efficacité du pilotage du programme 7.2 Accroître l'efficacité de la communication sur l'intervention de l'union européenne en Aquitaine L'Autorité de gestion a fait le choix de recourir au Financement à taux forfaitaire de l'assistance technique –conformément au règlement délégué (UE) n° 2019/1867 relatif au financement de l'Assistance Technique à taux forfaitaire entré en vigueur le 9 novembre 2019. Cela a impliqué la programmation en mai 2021 pour (les 3 PO) le PO de l'ensemble des crédits restants sur chaque axe

ID	Axe prioritaire	Informations clés sur la mise en œuvre de l'axe prioritaire avec référence aux principaux développements, aux problèmes majeurs et aux mesures prises pour traiter ces derniers.
		d'Assistance Technique (avec déprogrammation de certaines opérations) ainsi que l'application du taux forfaitaire de 4% aux montants des dépenses déclarées (validées par Appels de fonds) pour les axes hors assistance technique, à compter de l'exercice comptable 2020-2021. A noter que fin 2024, dans le cadre du plan de formation mis en oeuvre par l'AG, 288 sessions de formations représentant 328 jours ont été organisées depuis le début du programme concernant un public cible de 1530 agents ou partenaires en Nouvelle Aquitaine et ayant donné lieu à la participation de 3424 stagiaires depuis le début du programme. L'axe 7 enregistre au terme du programme 2 projets réalisés pour un coût total de 5,8 M€, soit 92 % des dépenses prévues.
9	Accompagner la relance du territoire néo-aquitain verte, résiliente et numérique	L'axe 9 dans le cadre du programme REACT UE a pour but d'accompagner la relance du territoire néo-aquitain vert, résiliente et numérique avec le soutien du FEDER. Cet axe est doté de 93,5 M€ de FEDER pour un montant total d'investissements de 116,9 M€, soit un taux moyen d'intervention UE de 80% et comprend un seul Objectif Spécifique. Au terme du programme 96 projets ont été réalisés, 954 entreprises ont bénéficié d'une aide. L'axe 9 enregistre au terme du programme, un coût total certifié de 153,8 M€, soit 131 % des dépenses prévues.

3.2. Indicateurs communs et spécifiques au programme [article 50, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 1303/2013]

Axes prioritaires, à l'exclusion de l'assistance technique

Axe prioritaire	8 - Soutenir les services publics face à la crise du COVID-19 afin de préserver leur accès à tous.
Priorité d'investissement	9iv - l'amélioration de l'accès à des services abordables, durables et de qualité, y compris les soins de santé et les services sociaux d'intérêt général

Tableau 2A : Indicateurs de résultat communs pour le FSE et le FSE REACT-EU (par axe prioritaire, priorité d'investissement, et par catégorie de région). Les données relatives à tous les indicateurs de résultat communs pour le FSE (avec et sans valeur cible) doivent être ventilées par sexe. Pour un axe prioritaire d'assistance technique, seuls les indicateurs communs pour lesquels une valeur cible a été définie doivent être communiqués - 8 / 9iv

ID	Indicateur	Catégorie de région	Indicateurs de réalisation communs utilisés comme base pour la fixation des valeurs cibles	Unité de mesure pour les valeurs de référence et les valeurs cibles	Valeur cible (2023)			Valeur cumulée			Taux de réalisation			2023	
					Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
CR01	participants inactifs engagés dans la recherche d'un emploi au terme de leur participation,	Plus développées						0,00	0,00	0,00				0,00	0,00
CR02	participants suivant un enseignement ou une formation au terme de leur participation	Plus développées						0,00	0,00	0,00				0,00	0,00
CR03	participants obtenant une qualification au terme de leur participation	Plus développées						0,00	0,00	0,00				0,00	0,00
CR04	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	Plus développées						0,00	0,00	0,00				0,00	0,00
CR05	participants défavorisés à la recherche d'un emploi, suivant un enseignement, une formation, une formation menant à une qualification, ou exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	Plus développées						0,00	0,00	0,00				0,00	0,00
CR06	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	Plus développées						0,00	0,00	0,00				0,00	0,00
CR07	participants jouissant d'une meilleure situation sur le marché du travail six mois après la fin de leur participation	Plus développées						0,00	0,00	0,00				0,00	0,00
CR08	participants de plus de 54 ans exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	Plus développées						0,00	0,00	0,00				0,00	0,00
CR09	participants défavorisés exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	Plus développées						0,00	0,00	0,00				0,00	0,00

ID	Indicateur	Catégorie de région	2022		2021		2020		2019		2018		2017	
			Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
CR01	participants inactifs engagés dans la recherche d'un emploi au terme de leur participation,	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR02	participants suivant un enseignement ou une formation au terme de leur participation	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR03	participants obtenant une qualification au terme de leur participation	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR04	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR05	participants défavorisés à la recherche d'un emploi, suivant un enseignement, une formation, une formation menant à une qualification, ou exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR06	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR07	participants jouissant d'une meilleure situation sur le marché du travail six mois après la fin de leur participation	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR08	participants de plus de 54 ans exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR09	participants défavorisés exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

table4a	Indicateur	Catégorie de région	2016		2015		2014	
			Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
CR01	participants inactifs engagés dans la recherche d'un emploi au terme de leur participation,	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR02	participants suivant un enseignement ou une formation au terme de leur participation	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR03	participants obtenant une qualification au terme de leur participation	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

table4a	Indicateur	Catégorie de région	2016		2015		2014	
			Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
CR04	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR05	participants défavorisés à la recherche d'un emploi, suivant un enseignement, une formation, une formation menant à une qualification, ou exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR06	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR07	participants jouissant d'une meilleure situation sur le marché du travail six mois après la fin de leur participation	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR08	participants de plus de 54 ans exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR09	participants défavorisés exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Axe prioritaire	8 - Soutenir les services publics face à la crise du COVID-19 afin de préserver leur accès à tous.
Priorité d'investissement	9iv - l'amélioration de l'accès à des services abordables, durables et de qualité, y compris les soins de santé et les services sociaux d'intérêt général

Tableau 2C : Indicateurs de résultat spécifiques au FSE, au FSE REACT-EU, à l'IEJ et à l'IEJ REACT-EU

ID	Indicateur	Catégorie de région	Unité de mesure de l'indicateur	Indicateurs de réalisation utilisés comme base pour la fixation des cibles	Unité de mesure pour les valeurs de référence et les valeurs cibles	Valeur cible (2023)			Taux de réalisation			2023					
						Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Cumulé			Total annuel		Qualitative
CV33	Entités soutenues dans la lutte contre la pandémie de COVID-19	Plus développées	Nombre (Entités)	CV30 Montant des actions du FSE pour lutter contre les effets du COVID-19	Nombre	14,00			1,50			21,00	0,00	0,00	0,00		

ID	Indicateur	Catégorie de région	2022							2021						
			Cumulé			Total annuel			Qualitative	Cumulé			Total annuel			Qualitative
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes		Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	
CV33	Entités soutenues dans la lutte contre la pandémie de COVID-19	Plus développées	21,00	0,00	0,00	21,00	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

ID	Indicateur	Catégorie de région	2020							2019						
			Cumulé			Total annuel			Qualitative	Cumulé			Total annuel			Qualitative
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes		Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	
CV33	Entités soutenues dans la lutte contre la pandémie de COVID-19	Plus développées	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00		0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	

ID	Indicateur	Catégorie de région	2018							2017						
			Cumulé			Total annuel			Qualitative	Cumulé			Total annuel			Qualitative
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes		Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	
CV33	Entités soutenues dans la lutte contre la pandémie de COVID-19	Plus développées	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00		0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	

ID	Indicateur	Catégorie de région	2016							2015						
			Cumulé			Total annuel			Qualitative	Cumulé			Total annuel			Qualitative
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes		Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	
CV33	Entités soutenues dans la lutte contre la pandémie de COVID-19	Plus développées	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00		0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	

ID	Indicateur	Catégorie de région	2014						
			Cumulé			Total annuel			Qualitative
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	
CV33	Entités soutenues dans la lutte contre la pandémie de COVID-19	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

Axe prioritaire	8 - Soutenir les services publics face à la crise du COVID-19 afin de préserver leur accès à tous.
Priorité d'investissement	9iv - l'amélioration de l'accès à des services abordables, durables et de qualité, y compris les soins de santé et les services sociaux d'intérêt général

Tableau 4A : Indicateurs de réalisation communs pour le FSE, le FSE REACT-EU, l'IEJ et l'IEJ REACT-EU - 8 / 9iv

ID	Indicateur	Catégorie de région	Valeur cible (2023)			Valeur cumulée			Taux de réalisation			2023		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
CO01	chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	Plus développées				0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO02	chômeurs de longue durée	Plus développées				0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO03	personnes inactives	Plus développées				0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO04	personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	Plus développées				0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO05	personnes exerçant un emploi, y compris les indépendants	Plus développées				0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO06	moins de 25 ans	Plus développées				0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO07	plus de 54 ans	Plus développées				0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO08	participants de plus de 54 ans qui sont sans emploi, y compris les chômeurs de longue durée, ou personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	Plus développées				0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO09	titulaires d'un diplôme de l'enseignement primaire (CITE 1) ou du premier cycle de l'enseignement secondaire (CITE 2)	Plus développées				0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO10	titulaires d'un diplôme du deuxième cycle de l'enseignement secondaire (CITE 3) ou de l'enseignement postsecondaire non supérieur (CITE 4)	Plus développées				0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO11	titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur (CITE 5 à 8)	Plus développées				0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO15	migrants, participants d'origine étrangère, minorités (y compris les communautés marginalisées telles que les Roms)	Plus développées				0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO16	participants handicapés	Plus développées				0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO17	autres personnes défavorisées	Plus développées				0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO18	personnes sans domicile fixe ou confrontées à l'exclusion de leur logement	Plus développées				0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO19	personnes venant de zones rurales	Plus développées				0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO20	nombre de projets partiellement ou intégralement mis en œuvre par des partenaires sociaux ou des organisations non gouvernementales	Plus développées				0,00						0,00		
CO21	nombre de projets consacrés à la participation durable et à la progression des femmes dans l'emploi	Plus développées				0,00						0,00		
CO22	nombre de projets ciblés sur les administrations ou les services publics aux niveaux national, régional ou local	Plus développées				0,00						0,00		
CO23	nombre de micro, petites et moyennes entreprises (y compris de coopératives et d'entreprises de l'économie sociale) bénéficiant d'un soutien	Plus développées				0,00						0,00		
	Total général des participants					0,00						0,00		

ID	Indicateur	Catégorie de région	2022			2021			2020		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
CO01	chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO02	chômeurs de longue durée	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO03	personnes inactives	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO04	personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO05	personnes exerçant un emploi, y compris les indépendants	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO06	moins de 25 ans	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO07	plus de 54 ans	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO08	participants de plus de 54 ans qui sont sans emploi, y compris les chômeurs de longue durée, ou personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO09	titulaires d'un diplôme de l'enseignement primaire (CITE 1) ou du premier cycle de l'enseignement secondaire (CITE 2)	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO10	titulaires d'un diplôme du deuxième cycle de l'enseignement secondaire (CITE 3) ou de l'enseignement postsecondaire non supérieur (CITE 4)	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO11	titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur (CITE 5 à 8)	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO15	migrants, participants d'origine étrangère, minorités (y compris les communautés marginalisées telles que les Roms)	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO16	participants handicapés	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO17	autres personnes défavorisées	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO18	personnes sans domicile fixe ou confrontées à l'exclusion de leur logement	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO19	personnes venant de zones rurales	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO20	nombre de projets partiellement ou intégralement mis en œuvre par des partenaires sociaux ou des organisations non gouvernementales	Plus développées	0,00			0,00			0,00		
CO21	nombre de projets consacrés à la participation durable et à la progression des femmes dans l'emploi	Plus développées	0,00			0,00			0,00		
CO22	nombre de projets ciblés sur les administrations ou les services publics aux niveaux national, régional ou local	Plus développées	0,00			0,00			0,00		
CO23	nombre de micro, petites et moyennes entreprises (y compris de coopératives et d'entreprises de l'économie sociale) bénéficiant d'un soutien	Plus développées	0,00			0,00			0,00		
	Total général des participants		0,00			0,00			0,00		

ID	Indicateur	Catégorie de région	2019			2018			2017		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
CO01	chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO02	chômeurs de longue durée	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO03	personnes inactives	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO04	personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO05	personnes exerçant un emploi, y compris les indépendants	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO06	moins de 25 ans	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO07	plus de 54 ans	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO08	participants de plus de 54 ans qui sont sans emploi, y compris les chômeurs de longue durée, ou personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO09	titulaires d'un diplôme de l'enseignement primaire (CITE 1) ou du premier cycle de l'enseignement secondaire (CITE 2)	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

ID	Indicateur	Catégorie de région	2019			2018			2017		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
CO10	titulaires d'un diplôme du deuxième cycle de l'enseignement secondaire (CITE 3) ou de l'enseignement postsecondaire non supérieur (CITE 4)	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO11	titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur (CITE 5 à 8)	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO15	migrants, participants d'origine étrangère, minorités (y compris les communautés marginalisées telles que les Roms)	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO16	participants handicapés	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO17	autres personnes défavorisées	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO18	personnes sans domicile fixe ou confrontées à l'exclusion de leur logement	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO19	personnes venant de zones rurales	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO20	nombre de projets partiellement ou intégralement mis en œuvre par des partenaires sociaux ou des organisations non gouvernementales	Plus développées	0,00			0,00			0,00		
CO21	nombre de projets consacrés à la participation durable et à la progression des femmes dans l'emploi	Plus développées	0,00			0,00			0,00		
CO22	nombre de projets ciblés sur les administrations ou les services publics aux niveaux national, régional ou local	Plus développées	0,00			0,00			0,00		
CO23	nombre de micro, petites et moyennes entreprises (y compris de coopératives et d'entreprises de l'économie sociale) bénéficiant d'un soutien	Plus développées	0,00			0,00			0,00		
	Total général des participants		0,00			0,00			0,00		

ID	Indicateur	Catégorie de région	2016			2015			2014		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
CO01	chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO02	chômeurs de longue durée	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO03	personnes inactives	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO04	personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO05	personnes exerçant un emploi, y compris les indépendants	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO06	moins de 25 ans	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO07	plus de 54 ans	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO08	participants de plus de 54 ans qui sont sans emploi, y compris les chômeurs de longue durée, ou personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO09	titulaires d'un diplôme de l'enseignement primaire (CITE 1) ou du premier cycle de l'enseignement secondaire (CITE 2)	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO10	titulaires d'un diplôme du deuxième cycle de l'enseignement secondaire (CITE 3) ou de l'enseignement postsecondaire non supérieur (CITE 4)	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO11	titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur (CITE 5 à 8)	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO15	migrants, participants d'origine étrangère, minorités (y compris les communautés marginalisées telles que les Roms)	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO16	participants handicapés	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO17	autres personnes défavorisées	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO18	personnes sans domicile fixe ou confrontées à l'exclusion de leur logement	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO19	personnes venant de zones rurales	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO20	nombre de projets partiellement ou intégralement mis en œuvre par des partenaires sociaux ou des organisations non gouvernementales	Plus développées	0,00			0,00			0,00		
CO21	nombre de projets consacrés à la participation durable et à la progression des femmes dans l'emploi	Plus développées	0,00			0,00			0,00		
CO22	nombre de projets ciblés sur les administrations ou les services publics aux niveaux national, régional ou local	Plus développées	0,00			0,00			0,00		
CO23	nombre de micro, petites et moyennes entreprises (y compris de coopératives et d'entreprises de l'économie sociale) bénéficiant d'un soutien	Plus développées	0,00			0,00			0,00		
	Total général des participants		0,00			0,00			0,00		

Axe prioritaire	8 - Soutenir les services publics face à la crise du COVID-19 afin de préserver leur accès à tous.
Priorité d'investissement	9iv - l'amélioration de l'accès à des services abordables, durables et de qualité, y compris les soins de santé et les services sociaux d'intérêt général

Tableau 4B: Indicateurs de réalisation spécifiques au FSE, au FSE REACT-EU, à l'IEJ et à l'IEJ REACT-EU - 8

ID	Indicateur	Catégorie de région	Unité de mesure	Valeur cible (2023)			Valeur cumulée			Taux de réalisation			2023		
				Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
CV30	Montant des actions du FSE pour lutter contre les effets du COVID-19	Plus développées	EUR	7 000 000,00			13 639 478,32	0,00	0,00	1,95			8 053 024,80	0,00	0,00

ID	Indicateur	Catégorie de région	2022			2021			2020			2019			2018		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
CV30	Montant des actions du FSE pour lutter contre les effets du COVID-19	Plus développées	5 586 453,52	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

ID	Indicateur	Catégorie de région	2017			2016			2015			2014		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
CV30	Montant des actions du FSE pour lutter contre les effets du COVID-19	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Axe prioritaire	1 - Accroître les capacités d'innovation de l'économie de l'Aquitaine en confortant son écosystème de l'innovation, le développement et la compétitivité des entreprises
Priorité d'investissement	1a - Améliorer les infrastructures de recherche et d'innovation (R&I) et les capacités à développer l'excellence en R&I, et faire la promotion des centres de compétence, en particulier dans les domaines présentant un intérêt européen

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER, le FEDER REACT-EU et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 1 / 1a

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2023 Total	2023 Hommes	2023 Femmes	Observations
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Entreprises	Plus développées	5 000,00			5 564,00			Sur cette priorité d'investissement des structures de recherche ont touché à travers leurs programmes de R&D un grand nombre d'entreprises.
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Entreprises	Plus développées	5 000,00			8 962,00			
F	CO24	Recherche et innovation: nombre de nouveaux chercheurs dans les entités bénéficiant d'un soutien	Équivalents temps plein	Plus développées	133,00			198,00			
S	CO24	Recherche et innovation: nombre de nouveaux chercheurs dans les entités bénéficiant d'un soutien	Équivalents temps plein	Plus développées	133,00			181,00			
F	CO25	Recherche et innovation: nombre de chercheurs travaillant dans des structures de recherche améliorées	Équivalents temps plein	Plus développées	700,00			3 098,00			Le périmètre des équipes de recherche directement est difficile à cerner. Des opérations ont touché directement ou indirectement des équipes de recherche importantes suivant les structures de recherche concernées.
S	CO25	Recherche et innovation: nombre de chercheurs travaillant dans des structures de recherche améliorées	Équivalents temps plein	Plus développées	700,00			3 299,00			
F	CO26	Recherche et innovation: nombre d'entreprises coopérant avec des organismes de recherche	Entreprises	Plus développées	5 000,00			6 255,00			
S	CO26	Recherche et innovation: nombre d'entreprises coopérant avec des organismes de recherche	Entreprises	Plus développées	5 000,00			9 785,00			
F	AQIC1	Nombre de visiteurs des Centres de culture scientifique, technique et industrielle	visiteur	Plus développées	2 000 000,00			1 619 858,00			A noter ici l'impact négatif de la période Covid sur la fréquentation des 2 Centres Culturels Scientifiques et Techniques et industriels bénéficiaires
S	AQIC1	Nombre de visiteurs des Centres de culture scientifique, technique et industrielle	visiteur	Plus développées	2 000 000,00			1 546 548,00			

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2022 Total	2022 Hommes	2022 Femmes	2021 Total	2021 Hommes	2021 Femmes	2020 Total	2020 Hommes	2020 Femmes
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	5 309,00			5 309,00			4 819,00		
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	8 962,00			8 978,00			9 815,00		
F	CO24	Recherche et innovation: nombre de nouveaux chercheurs dans les entités bénéficiant d'un soutien	160,00			181,00			156,00		
S	CO24	Recherche et innovation: nombre de nouveaux chercheurs dans les entités bénéficiant d'un soutien	194,00			204,00			166,00		
F	CO25	Recherche et innovation: nombre de chercheurs travaillant dans des structures de recherche améliorées	1 974,00			2 115,00			1 806,00		
S	CO25	Recherche et innovation: nombre de chercheurs travaillant dans des structures de recherche améliorées	3 286,00			3 229,00			2 958,00		
F	CO26	Recherche et innovation: nombre d'entreprises coopérant avec des organismes de recherche	6 125,00			6 125,00			5 131,00		
S	CO26	Recherche et innovation: nombre d'entreprises coopérant avec des organismes de recherche	9 785,00			11 217,00			10 496,00		
F	AQIC1	Nombre de visiteurs des Centres de culture scientifique, technique et industrielle	1 425 630,00			1 455 275,00			1 260 688,00		
S	AQIC1	Nombre de visiteurs des Centres de culture scientifique, technique et industrielle	1 572 548,00			1 546 540,00			1 494 540,00		

(1)	ID	Indicateur	2019 Total	2019 Hommes	2019 Femmes	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	4 253,00			4 145,00			3 094,00		
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	9 741,00			9 166,00			9 036,00		
F	CO24	Recherche et innovation: nombre de nouveaux chercheurs dans les entités bénéficiant d'un soutien	143,00			110,00			43,00		
S	CO24	Recherche et innovation: nombre de nouveaux chercheurs dans les entités bénéficiant d'un soutien	165,00			133,00			121,00		
F	CO25	Recherche et innovation: nombre de chercheurs travaillant dans des structures de recherche améliorées	1 782,00			520,00			427,00		
S	CO25	Recherche et innovation: nombre de chercheurs travaillant dans des structures de recherche améliorées	2 689,00			2 157,00			2 075,00		
F	CO26	Recherche et innovation: nombre d'entreprises coopérant avec des organismes de recherche	5 131,00			2 846,00			2 459,00		
S	CO26	Recherche et innovation: nombre d'entreprises coopérant avec des organismes de recherche	10 301,00			10 036,00			9 444,00		
F	AQIC1	Nombre de visiteurs des Centres de culture scientifique, technique et industrielle	1 225 849,00			1 016 387,00			817 825,00		
S	AQIC1	Nombre de visiteurs des Centres de culture scientifique, technique et industrielle	1 414 250,00			1 219 700,00			1 038 150,00		

(1)	ID	Indicateur	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	178,00			0,00					
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	8 999,00			2 983,00					
F	CO24	Recherche et innovation: nombre de nouveaux chercheurs dans les entités bénéficiant d'un soutien	14,00			0,00					
S	CO24	Recherche et innovation: nombre de nouveaux chercheurs dans les entités bénéficiant d'un soutien	101,00			27,00					
F	CO25	Recherche et innovation: nombre de chercheurs travaillant dans des structures de recherche améliorées	21,00			0,00					
S	CO25	Recherche et innovation: nombre de chercheurs travaillant dans des structures de recherche améliorées	1 816,00			134,00					
F	CO26	Recherche et innovation: nombre d'entreprises coopérant avec des organismes de	0,00			0,00					

(1)	ID	Indicateur	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
		recherche									
S	CO26	Recherche et innovation: nombre d'entreprises coopérant avec des organismes de recherche	9 034,00			2 982,00					
F	AQIC1	Nombre de visiteurs des Centres de culture scientifique, technique et industrielle	298 700,00			0,00					
S	AQIC1	Nombre de visiteurs des Centres de culture scientifique, technique et industrielle	847 000,00			427 000,00					

Axe prioritaire	1 - Accroître les capacités d'innovation de l'économie de l'Aquitaine en confortant son écosystème de l'innovation, le développement et la compétitivité des entreprises
Priorité d'investissement	1a - Améliorer les infrastructures de recherche et d'innovation (R&I) et les capacités à développer l'excellence en R&I, et faire la promotion des centres de compétence, en particulier dans les domaines présentant un intérêt européen
Objectif spécifique	1 - Augmenter les capacités de recherche appliquée, de développement technologique et d'innovation dans le cadre de la stratégie de spécialisation intelligente de l'Aquitaine

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER, le FEDER REACT-EU et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2023 Total	2023 Qualitative	Observations
IR1b	Effectifs de recherche et développement en Nouvelle-Aquitaine	Chercheur ou personnel de soutien en ETP	Plus développées	21 409,00	2014	24 192,00			En 2022, constat d'un effectif de 26277 de chercheurs ou personnels de soutien en ETP , soit +22% par rapport à 2014, source INSEE

ID	Indicateur	2022 Total	2022 Qualitative	2021 Total	2021 Qualitative	2020 Total	2020 Qualitative	2019 Total	2019 Qualitative
IR1b	Effectifs de recherche et développement en Nouvelle-Aquitaine	26 277,00							

ID	Indicateur	2018 Total	2018 Qualitative	2017 Total	2017 Qualitative	2016 Total	2016 Qualitative	2015 Total	2015 Qualitative
IR1b	Effectifs de recherche et développement en Nouvelle-Aquitaine								

ID	Indicateur	2014 Total	2014 Qualitative
IR1b	Effectifs de recherche et développement en Nouvelle-Aquitaine		

Axe prioritaire	1 - Accroître les capacités d'innovation de l'économie de l'Aquitaine en confortant son écosystème de l'innovation, le développement et la compétitivité des entreprises
Priorité d'investissement	1b - Favoriser les investissements des entreprises dans la R&I, développer des liens et des synergies entre les entreprises, les centres de recherche et développement et le secteur de l'enseignement supérieur, promouvoir en particulier les investissements dans le développement de produits et de services, les transferts de technologie, l'innovation sociale, l'éco-innovation, des applications de services publics, la stimulation de la demande, des réseaux, des grappes d'entreprises et de l'innovation ouverte par la spécialisation intelligente, et soutenir des activités de recherche technologique et appliquée, des lignes pilotes, des actions de validation précoce des produits, des capacités de fabrication avancée et de la première production, en particulier dans le domaine des technologies clés génériques et de la diffusion de technologies à des fins générales, ainsi que stimuler les investissements nécessaires au renforcement des capacités de réaction aux crises dans les services de santé

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER, le FEDER REACT-EU et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 1 / 1b

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2023 Total	2023 Hommes	2023 Femmes	Observations
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Entreprises	Plus développées	1 740,00			2 845,00			
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Entreprises	Plus développées	1 740,00			2 735,00			La majorité des entreprises sont aidées dans cet OS par un soutien non financier (CO04) Les structures d'appui à l'innovation à travers leurs programmes permettent de toucher un grand nombre d'entreprises. C'est le cas par exemple l'agence de développement de l'innovation. Cependant pour chaque nouvelle année de programmation seules les nouvelles accompagnées sont référencées
F	CO02	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions	Entreprises	Plus développées	40,00			47,00			
S	CO02	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions	Entreprises	Plus développées	40,00			50,00			
F	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	Entreprises	Plus développées	1 700,00			2 776,00			
S	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	Entreprises	Plus développées	1 700,00			2 685,00			La majorité des entreprises sont aidées dans cet OS par un soutien non financier (CO04) Les structures d'appui à l'innovation à travers leurs programmes permettent de toucher un grand nombre d'entreprises. C'est le cas par exemple l'agence de développement de l'innovation. Cependant pour chaque nouvelle année de programmation seules les nouvelles accompagnées sont référencées.
F	CO06	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (subventions)	EUR	Plus développées	77 000 000,00			79 786 915,00			
S	CO06	Investissement productif:	EUR	Plus	77 000 000,00			92 863 723,00			

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2023 Total	2023 Hommes	2023 Femmes	Observations
		investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (subventions)		développées							
F	CO26	Recherche et innovation: nombre d'entreprises coopérant avec des organismes de recherche	Entreprises	Plus développées	27,00			20,00			
S	CO26	Recherche et innovation: nombre d'entreprises coopérant avec des organismes de recherche	Entreprises	Plus développées	27,00			21,00			
F	CO28	Recherche et innovation: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien pour lancer des produits nouveaux pour le marché	Entreprises	Plus développées	25,00			29,00			
S	CO28	Recherche et innovation: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien pour lancer des produits nouveaux pour le marché	Entreprises	Plus développées	25,00			29,00			
F	CO29	Recherche et innovation: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien pour introduire des produits nouveaux pour l'entreprise	Entreprises	Plus développées	15,00			31,00			
S	CO29	Recherche et innovation: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien pour introduire des produits nouveaux pour l'entreprise	Entreprises	Plus développées	15,00			31,00			

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2022 Total	2022 Hommes	2022 Femmes	2021 Total	2021 Hommes	2021 Femmes	2020 Total	2020 Hommes	2020 Femmes
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	2 837,00	0,00	0,00	2 740,00			1 881,00		
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	2 584,00	0,00	0,00	2 663,00			2 663,00		
F	CO02	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions	44,00	0,00	0,00	44,00			37,00		
S	CO02	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions	52,00	0,00	0,00	50,00			48,00		
F	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	2 774,00	0,00	0,00	2 508,00			1 718,00		
S	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	2 685,00	0,00	0,00	2 613,00			2 613,00		
F	CO06	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (subventions)	54 303 376,00	0,00	0,00	53 798 703,00			46 578 343,00		
S	CO06	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (subventions)	93 576 771,00	0,00	0,00	91 641 231,00			91 641 231,00		
F	CO26	Recherche et innovation: nombre d'entreprises coopérant avec des organismes de recherche	15,00	0,00	0,00	30,00			26,00		
S	CO26	Recherche et innovation: nombre d'entreprises coopérant avec des organismes de recherche	21,00	0,00	0,00	32,00			30,00		
F	CO28	Recherche et innovation: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien pour lancer des produits nouveaux pour le marché	24,00	0,00	0,00	24,00			21,00		
S	CO28	Recherche et innovation: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien pour lancer des produits nouveaux pour le marché	31,00	0,00	0,00	32,00			32,00		

(1)	ID	Indicateur	2022 Total	2022 Hommes	2022 Femmes	2021 Total	2021 Hommes	2021 Femmes	2020 Total	2020 Hommes	2020 Femmes
F	CO29	Recherche et innovation: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien pour introduire des produits nouveaux pour l'entreprise	26,00	0,00	0,00	27,00			21,00		
S	CO29	Recherche et innovation: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien pour introduire des produits nouveaux pour l'entreprise	33,00	0,00	0,00	32,00			32,00		

(1)	ID	Indicateur	2019 Total	2019 Hommes	2019 Femmes	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	1 735,00			1 715,00			1 634,00		
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	2 528,00			2 372,00			2 208,00		
F	CO02	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions	33,00			23,00			11,00		
S	CO02	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions	47,00			41,00			37,00		
F	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	1 862,00			1 697,00			1 531,00		
S	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	2 482,00			2 332,00			2 022,00		
F	CO06	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (subventions)	45 733 428,00			33 227 545,00			5 767 667,00		
S	CO06	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (subventions)	91 463 286,00			53 986 481,00			50 306 394,00		
F	CO26	Recherche et innovation: nombre d'entreprises coopérant avec des organismes de recherche	26,00			21,00			2,00		
S	CO26	Recherche et innovation: nombre d'entreprises coopérant avec des organismes de recherche	29,00			27,00			15,00		
F	CO28	Recherche et innovation: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien pour lancer des produits nouveaux pour le marché	20,00			15,00			4,00		
S	CO28	Recherche et innovation: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien pour lancer des produits nouveaux pour le marché	29,00			26,00			25,00		
F	CO29	Recherche et innovation: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien pour introduire des produits nouveaux pour l'entreprise	20,00			18,00			5,00		
S	CO29	Recherche et innovation: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien pour introduire des produits nouveaux pour l'entreprise	30,00			27,00			33,00		

(1)	ID	Indicateur	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	1 057,00			0,00					
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	1 597,00			1 294,00					
F	CO02	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions	3,00			0,00					
S	CO02	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions	26,00			14,00					
F	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	1 055,00			0,00					
S	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	1 571,00			1 280,00					
F	CO06	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (subventions)	632 319,00			0,00					
S	CO06	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (subventions)	44 648 573,00			14,54					
F	CO26	Recherche et innovation: nombre d'entreprises coopérant avec des organismes de recherche	0,00			0,00					
S	CO26	Recherche et innovation: nombre d'entreprises coopérant avec des organismes de recherche	13,00			7,00					
F	CO28	Recherche et innovation: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien pour lancer des produits nouveaux pour le marché	0,00			0,00					
S	CO28	Recherche et innovation: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien pour lancer des produits nouveaux pour le marché	21,00			11,00					

(1)	ID	Indicateur	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	CO29	Recherche et innovation: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien pour introduire des produits nouveaux pour l'entreprise	0,00			0,00					
S	CO29	Recherche et innovation: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien pour introduire des produits nouveaux pour l'entreprise	21,00			11,00					

Axe prioritaire	1 - Accroître les capacités d'innovation de l'économie de l'Aquitaine en confortant son écosystème de l'innovation, le développement et la compétitivité des entreprises
Priorité d'investissement	1b - Favoriser les investissements des entreprises dans la R&I, développer des liens et des synergies entre les entreprises, les centres de recherche et développement et le secteur de l'enseignement supérieur, promouvoir en particulier les investissements dans le développement de produits et de services, les transferts de technologie, l'innovation sociale, l'éco-innovation, des applications de services publics, la stimulation de la demande, des réseaux, des grappes d'entreprises et de l'innovation ouverte par la spécialisation intelligente, et soutenir des activités de recherche technologique et appliquée, des lignes pilotes, des actions de validation précoce des produits, des capacités de fabrication avancée et de la première production, en particulier dans le domaine des technologies clés génériques et de la diffusion de technologies à des fins générales, ainsi que stimuler les investissements nécessaires au renforcement des capacités de réaction aux crises dans les services de santé
Objectif spécifique	2 - Accroître et accélérer la mise sur le marché de produits ou procédés innovants

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER, le FEDER REACT-EU et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2023 Total	2023 Qualitative	Observations
IR2b	DIRD des entreprises en Nouvelle-Aquitaine	M€	Plus développées	1 386,00	2014	1 521,00	2 070,00		en 2023 une DIRDE en Nouvelle-Aquitaine de 2070M€ soit une progression de 49% par rapport à 201

ID	Indicateur	2022 Total	2022 Qualitative	2021 Total	2021 Qualitative	2020 Total	2020 Qualitative	2019 Total	2019 Qualitative
IR2b	DIRD des entreprises en Nouvelle-Aquitaine	1 878 243,10							

ID	Indicateur	2018 Total	2018 Qualitative	2017 Total	2017 Qualitative	2016 Total	2016 Qualitative	2015 Total	2015 Qualitative
IR2b	DIRD des entreprises en Nouvelle-Aquitaine					1 390,00			

ID	Indicateur	2014 Total	2014 Qualitative
IR2b	DIRD des entreprises en Nouvelle-Aquitaine	1 386,00	

Axe prioritaire	1 - Accroître les capacités d'innovation de l'économie de l'Aquitaine en confortant son écosystème de l'innovation, le développement et la compétitivité des entreprises
Priorité d'investissement	3a - Favoriser l'esprit d'entreprise, en particulier en facilitant l'exploitation économique d'idées nouvelles et en stimulant la création de nouvelles entreprises, y compris par le biais des pépinières d'entreprises

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER, le FEDER REACT-EU et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 1 / 3a

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2023 Total	2023 Hommes	2023 Femmes	Observations
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Entreprises	Plus développées	4 012,00			22 264,00			CO01 : nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien : cet indicateur est un indicateur composite qui associe aides directes (CO02) et indirectes (CO03/CO04). Ces dernières ont vu leur nombre progresser sensiblement en fin de période notamment concernant l'aide à l'entrepreneuriat soutenu par le dispositif Entreprendre en Nouvelle Aquitaine. Ces opérations ont également un cout moyen par entreprise relativement réduit. Des doubles comptes ont été retirés à la clôture
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Entreprises	Plus développées	4 012,00			24 320,00			
F	CO02	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions	Entreprises	Plus développées	12,00			29,00			
S	CO02	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions	Entreprises	Plus développées	12,00			26,00			
F	CO03	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que des subventions	Entreprises	Plus développées	1 000,00			1 408,00			cet indicateur prend en compte uniquement les prêts décaissés en cohérence avec le rapport sur les instruments financiers
S	CO03	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que des subventions	Entreprises	Plus développées	1 000,00			1 483,00			
F	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	Entreprises	Plus développées	4 000,00			20 965,00			Le nombre plus important d'entreprises est lié aux opérations d'accompagnement à la création d'entreprise et au déploiement des instruments financiers permettant de toucher plus de bénéficiaires.
S	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	Entreprises	Plus développées	4 000,00			22 181,00			
F	CO05	Investissement productif:	Entreprises	Plus	3 612,00			16 278,00			Cet OS concerne le soutien à la création d'entreprises. Un plus grand nombre

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2023 Total	2023 Hommes	2023 Femmes	Observations
		nombre de nouvelles entreprises bénéficiant d'un soutien		développées							d'entreprises sont touchées par l'intermédiaire de structures d'appui à la création (pépinières, incubateurs, couveuses) et depuis 2018 par l'intermédiaire d'instruments financiers (prêts d'honneur). Le nombre d'entreprises soutenues peut varier de manière importante suivant la nature de la prestation et sa durée, c'est donc une cible très difficile à estimer au départ du programme. Une correction de doublons a été réalisée en fin de programme
S	CO05	Investissement productif: nombre de nouvelles entreprises bénéficiant d'un soutien	Entreprises	Plus développées	3 612,00			15 695,00			
F	CO06	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (subventions)	EUR	Plus développées	9 000 000,00			27 176 806,00			La programmation des prêts d'honneur en 2018 valorise une contribution privée importante.
S	CO06	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (subventions)	EUR	Plus développées	9 000 000,00			35 651 717,00			

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2022 Total	2022 Hommes	2022 Femmes	2021 Total	2021 Hommes	2021 Femmes	2020 Total	2020 Hommes	2020 Femmes
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	26 126,00			10 964,00			2 933,00		
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	24 257,00			25 355,00			17 404,00		
F	CO02	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions	24,00			22,00			17,00		
S	CO02	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions	45,00			24,00			24,00		
F	CO03	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que des subventions	147,00			377,00			377,00		
S	CO03	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que des subventions	1 604,00			1 656,00			1 656,00		
F	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	12 765,00			6 175,00			2 887,00		
S	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	14 520,00			12 931,00			11 086,00		
F	CO05	Investissement productif: nombre de nouvelles entreprises bénéficiant d'un soutien	24 009,00			6 695,00			2 958,00		
S	CO05	Investissement productif: nombre de nouvelles entreprises bénéficiant d'un soutien	21 422,00			12 566,00			9 353,00		
F	CO06	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (subventions)	26 114 936,00			26 114 936,00			18 621 557,00		
S	CO06	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (subventions)	35 867 353,00			35 867 353,00			35 694 506,00		

(1)	ID	Indicateur	2019 Total	2019 Hommes	2019 Femmes	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	2 763,00			2 331,00			983,00		
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	8 985,00			4 162,00			1 657,00		

(1)	ID	Indicateur	2019 Total	2019 Hommes	2019 Femmes	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes
F	CO02	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions	17,00			14,00			8,00		
S	CO02	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions	23,00			37,00			15,00		
F	CO03	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que des subventions	0,00			0,00			0,00		
S	CO03	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que des subventions	1 656,00			0,00			0,00		
F	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	2 286,00			2 260,00			955,00		
S	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	8 344,00			4 191,00			1 458,00		
F	CO05	Investissement productif: nombre de nouvelles entreprises bénéficiant d'un soutien	2 361,00			1 929,00			875,00		
S	CO05	Investissement productif: nombre de nouvelles entreprises bénéficiant d'un soutien	5 948,00			3 738,00			1 570,00		
F	CO06	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (subventions)	10 026 494,00			9 837 321,00			1 690 170,00		
S	CO06	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (subventions)	32 233 256,00			25 374 000,00			9 904 807,00		

(1)	ID	Indicateur	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	708,00			0,00					
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	1 398,00			500,00					
F	CO02	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions	5,00			0,00					
S	CO02	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions	14,00			5,00					
F	CO03	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que des subventions	0,00			0,00					
S	CO03	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que des subventions	0,00			0,00					
F	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	704,00			0,00					
S	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	1 384,00			495,00					
F	CO05	Investissement productif: nombre de nouvelles entreprises bénéficiant d'un soutien	673,00			0,00					
S	CO05	Investissement productif: nombre de nouvelles entreprises bénéficiant d'un soutien	1 386,00			495,00					
F	CO06	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (subventions)	0,00			0,00					
S	CO06	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (subventions)	9 324 400,00			0,00					

Axe prioritaire	1 - Accroître les capacités d'innovation de l'économie de l'Aquitaine en confortant son écosystème de l'innovation, le développement et la compétitivité des entreprises
Priorité d'investissement	3a - Favoriser l'esprit d'entreprise, en particulier en facilitant l'exploitation économique d'idées nouvelles et en stimulant la création de nouvelles entreprises, y compris par le biais des pépinières d'entreprises
Objectif spécifique	3 - Accroître la pérennité des PME nouvellement créées et reprises

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER, le FEDER REACT-EU et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2023 Total	2023 Qualitative	Observations
IR3	Taux de survie à 3 ans des entreprises nouvellement créées et reprises	%	Plus développées	69,60	2013	70,50			selon l'INSEE le taux de survie à 3ans constaté en 2014 de 69,6% était monté à 74,2 en 2018 (Près des deux tiers des entreprises existent encore cinq ans après leur création - Insee Analyses Nouvelle-Aquitaine - 133)

ID	Indicateur	2022 Total	2022 Qualitative	2021 Total	2021 Qualitative	2020 Total	2020 Qualitative	2019 Total	2019 Qualitative
IR3	Taux de survie à 3 ans des entreprises nouvellement créées et reprises								

ID	Indicateur	2018 Total	2018 Qualitative	2017 Total	2017 Qualitative	2016 Total	2016 Qualitative	2015 Total	2015 Qualitative
IR3	Taux de survie à 3 ans des entreprises nouvellement créées et reprises	74,20							

ID	Indicateur	2014 Total	2014 Qualitative
IR3	Taux de survie à 3 ans des entreprises nouvellement créées et reprises	71,00	

Axe prioritaire	1 - Accroître les capacités d'innovation de l'économie de l'Aquitaine en confortant son écosystème de l'innovation, le développement et la compétitivité des entreprises
Priorité d'investissement	3d - Soutenir la capacité des PME à croître sur les marchés régionaux, nationaux et internationaux ainsi qu'à s'engager dans les processus d'innovation

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER, le FEDER REACT-EU et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 1 / 3d

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2023 Total	2023 Hommes	2023 Femmes	Observations
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Entreprises	Plus développées	612,00			1 423,00			
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Entreprises	Plus développées	612,00			1 416,00			Le nombre plus important d'entreprises est lié aux opérations d'accueil des investisseurs notamment en Gironde et au déploiement des instruments financiers permettant de toucher plus de bénéficiaires.
F	CO02	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions	Entreprises	Plus développées	45,00			70,00			
S	CO02	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions	Entreprises	Plus développées	45,00			70,00			
F	CO03	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que des subventions	Entreprises	Plus développées	112,00			54,00			
S	CO03	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que des subventions	Entreprises	Plus développées	112,00			85,00			
F	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	Entreprises	Plus développées	455,00			1 363,00			
S	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	Entreprises	Plus développées	455,00			861,00			Le nombre plus important d'entreprises est lié aux opérations d'accueil des investisseurs notamment en Gironde et au déploiement des instruments financiers permettant de toucher plus de bénéficiaires.
F	CO06	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (subventions)	EUR	Plus développées	85 500 000,00			112 970 278,00			
S	CO06	Investissement productif:	EUR	Plus	85 500 000,00			123 562 000,00			

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2023 Total	2023 Hommes	2023 Femmes	Observations
		investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (subventions)		développées							
F	CO08	Investissement productif: augmentation de l'emploi dans les entreprises bénéficiant d'un soutien	Équivalents temps plein	Plus développées	510,00			520,00			La priorité d'investissement comprend des aides directes et des indirectes aux entreprises. L'indicateur emploi est lié aux entreprises bénéficiant d'un soutien direct. Quelques opérations ont remonté de l'emploi indirect (ex prospection pour l'implantation d'entreprises en Nouvelle Aquitaine). La lecture de fin de programme nous a amené à consolider l'indicateur en conformité avec sa définition initiale de la cible.
S	CO08	Investissement productif: augmentation de l'emploi dans les entreprises bénéficiant d'un soutien	Équivalents temps plein	Plus développées	510,00			412,00			Le nombre important d'emplois est lié aux opérations d'accueil des investisseurs notamment en Gironde

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2022 Total	2022 Hommes	2022 Femmes	2021 Total	2021 Hommes	2021 Femmes	2020 Total	2020 Hommes	2020 Femmes
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	1 310,00			969,00			838,00		
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	921,00			893,00			832,00		
F	CO02	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions	52,00			57,00			52,00		
S	CO02	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions	67,00			63,00			59,00		
F	CO03	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que des subventions	36,00			36,00			0,00		
S	CO03	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que des subventions	85,00			112,00			112,00		
F	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	1 268,00			944,00			781,00		
S	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	861,00			808,00			582,00		
F	CO06	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (subventions)	91 800 000,00			91 424 956,00			86 804 147,00		
S	CO06	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (subventions)	116 197 995,00			101 405 384,00			101 075 384,00		
F	CO08	Investissement productif: augmentation de l'emploi dans les entreprises bénéficiant d'un soutien	11 579,00			9 457,00			5 869,00		
S	CO08	Investissement productif: augmentation de l'emploi dans les entreprises bénéficiant d'un soutien	8 356,00			8 227,00			5 095,00		

(1)	ID	Indicateur	2019 Total	2019 Hommes	2019 Femmes	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	782,00			700,00			417,00		
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	710,00			626,00			507,00		
F	CO02	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions	37,00			34,00			10,00		
S	CO02	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions	57,00			52,00			45,00		
F	CO03	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier	0,00			0,00			0,00		

(1)	ID	Indicateur	2019 Total	2019 Hommes	2019 Femmes	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes
		autre que des subventions									
S	CO03	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que des subventions	0,00			0,00			0,00		
F	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	536,00			645,00			322,00		
S	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	544,00			576,00			488,00		
F	CO06	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (subventions)	70 386 708,00			46 878 859,00			18 037 550,00		
S	CO06	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (subventions)	95 024 665,00			88 585 831,00			77 754 117,00		
F	CO08	Investissement productif: augmentation de l'emploi dans les entreprises bénéficiant d'un soutien	2 755,00			2 661,00			176,00		
S	CO08	Investissement productif: augmentation de l'emploi dans les entreprises bénéficiant d'un soutien	3 822,00			2 896,00			416,00		

(1)	ID	Indicateur	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	254,00			0,00					
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	365,00			175,00					
F	CO02	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions	6,00			0,00					
S	CO02	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions	31,00			17,00					
F	CO03	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que des subventions	0,00			0,00			0,00		
S	CO03	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que des subventions	0,00			0,00			0,00		
F	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	247,00			0,00					
S	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	345,00			158,00					
F	CO06	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (subventions)	4 387 938,00			0,00					
S	CO06	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (subventions)	42 918 248,00			17,33					
F	CO08	Investissement productif: augmentation de l'emploi dans les entreprises bénéficiant d'un soutien	19,00			0,00					
S	CO08	Investissement productif: augmentation de l'emploi dans les entreprises bénéficiant d'un soutien	198,00			131,00					

Axe prioritaire	1 - Accroître les capacités d'innovation de l'économie de l'Aquitaine en confortant son écosystème de l'innovation, le développement et la compétitivité des entreprises
Priorité d'investissement	3d - Soutenir la capacité des PME à croître sur les marchés régionaux, nationaux et internationaux ainsi qu'à s'engager dans les processus d'innovation
Objectif spécifique	4 - Accroître la taille des PME

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER, le FEDER REACT-EU et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2023 Total	2023 Qualitative	Observations
IR4	ETI industrielles dont le siège social est en Aquitaine	entreprise	Plus développées	250,00	2012	270,00	394,00		394 ETI en 2023/ en Nouvelle-Aquitaine, environ 6% des ETI en France, moyenne des salarié en Nouvelle Aquitaine 626

ID	Indicateur	2022 Total	2022 Qualitative	2021 Total	2021 Qualitative	2020 Total	2020 Qualitative	2019 Total	2019 Qualitative
IR4	ETI industrielles dont le siège social est en Aquitaine			330,00					

ID	Indicateur	2018 Total	2018 Qualitative	2017 Total	2017 Qualitative	2016 Total	2016 Qualitative	2015 Total	2015 Qualitative
IR4	ETI industrielles dont le siège social est en Aquitaine							250,00	

ID	Indicateur	2014 Total	2014 Qualitative
IR4	ETI industrielles dont le siège social est en Aquitaine		

Axe prioritaire	10 - Accompagner la relance du territoire néo-aquitain verte, résiliente et numérique
Priorité d'investissement	13i - (FSE) Favoriser la réparation des dommages à la suite de la crise engendrée par la pandémie de COVID-19 et pour préparer une reprise écologique, numérique et résiliente de l'économie

Tableau 2A : Indicateurs de résultat communs pour le FSE et le FSE REACT-EU (par axe prioritaire, priorité d'investissement, et par catégorie de région). Les données relatives à tous les indicateurs de résultat communs pour le FSE (avec et sans valeur cible) doivent être ventilées par sexe. Pour un axe prioritaire d'assistance technique, seuls les indicateurs communs pour lesquels une valeur cible a été définie doivent être communiqués - 10 / 13i

ID	Indicateur	Catégorie de région	Indicateurs de réalisation communs utilisés comme base pour la fixation des valeurs cibles	Unité de mesure pour les valeurs de référence et les valeurs cibles	Valeur cible (2023)			Valeur cumulée			Taux de réalisation			2023	
					Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
CR01	participants inactifs engagés dans la recherche d'un emploi au terme de leur participation,							0,00	0,00	0,00				0,00	0,00
CR02	participants suivant un enseignement ou une formation au terme de leur participation							40,00	34,00	6,00				3,00	1,00
CR03	participants obtenant une qualification au terme de leur participation							242,00	180,00	62,00				11,00	1,00
CR04	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation							72,00	32,00	40,00				0,00	2,00
CR05	participants défavorisés à la recherche d'un emploi, suivant un enseignement, une formation, une formation menant à une qualification, ou exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation							35,00	14,00	21,00				0,00	0,00
CR06	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation							210,00	149,00	61,00				149,00	61,00
CR07	participants jouissant d'une meilleure situation sur le marché du travail six mois après la fin de leur participation							0,00	0,00	0,00				0,00	0,00
CR08	participants de plus de 54 ans exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation							0,00	0,00	0,00				0,00	0,00
CR09	participants défavorisés exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation							0,00	0,00	0,00				0,00	0,00

ID	Indicateur	Catégorie de région	2022		2021		2020		2019		2018		2017	
			Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
CR01	participants inactifs engagés dans la recherche d'un emploi au terme de leur participation,		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR02	participants suivant un enseignement ou une formation au terme de leur participation		21,00	2,00	10,00	3,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR03	participants obtenant une qualification au terme de leur participation		102,00	47,00	67,00	14,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR04	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation		15,00	34,00	17,00	4,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR05	participants défavorisés à la recherche d'un emploi, suivant un enseignement, une formation, une formation menant à une qualification, ou exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation		9,00	17,00	5,00	4,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR06	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR07	participants jouissant d'une meilleure situation sur le marché du travail six mois après la fin de leur participation		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR08	participants de plus de 54 ans exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR09	participants défavorisés exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

table4a	Indicateur	Catégorie de région	2016		2015		2014	
			Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
CR01	participants inactifs engagés dans la recherche d'un emploi au terme de leur participation,		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR02	participants suivant un enseignement ou une formation au terme de leur participation		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR03	participants obtenant une qualification au terme de leur participation		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR04	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR05	participants défavorisés à la recherche d'un emploi, suivant un enseignement, une formation, une formation menant à une qualification, ou exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR06	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR07	participants jouissant d'une meilleure situation sur le marché du travail six mois après la fin de leur participation		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR08	participants de plus de 54 ans exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR09	participants défavorisés exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Axe prioritaire	10 - Accompagner la relance du territoire néo-aquitain verte, résiliente et numérique
Priorité d'investissement	13i - (FSE) Favoriser la réparation des dommages à la suite de la crise engendrée par la pandémie de COVID-19 et pour préparer une reprise écologique, numérique et résiliente de l'économie

Tableau 2C : Indicateurs de résultat spécifiques au FSE, au FSE REACT-EU, à l'IEJ et à l'IEJ REACT-EU

ID	Indicateur	Catégorie de région	Unité de mesure de l'indicateur	Indicateurs de réalisation utilisés comme base pour la fixation des cibles	Unité de mesure pour les valeurs de référence et les valeurs cibles	Valeur cible (2023)			Taux de réalisation			2023						
												Cumulé			Total annuel			Qualitatif
						Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	
IRREB	Nombre d'emplois salariés		Nombre (Nombre)		Nombre	1 280 558,00			1,07			1 366 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

ID	Indicateur	Catégorie de région	2022						2021					
			Cumulé			Total annuel			Cumulé			Total annuel		
IRREB	Nombre d'emplois salariés		Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
			1 366 200,00	0,00	0,00	1 366 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

ID	Indicateur	Catégorie de région	2020						2019					
			Cumulé			Total annuel			Cumulé			Total annuel		
IRREB	Nombre d'emplois salariés		Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

ID	Indicateur	Catégorie de région	2018						2017					
			Cumulé			Total annuel			Cumulé			Total annuel		
IRREB	Nombre d'emplois salariés		Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

ID	Indicateur	Catégorie de région	2016						2015					
			Cumulé			Total annuel			Cumulé			Total annuel		
IRREB	Nombre d'emplois salariés		Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

ID	Indicateur	Catégorie de région	2014					
			Cumulé			Total annuel		
IRREB	Nombre d'emplois salariés		Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Axe prioritaire	10 - Accompagner la relance du territoire néo-aquitain verte, résiliente et numérique
Priorité d'investissement	13i - (FSE) Favoriser la réparation des dommages à la suite de la crise engendrée par la pandémie de COVID-19 et pour préparer une reprise écologique, numérique et résiliente de l'économie

Tableau 4A : Indicateurs de réalisation communs pour le FSE, le FSE REACT-EU, l'IEJ et l'IEJ REACT-EU - 10 / 13i

ID	Indicateur	Catégorie de région	Valeur cible (2023)			Valeur cumulée			Taux de réalisation			2023		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
CO01	chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée		1 126,00			321,00	238,00	83,00	0,29			50,00	35,00	15,00
CO02	chômeurs de longue durée					22,00	19,00	3,00				0,00	0,00	0,00
CO03	personnes inactives					0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO04	personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation					0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO05	personnes exerçant un emploi, y compris les indépendants					0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO06	moins de 25 ans					104,00	85,00	19,00				18,00	13,00	5,00
CO07	plus de 54 ans					23,00	10,00	13,00				6,00	1,00	5,00
CO08	participants de plus de 54 ans qui sont sans emploi, y compris les chômeurs de longue durée, ou personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation					23,00	10,00	13,00				6,00	1,00	5,00
CO09	titulaires d'un diplôme de l'enseignement primaire (CITE 1) ou du premier cycle de l'enseignement secondaire (CITE 2)					98,00	80,00	18,00				15,00	15,00	0,00
CO10	titulaires d'un diplôme du deuxième cycle de l'enseignement secondaire (CITE 3) ou de l'enseignement postsecondaire non supérieur (CITE 4)					142,00	105,00	37,00				33,00	18,00	15,00
CO11	titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur (CITE 5 à 8)					81,00	53,00	28,00				2,00	2,00	0,00
CO15	migrants, participants d'origine étrangère, minorités (y compris les communautés marginalisées telles que les Roms)					3,00	1,00	2,00				0,00	0,00	0,00
CO16	participants handicapés					45,00	31,00	14,00				5,00	5,00	0,00
CO17	autres personnes défavorisées					53,00	40,00	13,00				5,00	5,00	0,00
CO18	personnes sans domicile fixe ou confrontées à l'exclusion de leur logement					0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO19	personnes venant de zones rurales					90,00	67,00	23,00				6,00	4,00	2,00
CO20	nombre de projets partiellement ou intégralement mis en œuvre par des partenaires sociaux ou des organisations non gouvernementales					0,00						0,00		
CO21	nombre de projets consacrés à la participation durable et à la progression des femmes dans l'emploi					0,00						0,00		
CO22	nombre de projets ciblés sur les administrations ou les services publics aux niveaux national, régional ou local					0,00						0,00		
CO23	nombre de micro, petites et moyennes entreprises (y compris de coopératives et d'entreprises de l'économie sociale) bénéficiant d'un soutien					0,00						0,00		
	Total général des participants					321,00						50,00		

ID	Indicateur	Catégorie de région	2022			2021			2020		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
CO01	chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée		173,00	122,00	51,00	98,00	81,00	17,00	0,00	0,00	0,00
CO02	chômeurs de longue durée		10,00	9,00	1,00	12,00	10,00	2,00	0,00	0,00	0,00
CO03	personnes inactives		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO04	personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO05	personnes exerçant un emploi, y compris les indépendants		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO06	moins de 25 ans		57,00	45,00	12,00	29,00	27,00	2,00	0,00	0,00	0,00
CO07	plus de 54 ans		11,00	6,00	5,00	6,00	3,00	3,00	0,00	0,00	0,00
CO08	participants de plus de 54 ans qui sont sans emploi, y compris les chômeurs de longue durée, ou personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation		11,00	6,00	5,00	6,00	3,00	3,00	0,00	0,00	0,00
CO09	titulaires d'un diplôme de l'enseignement primaire (CITE 1) ou du premier cycle de l'enseignement secondaire (CITE 2)		49,00	36,00	13,00	34,00	29,00	5,00	0,00	0,00	0,00
CO10	titulaires d'un diplôme du deuxième cycle de l'enseignement secondaire (CITE 3) ou de l'enseignement postsecondaire non supérieur (CITE 4)		71,00	56,00	15,00	38,00	31,00	7,00	0,00	0,00	0,00
CO11	titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur (CITE 5 à 8)		53,00	30,00	23,00	26,00	21,00	5,00	0,00	0,00	0,00
CO15	migrants, participants d'origine étrangère, minorités (y compris les communautés marginalisées telles que les Roms)		0,00	0,00	0,00	3,00	1,00	2,00	0,00	0,00	0,00
CO16	participants handicapés		29,00	19,00	10,00	11,00	7,00	4,00	0,00	0,00	0,00
CO17	autres personnes défavorisées		14,00	11,00	3,00	34,00	24,00	10,00	0,00	0,00	0,00
CO18	personnes sans domicile fixe ou confrontées à l'exclusion de leur logement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO19	personnes venant de zones rurales		57,00	40,00	17,00	27,00	23,00	4,00	0,00	0,00	0,00
CO20	nombre de projets partiellement ou intégralement mis en œuvre par des partenaires sociaux ou des organisations non gouvernementales		0,00			0,00			0,00		
CO21	nombre de projets consacrés à la participation durable et à la progression des femmes dans l'emploi		0,00			0,00			0,00		
CO22	nombre de projets ciblés sur les administrations ou les services publics aux niveaux national, régional ou local		0,00			0,00			0,00		
CO23	nombre de micro, petites et moyennes entreprises (y compris de coopératives et d'entreprises de l'économie sociale) bénéficiant d'un soutien		0,00			0,00			0,00		
	Total général des participants		173,00			98,00			0,00		

ID	Indicateur	Catégorie de région	2019			2018			2017		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
CO01	chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO02	chômeurs de longue durée		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO03	personnes inactives		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO04	personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO05	personnes exerçant un emploi, y compris les indépendants		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

ID	Indicateur	Catégorie de région	2019			2018			2017		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
CO06	moins de 25 ans		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO07	plus de 54 ans		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO08	participants de plus de 54 ans qui sont sans emploi, y compris les chômeurs de longue durée, ou personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO09	titulaires d'un diplôme de l'enseignement primaire (CITE 1) ou du premier cycle de l'enseignement secondaire (CITE 2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO10	titulaires d'un diplôme du deuxième cycle de l'enseignement secondaire (CITE 3) ou de l'enseignement postsecondaire non supérieur (CITE 4)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO11	titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur (CITE 5 à 8)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO15	migrants, participants d'origine étrangère, minorités (y compris les communautés marginalisées telles que les Roms)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO16	participants handicapés		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO17	autres personnes défavorisées		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO18	personnes sans domicile fixe ou confrontées à l'exclusion de leur logement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO19	personnes venant de zones rurales		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO20	nombre de projets partiellement ou intégralement mis en œuvre par des partenaires sociaux ou des organisations non gouvernementales		0,00			0,00			0,00		
CO21	nombre de projets consacrés à la participation durable et à la progression des femmes dans l'emploi		0,00			0,00			0,00		
CO22	nombre de projets ciblés sur les administrations ou les services publics aux niveaux national, régional ou local		0,00			0,00			0,00		
CO23	nombre de micro, petites et moyennes entreprises (y compris de coopératives et d'entreprises de l'économie sociale) bénéficiant d'un soutien		0,00			0,00			0,00		
	Total général des participants		0,00			0,00			0,00		

ID	Indicateur	Catégorie de région	2016			2015			2014		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
CO01	chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO02	chômeurs de longue durée		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO03	personnes inactives		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO04	personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO05	personnes exerçant un emploi, y compris les indépendants		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO06	moins de 25 ans		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO07	plus de 54 ans		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO08	participants de plus de 54 ans qui sont sans emploi, y compris les chômeurs de longue durée, ou personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO09	titulaires d'un diplôme de l'enseignement primaire (CITE 1) ou du premier cycle de l'enseignement secondaire (CITE 2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO10	titulaires d'un diplôme du deuxième cycle de l'enseignement secondaire (CITE 3) ou de l'enseignement postsecondaire non supérieur (CITE 4)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO11	titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur (CITE 5 à 8)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO15	migrants, participants d'origine étrangère, minorités (y compris les communautés marginalisées telles que les Roms)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO16	participants handicapés		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO17	autres personnes défavorisées		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO18	personnes sans domicile fixe ou confrontées à l'exclusion de leur logement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO19	personnes venant de zones rurales		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO20	nombre de projets partiellement ou intégralement mis en œuvre par des partenaires sociaux ou des organisations non gouvernementales		0,00			0,00			0,00		
CO21	nombre de projets consacrés à la participation durable et à la progression des femmes dans l'emploi		0,00			0,00			0,00		
CO22	nombre de projets ciblés sur les administrations ou les services publics aux niveaux national, régional ou local		0,00			0,00			0,00		
CO23	nombre de micro, petites et moyennes entreprises (y compris de coopératives et d'entreprises de l'économie sociale) bénéficiant d'un soutien		0,00			0,00			0,00		
	Total général des participants		0,00			0,00			0,00		

Axe prioritaire	10 - Accompagner la relance du territoire néo-aquitain verte, résiliente et numérique
Priorité d'investissement	13i - (FSE) Favoriser la réparation des dommages à la suite de la crise engendrée par la pandémie de COVID-19 et pour préparer une reprise écologique, numérique et résiliente de l'économie

Tableau 4B: Indicateurs de réalisation spécifiques au FSE, au FSE REACT-EU, à l'IEJ et à l'IEJ REACT-EU - 10

ID	Indicateur	Catégorie de région	Unité de mesure	Valeur cible (2023)			Valeur cumulée			Taux de réalisation			2023		
				Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes

ID	Indicateur	Catégorie de région	2022			2021			2020			2019			2018		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes

ID	Indicateur	Catégorie de région	2017			2016			2015			2014		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes

Axe prioritaire	2 - Améliorer l'accès à l'emploi par la formation tout au long de la vie, qui facilite l'acquisition de compétences en répondant aux besoins des entreprises, et par une action sur tous les leviers de la création d'activités et d'emplois
Priorité d'investissement	8ii - Intégration durable sur le marché du travail des jeunes (IEJ), en particulier ceux qui sont sans emploi et qui ne suivent ni enseignement ni formation, y compris les jeunes exposés à l'exclusion sociale et ceux issus de groupes marginalisés, en mettant notamment en œuvre la garantie pour la jeunesse

Tableau 2B : Indicateurs de résultat pour l'IEJ et l'IEJ REACT-EU par axe prioritaire ou partie d'axe prioritaire (article 19, paragraphe 3, annexes I et II du règlement FSE) - 2 / 8ii

ID	Indicateur	Indicateurs de réalisation communs utilisés comme base pour la fixation des valeurs cibles	Unité de mesure pour les valeurs de référence et les valeurs cibles	Valeur cible (2023)			Valeur cumulée			Taux de réalisation			2023	
				Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
CR01	participants chômeurs qui suivent l'intervention soutenue par l'IEJ jusqu'à son terme	CO01 chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	Proportion	92,00%	%	%	10 291,00	5 427,00	4 864,00	0,81			0,00	0,00
CR02	participants chômeurs qui reçoivent une offre d'emploi, un complément de formation, un apprentissage ou un stage au terme de leur participation	CO01 chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	Proportion	92,00%	%	%	1 841,00	1 014,00	827,00	0,14			0,00	0,00
CR03	participants chômeurs qui suivent un enseignement/une formation, ou qui obtiennent une qualification, ou qui travaillent, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	CO01 chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	Proportion	36,00%	%	%	4 058,00	2 233,00	1 825,00	0,82			0,00	0,00
CR04	participants chômeurs de longue durée qui suivent l'intervention soutenue par l'IEJ jusqu'à son terme	CO02 chômeurs de longue durée	Proportion	45,00%	%	%	3 100,00	1 656,00	1 444,00	1,73			0,00	0,00
CR05	participants chômeurs de longue durée qui reçoivent une offre d'emploi, un complément de formation, un apprentissage ou un stage au terme de leur participation	CO02 chômeurs de longue durée	Proportion	50,00%	%	%	516,00	280,00	236,00	0,26			0,00	0,00
CR06	participants chômeurs de longue durée qui suivent un enseignement/une formation, ou qui obtiennent une qualification, ou qui travaillent, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	CO02 chômeurs de longue durée	Proportion	17,00%	%	%	1 125,00	622,00	503,00	1,67			0,00	0,00
CR07	participants inactifs ne suivant ni enseignement ni formation qui suivent l'intervention soutenue par l'IEJ jusqu'à son terme	CO04 personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	Proportion	92,00%	%	%	93,00	65,00	28,00	0,58			0,00	0,00
CR08	participants inactifs ne suivant ni enseignement ni formation qui reçoivent une offre d'emploi, un complément de formation, un apprentissage ou un stage au terme de leur participation	CO04 personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	Proportion	92,00%	%	%	70,00	47,00	23,00	0,44			0,00	0,00
CR09	participants inactifs ne suivant ni enseignement ni formation qui suivent un enseignement/une formation, qui obtiennent une qualification, ou qui travaillent, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	CO04 personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	Proportion	36,00%	%	%	70,00	51,00	19,00	1,12			0,00	0,00
CR10	participants suivant un complément de formation, un programme de formation menant à une qualification, un apprentissage ou un stage six mois après la fin de leur participation	CO06 moins de 25 ans	Proportion	20,00%	%	%	6 008,00	3 275,00	2 733,00	2,25			3 275,00	2 733,00
CR11	participants exerçant un emploi six mois après la fin de leur participation	CO06 moins de 25 ans	Proportion	30,00%	%	%	4 534,00	2 449,00	2 085,00	1,13			2 449,00	2 085,00
CR12	participants exerçant une activité d'indépendant six mois après la fin de leur participation	CO06 moins de 25 ans	Proportion	1,00%	%	%	513,00	266,00	247,00	3,84			266,00	247,00
CR01	participants inactifs engagés dans la recherche d'un emploi au terme de leur participation,						0,00	0,00	0,00				0,00	0,00
CR02	participants suivant un enseignement ou une formation au terme de leur participation						0,00	0,00	0,00				0,00	0,00
CR03	participants obtenant une qualification au terme de leur participation						0,00	0,00	0,00				0,00	0,00
CR04	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation						0,00	0,00	0,00				0,00	0,00
CR05	participants défavorisés à la recherche d'un emploi, suivant un enseignement, une formation, une formation menant à une qualification, ou exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation						0,00	0,00	0,00				0,00	0,00
CR06	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation						0,00	0,00	0,00				0,00	0,00
CR07	participants jouissant d'une meilleure situation sur le marché du travail six mois après la fin de leur participation						0,00	0,00	0,00				0,00	0,00
CR08	participants de plus de 54 ans exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation						0,00	0,00	0,00				0,00	0,00
CR09	participants défavorisés exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation						0,00	0,00	0,00				0,00	0,00

ID	Indicateur	Indicateurs de réalisation communs utilisés comme base pour la fixation des valeurs cibles	2022		2021		2020		2019		2018		2017	
			Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
CR01	participants chômeurs qui suivent l'intervention soutenue par l'IEJ jusqu'à son terme	CO01 chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	30,00	26,00	69,00	59,00	58,00	43,00	78,00	41,00	66,00	59,00	199,00	135,00

ID	Indicateur	Indicateurs de réalisation communs utilisés comme base pour la fixation des valeurs cibles	2022		2021		2020		2019		2018		2017	
			Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
CR02	participants chômeurs qui reçoivent une offre d'emploi, un complément de formation, un apprentissage ou un stage au terme de leur participation	CO01 chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	59,00	65,00	95,00	81,00	75,00	48,00	69,00	40,00	35,00	27,00	53,00	59,00
CR03	participants chômeurs qui suivent un enseignement/une formation, ou qui obtiennent une qualification, ou qui travaillent, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	CO01 chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	44,00	54,00	58,00	48,00	44,00	28,00	63,00	33,00	43,00	26,00	96,00	73,00
CR04	participants chômeurs de longue durée qui suivent l'intervention soutenue par l'IEJ jusqu'à son terme	CO02 chômeurs de longue durée	6,00	4,00	10,00	9,00	11,00	15,00	13,00	9,00	28,00	18,00	57,00	33,00
CR05	participants chômeurs de longue durée qui reçoivent une offre d'emploi, un complément de formation, un apprentissage ou un stage au terme de leur participation	CO02 chômeurs de longue durée	7,00	6,00	13,00	17,00	17,00	12,00	11,00	6,00	20,00	10,00	22,00	22,00
CR06	participants chômeurs de longue durée qui suivent un enseignement/une formation, ou qui obtiennent une qualification, ou qui travaillent, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	CO02 chômeurs de longue durée	6,00	5,00	12,00	11,00	7,00	6,00	10,00	5,00	24,00	7,00	24,00	15,00
CR07	participants inactifs ne suivant ni enseignement ni formation qui suivent l'intervention soutenue par l'IEJ jusqu'à son terme	CO04 personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	11,00	8,00	25,00	7,00	4,00	0,00	1,00	0,00	1,00	0,00	2,00	0,00
CR08	participants inactifs ne suivant ni enseignement ni formation qui reçoivent une offre d'emploi, un complément de formation, un apprentissage ou un stage au terme de leur participation	CO04 personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	6,00	1,00	17,00	9,00	0,00	0,00	6,00	1,00	0,00	0,00	3,00	0,00
CR09	participants inactifs ne suivant ni enseignement ni formation qui suivent un enseignement/une formation, qui obtiennent une qualification, ou qui travaillent, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	CO04 personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	9,00	1,00	17,00	9,00	3,00	0,00	6,00	1,00	0,00	0,00	2,00	0,00
CR10	participants suivant un complément de formation, un programme de formation menant à une qualification, un apprentissage ou un stage six mois après la fin de leur participation	CO06 moins de 25 ans	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR11	participants exerçant un emploi six mois après la fin de leur participation	CO06 moins de 25 ans	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR12	participants exerçant une activité d'indépendant six mois après la fin de leur participation	CO06 moins de 25 ans	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR01	participants inactifs engagés dans la recherche d'un emploi au terme de leur participation,		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR02	participants suivant un enseignement ou une formation au terme de leur participation		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR03	participants obtenant une qualification au terme de leur participation		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR04	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR05	participants défavorisés à la recherche d'un emploi, suivant un enseignement, une formation, une formation menant à une qualification, ou exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR06	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR07	participants jouissant d'une meilleure situation sur le marché du travail six mois après la fin de leur participation		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR08	participants de plus de 54 ans exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR09	participants défavorisés exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

ID	Indicateur	Indicateurs de réalisation communs utilisés comme base pour la fixation des valeurs cibles	2016		2015		2014	
			Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
CR01	participants chômeurs qui suivent l'intervention soutenue par l'IEJ jusqu'à son terme	CO01 chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	624,00	452,00	2 319,00	2 099,00	1 984,00	1 950,00
CR02	participants chômeurs qui reçoivent une offre d'emploi, un complément de formation, un apprentissage ou un stage au terme de leur participation	CO01 chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	234,00	158,00	308,00	259,00	86,00	90,00
CR03	participants chômeurs qui suivent un enseignement/une formation, ou qui obtiennent une qualification, ou qui travaillent, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	CO01 chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	314,00	201,00	866,00	714,00	705,00	648,00
CR04	participants chômeurs de longue durée qui suivent l'intervention soutenue par l'IEJ jusqu'à son terme	CO02 chômeurs de longue durée	169,00	131,00	738,00	653,00	624,00	572,00
CR05	participants chômeurs de longue durée qui reçoivent une offre d'emploi, un complément de formation, un apprentissage ou un stage au terme de leur participation	CO02 chômeurs de longue durée	55,00	49,00	102,00	75,00	33,00	39,00
CR06	participants chômeurs de longue durée qui suivent un enseignement/une formation, ou qui obtiennent une qualification, ou qui travaillent, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	CO02 chômeurs de longue durée	72,00	54,00	267,00	214,00	200,00	186,00
CR07	participants inactifs ne suivant ni enseignement ni formation qui suivent l'intervention soutenue par l'IEJ jusqu'à son terme	CO04 personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	11,00	3,00	7,00	4,00	3,00	6,00
CR08	participants inactifs ne suivant ni enseignement ni formation qui reçoivent une offre d'emploi, un complément de formation, un apprentissage ou un stage au terme de leur participation	CO04 personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	7,00	2,00	5,00	4,00	3,00	6,00
CR09	participants inactifs ne suivant ni enseignement ni formation qui suivent un enseignement/une formation, qui obtiennent une qualification, ou qui travaillent, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	CO04 personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	7,00	2,00	5,00	3,00	2,00	3,00
CR10	participants suivant un complément de formation, un programme de formation menant à une qualification, un apprentissage ou un stage six mois après la fin de leur participation	CO06 moins de 25 ans	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR11	participants exerçant un emploi six mois après la fin de leur participation	CO06 moins de 25 ans	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR12	participants exerçant une activité d'indépendant six mois après la fin de leur participation	CO06 moins de 25 ans	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR01	participants inactifs engagés dans la recherche d'un emploi au terme de leur participation,		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR02	participants suivant un enseignement ou une formation au terme de leur participation		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR03	participants obtenant une qualification au terme de leur participation		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR04	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR05	participants défavorisés à la recherche d'un emploi, suivant un enseignement, une formation, une formation menant à une qualification, ou exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR06	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR07	participants jouissant d'une meilleure situation sur le marché du travail six mois après la fin de leur participation		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR08	participants de plus de 54 ans exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR09	participants défavorisés exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Axe prioritaire	2 - Améliorer l'accès à l'emploi par la formation tout au long de la vie, qui facilite l'acquisition de compétences en répondant aux besoins des entreprises, et par une action sur tous les leviers de la création d'activités et d'emplois
Priorité d'investissement	8ii - Intégration durable sur le marché du travail des jeunes (IEJ), en particulier ceux qui sont sans emploi et qui ne suivent ni enseignement ni formation, y compris les jeunes exposés à l'exclusion sociale et ceux issus de groupes marginalisés, en mettant notamment en œuvre la garantie pour la jeunesse

Tableau 2C : Indicateurs de résultat spécifiques au FSE, au FSE REACT-EU, à l'IEJ et à l'IEJ REACT-EU

ID	Indicateur	Catégorie de région	Unité de mesure de l'indicateur	Indicateurs de réalisation utilisés comme base pour la fixation des cibles	Unité de mesure pour les valeurs de référence et les valeurs cibles	Valeur cible (2023)			Taux de réalisation			2023					
						Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Cumulé	Total annuel	Qualitative			

ID	Indicateur	Catégorie de région	2022							2021						
			Cumulé			Total annuel			Qualitative	Cumulé			Total annuel			Qualitative
			Total	Hommes	Emmes	Total	Hommes	Emmes		Total	Hommes	Emmes	Total	Hommes	Emmes	

ID	Indicateur	Catégorie de région	2020							2019						
			Cumulé			Total annuel			Qualitative	Cumulé			Total annuel			Qualitative
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes		Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	

ID	Indicateur	Catégorie de région	2018							2017						
			Cumulé			Total annuel			Qualitative	Cumulé			Total annuel			Qualitative
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes		Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	

ID	Indicateur	Catégorie de région	2016							2015						
			Cumulé			Total annuel			Qualitative	Cumulé			Total annuel			Qualitative
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes		Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	

ID	Indicateur	Catégorie de région	2014									
			Cumulé			Total annuel			Qualitative			
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes				

Axe prioritaire	2 - Améliorer l'accès à l'emploi par la formation tout au long de la vie, qui facilite l'acquisition de compétences en répondant aux besoins des entreprises, et par une action sur tous les leviers de la création d'activités et d'emplois
Priorité d'investissement	8ii - Intégration durable sur le marché du travail des jeunes (IEJ), en particulier ceux qui sont sans emploi et qui ne suivent ni enseignement ni formation, y compris les jeunes exposés à l'exclusion sociale et ceux issus de groupes marginalisés, en mettant notamment en œuvre la garantie pour la jeunesse

Tableau 4A : Indicateurs de réalisation communs pour le FSE, le FSE REACT-EU, l'IEJ et l'IEJ REACT-EU - 2 / 8ii

ID	Indicateur	Catégorie de région	Valeur cible (2023)			Valeur cumulée			Taux de réalisation			2023		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
CO01	chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée		12 500,00	6 650,00	5 850,00	13 821,00	7 360,00	6 461,00	1,11	1,11	1,10	0,00	0,00	0,00
CO02	chômeurs de longue durée					3 973,00	2 147,00	1 826,00				0,00	0,00	0,00
CO03	personnes inactives					408,00	257,00	151,00				0,00	0,00	0,00
CO04	personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation					173,00	119,00	54,00				0,00	0,00	0,00
CO06	moins de 25 ans		11 500,00	6 100,00	5 400,00	13 352,00	7 183,00	6 169,00	1,16	1,18	1,14	0,00	0,00	0,00
CO09	titulaires d'un diplôme de l'enseignement primaire (CITE 1) ou du premier cycle de l'enseignement secondaire (CITE 2)					8 176,00	4 502,00	3 674,00				0,00	0,00	0,00
CO10	titulaires d'un diplôme du deuxième cycle de l'enseignement secondaire (CITE 3) ou de l'enseignement postsecondaire non supérieur (CITE 4)					4 590,00	2 346,00	2 244,00				0,00	0,00	0,00
CO11	titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur (CITE 5 à 8)					707,00	332,00	375,00				0,00	0,00	0,00
CO15	migrants, participants d'origine étrangère, minorités (y compris les communautés marginalisées telles que les Roms)					1 042,00	546,00	496,00				0,00	0,00	0,00
CO16	participants handicapés					555,00	316,00	239,00				0,00	0,00	0,00
CO17	autres personnes défavorisées					804,00	203,00	601,00				0,00	0,00	0,00
CO18	personnes sans domicile fixe ou confrontées à l'exclusion de leur logement					171,00	99,00	72,00				0,00	0,00	0,00
CO19	personnes venant de zones rurales					4 601,00	2 474,00	2 127,00				0,00	0,00	0,00
	Total général des participants					14 229,00						0,00		

ID	Indicateur	Catégorie de région	2022			2021			2020		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
CO01	chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée		158,00	76,00	82,00	240,00	125,00	115,00	192,00	109,00	83,00
CO02	chômeurs de longue durée		16,00	9,00	7,00	44,00	18,00	26,00	46,00	24,00	22,00
CO03	personnes inactives		46,00	26,00	20,00	65,00	49,00	16,00	14,00	9,00	5,00
CO04	personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation		32,00	20,00	12,00	58,00	43,00	15,00	14,00	9,00	5,00
CO06	moins de 25 ans		201,00	101,00	100,00	286,00	166,00	120,00	202,00	117,00	85,00
CO09	titulaires d'un diplôme de l'enseignement primaire (CITE 1) ou du premier cycle de l'enseignement secondaire (CITE 2)		130,00	68,00	62,00	200,00	117,00	83,00	148,00	87,00	61,00
CO10	titulaires d'un diplôme du deuxième cycle de l'enseignement secondaire (CITE 3) ou de l'enseignement postsecondaire non supérieur (CITE 4)		66,00	32,00	34,00	90,00	51,00	39,00	45,00	24,00	21,00
CO11	titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur (CITE 5 à 8)		8,00	2,00	6,00	15,00	6,00	9,00	9,00	6,00	3,00
CO15	migrants, participants d'origine étrangère, minorités (y compris les communautés marginalisées telles que les Roms)		44,00	19,00	25,00	64,00	38,00	26,00	41,00	29,00	12,00
CO16	participants handicapés		32,00	19,00	13,00	34,00	21,00	13,00	18,00	9,00	9,00
CO17	autres personnes défavorisées		13,00	6,00	7,00	24,00	12,00	12,00	5,00	1,00	4,00
CO18	personnes sans domicile fixe ou confrontées à l'exclusion de leur logement		12,00	8,00	4,00	14,00	7,00	7,00	4,00	3,00	1,00
CO19	personnes venant de zones rurales		51,00	29,00	22,00	105,00	63,00	42,00	47,00	30,00	17,00
	Total général des participants		204,00			305,00			206,00		

ID	Indicateur	Catégorie de région	2019			2018			2017		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
CO01	chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée		196,00	130,00	66,00	212,00	121,00	91,00	491,00	292,00	199,00
CO02	chômeurs de longue durée		37,00	21,00	16,00	83,00	49,00	34,00	137,00	88,00	49,00
CO03	personnes inactives		16,00	13,00	3,00	2,00	2,00	0,00	16,00	5,00	11,00
CO04	personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation		12,00	10,00	2,00	2,00	2,00	0,00	3,00	3,00	0,00
CO06	moins de 25 ans		204,00	136,00	68,00	202,00	114,00	88,00	460,00	272,00	188,00
CO09	titulaires d'un diplôme de l'enseignement primaire (CITE 1) ou du premier cycle de l'enseignement secondaire (CITE 2)		130,00	83,00	47,00	150,00	89,00	61,00	260,00	177,00	83,00
CO10	titulaires d'un diplôme du deuxième cycle de l'enseignement secondaire (CITE 3) ou de l'enseignement postsecondaire non supérieur (CITE 4)		70,00	50,00	20,00	46,00	26,00	20,00	178,00	91,00	87,00
CO11	titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur (CITE 5 à 8)		9,00	7,00	2,00	18,00	8,00	10,00	66,00	27,00	39,00
CO15	migrants, participants d'origine étrangère, minorités (y compris les communautés marginalisées telles que les Roms)		54,00	35,00	19,00	53,00	20,00	33,00	76,00	35,00	41,00
CO16	participants handicapés		14,00	9,00	5,00	8,00	5,00	3,00	11,00	6,00	5,00
CO17	autres personnes défavorisées		14,00	5,00	9,00	13,00	3,00	10,00	39,00	14,00	25,00
CO18	personnes sans domicile fixe ou confrontées à l'exclusion de leur logement		3,00	1,00	2,00	21,00	13,00	8,00	8,00	3,00	5,00
CO19	personnes venant de zones rurales		53,00	38,00	15,00	22,00	17,00	5,00	112,00	72,00	40,00
	Total général des participants		212,00			214,00			507,00		

ID	Indicateur	Catégorie de région	2016			2015			2014		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
CO01	chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée		1 468,00	873,00	595,00	5 777,00	3 045,00	2 732,00	5 087,00	2 589,00	2 498,00
CO02	chômeurs de longue durée		377,00	220,00	157,00	1 718,00	921,00	797,00	1 515,00	797,00	718,00

ID	Indicateur	Catégorie de région	2016			2015			2014		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
CO03	personnes inactives		128,00	86,00	42,00	107,00	62,00	45,00	14,00	5,00	9,00
CO04	personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation		22,00	17,00	5,00	16,00	10,00	6,00	14,00	5,00	9,00
CO06	moins de 25 ans		1 463,00	885,00	578,00	5 485,00	2 926,00	2 559,00	4 849,00	2 466,00	2 383,00
CO09	titulaires d'un diplôme de l'enseignement primaire (CITE 1) ou du premier cycle de l'enseignement secondaire (CITE 2)		699,00	438,00	261,00	3 430,00	1 847,00	1 583,00	3 029,00	1 596,00	1 433,00
CO10	titulaires d'un diplôme du deuxième cycle de l'enseignement secondaire (CITE 3) ou de l'enseignement postsecondaire non supérieur (CITE 4)		717,00	410,00	307,00	1 858,00	938,00	920,00	1 520,00	724,00	796,00
CO11	titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur (CITE 5 à 8)		151,00	95,00	56,00	214,00	101,00	113,00	217,00	80,00	137,00
CO15	migrants, participants d'origine étrangère, minorités (y compris les communautés marginalisées telles que les Roms)		249,00	138,00	111,00	423,00	216,00	207,00	38,00	16,00	22,00
CO16	participants handicapés		52,00	34,00	18,00	235,00	126,00	109,00	151,00	87,00	64,00
CO17	autres personnes défavorisées		87,00	31,00	56,00	352,00	79,00	273,00	257,00	52,00	205,00
CO18	personnes sans domicile fixe ou confrontées à l'exclusion de leur logement		32,00	16,00	16,00	65,00	43,00	22,00	12,00	5,00	7,00
CO19	personnes venant de zones rurales		435,00	267,00	168,00	1 975,00	1 033,00	942,00	1 801,00	925,00	876,00
	Total général des participants		1 596,00			5 884,00			5 101,00		

Axe prioritaire	2 - Améliorer l'accès à l'emploi par la formation tout au long de la vie, qui facilite l'acquisition de compétences en répondant aux besoins des entreprises, et par une action sur tous les leviers de la création d'activités et d'emplois
Priorité d'investissement	8ii - Intégration durable sur le marché du travail des jeunes (IEJ), en particulier ceux qui sont sans emploi et qui ne suivent ni enseignement ni formation, y compris les jeunes exposés à l'exclusion sociale et ceux issus de groupes marginalisés, en mettant notamment en œuvre la garantie pour la jeunesse

Tableau 4B: Indicateurs de réalisation spécifiques au FSE, au FSE REACT-EU, à l’IEJ et à l’IEJ REACT-EU - 2

ID	Indicateur	Catégorie de région	Unité de mesure	Valeur cible (2023)			Valeur cumulée			Taux de réalisation			2023		
				Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes

ID	Indicateur	Catégorie de région	2022			2021			2020			2019			2018		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes

ID	Indicateur	Catégorie de région	2017			2016			2015			2014		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes

Axe prioritaire	2 - Améliorer l'accès à l'emploi par la formation tout au long de la vie, qui facilite l'acquisition de compétences en répondant aux besoins des entreprises, et par une action sur tous les leviers de la création d'activités et d'emplois
Priorité d'investissement	8iii - l'emploi indépendant, l'entrepreneuriat et la création d'entreprises, y compris les micro, petites et moyennes entreprises innovantes

Tableau 2A : Indicateurs de résultat communs pour le FSE et le FSE REACT-EU (par axe prioritaire, priorité d'investissement, et par catégorie de région). Les données relatives à tous les indicateurs de résultat communs pour le FSE (avec et sans valeur cible) doivent être ventilées par sexe. Pour un axe prioritaire d'assistance technique, seuls les indicateurs communs pour lesquels une valeur cible a été définie doivent être communiqués - 2 / 8iii

ID	Indicateur	Catégorie de région	Indicateurs de réalisation communs utilisés comme base pour la fixation des valeurs cibles	Unité de mesure pour les valeurs de référence et les valeurs cibles	Valeur cible (2023)			Valeur cumulée			Taux de réalisation			2023	
					Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
CR01	participants inactifs engagés dans la recherche d'un emploi au terme de leur participation,	Plus développées						195,00	121,00	74,00				0,00	0,00
CR02	participants suivant un enseignement ou une formation au terme de leur participation	Plus développées						277,00	80,00	197,00				0,00	0,00
CR03	participants obtenant une qualification au terme de leur participation	Plus développées						178,00	119,00	59,00				0,00	0,00
CR04	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	Plus développées						1 774,00	882,00	892,00				0,00	0,00
CR05	participants défavorisés à la recherche d'un emploi, suivant un enseignement, une formation, une formation menant à une qualification, ou exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	Plus développées						636,00	319,00	317,00				0,00	0,00
CR06	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	Plus développées						1 338,00	602,00	736,00				0,00	0,00
CR06	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	Plus développées	CO01 chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	Proportion	40,00%	%	%	1 338,00	602,00	736,00	1,71			0,00	0,00
CR07	participants jouissant d'une meilleure situation sur le marché du travail six mois après la fin de leur participation	Plus développées						1 874,00	1 172,00	702,00				0,00	0,00
CR08	participants de plus de 54 ans exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	Plus développées						0,00	0,00	0,00				0,00	0,00
CR09	participants défavorisés exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	Plus développées						0,00	0,00	0,00				0,00	0,00

ID	Indicateur	Catégorie de région	2022		2021		2020		2019		2018		2017	
			Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
CR01	participants inactifs engagés dans la recherche d'un emploi au terme de leur participation,	Plus développées	0,00	0,00	4,00	11,00	28,00	15,00	11,00	34,00	49,00	9,00	16,00	4,00
CR02	participants suivant un enseignement ou une formation au terme de leur participation	Plus développées	0,00	0,00	8,00	13,00	6,00	9,00	3,00	8,00	19,00	22,00	22,00	101,00
CR03	participants obtenant une qualification au terme de leur participation	Plus développées	0,00	0,00	16,00	4,00	26,00	11,00	4,00	4,00	2,00	1,00	60,00	24,00
CR04	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	Plus développées	0,00	0,00	78,00	79,00	153,00	123,00	84,00	67,00	172,00	189,00	157,00	154,00
CR05	participants défavorisés à la recherche d'un emploi, suivant un enseignement, une formation, une formation menant à une qualification, ou exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	Plus développées	0,00	0,00	14,00	20,00	34,00	24,00	46,00	39,00	51,00	50,00	82,00	77,00
CR06	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	Plus développées	0,00	0,00	602,00	736,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR06	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	Plus développées	0,00	0,00	602,00	736,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR07	participants jouissant d'une meilleure situation sur le marché du travail six mois après la fin de leur participation	Plus développées	0,00	0,00	1 172,00	702,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR08	participants de plus de 54 ans exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR09	participants défavorisés exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

table4a Indicateur		Catégorie de région	2016		2015		2014	
			Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
CR01	participants inactifs engagés dans la recherche d'un emploi au terme de leur participation,	Plus développées	12,00	1,00	1,00	0,00	0,00	0,00
CR02	participants suivant un enseignement ou une formation au terme de leur participation	Plus développées	10,00	31,00	12,00	13,00	0,00	0,00
CR03	participants obtenant une qualification au terme de leur participation	Plus développées	4,00	6,00	7,00	9,00	0,00	0,00

table4a	Indicateur	Catégorie de région	2016		2015		2014	
			Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
CR04	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	Plus développées	131,00	186,00	107,00	94,00	0,00	0,00
CR05	participants défavorisés à la recherche d'un emploi, suivant un enseignement, une formation, une formation menant à une qualification, ou exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	Plus développées	66,00	77,00	26,00	30,00	0,00	0,00
CR06	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR06	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR07	participants jouissant d'une meilleure situation sur le marché du travail six mois après la fin de leur participation	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR08	participants de plus de 54 ans exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR09	participants défavorisés exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Axe prioritaire	2 - Améliorer l'accès à l'emploi par la formation tout au long de la vie, qui facilite l'acquisition de compétences en répondant aux besoins des entreprises, et par une action sur tous les leviers de la création d'activités et d'emplois
Priorité d'investissement	8iii - l'emploi indépendant, l'entrepreneuriat et la création d'entreprises, y compris les micro, petites et moyennes entreprises innovantes

Tableau 2C : Indicateurs de résultat spécifiques au FSE, au FSE REACT-EU, à l'IEJ et à l'IEJ REACT-EU

ID	Indicateur	Catégorie de région	Unité de mesure de l'indicateur	Indicateurs de réalisation utilisés comme base pour la fixation des cibles	Unité de mesure pour les valeurs de référence et les valeurs cibles	Valeur cible (2023)			Taux de réalisation			2023						
												Cumulé			Total annuel			Qualitative
						Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	
AQR14	Nombre d'emplois salariés créés avec le soutien du FSE	Plus développées	Nombre (ETP)		Nombre	7 000,00			0,16			1 112,00	0,00	0,00	565,00			
AQR15	Nombre de nouvelles entreprises bénéficiant d'un soutien	Plus développées	Nombre (entreprises)		Nombre	140,00			7,78			1 089,00	0,00	0,00	553,00			

ID	Indicateur	Catégorie de région	2022						2021						Qualitative		
			Cumulé			Total annuel			Cumulé			Total annuel			Qualitative		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes			
AQR14	Nombre d'emplois salariés créés avec le soutien du FSE	Plus développées	547,00	0,00	0,00	547,00			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00			
AQR15	Nombre de nouvelles entreprises bénéficiant d'un soutien	Plus développées	536,00	0,00	0,00	536,00			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00			

ID	Indicateur	Catégorie de région	2020						2019						Qualitative		
			Cumulé			Total annuel			Cumulé			Total annuel			Qualitative		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes			
AQR14	Nombre d'emplois salariés créés avec le soutien du FSE	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00			
AQR15	Nombre de nouvelles entreprises bénéficiant d'un soutien	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00			

ID	Indicateur	Catégorie de région	2018						2017						Qualitative		
			Cumulé			Total annuel			Cumulé			Total annuel			Qualitative		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes			
AQR14	Nombre d'emplois salariés créés avec le soutien du FSE	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00			
AQR15	Nombre de nouvelles entreprises bénéficiant d'un soutien	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00			

ID	Indicateur	Catégorie de région	2016						2015						Qualitative		
			Cumulé			Total annuel			Cumulé			Total annuel			Qualitative		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes			
AQR14	Nombre d'emplois salariés créés avec le soutien du FSE	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00			
AQR15	Nombre de nouvelles entreprises bénéficiant d'un soutien	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00			

ID	Indicateur	Catégorie de région	2014						2014						Qualitative		
			Cumulé			Total annuel			Cumulé			Total annuel			Qualitative		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes			
AQR14	Nombre d'emplois salariés créés avec le soutien du FSE	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00			
AQR15	Nombre de nouvelles entreprises bénéficiant d'un soutien	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00			

Axe prioritaire	2 - Améliorer l'accès à l'emploi par la formation tout au long de la vie, qui facilite l'acquisition de compétences en répondant aux besoins des entreprises, et par une action sur tous les leviers de la création d'activités et d'emplois
Priorité d'investissement	8iii - l'emploi indépendant, l'entrepreneuriat et la création d'entreprises, y compris les micro, petites et moyennes entreprises innovantes

Tableau 4A : Indicateurs de réalisation communs pour le FSE, le FSE REACT-EU, l'IEJ et l'IEJ REACT-EU - 2 / 8iii

ID	Indicateur	Catégorie de région	Valeur cible (2023)			Valeur cumulée			Taux de réalisation			2023		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
CO01	chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	Plus développées	2 300,00	1 000,00	130,00	1 957,00	785,00	1 172,00	0,85	0,79	9,02	0,00	0,00	0,00
CO02	chômeurs de longue durée	Plus développées				156,00	59,00	97,00				0,00	0,00	0,00
CO03	personnes inactives	Plus développées				1 385,00	562,00	823,00				0,00	0,00	0,00
CO04	personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	Plus développées				290,00	119,00	171,00				0,00	0,00	0,00
CO05	personnes exerçant un emploi, y compris les indépendants	Plus développées	2 300,00	1 200,00	1 100,00	3 760,00	2 134,00	1 626,00	1,63	1,78	1,48	0,00	0,00	0,00
CO06	moins de 25 ans	Plus développées	3 400,00	1 800,00	1 600,00	1 680,00	945,00	735,00	0,49	0,53	0,46	0,00	0,00	0,00
CO07	plus de 54 ans	Plus développées				360,00	145,00	215,00				0,00	0,00	0,00
CO08	participants de plus de 54 ans qui sont sans emploi, y compris les chômeurs de longue durée, ou personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	Plus développées				178,00	75,00	103,00				0,00	0,00	0,00
CO09	titulaires d'un diplôme de l'enseignement primaire (CITE 1) ou du premier cycle de l'enseignement secondaire (CITE 2)	Plus développées				658,00	375,00	283,00				0,00	0,00	0,00
CO10	titulaires d'un diplôme du deuxième cycle de l'enseignement secondaire (CITE 3) ou de l'enseignement postsecondaire non supérieur (CITE 4)	Plus développées				3 052,00	1 597,00	1 455,00				0,00	0,00	0,00
CO11	titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur (CITE 5 à 8)	Plus développées				3 357,00	1 492,00	1 865,00				0,00	0,00	0,00
CO15	migrants, participants d'origine étrangère, minorités (y compris les communautés marginalisées telles que les Roms)	Plus développées				1 049,00	375,00	674,00				0,00	0,00	0,00
CO16	participants handicapés	Plus développées				233,00	85,00	148,00				0,00	0,00	0,00
CO17	autres personnes défavorisées	Plus développées				867,00	375,00	492,00				0,00	0,00	0,00
CO18	personnes sans domicile fixe ou confrontées à l'exclusion de leur logement	Plus développées				112,00	62,00	50,00				0,00	0,00	0,00
CO19	personnes venant de zones rurales	Plus développées				2 167,00	1 409,00	758,00				0,00	0,00	0,00
CO20	nombre de projets partiellement ou intégralement mis en œuvre par des partenaires sociaux ou des organisations non gouvernementales	Plus développées				0,00						0,00		
CO21	nombre de projets consacrés à la participation durable et à la progression des femmes dans l'emploi	Plus développées				0,00						0,00		
CO22	nombre de projets ciblés sur les administrations ou les services publics aux niveaux national, régional ou local	Plus développées				0,00						0,00		
CO23	nombre de micro, petites et moyennes entreprises (y compris de coopératives et d'entreprises de l'économie sociale) bénéficiant d'un soutien	Plus développées	880,00			529,00			0,60			0,00		
	Total général des participants					7 102,00						0,00		

ID	Indicateur	Catégorie de région	2022			2021			2020		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
CO01	chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	Plus développées	0,00	0,00	0,00	184,00	76,00	108,00	318,00	129,00	189,00
CO02	chômeurs de longue durée	Plus développées	0,00	0,00	0,00	21,00	7,00	14,00	26,00	7,00	19,00
CO03	personnes inactives	Plus développées	0,00	0,00	0,00	125,00	51,00	74,00	168,00	107,00	61,00
CO04	personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	Plus développées	0,00	0,00	0,00	43,00	18,00	25,00	50,00	32,00	18,00
CO05	personnes exerçant un emploi, y compris les indépendants	Plus développées	0,00	0,00	0,00	643,00	447,00	196,00	620,00	424,00	196,00
CO06	moins de 25 ans	Plus développées	0,00	0,00	0,00	229,00	177,00	52,00	286,00	196,00	90,00
CO07	plus de 54 ans	Plus développées	0,00	0,00	0,00	36,00	19,00	17,00	48,00	18,00	30,00
CO08	participants de plus de 54 ans qui sont sans emploi, y compris les chômeurs de longue durée, ou personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	Plus développées	0,00	0,00	0,00	15,00	9,00	6,00	27,00	11,00	16,00
CO09	titulaires d'un diplôme de l'enseignement primaire (CITE 1) ou du premier cycle de l'enseignement secondaire (CITE 2)	Plus développées	0,00	0,00	0,00	99,00	61,00	38,00	160,00	100,00	60,00
CO10	titulaires d'un diplôme du deuxième cycle de l'enseignement secondaire (CITE 3) ou de l'enseignement postsecondaire non supérieur (CITE 4)	Plus développées	0,00	0,00	0,00	395,00	251,00	144,00	427,00	281,00	146,00
CO11	titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur (CITE 5 à 8)	Plus développées	0,00	0,00	0,00	457,00	261,00	196,00	518,00	278,00	240,00
CO15	migrants, participants d'origine étrangère, minorités (y compris les communautés marginalisées telles que les Roms)	Plus développées	0,00	0,00	0,00	75,00	29,00	46,00	75,00	36,00	39,00
CO16	participants handicapés	Plus développées	0,00	0,00	0,00	31,00	14,00	17,00	25,00	11,00	14,00
CO17	autres personnes défavorisées	Plus développées	0,00	0,00	0,00	65,00	25,00	40,00	80,00	29,00	51,00
CO18	personnes sans domicile fixe ou confrontées à l'exclusion de leur logement	Plus développées	0,00	0,00	0,00	5,00	3,00	2,00	3,00	1,00	2,00
CO19	personnes venant de zones rurales	Plus développées	0,00	0,00	0,00	658,00	445,00	213,00	367,00	230,00	137,00
CO20	nombre de projets partiellement ou intégralement mis en œuvre par des partenaires sociaux ou des organisations non gouvernementales	Plus développées	0,00			0,00			0,00		
CO21	nombre de projets consacrés à la participation durable et à la progression des femmes dans l'emploi	Plus développées	0,00			0,00			0,00		
CO22	nombre de projets ciblés sur les administrations ou les services publics aux niveaux national, régional ou local	Plus développées	0,00			0,00			0,00		
CO23	nombre de micro, petites et moyennes entreprises (y compris de coopératives et d'entreprises de l'économie sociale) bénéficiant d'un soutien	Plus développées	529,00			0,00			0,00		
	Total général des participants		0,00			952,00			1 106,00		

ID	Indicateur	Catégorie de région	2019			2018			2017		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
CO01	chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	Plus développées	246,00	59,00	187,00	472,00	183,00	289,00	323,00	148,00	175,00
CO02	chômeurs de longue durée	Plus développées	30,00	4,00	26,00	28,00	9,00	19,00	17,00	12,00	5,00
CO03	personnes inactives	Plus développées	163,00	65,00	98,00	324,00	109,00	215,00	221,00	79,00	142,00

ID	Indicateur	Catégorie de région	2019			2018			2017		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
CO04	personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	Plus développées	77,00	50,00	27,00	74,00	17,00	57,00	23,00	0,00	23,00
CO05	personnes exerçant un emploi, y compris les indépendants	Plus développées	331,00	196,00	135,00	789,00	339,00	450,00	482,00	241,00	241,00
CO06	moins de 25 ans	Plus développées	245,00	89,00	156,00	355,00	154,00	201,00	160,00	101,00	59,00
CO07	plus de 54 ans	Plus développées	67,00	27,00	40,00	82,00	33,00	49,00	65,00	18,00	47,00
CO08	participants de plus de 54 ans qui sont sans emploi, y compris les chômeurs de longue durée, ou personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	Plus développées	37,00	15,00	22,00	35,00	16,00	19,00	35,00	11,00	24,00
CO09	titulaires d'un diplôme de l'enseignement primaire (CITE 1) ou du premier cycle de l'enseignement secondaire (CITE 2)	Plus développées	133,00	92,00	41,00	153,00	83,00	70,00	28,00	14,00	14,00
CO10	titulaires d'un diplôme du deuxième cycle de l'enseignement secondaire (CITE 3) ou de l'enseignement postsecondaire non supérieur (CITE 4)	Plus développées	273,00	102,00	171,00	743,00	274,00	469,00	472,00	253,00	219,00
CO11	titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur (CITE 5 à 8)	Plus développées	333,00	126,00	207,00	688,00	274,00	414,00	526,00	201,00	325,00
CO15	migrants, participants d'origine étrangère, minorités (y compris les communautés marginalisées telles que les Roms)	Plus développées	118,00	34,00	84,00	254,00	76,00	178,00	238,00	96,00	142,00
CO16	participants handicapés	Plus développées	23,00	5,00	18,00	38,00	12,00	26,00	37,00	12,00	25,00
CO17	autres personnes défavorisées	Plus développées	138,00	77,00	61,00	215,00	87,00	128,00	197,00	85,00	112,00
CO18	personnes sans domicile fixe ou confrontées à l'exclusion de leur logement	Plus développées	23,00	14,00	9,00	23,00	10,00	13,00	26,00	19,00	7,00
CO19	personnes venant de zones rurales	Plus développées	154,00	88,00	66,00	217,00	127,00	90,00	261,00	161,00	100,00
CO20	nombre de projets partiellement ou intégralement mis en œuvre par des partenaires sociaux ou des organisations non gouvernementales	Plus développées	0,00			0,00			0,00		
CO21	nombre de projets consacrés à la participation durable et à la progression des femmes dans l'emploi	Plus développées	0,00			0,00			0,00		
CO22	nombre de projets ciblés sur les administrations ou les services publics aux niveaux national, régional ou local	Plus développées	0,00			0,00			0,00		
CO23	nombre de micro, petites et moyennes entreprises (y compris de coopératives et d'entreprises de l'économie sociale) bénéficiant d'un soutien	Plus développées	0,00			0,00			0,00		
	Total général des participants		740,00			1 585,00			1 026,00		

ID	Indicateur	Catégorie de région	2016			2015			2014		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
CO01	chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	Plus développées	302,00	131,00	171,00	112,00	59,00	53,00	0,00	0,00	0,00
CO02	chômeurs de longue durée	Plus développées	27,00	16,00	11,00	7,00	4,00	3,00	0,00	0,00	0,00
CO03	personnes inactives	Plus développées	239,00	76,00	163,00	145,00	75,00	70,00	0,00	0,00	0,00
CO04	personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	Plus développées	22,00	2,00	20,00	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
CO05	personnes exerçant un emploi, y compris les indépendants	Plus développées	444,00	202,00	242,00	447,00	285,00	162,00	4,00	0,00	4,00
CO06	moins de 25 ans	Plus développées	214,00	102,00	112,00	191,00	126,00	65,00	0,00	0,00	0,00
CO07	plus de 54 ans	Plus développées	47,00	22,00	25,00	15,00	8,00	7,00	0,00	0,00	0,00
CO08	participants de plus de 54 ans qui sont sans emploi, y compris les chômeurs de longue durée, ou personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	Plus développées	25,00	11,00	14,00	4,00	2,00	2,00	0,00	0,00	0,00
CO09	titulaires d'un diplôme de l'enseignement primaire (CITE 1) ou du premier cycle de l'enseignement secondaire (CITE 2)	Plus développées	49,00	14,00	35,00	36,00	11,00	25,00	0,00	0,00	0,00
CO10	titulaires d'un diplôme du deuxième cycle de l'enseignement secondaire (CITE 3) ou de l'enseignement postsecondaire non supérieur (CITE 4)	Plus développées	406,00	201,00	205,00	336,00	235,00	101,00	0,00	0,00	0,00
CO11	titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur (CITE 5 à 8)	Plus développées	530,00	194,00	336,00	301,00	158,00	143,00	4,00	0,00	4,00
CO15	migrants, participants d'origine étrangère, minorités (y compris les communautés marginalisées telles que les Roms)	Plus développées	222,00	75,00	147,00	67,00	29,00	38,00	0,00	0,00	0,00
CO16	participants handicapés	Plus développées	63,00	24,00	39,00	16,00	7,00	9,00	0,00	0,00	0,00
CO17	autres personnes défavorisées	Plus développées	127,00	53,00	74,00	44,00	19,00	25,00	1,00	0,00	1,00
CO18	personnes sans domicile fixe ou confrontées à l'exclusion de leur logement	Plus développées	9,00	4,00	5,00	23,00	11,00	12,00	0,00	0,00	0,00
CO19	personnes venant de zones rurales	Plus développées	172,00	112,00	60,00	338,00	246,00	92,00	0,00	0,00	0,00
CO20	nombre de projets partiellement ou intégralement mis en œuvre par des partenaires sociaux ou des organisations non gouvernementales	Plus développées	0,00			0,00			0,00		
CO21	nombre de projets consacrés à la participation durable et à la progression des femmes dans l'emploi	Plus développées	0,00			0,00			0,00		
CO22	nombre de projets ciblés sur les administrations ou les services publics aux niveaux national, régional ou local	Plus développées	0,00			0,00			0,00		
CO23	nombre de micro, petites et moyennes entreprises (y compris de coopératives et d'entreprises de l'économie sociale) bénéficiant d'un soutien	Plus développées	0,00			0,00			0,00		
	Total général des participants		985,00			704,00			4,00		

Axe prioritaire	2 - Améliorer l'accès à l'emploi par la formation tout au long de la vie, qui facilite l'acquisition de compétences en répondant aux besoins des entreprises, et par une action sur tous les leviers de la création d'activités et d'emplois
Priorité d'investissement	8iii - l'emploi indépendant, l'entrepreneuriat et la création d'entreprises, y compris les micro, petites et moyennes entreprises innovantes

Tableau 4B: Indicateurs de réalisation spécifiques au FSE, au FSE REACT-EU, à l'IEJ et à l'IEJ REACT-EU - 2

ID	Indicateur	Catégorie de région	Unité de mesure	Valeur cible (2023)			Valeur cumulée			Taux de réalisation			2023		
				Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes

ID	Indicateur	Catégorie de région	2022			2021			2020			2019			2018		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes

ID	Indicateur	Catégorie de région	2017			2016			2015			2014		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes

Axe prioritaire	2 - Améliorer l'accès à l'emploi par la formation tout au long de la vie, qui facilite l'acquisition de compétences en répondant aux besoins des entreprises, et par une action sur tous les leviers de la création d'activités et d'emplois
Priorité d'investissement	10ii - Amélioration de la qualité, de l'efficacité et de l'accès à l'enseignement supérieur et équivalent afin d'accroître la participation et les niveaux de qualification, notamment des groupes défavorisés

Tableau 2A : Indicateurs de résultat communs pour le FSE et le FSE REACT-EU (par axe prioritaire, priorité d'investissement, et par catégorie de région). Les données relatives à tous les indicateurs de résultat communs pour le FSE (avec et sans valeur cible) doivent être ventilées par sexe. Pour un axe prioritaire d'assistance technique, seuls les indicateurs communs pour lesquels une valeur cible a été définie doivent être communiqués - 2 / 10ii

ID	Indicateur	Catégorie de région	Indicateurs de réalisation communs utilisés comme base pour la fixation des valeurs cibles	Unité de mesure pour les valeurs de référence et les valeurs cibles	Valeur cible (2023)			Valeur cumulée			Taux de réalisation			2023	
					Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
CR01	participants inactifs engagés dans la recherche d'un emploi au terme de leur participation,	Plus développées						0,00	0,00	0,00				0,00	0,00
CR02	participants suivant un enseignement ou une formation au terme de leur participation	Plus développées						0,00	0,00	0,00				0,00	0,00
CR03	participants obtenant une qualification au terme de leur participation	Plus développées						0,00	0,00	0,00				0,00	0,00
CR04	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	Plus développées						0,00	0,00	0,00				0,00	0,00
CR05	participants défavorisés à la recherche d'un emploi, suivant un enseignement, une formation, une formation menant à une qualification, ou exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	Plus développées						0,00	0,00	0,00				0,00	0,00
CR06	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	Plus développées						0,00	0,00	0,00				0,00	0,00
CR07	participants jouissant d'une meilleure situation sur le marché du travail six mois après la fin de leur participation	Plus développées						0,00	0,00	0,00				0,00	0,00
CR08	participants de plus de 54 ans exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	Plus développées						0,00	0,00	0,00				0,00	0,00
CR09	participants défavorisés exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	Plus développées						0,00	0,00	0,00				0,00	0,00

ID	Indicateur	Catégorie de région	2022		2021		2020		2019		2018		2017	
			Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
CR01	participants inactifs engagés dans la recherche d'un emploi au terme de leur participation,	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR02	participants suivant un enseignement ou une formation au terme de leur participation	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR03	participants obtenant une qualification au terme de leur participation	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR04	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR05	participants défavorisés à la recherche d'un emploi, suivant un enseignement, une formation, une formation menant à une qualification, ou exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR06	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR07	participants jouissant d'une meilleure situation sur le marché du travail six mois après la fin de leur participation	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR08	participants de plus de 54 ans exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR09	participants défavorisés exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

table4a	Indicateur	Catégorie de région	2016		2015		2014	
			Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
CR01	participants inactifs engagés dans la recherche d'un emploi au terme de leur participation,	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR02	participants suivant un enseignement ou une formation au terme de leur participation	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR03	participants obtenant une qualification au terme de leur participation	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR04	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR05	participants défavorisés à la recherche d'un emploi, suivant un enseignement, une formation, une formation menant à une qualification, ou exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR06	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

table4a	Indicateur	Catégorie de région	2016		2015		2014	
			Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
CR07	participants jouissant d'une meilleure situation sur le marché du travail six mois après la fin de leur participation	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR08	participants de plus de 54 ans exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR09	participants défavorisés exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Axe prioritaire	2 - Améliorer l'accès à l'emploi par la formation tout au long de la vie, qui facilite l'acquisition de compétences en répondant aux besoins des entreprises, et par une action sur tous les leviers de la création d'activités et d'emplois
Priorité d'investissement	10ii - Amélioration de la qualité, de l'efficacité et de l'accès à l'enseignement supérieur et équivalent afin d'accroître la participation et les niveaux de qualification, notamment des groupes défavorisés

Tableau 2C : Indicateurs de résultat spécifiques au FSE, au FSE REACT-EU, à l'IEJ et à l'IEJ REACT-EU

ID	Indicateur	Catégorie de région	Unité de mesure de l'indicateur	Indicateurs de réalisation utilisés comme base pour la fixation des cibles	Unité de mesure pour les valeurs de référence et les valeurs cibles	Valeur cible (2023)			Taux de réalisation			2023						
						Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Cumulé			Total annuel			Qualitative
AQR13	Part des étudiants sortis de l'enseignement supérieur sans diplôme	Plus développées	Proportion (participant)		Proportion	15,00%						33,00%	0,00%	0,00%	33,00%	0,00%	0,00%	

ID	Indicateur	Catégorie de région	2022							2021						
			Cumulé			Total annuel			Qualitative	Cumulé			Total annuel			Qualitative
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes		Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	
AQR13	Part des étudiants sortis de l'enseignement supérieur sans diplôme	Plus développées	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%		0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	

ID	Indicateur	Catégorie de région	2020							2019						
			Cumulé			Total annuel			Qualitative	Cumulé			Total annuel			Qualitative
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes		Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	
AQR13	Part des étudiants sortis de l'enseignement supérieur sans diplôme	Plus développées	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%		0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	

ID	Indicateur	Catégorie de région	2018							2017						
			Cumulé			Total annuel			Qualitative	Cumulé			Total annuel			Qualitative
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes		Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	
AQR13	Part des étudiants sortis de l'enseignement supérieur sans diplôme	Plus développées	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%		0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	

ID	Indicateur	Catégorie de région	2016							2015						
			Cumulé			Total annuel			Qualitative	Cumulé			Total annuel			Qualitative
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes		Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	
AQR13	Part des étudiants sortis de l'enseignement supérieur sans diplôme	Plus développées	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%		0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	

ID	Indicateur	Catégorie de région	2014						
			Cumulé			Total annuel			Qualitative
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	
AQR13	Part des étudiants sortis de l'enseignement supérieur sans diplôme	Plus développées	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	

Axe prioritaire	2 - Améliorer l'accès à l'emploi par la formation tout au long de la vie, qui facilite l'acquisition de compétences en répondant aux besoins des entreprises, et par une action sur tous les leviers de la création d'activités et d'emplois
Priorité d'investissement	10ii - Amélioration de la qualité, de l'efficacité et de l'accès à l'enseignement supérieur et équivalent afin d'accroître la participation et les niveaux de qualification, notamment des groupes défavorisés

Tableau 4A : Indicateurs de réalisation communs pour le FSE, le FSE REACT-EU, l'IEJ et l'IEJ REACT-EU - 2 / 10ii

ID	Indicateur	Catégorie de région	Valeur cible (2023)			Valeur cumulée			Taux de réalisation			2023		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
CO01	chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	Plus développées				0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO02	chômeurs de longue durée	Plus développées				0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO03	personnes inactives	Plus développées				0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO04	personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	Plus développées				0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO05	personnes exerçant un emploi, y compris les indépendants	Plus développées				0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO06	moins de 25 ans	Plus développées				0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO07	plus de 54 ans	Plus développées				0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO08	participants de plus de 54 ans qui sont sans emploi, y compris les chômeurs de longue durée, ou personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	Plus développées				0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO09	titulaires d'un diplôme de l'enseignement primaire (CITE 1) ou du premier cycle de l'enseignement secondaire (CITE 2)	Plus développées				0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO10	titulaires d'un diplôme du deuxième cycle de l'enseignement secondaire (CITE 3) ou de l'enseignement postsecondaire non supérieur (CITE 4)	Plus développées				0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO11	titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur (CITE 5 à 8)	Plus développées				0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO15	migrants, participants d'origine étrangère, minorités (y compris les communautés marginalisées telles que les Roms)	Plus développées				0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO16	participants handicapés	Plus développées				0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO17	autres personnes défavorisées	Plus développées				0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO18	personnes sans domicile fixe ou confrontées à l'exclusion de leur logement	Plus développées				0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO19	personnes venant de zones rurales	Plus développées				0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO20	nombre de projets partiellement ou intégralement mis en œuvre par des partenaires sociaux ou des organisations non gouvernementales	Plus développées				0,00						0,00		
CO21	nombre de projets consacrés à la participation durable et à la progression des femmes dans l'emploi	Plus développées				0,00						0,00		
CO22	nombre de projets ciblés sur les administrations ou les services publics aux niveaux national, régional ou local	Plus développées				0,00						0,00		
CO23	nombre de micro, petites et moyennes entreprises (y compris de coopératives et d'entreprises de l'économie sociale) bénéficiant d'un soutien	Plus développées				0,00						0,00		
	Total général des participants					0,00						0,00		

ID	Indicateur	Catégorie de région	2022			2021			2020		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
CO01	chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO02	chômeurs de longue durée	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO03	personnes inactives	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO04	personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO05	personnes exerçant un emploi, y compris les indépendants	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO06	moins de 25 ans	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO07	plus de 54 ans	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO08	participants de plus de 54 ans qui sont sans emploi, y compris les chômeurs de longue durée, ou personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO09	titulaires d'un diplôme de l'enseignement primaire (CITE 1) ou du premier cycle de l'enseignement secondaire (CITE 2)	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO10	titulaires d'un diplôme du deuxième cycle de l'enseignement secondaire (CITE 3) ou de l'enseignement postsecondaire non supérieur (CITE 4)	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO11	titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur (CITE 5 à 8)	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO15	migrants, participants d'origine étrangère, minorités (y compris les communautés marginalisées telles que les Roms)	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO16	participants handicapés	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO17	autres personnes défavorisées	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO18	personnes sans domicile fixe ou confrontées à l'exclusion de leur logement	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO19	personnes venant de zones rurales	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO20	nombre de projets partiellement ou intégralement mis en œuvre par des partenaires sociaux ou des organisations non gouvernementales	Plus développées	0,00			0,00			0,00		
CO21	nombre de projets consacrés à la participation durable et à la progression des femmes dans l'emploi	Plus développées	0,00			0,00			0,00		
CO22	nombre de projets ciblés sur les administrations ou les services publics aux niveaux national, régional ou local	Plus développées	0,00			0,00			0,00		
CO23	nombre de micro, petites et moyennes entreprises (y compris de coopératives et d'entreprises de l'économie sociale) bénéficiant d'un soutien	Plus développées	0,00			0,00			0,00		
	Total général des participants		0,00			0,00			0,00		

ID	Indicateur	Catégorie de région	2019			2018			2017		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
CO01	chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO02	chômeurs de longue durée	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO03	personnes inactives	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO04	personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO05	personnes exerçant un emploi, y compris les indépendants	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

ID	Indicateur	Catégorie de région	2019			2018			2017		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
CO06	moins de 25 ans	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO07	plus de 54 ans	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO08	participants de plus de 54 ans qui sont sans emploi, y compris les chômeurs de longue durée, ou personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO09	titulaires d'un diplôme de l'enseignement primaire (CITE 1) ou du premier cycle de l'enseignement secondaire (CITE 2)	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO10	titulaires d'un diplôme du deuxième cycle de l'enseignement secondaire (CITE 3) ou de l'enseignement postsecondaire non supérieur (CITE 4)	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO11	titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur (CITE 5 à 8)	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO15	migrants, participants d'origine étrangère, minorités (y compris les communautés marginalisées telles que les Roms)	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO16	participants handicapés	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO17	autres personnes défavorisées	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO18	personnes sans domicile fixe ou confrontées à l'exclusion de leur logement	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO19	personnes venant de zones rurales	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO20	nombre de projets partiellement ou intégralement mis en œuvre par des partenaires sociaux ou des organisations non gouvernementales	Plus développées	0,00			0,00			0,00		
CO21	nombre de projets consacrés à la participation durable et à la progression des femmes dans l'emploi	Plus développées	0,00			0,00			0,00		
CO22	nombre de projets ciblés sur les administrations ou les services publics aux niveaux national, régional ou local	Plus développées	0,00			0,00			0,00		
CO23	nombre de micro, petites et moyennes entreprises (y compris de coopératives et d'entreprises de l'économie sociale) bénéficiant d'un soutien	Plus développées	0,00			0,00			0,00		
	Total général des participants		0,00			0,00			0,00		

ID	Indicateur	Catégorie de région	2016			2015			2014		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
CO01	chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO02	chômeurs de longue durée	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO03	personnes inactives	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO04	personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO05	personnes exerçant un emploi, y compris les indépendants	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO06	moins de 25 ans	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO07	plus de 54 ans	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO08	participants de plus de 54 ans qui sont sans emploi, y compris les chômeurs de longue durée, ou personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO09	titulaires d'un diplôme de l'enseignement primaire (CITE 1) ou du premier cycle de l'enseignement secondaire (CITE 2)	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO10	titulaires d'un diplôme du deuxième cycle de l'enseignement secondaire (CITE 3) ou de l'enseignement postsecondaire non supérieur (CITE 4)	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO11	titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur (CITE 5 à 8)	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO15	migrants, participants d'origine étrangère, minorités (y compris les communautés marginalisées telles que les Roms)	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO16	participants handicapés	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO17	autres personnes défavorisées	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO18	personnes sans domicile fixe ou confrontées à l'exclusion de leur logement	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO19	personnes venant de zones rurales	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO20	nombre de projets partiellement ou intégralement mis en œuvre par des partenaires sociaux ou des organisations non gouvernementales	Plus développées	0,00			0,00			0,00		
CO21	nombre de projets consacrés à la participation durable et à la progression des femmes dans l'emploi	Plus développées	0,00			0,00			0,00		
CO22	nombre de projets ciblés sur les administrations ou les services publics aux niveaux national, régional ou local	Plus développées	0,00			0,00			0,00		
CO23	nombre de micro, petites et moyennes entreprises (y compris de coopératives et d'entreprises de l'économie sociale) bénéficiant d'un soutien	Plus développées	0,00			0,00			0,00		
	Total général des participants		0,00			0,00			0,00		

Axe prioritaire	2 - Améliorer l'accès à l'emploi par la formation tout au long de la vie, qui facilite l'acquisition de compétences en répondant aux besoins des entreprises, et par une action sur tous les leviers de la création d'activités et d'emplois
Priorité d'investissement	10ii - Amélioration de la qualité, de l'efficacité et de l'accès à l'enseignement supérieur et équivalent afin d'accroître la participation et les niveaux de qualification, notamment des groupes défavorisés

Tableau 4B: Indicateurs de réalisation spécifiques au FSE, au FSE REACT-EU, à l'IEJ et à l'IEJ REACT-EU - 2

ID	Indicateur	Catégorie de région	Unité de mesure	Valeur cible (2023)			Valeur cumulée			Taux de réalisation			2023		
				Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
AQR1b	Nombre d'établissements de l'enseignement supérieur impliqués	Plus développées	établissements	10,00			9,00	0,00	0,00	0,90			3,00	0,00	0,00
AQR1d	Nombre d'opérations en direction des lycéens issus des territoires les plus en difficultés	Plus développées	établissements	15,00			8,00	0,00	0,00	0,53			0,00	0,00	0,00

ID	Indicateur	Catégorie de région	2022			2021			2020			2019			2018		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
AQR1b	Nombre d'établissements de l'enseignement supérieur impliqués	Plus développées	6,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
AQR1d	Nombre d'opérations en direction des lycéens issus des territoires les plus en difficultés	Plus développées	8,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

	Indicateur	Catégorie de région	2017			2016			2015			2014		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
AQR1b	Nombre d'établissements de l'enseignement supérieur impliqués	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
AQR1d	Nombre d'opérations en direction des lycéens issus des territoires les plus en difficultés	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Axe prioritaire	2 - Améliorer l'accès à l'emploi par la formation tout au long de la vie, qui facilite l'acquisition de compétences en répondant aux besoins des entreprises, et par une action sur tous les leviers de la création d'activités et d'emplois
Priorité d'investissement	10iii - Une meilleure égalité d'accès à l'apprentissage tout au long de la vie pour toutes les catégories d'âges dans un cadre formel, non formel ou informel, la mise à niveau des savoirs, des aptitudes et des compétences de la main- d'œuvre et la promotion de parcours d'apprentissage souples passant notamment par une orientation professionnelle et la validation des compétences acquises

Tableau 2A : Indicateurs de résultat communs pour le FSE et le FSE REACT-EU (par axe prioritaire, priorité d'investissement, et par catégorie de région). Les données relatives à tous les indicateurs de résultat communs pour le FSE (avec et sans valeur cible) doivent être ventilées par sexe. Pour un axe prioritaire d'assistance technique, seuls les indicateurs communs pour lesquels une valeur cible a été définie doivent être communiqués - 2 / 10iii

ID	Indicateur	Catégorie de région	Indicateurs de réalisation communs utilisés comme base pour la fixation des valeurs cibles	Unité de mesure pour les valeurs de référence et les valeurs cibles	Valeur cible (2023)			Valeur cumulée			Taux de réalisation			2023	
					Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
CR01	participants inactifs engagés dans la recherche d'un emploi au terme de leur participation,	Plus développées						127,00	82,00	45,00				0,00	0,00
CR02	participants suivant un enseignement ou une formation au terme de leur participation	Plus développées						2 532,00	1 071,00	1 461,00				0,00	0,00
CR03	participants obtenant une qualification au terme de leur participation	Plus développées						7 649,00	3 151,00	4 498,00				0,00	0,00
CR03	participants obtenant une qualification au terme de leur participation	Plus développées	CO01 chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	Proportion	75,00%	%	%	7 649,00	3 151,00	4 498,00	0,52			0,00	0,00
CR04	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	Plus développées						2 833,00	1 280,00	1 553,00				0,00	0,00
CR04	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	Plus développées	CO01 chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	Proportion	40,00%	%	%	2 833,00	1 280,00	1 553,00	0,36			0,00	0,00
CR05	participants défavorisés à la recherche d'un emploi, suivant un enseignement, une formation, une formation menant à une qualification, ou exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	Plus développées						1 192,00	545,00	647,00				0,00	0,00
CR06	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	Plus développées						327,00	161,00	166,00				0,00	0,00
CR07	participants jouissant d'une meilleure situation sur le marché du travail six mois après la fin de leur participation	Plus développées						128,00	87,00	41,00				0,00	0,00
CR08	participants de plus de 54 ans exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	Plus développées						7,00	3,00	4,00				0,00	0,00
CR09	participants défavorisés exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	Plus développées						155,00	84,00	71,00				0,00	0,00

ID	Indicateur	Catégorie de région	2022		2021		2020		2019		2018		2017	
			Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
CR01	participants inactifs engagés dans la recherche d'un emploi au terme de leur participation,	Plus développées	6,00	1,00	4,00	2,00	15,00	8,00	14,00	15,00	3,00	1,00	8,00	8,00
CR02	participants suivant un enseignement ou une formation au terme de leur participation	Plus développées	1,00	1,00	48,00	13,00	62,00	27,00	114,00	55,00	166,00	229,00	220,00	394,00
CR03	participants obtenant une qualification au terme de leur participation	Plus développées	0,00	0,00	12,00	32,00	43,00	53,00	99,00	130,00	315,00	446,00	990,00	1 318,00
CR03	participants obtenant une qualification au terme de leur participation	Plus développées	0,00	0,00	12,00	32,00	43,00	53,00	99,00	130,00	315,00	446,00	990,00	1 318,00
CR04	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	Plus développées	0,00	2,00	24,00	37,00	69,00	40,00	92,00	30,00	188,00	203,00	365,00	461,00
CR04	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	Plus développées	0,00	2,00	24,00	37,00	69,00	40,00	92,00	30,00	188,00	203,00	365,00	461,00
CR05	participants défavorisés à la recherche d'un emploi, suivant un enseignement, une formation, une formation menant à une qualification, ou exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	Plus développées	0,00	0,00	7,00	15,00	35,00	20,00	21,00	14,00	93,00	70,00	184,00	192,00
CR06	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	Plus développées	0,00	0,00	22,00	34,00	62,00	15,00	21,00	21,00	49,00	81,00	7,00	13,00
CR07	participants jouissant d'une meilleure situation sur le marché du travail six mois après la fin de leur participation	Plus développées	0,00	1,00	8,00	5,00	51,00	14,00	20,00	13,00	7,00	3,00	1,00	5,00
CR08	participants de plus de 54 ans exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	1,00	0,00	0,00	1,00	2,00	2,00	0,00	1,00
CR09	participants défavorisés exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	Plus développées	0,00	0,00	9,00	14,00	43,00	12,00	11,00	11,00	18,00	28,00	3,00	6,00

table4a	Indicateur	Catégorie de région	2016		2015		2014	
			Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
CR01	participants inactifs engagés dans la recherche d'un emploi au terme de leur participation,	Plus développées	18,00	10,00	14,00	0,00	0,00	0,00
CR02	participants suivant un enseignement ou une formation au terme de leur participation	Plus développées	362,00	599,00	89,00	139,00	9,00	4,00
CR03	participants obtenant une qualification au terme de leur participation	Plus développées	1 348,00	2 018,00	329,00	467,00	15,00	34,00
CR03	participants obtenant une qualification au terme de leur participation	Plus développées	1 348,00	2 018,00	329,00	467,00	15,00	34,00
CR04	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	Plus développées	457,00	620,00	67,00	124,00	18,00	36,00
CR04	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	Plus développées	457,00	620,00	67,00	124,00	18,00	36,00
CR05	participants défavorisés à la recherche d'un emploi, suivant un enseignement, une formation, une formation menant à une qualification, ou exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	Plus développées	178,00	281,00	16,00	44,00	11,00	11,00
CR06	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	Plus développées	0,00	2,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR07	participants jouissant d'une meilleure situation sur le marché du travail six mois après la fin de leur participation	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR08	participants de plus de 54 ans exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR09	participants défavorisés exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Axe prioritaire	2 - Améliorer l'accès à l'emploi par la formation tout au long de la vie, qui facilite l'acquisition de compétences en répondant aux besoins des entreprises, et par une action sur tous les leviers de la création d'activités et d'emplois
Priorité d'investissement	10iii - Une meilleure égalité d'accès à l'apprentissage tout au long de la vie pour toutes les catégories d'âges dans un cadre formel, non formel ou informel, la mise à niveau des savoirs, des aptitudes et des compétences de la main- d'œuvre et la promotion de parcours d'apprentissage souples passant notamment par une orientation professionnelle et la validation des compétences acquises

Tableau 2C : Indicateurs de résultat spécifiques au FSE, au FSE REACT-EU, à l'IEJ et à l'IEJ REACT-EU

ID	Indicateur	Catégorie de région	Unité de mesure de l'indicateur	Indicateurs de réalisation utilisés comme base pour la fixation des cibles	Unité de mesure pour les valeurs de référence et les valeurs cibles	Valeur cible (2023)			Taux de réalisation			2023						
						Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Cumulé			Total annuel			Qualitative
AQR11	Taux de rupture dans les formations	Plus développées	Proportion (participant)		Proportion	8,00%						Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	
AQR12	Taux de satisfaction des stagiaires qui ont bénéficié d'un conseil et/ou d'un accompagnement en matière d'orientation	Plus développées	Proportion (participant)		Proportion	82,00%						0,00%	0,00%	0,00%	83,00%	0,00%	0,00%	
AQR1c	Taux de rupture en Apprentissage	Plus développées	Proportion (participant)		Proportion	19,00%						0,00%	0,00%	0,00%	32,70%	0,00%	0,00%	

ID	Indicateur	Catégorie de région	2022							2021						
			Cumulé			Total annuel			Qualitative	Cumulé			Total annuel			Qualitative
AQR11	Taux de rupture dans les formations	Plus développées	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes		Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	
AQR12	Taux de satisfaction des stagiaires qui ont bénéficié d'un conseil et/ou d'un accompagnement en matière d'orientation	Plus développées	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%		0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	
AQR1c	Taux de rupture en Apprentissage	Plus développées	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%		0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	

ID	Indicateur	Catégorie de région	2020							2019						
			Cumulé			Total annuel			Qualitative	Cumulé			Total annuel			Qualitative
AQR11	Taux de rupture dans les formations	Plus développées	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%		0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	
AQR12	Taux de satisfaction des stagiaires qui ont bénéficié d'un conseil et/ou d'un accompagnement en matière d'orientation	Plus développées	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%		0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	
AQR1c	Taux de rupture en Apprentissage	Plus développées	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%		0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	

ID	Indicateur	Catégorie de région	2018							2017						
			Cumulé			Total annuel			Qualitative	Cumulé			Total annuel			Qualitative
AQR11	Taux de rupture dans les formations	Plus développées	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%		0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	
AQR12	Taux de satisfaction des stagiaires qui ont bénéficié d'un conseil et/ou d'un accompagnement en matière d'orientation	Plus développées	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%		0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	
AQR1c	Taux de rupture en Apprentissage	Plus développées	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%		0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	

ID	Indicateur	Catégorie de région	2016							2015						
			Cumulé			Total annuel			Qualitative	Cumulé			Total annuel			Qualitative
AQR11	Taux de rupture dans les formations	Plus développées	0,00%	0,00%	%	0,00%	0,00%	0,00%		0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	
AQR12	Taux de satisfaction des stagiaires qui ont bénéficié d'un conseil et/ou d'un accompagnement en matière d'orientation	Plus développées	0,00%	0,00%	%	0,00%	0,00%	0,00%		0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	
AQR1c	Taux de rupture en Apprentissage	Plus développées	0,00%	0,00%	%	0,00%	0,00%	0,00%		0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	

ID	Indicateur	Catégorie de région	2014						
			Cumulé			Total annuel			Qualitative
AQR11	Taux de rupture dans les formations	Plus développées	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	
AQR12	Taux de satisfaction des stagiaires qui ont bénéficié d'un conseil et/ou d'un accompagnement en matière d'orientation	Plus développées	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	
AQR1c	Taux de rupture en Apprentissage	Plus développées	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	

Axe prioritaire	2 - Améliorer l'accès à l'emploi par la formation tout au long de la vie, qui facilite l'acquisition de compétences en répondant aux besoins des entreprises, et par une action sur tous les leviers de la création d'activités et d'emplois
Priorité d'investissement	10iii - Une meilleure égalité d'accès à l'apprentissage tout au long de la vie pour toutes les catégories d'âges dans un cadre formel, non formel ou informel, la mise à niveau des savoirs, des aptitudes et des compétences de la main- d'œuvre et la promotion de parcours d'apprentissage souples passant notamment par une orientation professionnelle et la validation des compétences acquises

Tableau 4A : Indicateurs de réalisation communs pour le FSE, le FSE REACT-EU, l'IEJ et l'IEJ REACT-EU - 2 / 10iii

ID	Indicateur	Catégorie de région	Valeur cible (2023)			Valeur cumulée			Taux de réalisation			2023		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
CO01	chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	Plus développées	18 000,00	9 000,00	9 000,00	19 679,00	8 017,00	11 662,00	1,09	0,89	1,30	0,00	0,00	0,00
CO02	chômeurs de longue durée	Plus développées				2 465,00	1 172,00	1 293,00				0,00	0,00	0,00
CO03	personnes inactives	Plus développées				828,00	420,00	408,00				0,00	0,00	0,00
CO04	personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	Plus développées				137,00	87,00	50,00				0,00	0,00	0,00
CO05	personnes exerçant un emploi, y compris les indépendants	Plus développées				259,00	118,00	141,00				0,00	0,00	0,00
CO06	moins de 25 ans	Plus développées	5 100,00	2 600,00	2 500,00	10 551,00	5 028,00	5 523,00	2,07	1,93	2,21	0,00	0,00	0,00
CO07	plus de 54 ans	Plus développées				1 053,00	353,00	700,00				0,00	0,00	0,00
CO08	participants de plus de 54 ans qui sont sans emploi, y compris les chômeurs de longue durée, ou personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	Plus développées				1 029,00	348,00	681,00				0,00	0,00	0,00
CO09	titulaires d'un diplôme de l'enseignement primaire (CITE 1) ou du premier cycle de l'enseignement secondaire (CITE 2)	Plus développées				10 350,00	4 652,00	5 698,00				0,00	0,00	0,00
CO10	titulaires d'un diplôme du deuxième cycle de l'enseignement secondaire (CITE 3) ou de l'enseignement postsecondaire non supérieur (CITE 4)	Plus développées				6 598,00	2 535,00	4 063,00				0,00	0,00	0,00
CO11	titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur (CITE 5 à 8)	Plus développées				2 233,00	701,00	1 532,00				0,00	0,00	0,00
CO15	migrants, participants d'origine étrangère, minorités (y compris les communautés marginalisées telles que les Roms)	Plus développées				2 227,00	878,00	1 349,00				0,00	0,00	0,00
CO16	participants handicapés	Plus développées				1 795,00	731,00	1 064,00				0,00	0,00	0,00
CO17	autres personnes défavorisées	Plus développées				1 183,00	402,00	781,00				0,00	0,00	0,00
CO18	personnes sans domicile fixe ou confrontées à l'exclusion de leur logement	Plus développées				112,00	66,00	46,00				0,00	0,00	0,00
CO19	personnes venant de zones rurales	Plus développées				4 158,00	1 600,00	2 558,00				0,00	0,00	0,00
CO20	nombre de projets partiellement ou intégralement mis en œuvre par des partenaires sociaux ou des organisations non gouvernementales	Plus développées				0,00						0,00		
CO21	nombre de projets consacrés à la participation durable et à la progression des femmes dans l'emploi	Plus développées				0,00						0,00		
CO22	nombre de projets ciblés sur les administrations ou les services publics aux niveaux national, régional ou local	Plus développées				0,00						0,00		
CO23	nombre de micro, petites et moyennes entreprises (y compris de coopératives et d'entreprises de l'économie sociale) bénéficiant d'un soutien	Plus développées				0,00						0,00		
	Total général des participants					20 766,00						0,00		

ID	Indicateur	Catégorie de région	2022			2021			2020		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
CO01	chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	Plus développées	5,00	2,00	3,00	61,00	33,00	28,00	157,00	118,00	39,00
CO02	chômeurs de longue durée	Plus développées	0,00	0,00	0,00	8,00	2,00	6,00	14,00	12,00	2,00
CO03	personnes inactives	Plus développées	11,00	7,00	4,00	60,00	34,00	26,00	111,00	58,00	53,00
CO04	personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	Plus développées	3,00	1,00	2,00	37,00	24,00	13,00	11,00	6,00	5,00
CO05	personnes exerçant un emploi, y compris les indépendants	Plus développées	3,00	2,00	1,00	14,00	7,00	7,00	22,00	17,00	5,00
CO06	moins de 25 ans	Plus développées	13,00	8,00	5,00	93,00	48,00	45,00	181,00	123,00	58,00
CO07	plus de 54 ans	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5,00	4,00	1,00
CO08	participants de plus de 54 ans qui sont sans emploi, y compris les chômeurs de longue durée, ou personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5,00	4,00	1,00
CO09	titulaires d'un diplôme de l'enseignement primaire (CITE 1) ou du premier cycle de l'enseignement secondaire (CITE 2)	Plus développées	11,00	6,00	5,00	61,00	39,00	22,00	115,00	94,00	21,00
CO10	titulaires d'un diplôme du deuxième cycle de l'enseignement secondaire (CITE 3) ou de l'enseignement postsecondaire non supérieur (CITE 4)	Plus développées	6,00	3,00	3,00	21,00	12,00	9,00	87,00	62,00	25,00
CO11	titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur (CITE 5 à 8)	Plus développées	2,00	2,00	0,00	45,00	15,00	30,00	79,00	28,00	51,00
CO15	migrants, participants d'origine étrangère, minorités (y compris les communautés marginalisées telles que les Roms)	Plus développées	4,00	2,00	2,00	31,00	16,00	15,00	93,00	68,00	25,00
CO16	participants handicapés	Plus développées	3,00	2,00	1,00	5,00	2,00	3,00	18,00	14,00	4,00
CO17	autres personnes défavorisées	Plus développées	3,00	1,00	2,00	4,00	3,00	1,00	32,00	19,00	13,00
CO18	personnes sans domicile fixe ou confrontées à l'exclusion de leur logement	Plus développées	0,00	0,00	0,00	3,00	2,00	1,00	5,00	4,00	1,00
CO19	personnes venant de zones rurales	Plus développées	5,00	3,00	2,00	31,00	19,00	12,00	46,00	29,00	17,00
CO20	nombre de projets partiellement ou intégralement mis en œuvre par des partenaires sociaux ou des organisations non gouvernementales	Plus développées	0,00			0,00			0,00		
CO21	nombre de projets consacrés à la participation durable et à la progression des femmes dans l'emploi	Plus développées	0,00			0,00			0,00		
CO22	nombre de projets ciblés sur les administrations ou les services publics aux niveaux national, régional ou local	Plus développées	0,00			0,00			0,00		
CO23	nombre de micro, petites et moyennes entreprises (y compris de coopératives et d'entreprises de l'économie sociale) bénéficiant d'un soutien	Plus développées	0,00			0,00			0,00		
	Total général des participants		19,00			135,00			290,00		

ID	Indicateur	Catégorie de région	2019			2018			2017		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
CO01	chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	Plus développées	282,00	144,00	138,00	2 124,00	945,00	1 179,00	6 112,00	2 446,00	3 666,00

ID	Indicateur	Catégorie de région	2019			2018			2017		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
CO02	chômeurs de longue durée	Plus développées	29,00	13,00	16,00	232,00	127,00	105,00	645,00	305,00	340,00
CO03	personnes inactives	Plus développées	158,00	87,00	71,00	79,00	41,00	38,00	119,00	48,00	71,00
CO04	personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	Plus développées	13,00	5,00	8,00	1,00	1,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO05	personnes exerçant un emploi, y compris les indépendants	Plus développées	51,00	39,00	12,00	3,00	2,00	1,00	9,00	5,00	4,00
CO06	moins de 25 ans	Plus développées	274,00	165,00	109,00	1 097,00	600,00	497,00	2 766,00	1 288,00	1 478,00
CO07	plus de 54 ans	Plus développées	16,00	5,00	11,00	75,00	23,00	52,00	406,00	133,00	273,00
CO08	participants de plus de 54 ans qui sont sans emploi, y compris les chômeurs de longue durée, ou personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	Plus développées	15,00	5,00	10,00	75,00	23,00	52,00	406,00	133,00	273,00
CO09	titulaires d'un diplôme de l'enseignement primaire (CITE 1) ou du premier cycle de l'enseignement secondaire (CITE 2)	Plus développées	211,00	142,00	69,00	1 063,00	522,00	541,00	3 125,00	1 365,00	1 760,00
CO10	titulaires d'un diplôme du deuxième cycle de l'enseignement secondaire (CITE 3) ou de l'enseignement postsecondaire non supérieur (CITE 4)	Plus développées	130,00	71,00	59,00	657,00	288,00	369,00	1 884,00	685,00	1 199,00
CO11	titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur (CITE 5 à 8)	Plus développées	122,00	39,00	83,00	319,00	103,00	216,00	708,00	231,00	477,00
CO15	migrants, participants d'origine étrangère, minorités (y compris les communautés marginalisées telles que les Roms)	Plus développées	82,00	47,00	35,00	238,00	109,00	129,00	633,00	225,00	408,00
CO16	participants handicapés	Plus développées	39,00	11,00	28,00	219,00	76,00	143,00	419,00	176,00	243,00
CO17	autres personnes défavorisées	Plus développées	40,00	20,00	20,00	132,00	46,00	86,00	300,00	103,00	197,00
CO18	personnes sans domicile fixe ou confrontées à l'exclusion de leur logement	Plus développées	6,00	5,00	1,00	8,00	5,00	3,00	33,00	19,00	14,00
CO19	personnes venant de zones rurales	Plus développées	75,00	34,00	41,00	552,00	282,00	270,00	1 416,00	550,00	866,00
CO20	nombre de projets partiellement ou intégralement mis en œuvre par des partenaires sociaux ou des organisations non gouvernementales	Plus développées	0,00			0,00			0,00		
CO21	nombre de projets consacrés à la participation durable et à la progression des femmes dans l'emploi	Plus développées	0,00			0,00			0,00		
CO22	nombre de projets ciblés sur les administrations ou les services publics aux niveaux national, régional ou local	Plus développées	0,00			0,00			0,00		
CO23	nombre de micro, petites et moyennes entreprises (y compris de coopératives et d'entreprises de l'économie sociale) bénéficiant d'un soutien	Plus développées	0,00			0,00			0,00		
	Total général des participants		491,00			2 206,00			6 240,00		

ID	Indicateur	Catégorie de région	2016			2015			2014		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
CO01	chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	Plus développées	9 154,00	3 557,00	5 597,00	1 700,00	736,00	964,00	84,00	36,00	48,00
CO02	chômeurs de longue durée	Plus développées	1 175,00	552,00	623,00	360,00	161,00	199,00	2,00	0,00	2,00
CO03	personnes inactives	Plus développées	170,00	81,00	89,00	107,00	55,00	52,00	13,00	9,00	4,00
CO04	personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	Plus développées	28,00	21,00	7,00	44,00	29,00	15,00	0,00	0,00	0,00
CO05	personnes exerçant un emploi, y compris les indépendants	Plus développées	50,00	12,00	38,00	86,00	27,00	59,00	21,00	7,00	14,00
CO06	moins de 25 ans	Plus développées	4 629,00	2 129,00	2 500,00	1 463,00	654,00	809,00	35,00	13,00	22,00
CO07	plus de 54 ans	Plus développées	507,00	169,00	338,00	33,00	15,00	18,00	11,00	4,00	7,00
CO08	participants de plus de 54 ans qui sont sans emploi, y compris les chômeurs de longue durée, ou personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	Plus développées	500,00	168,00	332,00	22,00	12,00	10,00	6,00	3,00	3,00
CO09	titulaires d'un diplôme de l'enseignement primaire (CITE 1) ou du premier cycle de l'enseignement secondaire (CITE 2)	Plus développées	4 938,00	2 098,00	2 840,00	826,00	386,00	440,00	0,00	0,00	0,00
CO10	titulaires d'un diplôme du deuxième cycle de l'enseignement secondaire (CITE 3) ou de l'enseignement postsecondaire non supérieur (CITE 4)	Plus développées	2 899,00	1 029,00	1 870,00	841,00	347,00	494,00	73,00	38,00	35,00
CO11	titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur (CITE 5 à 8)	Plus développées	766,00	217,00	549,00	147,00	52,00	95,00	45,00	14,00	31,00
CO15	migrants, participants d'origine étrangère, minorités (y compris les communautés marginalisées telles que les Roms)	Plus développées	1 005,00	341,00	664,00	123,00	61,00	62,00	18,00	9,00	9,00
CO16	participants handicapés	Plus développées	757,00	298,00	459,00	265,00	115,00	150,00	70,00	37,00	33,00
CO17	autres personnes défavorisées	Plus développées	498,00	154,00	344,00	154,00	46,00	108,00	20,00	10,00	10,00
CO18	personnes sans domicile fixe ou confrontées à l'exclusion de leur logement	Plus développées	47,00	26,00	21,00	10,00	5,00	5,00	0,00	0,00	0,00
CO19	personnes venant de zones rurales	Plus développées	1 933,00	640,00	1 293,00	76,00	26,00	50,00	24,00	17,00	7,00
CO20	nombre de projets partiellement ou intégralement mis en œuvre par des partenaires sociaux ou des organisations non gouvernementales	Plus développées	0,00			0,00			0,00		
CO21	nombre de projets consacrés à la participation durable et à la progression des femmes dans l'emploi	Plus développées	0,00			0,00			0,00		
CO22	nombre de projets ciblés sur les administrations ou les services publics aux niveaux national, régional ou local	Plus développées	0,00			0,00			0,00		
CO23	nombre de micro, petites et moyennes entreprises (y compris de coopératives et d'entreprises de l'économie sociale) bénéficiant d'un soutien	Plus développées	0,00			0,00			0,00		
	Total général des participants		9 374,00			1 893,00			118,00		

Axe prioritaire	2 - Améliorer l'accès à l'emploi par la formation tout au long de la vie, qui facilite l'acquisition de compétences en répondant aux besoins des entreprises, et par une action sur tous les leviers de la création d'activités et d'emplois
Priorité d'investissement	10iii - Une meilleure égalité d'accès à l'apprentissage tout au long de la vie pour toutes les catégories d'âges dans un cadre formel, non formel ou informel, la mise à niveau des savoirs, des aptitudes et des compétences de la main- d'œuvre et la promotion de parcours d'apprentissage souples passant notamment par une orientation professionnelle et la validation des compétences acquises

Tableau 4B: Indicateurs de réalisation spécifiques au FSE, au FSE REACT-EU, à l'IEJ et à l'IEJ REACT-EU - 2

ID	Indicateur	Catégorie de région	Unité de mesure	Valeur cible (2023)			Valeur cumulée			Taux de réalisation			2023		
				Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
AQR1a	Nombre de projets liés à l'orientation et à la formation	Plus développées	projet	300,00			276,00	0,00	0,00	0,92			276,00	0,00	0,00

ID	Indicateur	Catégorie de région	2022			2021			2020			2019			2018		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
AQR1a	Nombre de projets liés à l'orientation et à la formation	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

	Indicateur	Catégorie de région	2017			2016			2015			2014		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
AQR1a	Nombre de projets liés à l'orientation et à la formation	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Axe prioritaire	3 - Développer de nouveaux usages dans l'économie numérique et de nouveaux e-services au profit de tous les aquitains, tout en menant une stratégie concertée d'extension des réseaux
Priorité d'investissement	2a - Étendre le déploiement de la large bande et la diffusion de réseaux à grande vitesse et soutenir l'adoption des technologies et réseaux émergents pour l'économie numérique

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER, le FEDER REACT-EU et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 3 / 2a

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2023 Total	2023 Hommes	2023 Femmes	Observations
F	CO10	Infrastructures TIC: ménages supplémentaires bénéficiant d'un accès à large bande d'au moins 30 Mbps	Ménages	Plus développées	0,00			0,00			OS retiré du programme
S	CO10	Infrastructures TIC: ménages supplémentaires bénéficiant d'un accès à large bande d'au moins 30 Mbps	Ménages	Plus développées	0,00			0,00			OS retiré du programme
F	AQC1	Nombre de nouvelles prises installées dans les zones prioritaires	nombre	Plus développées	0,00			0,00			OS retiré du programme
S	AQC1	Nombre de nouvelles prises installées dans les zones prioritaires	nombre	Plus développées	0,00			0,00			OS retiré du programme

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2022 Total	2022 Hommes	2022 Femmes	2021 Total	2021 Hommes	2021 Femmes	2020 Total	2020 Hommes	2020 Femmes
F	CO10	Infrastructures TIC: ménages supplémentaires bénéficiant d'un accès à large bande d'au moins 30 Mbps	0,00			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CO10	Infrastructures TIC: ménages supplémentaires bénéficiant d'un accès à large bande d'au moins 30 Mbps	0,00			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
F	AQC1	Nombre de nouvelles prises installées dans les zones prioritaires	0,00			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	AQC1	Nombre de nouvelles prises installées dans les zones prioritaires	0,00			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	ID	Indicateur	2019 Total	2019 Hommes	2019 Femmes	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes
F	CO10	Infrastructures TIC: ménages supplémentaires bénéficiant d'un accès à large bande d'au moins 30 Mbps	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CO10	Infrastructures TIC: ménages supplémentaires bénéficiant d'un accès à large bande d'au moins 30 Mbps	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
F	AQC1	Nombre de nouvelles prises installées dans les zones prioritaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	AQC1	Nombre de nouvelles prises installées dans les zones prioritaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	ID	Indicateur	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	CO10	Infrastructures TIC: ménages supplémentaires bénéficiant d'un accès à large bande d'au moins 30 Mbps	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CO10	Infrastructures TIC: ménages supplémentaires bénéficiant d'un accès à large bande d'au moins 30 Mbps	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	ID	Indicateur	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
		moins 30 Mbps									
F	AQC1	Nombre de nouvelles prises installées dans les zones prioritaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	AQC1	Nombre de nouvelles prises installées dans les zones prioritaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Axe prioritaire	3 - Développer de nouveaux usages dans l'économie numérique et de nouveaux e-services au profit de tous les aquitains, tout en menant une stratégie concertée d'extension des réseaux
Priorité d'investissement	2a - Étendre le déploiement de la large bande et la diffusion de réseaux à grande vitesse et soutenir l'adoption des technologies et réseaux émergents pour l'économie numérique
Objectif spécifique	1 - Accroître la couverture des zones prioritaires du territoire en réseau très haut débit (THD)

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER, le FEDER REACT-EU et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2023 Total	2023 Qualitative	Observations
IR5	Part des ménages et des établissements ayant accès au THD en fibre optique	%	Plus développées	0,00		0,00			OS retiré du programme

ID	Indicateur	2022 Total	2022 Qualitative	2021 Total	2021 Qualitative	2020 Total	2020 Qualitative	2019 Total	2019 Qualitative
IR5	Part des ménages et des établissements ayant accès au THD en fibre optique								

ID	Indicateur	2018 Total	2018 Qualitative	2017 Total	2017 Qualitative	2016 Total	2016 Qualitative	2015 Total	2015 Qualitative
IR5	Part des ménages et des établissements ayant accès au THD en fibre optique							3,40	

ID	Indicateur	2014 Total	2014 Qualitative
IR5	Part des ménages et des établissements ayant accès au THD en fibre optique	3,40	

Axe prioritaire	3 - Développer de nouveaux usages dans l'économie numérique et de nouveaux e-services au profit de tous les aquitains, tout en menant une stratégie concertée d'extension des réseaux
Priorité d'investissement	2b - Développer des produits et des services TIC, le commerce en ligne, et améliorer la demande de TIC

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER, le FEDER REACT-EU et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 3 / 2b

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2023 Total	2023 Hommes	2023 Femmes	Observations
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Entreprises	Plus développées	105,00			97,00			
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Entreprises	Plus développées	105,00			97,00			Dans le cadre du dispositif chèque transformation numérique

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2022 Total	2022 Hommes	2022 Femmes	2021 Total	2021 Hommes	2021 Femmes	2020 Total	2020 Hommes	2020 Femmes
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	90,00			83,00			75,00		
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	97,00			97,00			97,00		

(1)	ID	Indicateur	2019 Total	2019 Hommes	2019 Femmes	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	69,00			56,00	0,00	0,00	22,00	0,00	0,00
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	86,00			75,00	0,00	0,00	55,00	0,00	0,00

(1)	ID	Indicateur	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	5,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	29,00	0,00	0,00	8,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Axe prioritaire	3 - Développer de nouveaux usages dans l'économie numérique et de nouveaux e-services au profit de tous les aquitains, tout en menant une stratégie concertée d'extension des réseaux
Priorité d'investissement	2b - Développer des produits et des services TIC, le commerce en ligne, et améliorer la demande de TIC
Objectif spécifique	2 - Augmenter les usages avancés des technologies numériques par les entreprises

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER, le FEDER REACT-EU et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2023 Total	2023 Qualitative	Observations
IR6	Taux de PME déclarant des usages avancés des TIC	%	Plus développées	52,00	2011	68,00			cf étude ou évaluation numérique

ID	Indicateur	2022 Total	2022 Qualitative	2021 Total	2021 Qualitative	2020 Total	2020 Qualitative	2019 Total	2019 Qualitative
IR6	Taux de PME déclarant des usages avancés des TIC								

ID	Indicateur	2018 Total	2018 Qualitative	2017 Total	2017 Qualitative	2016 Total	2016 Qualitative	2015 Total	2015 Qualitative
IR6	Taux de PME déclarant des usages avancés des TIC							52,00	

ID	Indicateur	2014 Total	2014 Qualitative
IR6	Taux de PME déclarant des usages avancés des TIC	52,00	

Axe prioritaire	3 - Développer de nouveaux usages dans l'économie numérique et de nouveaux e-services au profit de tous les aquitains, tout en menant une stratégie concertée d'extension des réseaux
Priorité d'investissement	2c - Renforcer les applications TIC dans les domaines de l'administration en ligne, de l'apprentissage en ligne, de l'intégration par les technologies de l'information, de la culture en ligne et de la santé en ligne (télésanté)

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER, le FEDER REACT-EU et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 3 / 2c

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2023 Total	2023 Hommes	2023 Femmes	Observations
F	AQIC2	Nombre de nouveaux services publics numériques (e-service) réalisés et/ou améliorés à destination des aquitains	nombre	Plus développées	39,00			52,00			
S	AQIC2	Nombre de nouveaux services publics numériques (e-service) réalisés et/ou améliorés à destination des aquitains	nombre	Plus développées	39,00			52,00			

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2022 Total	2022 Hommes	2022 Femmes	2021 Total	2021 Hommes	2021 Femmes	2020 Total	2020 Hommes	2020 Femmes
F	AQIC2	Nombre de nouveaux services publics numériques (e-service) réalisés et/ou améliorés à destination des aquitains	34,00			19,00			18,00		
S	AQIC2	Nombre de nouveaux services publics numériques (e-service) réalisés et/ou améliorés à destination des aquitains	56,00			47,00			37,00		

(1)	ID	Indicateur	2019 Total	2019 Hommes	2019 Femmes	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes
F	AQIC2	Nombre de nouveaux services publics numériques (e-service) réalisés et/ou améliorés à destination des aquitains	17,00			7,00	0,00	0,00	7,00	0,00	0,00
S	AQIC2	Nombre de nouveaux services publics numériques (e-service) réalisés et/ou améliorés à destination des aquitains	26,00			20,00	0,00	0,00	19,00	0,00	0,00

(1)	ID	Indicateur	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	AQIC2	Nombre de nouveaux services publics numériques (e-service) réalisés et/ou améliorés à destination des aquitains	4,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	AQIC2	Nombre de nouveaux services publics numériques (e-service) réalisés et/ou améliorés à destination des aquitains	12,00	0,00	0,00	19,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Axe prioritaire	3 - Développer de nouveaux usages dans l'économie numérique et de nouveaux e-services au profit de tous les aquitains, tout en menant une stratégie concertée d'extension des réseaux
Priorité d'investissement	2c - Renforcer les applications TIC dans les domaines de l'administration en ligne, de l'apprentissage en ligne, de l'intégration par les technologies de l'information, de la culture en ligne et de la santé en ligne (télésanté)
Objectif spécifique	3 - Accroître l'offre de services numériques à destination du public, améliorer leur qualité et leur appropriation

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER, le FEDER REACT-EU et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2023 Total	2023 Qualitative	Observations
IR7	Part de la population habitant une commune proposant le télépaiement de prestations aux familles	%	Plus développées	7,80	2011	60,00			2014-2015 valeur de référence -Le renseignement de cet indicateur était lié à une source Aquitaine « Les données ne sont plus disponibles depuis la fusion des régions, Cependant le baromètre Collectivités et numérique mis en place par la direction interministérielle du numérique depuis 2025 permet de mieux connaître les pratiques numériques des collectivités françaises. En terme de service par exemple en 2024, 76 % des collectivités ont mis en ligne les démarches d'urbanisme.66% des communes des prestations payantes proposées en ligne. Les données ne sont pas encore territorialisées. https://opendatafrance.fr/barometre-collectivites-numerique-2025/

ID	Indicateur	2022 Total	2022 Qualitative	2021 Total	2021 Qualitative	2020 Total	2020 Qualitative	2019 Total	2019 Qualitative
IR7	Part de la population habitant une commune proposant le télépaiement de prestations aux familles								

ID	Indicateur	2018 Total	2018 Qualitative	2017 Total	2017 Qualitative	2016 Total	2016 Qualitative	2015 Total	2015 Qualitative
IR7	Part de la population habitant une commune proposant le télépaiement de prestations aux familles							7,80	

ID	Indicateur	2014 Total	2014 Qualitative
IR7	Part de la population habitant une commune proposant le télépaiement de prestations aux familles	7,80	

Axe prioritaire	4 - Poursuivre l'engagement de l'Aquitaine sur la voie de la transition écologique et énergétique
Priorité d'investissement	4a - Favoriser la production et la distribution d'énergie provenant de sources renouvelables

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER, le FEDER REACT-EU et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 4 / 4a

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2023 Total	2023 Hommes	2023 Femmes	Observations
F	CO30	Énergies renouvelables: Capacités supplémentaires de production d'énergies renouvelables	MW	Plus développées	18,00			27,10			
S	CO30	Énergies renouvelables: Capacités supplémentaires de production d'énergies renouvelables	MW	Plus développées	18,00			18,00			
F	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	Tonnes de CO2eq	Plus développées	88 000,00			91 531,00			
S	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	Tonnes de CO2eq	Plus développées	88 000,00			92 401,00			

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2022 Total	2022 Hommes	2022 Femmes	2021 Total	2021 Hommes	2021 Femmes	2020 Total	2020 Hommes	2020 Femmes
F	CO30	Énergies renouvelables: Capacités supplémentaires de production d'énergies renouvelables	16,40			16,00			15,70		
S	CO30	Énergies renouvelables: Capacités supplémentaires de production d'énergies renouvelables	18,07			18,10			18,10		
F	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	66 808,00			57 701,00			57 701,00		
S	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	93 365,00			95 628,00			86 247,00		

(1)	ID	Indicateur	2019 Total	2019 Hommes	2019 Femmes	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes
F	CO30	Énergies renouvelables: Capacités supplémentaires de production d'énergies renouvelables	13,60			7,70	0,00	0,00	6,00		
S	CO30	Énergies renouvelables: Capacités supplémentaires de production d'énergies renouvelables	18,10			17,60	0,00	0,00	13,40		
F	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	53 301,00			12 338,00	0,00	0,00	8 768,00		
S	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	86 247,00			76 728,00	0,00	0,00	55 063,00		

(1)	ID	Indicateur	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	CO30	Énergies renouvelables: Capacités supplémentaires de production d'énergies renouvelables	0,00			0,00					
S	CO30	Énergies renouvelables: Capacités supplémentaires de production d'énergies renouvelables	11,30			3,68					
F	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	0,00			0,00					
S	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	37 466,00			8 126,00					

(1)	ID	Indicateur	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
		de gaz à effet de serre									

Axe prioritaire	4 - Poursuivre l'engagement de l'Aquitaine sur la voie de la transition écologique et énergétique
Priorité d'investissement	4a - Favoriser la production et la distribution d'énergie provenant de sources renouvelables
Objectif spécifique	1 - Accroître la production d'énergies renouvelables à partir de la biomasse, de la géothermie et des ressources marines et solaires

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER, le FEDER REACT-EU et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2023 Total	2023 Qualitative	Observations
IR8b	Part d'énergie renouvelable dans la consommation totale régionale Nouvelle - Aquitaine	%	Plus développées	23,60	2017	28,20	28,70		Bonne trajectoire régionale, croissance continue sur 5 ans indicateur qui dépend à la fois de la production et de la baisse de consommation Source AREC,

ID	Indicateur	2022 Total	2022 Qualitative	2021 Total	2021 Qualitative	2020 Total	2020 Qualitative	2019 Total	2019 Qualitative
IR8b	Part d'énergie renouvelable dans la consommation totale régionale Nouvelle -Aquitaine	25,60		24,50		25,40		23,20	

ID	Indicateur	2018 Total	2018 Qualitative	2017 Total	2017 Qualitative	2016 Total	2016 Qualitative	2015 Total	2015 Qualitative
IR8b	Part d'énergie renouvelable dans la consommation totale régionale Nouvelle -Aquitaine	23,20		22,50					

ID	Indicateur	2014 Total	2014 Qualitative
IR8b	Part d'énergie renouvelable dans la consommation totale régionale Nouvelle -Aquitaine		

Axe prioritaire	4 - Poursuivre l'engagement de l'Aquitaine sur la voie de la transition écologique et énergétique
Priorité d'investissement	4b - Favoriser l'efficacité énergétique et l'utilisation des énergies renouvelables dans les entreprises

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER, le FEDER REACT-EU et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 4 / 4b

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2023 Total	2023 Hommes	2023 Femmes	Observations
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Entreprises	Plus développées	7,00			8,00			
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Entreprises	Plus développées	7,00			8,00			
F	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	Tonnes de CO2eq	Plus développées	18 000,00			16 351,00			
S	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	Tonnes de CO2eq	Plus développées	18 000,00			18 193,00			

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2022 Total	2022 Hommes	2022 Femmes	2021 Total	2021 Hommes	2021 Femmes	2020 Total	2020 Hommes	2020 Femmes
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	8,00			7,00			6,00		
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	9,00			8,00			7,00		
F	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	16 351,00			16 061,00			6 315,00		
S	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	18 290,00			18 290,00			18 100,00		

(1)	ID	Indicateur	2019 Total	2019 Hommes	2019 Femmes	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	5,00			3,00	0,00	0,00	2,00		
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	7,00			7,00	0,00	0,00	7,00		
F	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	6 816,00			4 519,00	0,00	0,00	2 547,00		
S	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	18 100,00			18 100,00	0,00	0,00	18 100,00		

(1)	ID	Indicateur	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	1,00			0,00					
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	4,00			0,00					
F	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	0,00			0,00					
S	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de	5 639,00			0,00					

(1)	ID	Indicateur	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
		gaz à effet de serre									

Axe prioritaire	4 - Poursuivre l'engagement de l'Aquitaine sur la voie de la transition écologique et énergétique
Priorité d'investissement	4b - Favoriser l'efficacité énergétique et l'utilisation des énergies renouvelables dans les entreprises
Objectif spécifique	2 - Réduire l'intensité énergétique des entreprises

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER, le FEDER REACT-EU et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2023 Total	2023 Qualitative	Observations
IR9b	Part de la consommation d'énergie des industries dans la consommation régionale Nouvelle-Aquitaine	%	Plus développées	23,00	2014	22,00	19,00		Baisse notable de la part de l'industrie dans la consommation d'énergie Source AREC

ID	Indicateur	2022 Total	2022 Qualitative	2021 Total	2021 Qualitative	2020 Total	2020 Qualitative	2019 Total	2019 Qualitative
IR9b	Part de la consommation d'énergie des industries dans la consommation régionale Nouvelle-Aquitaine							21,00	

ID	Indicateur	2018 Total	2018 Qualitative	2017 Total	2017 Qualitative	2016 Total	2016 Qualitative	2015 Total	2015 Qualitative
IR9b	Part de la consommation d'énergie des industries dans la consommation régionale Nouvelle-Aquitaine	21,00		21,00					

ID	Indicateur	2014 Total	2014 Qualitative
IR9b	Part de la consommation d'énergie des industries dans la consommation régionale Nouvelle-Aquitaine		

Axe prioritaire	4 - Poursuivre l'engagement de l'Aquitaine sur la voie de la transition écologique et énergétique
Priorité d'investissement	4c - Soutenir l'efficacité énergétique, la gestion intelligente de l'énergie et l'utilisation des énergies renouvelables dans les infrastructures publiques, y compris dans les bâtiments publics et dans le secteur du logement

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER, le FEDER REACT-EU et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 4 / 4c

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2023 Total	2023 Hommes	2023 Femmes	Observations
F	CO31	Efficacité énergétique: Nombre de ménages dont le classement en matière de consommation énergétique s'est amélioré	Ménages	Plus développées	7 500,00			6 493,00			
S	CO31	Efficacité énergétique: Nombre de ménages dont le classement en matière de consommation énergétique s'est amélioré	Ménages	Plus développées	7 500,00			6 394,00			
F	CO32	Efficacité énergétique: Diminution de la consommation annuelle d'énergie primaire des bâtiments publics	kWh/an	Plus développées	260,00			256,00			
S	CO32	Efficacité énergétique: Diminution de la consommation annuelle d'énergie primaire des bâtiments publics	kWh/an	Plus développées	260,00			508,00			
F	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	Tonnes de CO2eq	Plus développées	10 000,00			6 845,00			
S	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	Tonnes de CO2eq	Plus développées	10 000,00			8 795,70			
F	AQIC3	Niveau de performance énergétique des bâtiments publics	kWh/m²	Plus développées	70,00			74,20			Cet indicateur est un indicateur qualitatif - la valeur est une moyenne - la valeur finale s'élève à 74 kw/m²
S	AQIC3	Niveau de performance énergétique des bâtiments publics	kWh/m²	Plus développées	70,00			68,70			

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2022 Total	2022 Hommes	2022 Femmes	2021 Total	2021 Hommes	2021 Femmes	2020 Total	2020 Hommes	2020 Femmes
F	CO31	Efficacité énergétique: Nombre de ménages dont le classement en matière de consommation énergétique s'est amélioré	3 133,00			2 913,00			2 800,00		
S	CO31	Efficacité énergétique: Nombre de ménages dont le classement en matière de consommation énergétique s'est amélioré	6 551,00			6 370,00			4 827,00		
F	CO32	Efficacité énergétique: Diminution de la consommation annuelle d'énergie primaire des bâtiments publics	93,00			93,00			0,00		
S	CO32	Efficacité énergétique: Diminution de la consommation annuelle d'énergie primaire des	508,00			508,00			396,00		

(1)	ID	Indicateur	2022 Total	2022 Hommes	2022 Femmes	2021 Total	2021 Hommes	2021 Femmes	2020 Total	2020 Hommes	2020 Femmes
		bâtiments publics									
F	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	2 132,00			3 154,90			3 134,90		
S	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	9 427,00			8 605,70			5 240,00		
F	AQIC3	Niveau de performance énergétique des bâtiments publics	51,60			50,70			51,00		
S	AQIC3	Niveau de performance énergétique des bâtiments publics	56,60			56,60			60,00		

(1)	ID	Indicateur	2019 Total	2019 Hommes	2019 Femmes	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes
F	CO31	Efficacité énergétique: Nombre de ménages dont le classement en matière de consommation énergétique s'est amélioré	2 753,00			2 753,00			1 121,00	0,00	0,00
S	CO31	Efficacité énergétique: Nombre de ménages dont le classement en matière de consommation énergétique s'est amélioré	3 737,00			3 536,00			1 654,00	0,00	0,00
F	CO32	Efficacité énergétique: Diminution de la consommation annuelle d'énergie primaire des bâtiments publics	0,00			0,00			0,00	0,00	0,00
S	CO32	Efficacité énergétique: Diminution de la consommation annuelle d'énergie primaire des bâtiments publics	138,00			138,70			138,70	0,00	0,00
F	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	6 671,00			6 671,00			226,00	0,00	0,00
S	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	3 908,00			3 612,00			869,00	0,00	0,00
F	AQIC3	Niveau de performance énergétique des bâtiments publics	48,00			48,00			44,00	0,00	0,00
S	AQIC3	Niveau de performance énergétique des bâtiments publics	48,00			48,00			44,00	0,00	0,00

(1)	ID	Indicateur	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	CO31	Efficacité énergétique: Nombre de ménages dont le classement en matière de consommation énergétique s'est amélioré	7,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CO31	Efficacité énergétique: Nombre de ménages dont le classement en matière de consommation énergétique s'est amélioré	47,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
F	CO32	Efficacité énergétique: Diminution de la consommation annuelle d'énergie primaire des bâtiments publics	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CO32	Efficacité énergétique: Diminution de la consommation annuelle d'énergie primaire des bâtiments publics	138,70	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
F	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	97,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
F	AQIC3	Niveau de performance énergétique des bâtiments publics	44,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	AQIC3	Niveau de performance énergétique des bâtiments publics	44,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Axe prioritaire	4 - Poursuivre l'engagement de l'Aquitaine sur la voie de la transition écologique et énergétique
Priorité d'investissement	4c - Soutenir l'efficacité énergétique, la gestion intelligente de l'énergie et l'utilisation des énergies renouvelables dans les infrastructures publiques, y compris dans les bâtiments publics et dans le secteur du logement
Objectif spécifique	3 - Accroître l'efficacité énergétique pour réduire la consommation finale d'énergie des bâtiments publics et du logement

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER, le FEDER REACT-EU et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2023 Total	2023 Qualitative	Observations
IR10	Consommation énergétique du logement social et privé	kWh/m²	Plus développées	184,00	2010	160,00			au 1er janvier 2024, en termes de consommation d'énergie, 62,9 % des logements locatifs du parc social régional appartiennent aux 3 classes les plus économes A, B, C soit < à 150 kwh/m². C'est 11,9 points de plus que le taux du parc social de France métropolitaine. (Source DREAL)

ID	Indicateur	2022 Total	2022 Qualitative	2021 Total	2021 Qualitative	2020 Total	2020 Qualitative	2019 Total	2019 Qualitative
IR10	Consommation énergétique du logement social et privé								

ID	Indicateur	2018 Total	2018 Qualitative	2017 Total	2017 Qualitative	2016 Total	2016 Qualitative	2015 Total	2015 Qualitative
IR10	Consommation énergétique du logement social et privé							184,00	

ID	Indicateur	2014 Total	2014 Qualitative
IR10	Consommation énergétique du logement social et privé	184,00	

Axe prioritaire	4 - Poursuivre l'engagement de l'Aquitaine sur la voie de la transition écologique et énergétique
Priorité d'investissement	4e - Favoriser les stratégies de développement à faible émission de carbone pour tous les types de territoires, en particulier les zones urbaines, y compris la promotion d'une mobilité urbaine multimodale durable et des mesures d'adaptation au changement climatique destinées à l'atténuer

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER, le FEDER REACT-EU et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 4 / 4e

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2023 Total	2023 Hommes	2023 Femmes	Observations
F	AQIC4	Nombre de pôles d'échanges multimodaux ferroviaires créés et/ou aménagés	pôle d'échange	Plus développées	10,00			21,00			La dynamique des pôles d'échanges s'est confirmée sur la deuxième période du programme.
S	AQIC4	Nombre de pôles d'échanges multimodaux ferroviaires créés et/ou aménagés	pôle d'échange	Plus développées	10,00			23,00			Concernant le nombre de pôles d'échange, observant une bonne dynamique de programmation sur la première partie du programme, cette cible a déjà été changée pour passer de 7 à 10 pôles d'échange (2019). Cette dynamique sur la fin du programme s'est vue confirmée notamment avec la programmation d'aménagements de plus petite dimension (exemple connexion de pistes cyclables) ce qui explique le plus grand nombre de projets pour un coût moindre en moyenne vers la fin du programme. D'autre part, les plus gros aménagements de pôles ont été programmés sur la première période du programme pour mieux sécuriser ces opérations. Cette cible modeste en nombre est difficile à prévoir car d'un aménagement à l'autre selon la nature des travaux le coût peut varier sensiblement

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2022 Total	2022 Hommes	2022 Femmes	2021 Total	2021 Hommes	2021 Femmes	2020 Total	2020 Hommes	2020 Femmes
F	AQIC4	Nombre de pôles d'échanges multimodaux ferroviaires créés et/ou aménagés	16,00			11,00			6,00		
S	AQIC4	Nombre de pôles d'échanges multimodaux ferroviaires créés et/ou aménagés	21,00			15,00			13,00		

(1)	ID	Indicateur	2019 Total	2019 Hommes	2019 Femmes	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes
F	AQIC4	Nombre de pôles d'échanges multimodaux ferroviaires créés et/ou aménagés	3,00			2,00			2,00		
S	AQIC4	Nombre de pôles d'échanges multimodaux ferroviaires créés et/ou aménagés	7,00			2,00			2,00		

(1)	ID	Indicateur	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	AQIC4	Nombre de pôles d'échanges multimodaux ferroviaires créés et/ou aménagés	0,00			0,00					
S	AQIC4	Nombre de pôles d'échanges multimodaux ferroviaires créés et/ou aménagés	1,00			0,00					

Axe prioritaire	4 - Poursuivre l'engagement de l'Aquitaine sur la voie de la transition écologique et énergétique
Priorité d'investissement	4e - Favoriser les stratégies de développement à faible émission de carbone pour tous les types de territoires, en particulier les zones urbaines, y compris la promotion d'une mobilité urbaine multimodale durable et des mesures d'adaptation au changement climatique destinées à l'atténuer
Objectif spécifique	4 - Accroître la fréquentation des modes durables de déplacements

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER, le FEDER REACT-EU et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2023 Total	2023 Qualitative	Observations
IR11b	Fréquentation des TER en Nouvelle-Aquitaine	Voyageur	Plus développées	912 324 950,00	2014	1 158 245 134,00	1 334 779,00		"en nette progression depuis 2014, encore en deca de la cible attendue mais sur une bonne trajectoire de fréquentation notamment sur les lignes concernées par les pôles soutenus" Sources SNCF +32% depuis 2019 * https://www.ornouvelleaquitaine.fr/wp-content/uploads/2023/10/2022_RECUEILVOYAGEURS_V2.pdf

ID	Indicateur	2022 Total	2022 Qualitative	2021 Total	2021 Qualitative	2020 Total	2020 Qualitative	2019 Total	2019 Qualitative
IR11b	Fréquentation des TER en Nouvelle-Aquitaine	1 261 183,00		991 100 000,00					

ID	Indicateur	2018 Total	2018 Qualitative	2017 Total	2017 Qualitative	2016 Total	2016 Qualitative	2015 Total	2015 Qualitative
IR11b	Fréquentation des TER en Nouvelle-Aquitaine								

ID	Indicateur	2014 Total	2014 Qualitative
IR11b	Fréquentation des TER en Nouvelle-Aquitaine		

Axe prioritaire	4 - Poursuivre l'engagement de l'Aquitaine sur la voie de la transition écologique et énergétique
Priorité d'investissement	5a - Soutenir les investissements en faveur de l'adaptation au changement climatique, y compris les approches fondées sur les écosystèmes

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER, le FEDER REACT-EU et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 4 / 5a

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2023 Total	2023 Hommes	2023 Femmes	Observations
F	CO20	Prévention et gestion des risques: Population bénéficiant de mesures de protection contre les inondations	Personnes	Plus développées	1 300 000,00			1 508 139,00			en neutralisant les doubles comptes
S	CO20	Prévention et gestion des risques: Population bénéficiant de mesures de protection contre les inondations	Personnes	Plus développées	1 300 000,00			1 508 139,00			
F	AQIC5	Population bénéficiant de mesures de protection contre la pollution des eaux	habitant	Plus développées	190 000,00			558 059,00			en neutralisant les doubles comptes
S	AQIC5	Population bénéficiant de mesures de protection contre la pollution des eaux	habitant	Plus développées	190 000,00			545 777,00			

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2022 Total	2022 Hommes	2022 Femmes	2021 Total	2021 Hommes	2021 Femmes	2020 Total	2020 Hommes	2020 Femmes
F	CO20	Prévention et gestion des risques: Population bénéficiant de mesures de protection contre les inondations	1 278 046,00			532 057,00			532 057,00		
S	CO20	Prévention et gestion des risques: Population bénéficiant de mesures de protection contre les inondations	1 607 690,00			1 607 690,00			1 571 130,00		
F	AQIC5	Population bénéficiant de mesures de protection contre la pollution des eaux	530 638,00			530 638,00			615 325,00		
S	AQIC5	Population bénéficiant de mesures de protection contre la pollution des eaux	580 368,00			580 638,00			615 325,00		

(1)	ID	Indicateur	2019 Total	2019 Hommes	2019 Femmes	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes
F	CO20	Prévention et gestion des risques: Population bénéficiant de mesures de protection contre les inondations	182 619,00			123 184,00			90 109,00	0,00	0,00
S	CO20	Prévention et gestion des risques: Population bénéficiant de mesures de protection contre les inondations	664 412,00			646 087,00			566 087,00	0,00	0,00
F	AQIC5	Population bénéficiant de mesures de protection contre la pollution des eaux	376 091,00			268 595,00			268 595,00	0,00	0,00
S	AQIC5	Population bénéficiant de mesures de protection contre la pollution des eaux	615 325,00			615 325,00			339 941,00	0,00	0,00

(1)	ID	Indicateur	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	CO20	Prévention et gestion des risques: Population bénéficiant de mesures de protection contre les inondations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CO20	Prévention et gestion des risques: Population bénéficiant de mesures de protection contre les inondations	383 572,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	ID	Indicateur	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
		les inondations									
F	AQIC5	Population bénéficiant de mesures de protection contre la pollution des eaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	AQIC5	Population bénéficiant de mesures de protection contre la pollution des eaux	268 595,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Axe prioritaire	4 - Poursuivre l'engagement de l'Aquitaine sur la voie de la transition écologique et énergétique
Priorité d'investissement	5a - Soutenir les investissements en faveur de l'adaptation au changement climatique, y compris les approches fondées sur les écosystèmes
Objectif spécifique	5 - Réduire la vulnérabilité des populations les plus exposées aux risques d'inondation, d'érosion-submersion et de pollution de l'eau

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER, le FEDER REACT-EU et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2023 Total	2023 Qualitative	Observations
IR12	Part (en%) de la population des communes exposées protégées par un un plan de prévention approuvé	%	Plus développées	76,00	2013	90,00			

ID	Indicateur	2022 Total	2022 Qualitative	2021 Total	2021 Qualitative	2020 Total	2020 Qualitative	2019 Total	2019 Qualitative
IR12	Part (en%) de la population des communes exposées protégées par un un plan de prévention approuvé								

ID	Indicateur	2018 Total	2018 Qualitative	2017 Total	2017 Qualitative	2016 Total	2016 Qualitative	2015 Total	2015 Qualitative
IR12	Part (en%) de la population des communes exposées protégées par un un plan de prévention approuvé							76,00	

ID	Indicateur	2014 Total	2014 Qualitative
IR12	Part (en%) de la population des communes exposées protégées par un un plan de prévention approuvé	76,00	

Axe prioritaire	4 - Poursuivre l'engagement de l'Aquitaine sur la voie de la transition écologique et énergétique
Priorité d'investissement	6c - Conserver, protéger, favoriser et développer le patrimoine naturel et culturel

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER, le FEDER REACT-EU et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 4 / 6c

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2023 Total	2023 Hommes	2023 Femmes	Observations
F	CO09	Tourisme durable: augmentation du nombre escompté de visites aux sites recensés au titre du patrimoine culturel ou naturel et aux attractions bénéficiant d'un soutien	Visites/an	Plus développées	400 000,00			400 000,00			sur les 5 dernières années le site Lascaux IV a reçu 2000000 de visiteurs (Source Semitour Périgord)
S	CO09	Tourisme durable: augmentation du nombre escompté de visites aux sites recensés au titre du patrimoine culturel ou naturel et aux attractions bénéficiant d'un soutien	Visites/an	Plus développées	400 000,00			400 000,00			
F	AQIC6	Surface utile construite	m²	Plus développées	986,00			986,00			
S	AQIC6	Surface utile construite	m²	Plus développées	986,00			986,00			superficie correspondant à la zone 2, zone du fac similé, soit 12,8% sur la surface de Lascaux IV (initialement PO 7700m²)

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2022 Total	2022 Hommes	2022 Femmes	2021 Total	2021 Hommes	2021 Femmes	2020 Total	2020 Hommes	2020 Femmes
F	CO09	Tourisme durable: augmentation du nombre escompté de visites aux sites recensés au titre du patrimoine culturel ou naturel et aux attractions bénéficiant d'un soutien	400 000,00			400 000,00	0,00	0,00	199 145,00	0,00	0,00
S	CO09	Tourisme durable: augmentation du nombre escompté de visites aux sites recensés au titre du patrimoine culturel ou naturel et aux attractions bénéficiant d'un soutien	400 000,00			400 000,00	0,00	0,00	400 000,00	0,00	0,00
F	AQIC6	Surface utile construite	986,00			986,00	0,00	0,00	986,00	0,00	0,00
S	AQIC6	Surface utile construite	986,00			986,00	0,00	0,00	986,00	0,00	0,00

(1)	ID	Indicateur	2019 Total	2019 Hommes	2019 Femmes	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes
F	CO09	Tourisme durable: augmentation du nombre escompté de visites aux sites recensés au titre du patrimoine culturel ou naturel et aux attractions bénéficiant d'un soutien	435 000,00	0,00	0,00	435 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CO09	Tourisme durable: augmentation du nombre escompté de visites aux sites recensés au titre du patrimoine culturel ou naturel et aux attractions bénéficiant d'un soutien	400 000,00	0,00	0,00	400 000,00	0,00	0,00	400 000,00	0,00	0,00
F	AQIC6	Surface utile construite	986,00	0,00	0,00	986,00	0,00	0,00	986,00	0,00	0,00
S	AQIC6	Surface utile construite	986,00	0,00	0,00	986,00	0,00	0,00	986,00	0,00	0,00

(1)	ID	Indicateur	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	CO09	Tourisme durable: augmentation du nombre escompté de visites aux sites recensés au titre du patrimoine culturel ou naturel et aux attractions bénéficiant d'un soutien	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CO09	Tourisme durable: augmentation du nombre escompté de visites aux sites recensés au titre du patrimoine culturel ou naturel et aux attractions bénéficiant d'un soutien	400 000,00	0,00	0,00	400 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
F	AQIC6	Surface utile construite	986,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	AQIC6	Surface utile construite	986,00	0,00	0,00	986,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Axe prioritaire	4 - Poursuivre l'engagement de l'Aquitaine sur la voie de la transition écologique et énergétique
Priorité d'investissement	6c - Conserver, protéger, favoriser et développer le patrimoine naturel et culturel
Objectif spécifique	6 - Développer le tourisme autour d'un patrimoine culturel exceptionnel : le site de la grotte préhistorique de Lascaux

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER, le FEDER REACT-EU et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2023 Total	2023 Qualitative	Observations
IR13	Nombre de nuitées hôtelières en Dordogne	nuitée	Plus développées	1 020 364,00	2013	1 100 000,00			Source Observatoire économie Touristique Dordogne

ID	Indicateur	2022 Total	2022 Qualitative	2021 Total	2021 Qualitative	2020 Total	2020 Qualitative	2019 Total	2019 Qualitative
IR13	Nombre de nuitées hôtelières en Dordogne								

ID	Indicateur	2018 Total	2018 Qualitative	2017 Total	2017 Qualitative	2016 Total	2016 Qualitative	2015 Total	2015 Qualitative
IR13	Nombre de nuitées hôtelières en Dordogne	1 040 025,00		1 061 700,00		1 017 551,00		1 031 982,00	

ID	Indicateur	2014 Total	2014 Qualitative
IR13	Nombre de nuitées hôtelières en Dordogne	1 036 810,00	

Axe prioritaire	4 - Poursuivre l'engagement de l'Aquitaine sur la voie de la transition écologique et énergétique
Priorité d'investissement	6d - Protéger et restaurer la biodiversité et les sols et favoriser les services liés aux écosystèmes, y compris au moyen de Natura 2000 et d'infrastructures vertes

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER, le FEDER REACT-EU et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 4 / 6d

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2023 Total	2023 Hommes	2023 Femmes	Observations
F	AQIC7	Nombre de points de fragmentation aménagés ou supprimés (trame verte)	points de fragmentation	Plus développées	50,00			3,00			Peu d'opérations sont intervenues directement sous forme de travaux mais souvent par l'intermédiaire d'opérateurs qui peuvent intervenir sur plusieurs points de fragmentation ou obstacles
S	AQIC7	Nombre de points de fragmentation aménagés ou supprimés (trame verte)	points de fragmentation	Plus développées	50,00			4,00			
F	AQIC8	Nombres d'obstacles à l'écoulement des cours d'eau aménagés ou supprimés (trame bleue)	obstacles	Plus développées	250,00			36,00			Peu d'opérations sont intervenues directement sous forme de travaux mais souvent par l'intermédiaire d'opérateurs qui peuvent intervenir sur plusieurs points de fragmentation ou obstacles
S	AQIC8	Nombres d'obstacles à l'écoulement des cours d'eau aménagés ou supprimés (trame bleue)	obstacles	Plus développées	250,00			8,00			

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2022 Total	2022 Hommes	2022 Femmes	2021 Total	2021 Hommes	2021 Femmes	2020 Total	2020 Hommes	2020 Femmes
F	AQIC7	Nombre de points de fragmentation aménagés ou supprimés (trame verte)	0,00			0,00			0,00		
S	AQIC7	Nombre de points de fragmentation aménagés ou supprimés (trame verte)	6,00			6,00			3,00		
F	AQIC8	Nombres d'obstacles à l'écoulement des cours d'eau aménagés ou supprimés (trame bleue)	33,00			33,00			31,00		
S	AQIC8	Nombres d'obstacles à l'écoulement des cours d'eau aménagés ou supprimés (trame bleue)	55,00			55,00			54,00		

(1)	ID	Indicateur	2019 Total	2019 Hommes	2019 Femmes	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes
F	AQIC7	Nombre de points de fragmentation aménagés ou supprimés (trame verte)	0,00			0,00			0,00	0,00	0,00
S	AQIC7	Nombre de points de fragmentation aménagés ou supprimés (trame verte)	3,00			0,00			0,00	0,00	0,00
F	AQIC8	Nombres d'obstacles à l'écoulement des cours d'eau aménagés ou supprimés (trame bleue)	31,00			2,00			2,00	0,00	0,00
S	AQIC8	Nombres d'obstacles à l'écoulement des cours d'eau aménagés ou supprimés (trame bleue)	54,00			3,00			3,00	0,00	0,00

(1)	ID	Indicateur	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	AQIC7	Nombre de points de fragmentation aménagés ou supprimés (trame verte)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	AQIC7	Nombre de points de fragmentation aménagés ou supprimés (trame verte)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
F	AQIC8	Nombres d'obstacles à l'écoulement des cours d'eau aménagés ou supprimés (trame bleue)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	AQIC8	Nombres d'obstacles à l'écoulement des cours d'eau aménagés ou supprimés (trame bleue)	2,00	0,00	0,00	3,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Axe prioritaire	4 - Poursuivre l'engagement de l'Aquitaine sur la voie de la transition écologique et énergétique
Priorité d'investissement	6d - Protéger et restaurer la biodiversité et les sols et favoriser les services liés aux écosystèmes, y compris au moyen de Natura 2000 et d'infrastructures vertes
Objectif spécifique	7 - Préserver et restaurer la biodiversité et les continuités écologiques

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER, le FEDER REACT-EU et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2023 Total	2023 Qualitative	Observations
IR14	Superficie des continuités écologiques majeures, cartographiées dans le SRCE	hectare	Plus développées	2 416 500,00	2014	2 416 500,00			Le renseignement de cet indicateur était lié au suivi du SRCAE Aquitaine- Les schémas des trois ex régions ont été révisés dans le cadre du Sradet Nouvelle Aquitaine, avec l'objectif de reconstituer une trame verte et bleue (TVB) homogène à l'échelle régionale apportant une amélioration de la connaissance avec une montée en puissance des politiques régionales des trames vertes et bleues https://cartographie.tvb-nouvelle-aquitaine.fr/

ID	Indicateur	2022 Total	2022 Qualitative	2021 Total	2021 Qualitative	2020 Total	2020 Qualitative	2019 Total	2019 Qualitative
IR14	Superficie des continuités écologiques majeures, cartographiées dans le SRCE								

ID	Indicateur	2018 Total	2018 Qualitative	2017 Total	2017 Qualitative	2016 Total	2016 Qualitative	2015 Total	2015 Qualitative
IR14	Superficie des continuités écologiques majeures, cartographiées dans le SRCE							2 416 500,00	

ID	Indicateur	2014 Total	2014 Qualitative
IR14	Superficie des continuités écologiques majeures, cartographiées dans le SRCE	2 416 500,00	

Axe prioritaire	5 - Assurer le développement intégré des quartiers urbains en difficulté
Priorité d'investissement	8a - Soutenir la création de pépinières d'entreprises ainsi que les aides à l'investissement en faveur des indépendants, des microentreprises et de la création d'entreprise

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER, le FEDER REACT-EU et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 5 / 8a

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2023 Total	2023 Hommes	2023 Femmes	Observations
F	AQIC9	Espaces bâtis construits ou réhabilités à des fins d'activités économiques	m²	Plus développées	20 000,00			17 839,00			
S	AQIC9	Espaces bâtis construits ou réhabilités à des fins d'activités économiques	m²	Plus développées	20 000,00			24 464,00			8 opérations de constructions ou réhabilitation

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2022 Total	2022 Hommes	2022 Femmes	2021 Total	2021 Hommes	2021 Femmes	2020 Total	2020 Hommes	2020 Femmes
F	AQIC9	Espaces bâtis construits ou réhabilités à des fins d'activités économiques	5 560,00	0,00	0,00	4 254,00	0,00	0,00	3 693,00	0,00	0,00
S	AQIC9	Espaces bâtis construits ou réhabilités à des fins d'activités économiques	13 601,00	0,00	0,00	12 736,00	0,00	0,00	7 624,00	0,00	0,00

(1)	ID	Indicateur	2019 Total	2019 Hommes	2019 Femmes	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes
F	AQIC9	Espaces bâtis construits ou réhabilités à des fins d'activités économiques	3 693,00	0,00	0,00	3 193,00	0,00	0,00	887,00	0,00	0,00
S	AQIC9	Espaces bâtis construits ou réhabilités à des fins d'activités économiques	6 722,00	0,00	0,00	3 176,00	0,00	0,00	1 187,00	0,00	0,00

(1)	ID	Indicateur	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	AQIC9	Espaces bâtis construits ou réhabilités à des fins d'activités économiques	637,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	AQIC9	Espaces bâtis construits ou réhabilités à des fins d'activités économiques	887,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Axe prioritaire	5 - Assurer le développement intégré des quartiers urbains en difficulté
Priorité d'investissement	8a - Soutenir la création de pépinières d'entreprises ainsi que les aides à l'investissement en faveur des indépendants, des microentreprises et de la création d'entreprise
Objectif spécifique	1 - Créer des activités économiques dans les quartiers urbains en difficulté

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER, le FEDER REACT-EU et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2023 Total	2023 Qualitative	Observations
IR15	Nombre d'établissements dans les quartiers prioritaires	Etablissement	Plus développées	17 326,00	2012	19 058,00			Le périmètre des QVP a changé . En tendance nationale le nombre d'entreprises en QPV a très fortement augmenté ces dernières années nationale, porté principalement par l'essor du micro-entrepreneuriat (coursiers, VTC, services aux particuliers). Sur la base SIRENE, l'ONPV indique qu'au 1 ^{er} janvier 2021, 316 966 établissements étaient implantés en QPV, avec une hausse de +43 % entre 2017 et 2021 pour la métropole https://www.onpv.fr/uploads/media_items/onpv-dossier-entreprises-2023.original.pdf

ID	Indicateur	2022 Total	2022 Qualitative	2021 Total	2021 Qualitative	2020 Total	2020 Qualitative	2019 Total	2019 Qualitative
IR15	Nombre d'établissements dans les quartiers prioritaires								

ID	Indicateur	2018 Total	2018 Qualitative	2017 Total	2017 Qualitative	2016 Total	2016 Qualitative	2015 Total	2015 Qualitative
IR15	Nombre d'établissements dans les quartiers prioritaires							7 915,00	

ID	Indicateur	2014 Total	2014 Qualitative
IR15	Nombre d'établissements dans les quartiers prioritaires	7 915,00	

Axe prioritaire	5 - Assurer le développement intégré des quartiers urbains en difficulté
Priorité d'investissement	9b - Fournir un soutien à la revitalisation physique, économique et sociale des communautés défavorisées en zones urbaines et rurales

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER, le FEDER REACT-EU et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 5 / 9b

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2023 Total	2023 Hommes	2023 Femmes	Observations
F	CO37	Développement urbain: population vivant dans des zones bénéficiant de stratégies de développement urbain intégrées	Personnes	Plus développées	130 000,00			110 382,00			
S	CO37	Développement urbain: population vivant dans des zones bénéficiant de stratégies de développement urbain intégrées	Personnes	Plus développées	130 000,00			110 382,00			habitants vivant dans les quartiers prioritaires des 12 agglomérations concernés par une stratégie urbaine intégrée
F	AQICa	Copropriétés, bâtiments publics, espaces publics construits ou réhabilités	m²	Plus développées	225 000,00			141 444,00			
S	AQICa	Copropriétés, bâtiments publics, espaces publics construits ou réhabilités	m²	Plus développées	225 000,00			189 076,00			

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2022 Total	2022 Hommes	2022 Femmes	2021 Total	2021 Hommes	2021 Femmes	2020 Total	2020 Hommes	2020 Femmes
F	CO37	Développement urbain: population vivant dans des zones bénéficiant de stratégies de développement urbain intégrées	110 382,00	0,00	0,00	110 382,00	0,00	0,00	110 382,00	0,00	0,00
S	CO37	Développement urbain: population vivant dans des zones bénéficiant de stratégies de développement urbain intégrées	110 382,00	0,00	0,00	110 382,00	0,00	0,00	110 382,00	0,00	0,00
F	AQICa	Copropriétés, bâtiments publics, espaces publics construits ou réhabilités	121 946,00	0,00	0,00	87 921,00	0,00	0,00	54 867,00	0,00	0,00
S	AQICa	Copropriétés, bâtiments publics, espaces publics construits ou réhabilités	189 364,00	0,00	0,00	188 363,00	0,00	0,00	155 398,00	0,00	0,00

(1)	ID	Indicateur	2019 Total	2019 Hommes	2019 Femmes	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes
F	CO37	Développement urbain: population vivant dans des zones bénéficiant de stratégies de développement urbain intégrées	110 382,00	0,00	0,00	110 382,00	0,00	0,00	110 382,00	0,00	0,00
S	CO37	Développement urbain: population vivant dans des zones bénéficiant de stratégies de développement urbain intégrées	110 382,00	0,00	0,00	110 382,00	0,00	0,00	110 382,00	0,00	0,00
F	AQICa	Copropriétés, bâtiments publics, espaces publics construits ou réhabilités	54 002,00	0,00	0,00	13 361,00	0,00	0,00	9 149,00	0,00	0,00
S	AQICa	Copropriétés, bâtiments publics, espaces publics construits ou réhabilités	67 095,00	0,00	0,00	32 791,00	0,00	0,00	13 361,00	0,00	0,00

(1)	ID	Indicateur	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	CO37	Développement urbain: population vivant dans des zones bénéficiant de stratégies de développement urbain intégrées	110 382,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	ID	Indicateur	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
S	CO37	Développement urbain: population vivant dans des zones bénéficiant de stratégies de développement urbain intégrées	110 382,00	0,00	0,00	101 492,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
F	AQICa	Copropriétés, bâtiments publics, espaces publics construits ou réhabilités	748,10	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	AQICa	Copropriétés, bâtiments publics, espaces publics construits ou réhabilités	9 149,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Axe prioritaire	5 - Assurer le développement intégré des quartiers urbains en difficulté
Priorité d'investissement	9b - Fournir un soutien à la revitalisation physique, économique et sociale des communautés défavorisées en zones urbaines et rurales
Objectif spécifique	2 - Améliorer les conditions de vie des quartiers urbains en difficulté par leur réhabilitation physique

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER, le FEDER REACT-EU et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2023 Total	2023 Qualitative	Observations
IR16	Taux d'équipement des quartiers prioritaires rapporté au taux d'équipement des EPCI* englobants	%	Plus développées	80,40	2011	90,00			L'indicateur composite n'est plus suivi par l'INSEE - cependant les études récentes de l'ONPV montrent une tendance à une augmentation moindre dans les QPV , un recul ou stagnation de certains équipements fragiles, une croissance des équipements publics ou para publics sous l'effet notamment des politiques de renouvellement urbain https://www.vie-publique.fr/rapport/277439-observatoire-national-de-la-politique-de-la-ville-rapport-2019

ID	Indicateur	2022 Total	2022 Qualitative	2021 Total	2021 Qualitative	2020 Total	2020 Qualitative	2019 Total	2019 Qualitative
IR16	Taux d'équipement des quartiers prioritaires rapporté au taux d'équipement des EPCI* englobants								

ID	Indicateur	2018 Total	2018 Qualitative	2017 Total	2017 Qualitative	2016 Total	2016 Qualitative	2015 Total	2015 Qualitative
IR16	Taux d'équipement des quartiers prioritaires rapporté au taux d'équipement des EPCI* englobants							80,40	

ID	Indicateur	2014 Total	2014 Qualitative
IR16	Taux d'équipement des quartiers prioritaires rapporté au taux d'équipement des EPCI* englobants	80,40	

Axe prioritaire	9 - Accompagner la relance du territoire néo-aquitain verte, résiliente et numérique
Priorité d'investissement	13i - (FEDER) Favoriser la réparation des dommages à la suite de la crise engendrée par la pandémie de COVID-19 et pour préparer une reprise écologique, numérique et résiliente de l'économie

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER, le FEDER REACT-EU et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 9 / 13i

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2023 Total	2023 Hommes	2023 Femmes	Observations
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Entreprises		1 798,00			954,00			
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Entreprises		1 798,00			1 021,00			
F	CO02	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions	Entreprises		63,00			28,00			
S	CO02	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions	Entreprises		63,00			49,00			
F	CO03	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que des subventions	Entreprises		64,00			21,00			
S	CO03	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que des subventions	Entreprises		64,00			23,00			
F	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	Entreprises		1 671,00			904,00			
S	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	Entreprises		1 671,00			976,00			
F	CO30	Énergies renouvelables: Capacités supplémentaires de production d'énergies renouvelables	MW		5,00			1,07			
S	CO30	Énergies renouvelables: Capacités supplémentaires de production d'énergies renouvelables	MW		5,00			1,05			
F	CV26	Nombre de services numériques créés ou adaptés en réponse à la crise COVID 19	nombre		12,00			11,00			
S	CV26	Nombre de services numériques créés ou adaptés en réponse à la crise COVID 19	nombre		12,00			11,00			
F	CV5	Valeur des subventions en faveur de la R&D dans la COVID-19	EUR		5 848 422,00			17 390 560,60			
S	CV5	Valeur des subventions en faveur de la R&D dans la COVID-19	EUR		5 848 422,00			21 396 953,00			
F	CV60	Valeur de tous les coûts de vaccination	EUR		1 754 527,00			7 493 522,00			
S	CV60	Valeur de tous les coûts de vaccination	EUR		1 754 527,00			7 640 765,00			

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2022 Total	2022 Hommes	2022 Femmes	2021 Total	2021 Hommes	2021 Femmes	2020 Total	2020 Hommes	2020 Femmes
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	125,00	0,00	0,00	2,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	ID	Indicateur	2022 Total	2022 Hommes	2022 Femmes	2021 Total	2021 Hommes	2021 Femmes	2020 Total	2020 Hommes	2020 Femmes
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	1 008,00	0,00	0,00	110,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
F	CO02	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions	12,00	0,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CO02	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions	236,00	0,00	0,00	9,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
F	CO03	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que des subventions	3,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CO03	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que des subventions	351,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
F	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	110,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	451,00	0,00	0,00	100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
F	CO30	Énergies renouvelables: Capacités supplémentaires de production d'énergies renouvelables	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CO30	Énergies renouvelables: Capacités supplémentaires de production d'énergies renouvelables	1,05	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
F	CV26	Nombre de services numériques créés ou adaptés en réponse à la crise COVID 19	7,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CV26	Nombre de services numériques créés ou adaptés en réponse à la crise COVID 19	8,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
F	CV5	Valeur des subventions en faveur de la R&D dans la COVID-19	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CV5	Valeur des subventions en faveur de la R&D dans la COVID-19	720 001,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
F	CV60	Valeur de tous les coûts de vaccination	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CV60	Valeur de tous les coûts de vaccination	5 469 920,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	ID	Indicateur	2019 Total	2019 Hommes	2019 Femmes	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
F	CO02	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CO02	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
F	CO03	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que des subventions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CO03	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que des subventions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
F	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
F	CO30	Énergies renouvelables: Capacités supplémentaires de production d'énergies renouvelables	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CO30	Énergies renouvelables: Capacités supplémentaires de production d'énergies renouvelables	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
F	CV26	Nombre de services numériques créés ou adaptés en réponse à la crise COVID 19	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CV26	Nombre de services numériques créés ou adaptés en réponse à la crise COVID 19	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
F	CV5	Valeur des subventions en faveur de la R&D dans la COVID-19	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CV5	Valeur des subventions en faveur de la R&D dans la COVID-19	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
F	CV60	Valeur de tous les coûts de vaccination	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CV60	Valeur de tous les coûts de vaccination	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	ID	Indicateur	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
F	CO02	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CO02	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
F	CO03	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que des subventions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CO03	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que des subventions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	ID	Indicateur	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
		des subventions									
F	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
F	CO30	Énergies renouvelables: Capacités supplémentaires de production d'énergies renouvelables	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CO30	Énergies renouvelables: Capacités supplémentaires de production d'énergies renouvelables	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
F	CV26	Nombre de services numériques créés ou adaptés en réponse à la crise COVID 19	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CV26	Nombre de services numériques créés ou adaptés en réponse à la crise COVID 19	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
F	CV5	Valeur des subventions en faveur de la R&D dans la COVID-19	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CV5	Valeur des subventions en faveur de la R&D dans la COVID-19	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
F	CV60	Valeur de tous les coûts de vaccination	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CV60	Valeur de tous les coûts de vaccination	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Axe prioritaire	9 - Accompagner la relance du territoire néo-aquitain verte, résiliente et numérique
Priorité d'investissement	13i - (FEDER) Favoriser la réparation des dommages à la suite de la crise engendrée par la pandémie de COVID-19 et pour préparer une reprise écologique, numérique et résiliente de l'économie
Objectif spécifique	9.1 - Accompagner la relance du territoire néo-aquitain verte, résiliente et numérique

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER, le FEDER REACT-EU et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2023 Total	2023 Qualitative	Observations
IRREA	Nombre d'emplois salariés dans l'industrie, la construction, le tertiaire marchand	Nombre d'emplois		811 729,00	2019	811 729,00			Fin 2020 l'Ex région Aquitaine a retrouvé un niveau d'emploi marchand hors agriculture supérieur à la situation avant Covid -source : Insee - Estimations trimestrielles d'emploi salarié, localisées par région et département, ventilées par grand secteur d'activité

ID	Indicateur	2022 Total	2022 Qualitative	2021 Total	2021 Qualitative	2020 Total	2020 Qualitative	2019 Total	2019 Qualitative
IRREA	Nombre d'emplois salariés dans l'industrie, la construction, le tertiaire marchand	890 400,00		873 200,00		823 700,00		820 800,00	

ID	Indicateur	2018 Total	2018 Qualitative	2017 Total	2017 Qualitative	2016 Total	2016 Qualitative	2015 Total	2015 Qualitative
IRREA	Nombre d'emplois salariés dans l'industrie, la construction, le tertiaire marchand								

ID	Indicateur	2014 Total	2014 Qualitative
IRREA	Nombre d'emplois salariés dans l'industrie, la construction, le tertiaire marchand		

Axes prioritaires pour l'assistance technique

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER, le FEDER REACT-EU et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 11

Axe prioritaire	11 - Assistance technique FEDER REACT-UE
-----------------	--

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2023 Total	2023 Hommes	2023 Femmes	Observations
F	IRAT2	Nombre de dossiers instruits	dossiers instruits		187,00			96,00			
S	IRAT2	Nombre de dossiers instruits	dossiers instruits		187,00			96,00			

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2022 Total	2022 Hommes	2022 Femmes	2021 Total	2021 Hommes	2021 Femmes	2020 Total	2020 Hommes	2020 Femmes
F	IRAT2	Nombre de dossiers instruits	70,00	0,00	0,00	12,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	IRAT2	Nombre de dossiers instruits	70,00	0,00	0,00	12,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	ID	Indicateur	2019 Total	2019 Hommes	2019 Femmes	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes
F	IRAT2	Nombre de dossiers instruits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	IRAT2	Nombre de dossiers instruits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	ID	Indicateur	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	IRAT2	Nombre de dossiers instruits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	IRAT2	Nombre de dossiers instruits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Axe prioritaire	11 - Assistance technique FEDER REACT-UE
Objectif spécifique	11-1 - Garantir la mobilisation des crédits REACT-UE

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER, le FEDER REACT-EU et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique - 11 / 11-1

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2023 Total	2023 Qualitative	Observations
IRTA1	Taux de programmation	pourcentage				100,00			

ID	Indicateur	2022 Total	2022 Qualitative	2021 Total	2021 Qualitative	2020 Total	2020 Qualitative	2019 Total	2019 Qualitative
IRTA1	Taux de programmation	113,00		0,00		0,00		0,00	

ID	Indicateur	2018 Total	2018 Qualitative	2017 Total	2017 Qualitative	2016 Total	2016 Qualitative	2015 Total	2015 Qualitative
IRTA1	Taux de programmation	0,00		0,00		0,00		0,00	

ID	Indicateur	2014 Total	2014 Qualitative
IRTA1	Taux de programmation	0,00	

Axe prioritaire	12 - Assistance technique FSE REACT-UE
-----------------	--

Tableau 4A : Indicateurs de réalisation communs pour le FSE, le FSE REACT-EU, l'IEJ et l'IEJ REACT-EU - 12

ID	Indicateur	Catégorie de région	Valeur cible (2023)			Valeur cumulée			Taux de réalisation			2023		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes

ID	Indicateur	Catégorie de région	2022			2021			2020		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes

ID	Indicateur	Catégorie de région	2019			2018			2017		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes

ID	Indicateur	Catégorie de région	2016			2015			2014		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes

Axe prioritaire	12 - Assistance technique FSE REACT-UE
-----------------	--

Tableau 4B: Indicateurs de réalisation spécifiques au FSE, au FSE REACT-EU, à l'IEJ et à l'IEJ REACT-EU - 12

ID	Indicateur	Catégorie de région	Unité de mesure	Valeur cible (2023)			Valeur cumulée			Taux de réalisation			2023		
				Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
IRAT2	Nombre de dossiers instruits		dossiers instruits	22,00			27,00	0,00	0,00	1,23			27,00	0,00	0,00

ID	Indicateur	Catégorie de région	2022			2021			2020			2019			2018		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
IRAT2	Nombre de dossiers instruits		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

	Indicateur	Catégorie de région	2017			2016			2015			2014		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
IRAT2	Nombre de dossiers instruits		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Axe prioritaire	12 - Assistance technique FSE REACT-UE
Objectif spécifique	12.1 - Garantir la mobilisation des crédits REACT-UE

Tableau 2C : Indicateurs de résultat spécifiques au FSE, au FSE REACT-EU, à l'IEJ et à l'IEJ REACT-EU - 12 / 12.1

ID	Indicateur	Catégorie de région	Unité de mesure de l'indicateur	Indicateurs de réalisation utilisés comme base pour la fixation des cibles	Unité de mesure pour les valeurs de référence et les valeurs cibles	Valeur cible (2023)			Taux de réalisation			2023								
												Cumulé			Total annuel			Qualitatif		
						Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes			
IRAT2	Taux de programmation		Nombre (pourcentage)	IRAT2 Nombre de dossiers instruits	Proportion	100,00%			1,00%			27,00	0,00	0,00	27,00					

ID	Indicateur	Catégorie de région	2022									2021								
			Cumulé			Total annuel			Qualitative	Cumulé			Total annuel			Qualitative				
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes		Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes					
IRAT2	Taux de programmation		0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00		0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00					

ID	Indicateur	Catégorie de région	2020									2019								
			Cumulé			Total annuel			Qualitative	Cumulé			Total annuel			Qualitative				
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes		Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes					
IRAT2	Taux de programmation		0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00		0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00					

ID	Indicateur	Catégorie de région	2018							2017						
			Cumulé			Total annuel			Qualitative	Cumulé			Total annuel			Qualitative
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes		Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	
IRAT2	Taux de programmation		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

ID	Indicateur	Catégorie de région	2016									2015								
			Cumulé			Total annuel			Qualitative	Cumulé			Total annuel			Qualitative				
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes		Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes					
IRAT2	Taux de programmation		0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00		0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00					

ID	Indicateur	Catégorie de région	2014					
			Cumulé			Total annuel		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
IRAT2	Taux de programmation		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER, le FEDER REACT-EU et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 6

Axe prioritaire	6 - Assistance technique FEDER
-----------------	--------------------------------

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2023 Total	2023 Hommes	2023 Femmes	Observations
F	IRAT1	Nombre d'instances de pilotage et de mise en oeuvre	réunions des comité de suivi et de sélection		40,00			62,00	0,00	0,00	
S	IRAT1	Nombre d'instances de pilotage et de mise en oeuvre	réunions des comité de suivi et de sélection		40,00			40,00	0,00	0,00	
F	IRAT2	Nombre de dossiers instruits	dossiers instruits		1 600,00			2 141,00	0,00	0,00	
S	IRAT2	Nombre de dossiers instruits	dossiers instruits		1 600,00			1 600,00	0,00	0,00	
F	IRAT3	Nombre de plan sur les activités d'information et de communication (commun au FSE)	plan annuel interfonds		7,00			7,00	0,00	0,00	
S	IRAT3	Nombre de plan sur les activités d'information et de communication (commun au FSE)	plan annuel interfonds		7,00			7,00	0,00	0,00	
F	IRAT4	Nombre équivalent temps plein (ETP) dédié à la gestion du PO	ETP		50,00			55,50			
S	IRAT4	Nombre équivalent temps plein (ETP) dédié à la gestion du PO	ETP		50,00			50,00			

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2022 Total	2022 Hommes	2022 Femmes	2021 Total	2021 Hommes	2021 Femmes	2020 Total	2020 Hommes	2020 Femmes
F	IRAT1	Nombre d'instances de pilotage et de mise en oeuvre	54,00	0,00	0,00	47,00	0,00	0,00	38,00	0,00	0,00
S	IRAT1	Nombre d'instances de pilotage et de mise en oeuvre	40,00	0,00	0,00	40,00	0,00	0,00	40,00	0,00	0,00
F	IRAT2	Nombre de dossiers instruits	2 117,00	0,00	0,00	1 957,00	0,00	0,00	1 765,00	0,00	0,00
S	IRAT2	Nombre de dossiers instruits	1 600,00	0,00	0,00	1 600,00	0,00	0,00	1 600,00	0,00	0,00
F	IRAT3	Nombre de plan sur les activités d'information et de communication (commun au FSE)	7,00	0,00	0,00	7,00	0,00	0,00	6,00	0,00	0,00
S	IRAT3	Nombre de plan sur les activités d'information et de communication (commun au FSE)	7,00	0,00	0,00	7,00	0,00	0,00	6,00	0,00	0,00
F	IRAT4	Nombre équivalent temps plein (ETP) dédié à la gestion du PO	55,50			55,50			55,50	11,30	44,20
S	IRAT4	Nombre équivalent temps plein (ETP) dédié à la gestion du PO	50,00			50,00			50,00		

(1)	ID	Indicateur	2019 Total	2019 Hommes	2019 Femmes	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes
F	IRAT1	Nombre d'instances de pilotage et de mise en oeuvre	31,00	0,00	0,00	25,00	0,00	0,00	16,00	0,00	0,00
S	IRAT1	Nombre d'instances de pilotage et de mise en oeuvre	40,00	0,00	0,00	40,00	0,00	0,00	40,00	0,00	0,00
F	IRAT2	Nombre de dossiers instruits	1 572,00	0,00	0,00	1 343,00	0,00	0,00	1 113,00	0,00	0,00
S	IRAT2	Nombre de dossiers instruits	1 600,00	0,00	0,00	1 600,00	0,00	0,00	1 600,00	0,00	0,00
F	IRAT3	Nombre de plan sur les activités d'information et de communication (commun au	5,00	0,00	0,00	4,00	0,00	0,00	3,00	0,00	0,00

(1)	ID	Indicateur	2019 Total	2019 Hommes	2019 Femmes	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes
		FSE)									
S	IRAT3	Nombre de plan sur les activités d'information et de communication (commun au FSE)	5,00	0,00	0,00	4,00	0,00	0,00	3,00	0,00	0,00
F	IRAT4	Nombre équivalent temps plein (ETP) dédié à la gestion du PO	58,42	0,00	0,00	40,79			0,00	0,00	0,00
S	IRAT4	Nombre équivalent temps plein (ETP) dédié à la gestion du PO	50,00			40,79			47,40	0,00	0,00

(1)	ID	Indicateur	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	IRAT1	Nombre d'instances de pilotage et de mise en oeuvre	11,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	IRAT1	Nombre d'instances de pilotage et de mise en oeuvre	40,00	0,00	0,00	13,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
F	IRAT2	Nombre de dossiers instruits	782,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	IRAT2	Nombre de dossiers instruits	1 600,00	0,00	0,00	600,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
F	IRAT3	Nombre de plan sur les activités d'information et de communication (commun au FSE)	2,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	IRAT3	Nombre de plan sur les activités d'information et de communication (commun au FSE)	2,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
F	IRAT4	Nombre équivalent temps plein (ETP) dédié à la gestion du PO	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	IRAT4	Nombre équivalent temps plein (ETP) dédié à la gestion du PO	47,40	0,00	0,00	47,40	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Axe prioritaire	6 - Assistance technique FEDER
Objectif spécifique	1 - Garantir l'efficacité du pilotage du programme

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER, le FEDER REACT-EU et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique - 6 / 1

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2023 Total	2023 Qualitative	Observations
AT1	Atteindre les cibles fixées par le cadre de performance pour chaque axe en 2018 et 2023	%		0,00	2014	100,00			18/19 cibles 2018
AT3	Réduire le délai moyen d'instruction d'un dossier complet	jour		149,00	2013	122,00			nb jours à compter de la réception du dossier complet

ID	Indicateur	2022 Total	2022 Qualitative	2021 Total	2021 Qualitative	2020 Total	2020 Qualitative	2019 Total	2019 Qualitative
AT1	Atteindre les cibles fixées par le cadre de performance pour chaque axe en 2018 et 2023							0,00	
AT3	Réduire le délai moyen d'instruction d'un dossier complet							0,00	

ID	Indicateur	2018 Total	2018 Qualitative	2017 Total	2017 Qualitative	2016 Total	2016 Qualitative	2015 Total	2015 Qualitative
AT1	Atteindre les cibles fixées par le cadre de performance pour chaque axe en 2018 et 2023	95,00							
AT3	Réduire le délai moyen d'instruction d'un dossier complet	70,00							

ID	Indicateur	2014 Total	2014 Qualitative
AT1	Atteindre les cibles fixées par le cadre de performance pour chaque axe en 2018 et 2023		
AT3	Réduire le délai moyen d'instruction d'un dossier complet		

Axe prioritaire	6 - Assistance technique FEDER
Objectif spécifique	2 - Accroître l'efficacité de la communication sur l'intervention de l'Union européenne en Aquitaine

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER, le FEDER REACT-EU et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique - 6 / 2

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2023 Total	2023 Qualitative	Observations
AT2	Fréquentation du site europe-en-aquitaine.eu	nombre de visiteur unique		30 063,00	2013	36 075,00	189 325,00		nouveau site web europe-en-nouvelle-aquitaine.eu depuis decembre 2017

ID	Indicateur	2022 Total	2022 Qualitative	2021 Total	2021 Qualitative	2020 Total	2020 Qualitative	2019 Total	2019 Qualitative
AT2	Fréquentation du site europe-en-aquitaine.eu	65 702,00		45 000,00		45 000,00		47 572,00	

ID	Indicateur	2018 Total	2018 Qualitative	2017 Total	2017 Qualitative	2016 Total	2016 Qualitative	2015 Total	2015 Qualitative
AT2	Fréquentation du site europe-en-aquitaine.eu	31 051,00		2 693,00		0,00		0,00	

ID	Indicateur	2014 Total	2014 Qualitative
AT2	Fréquentation du site europe-en-aquitaine.eu	0,00	

Axe prioritaire	7 - Assistance technique FSE
-----------------	------------------------------

Tableau 4A : Indicateurs de réalisation communs pour le FSE, le FSE REACT-EU, l'IEJ et l'IEJ REACT-EU - 7

ID	Indicateur	Catégorie de région	Valeur cible (2023)			Valeur cumulée			Taux de réalisation			2023		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes

ID	Indicateur	Catégorie de région	2022			2021			2020		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes

ID	Indicateur	Catégorie de région	2019			2018			2017		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes

ID	Indicateur	Catégorie de région	2016			2015			2014		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes

Axe prioritaire	7 - Assistance technique FSE
-----------------	------------------------------

Tableau 4B: Indicateurs de réalisation spécifiques au FSE, au FSE REACT-EU, à l'IEJ et à l'IEJ REACT-EU - 7

ID	Indicateur	Catégorie de région	Unité de mesure	Valeur cible (2023)			Valeur cumulée			Taux de réalisation			2023		
				Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
IRAT1	Nombre d'instances de pilotage et de mise en oeuvre		réunions des comité de suivi et de sélection	40,00			64,00	0,00	0,00	1,60			64,00	0,00	0,00
IRAT2	Nombre de dossiers instruits		dossiers instruits	1 600,00			2 141,00	0,00	0,00	1,34			2 141,00	0,00	0,00
IRAT4	Nombre équivalent temps plein (ETP) dédié à la gestion du PO		ETP	50,00			55,00	0,00	0,00	1,10			55,00	0,00	0,00
IRAT5	Nombre de plan sur les activités d'information et de communication (commun au FEDER)		plan annuel interfonds	7,00			7,00	0,00	0,00	1,00			7,00	0,00	0,00

ID	Indicateur	Catégorie de région	2022			2021			2020			2019			2018		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
IRAT1	Nombre d'instances de pilotage et de mise en oeuvre		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
IRAT2	Nombre de dossiers instruits		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
IRAT4	Nombre équivalent temps plein (ETP) dédié à la gestion du PO		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
IRAT5	Nombre de plan sur les activités d'information et de communication (commun au FEDER)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

	Indicateur	Catégorie de région	2017			2016			2015			2014		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
IRAT1	Nombre d'instances de pilotage et de mise en oeuvre		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
IRAT2	Nombre de dossiers instruits		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
IRAT4	Nombre équivalent temps plein (ETP) dédié à la gestion du PO		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
IRAT5	Nombre de plan sur les activités d'information et de communication (commun au FEDER)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Axe prioritaire	7 - Assistance technique FSE
Objectif spécifique	1 - Garantir l'efficacité du pilotage du programme

Tableau 2C : Indicateurs de résultat spécifiques au FSE, au FSE REACT-EU, à l'IEJ et à l'IEJ REACT-EU - 7 / 1

ID	Indicateur	Catégorie de région	Unité de mesure de l'indicateur	Indicateurs de réalisation utilisés comme base pour la fixation des cibles	Unité de mesure pour les valeurs de référence et les valeurs cibles	Valeur cible (2023)			Taux de réalisation			2023						
												Cumulé			Total annuel			Qualitative
						Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	
AT1	Atteindre les cibles fixées par le cadre de performance pour chaque axe en 2018 et 2023		Proportion (%)		Nombre	100,00						90,00%	0,00%	0,00%	90,00%	0,00%	0,00%	
AT3	Réduire le délai moyen d'instruction d'un dossier complet		Nombre (jour)		Nombre	122,00			0,52%			64,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

ID	Indicateur	Catégorie de région	2022							2021						
			Cumulé			Total annuel			Qualitative	Cumulé			Total annuel			Qualitative
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes		Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	
AT1	Atteindre les cibles fixées par le cadre de performance pour chaque axe en 2018 et 2023		80,00%	0,00%	0,00%	80,00%	0,00%	0,00%		0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	
AT3	Réduire le délai moyen d'instruction d'un dossier complet		64,00	0,00	0,00	64,00	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

ID	Indicateur	Catégorie de région	2020							2019						
			Cumulé			Total annuel			Qualitative	Cumulé			Total annuel			Qualitative
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes		Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	
AT1	Atteindre les cibles fixées par le cadre de performance pour chaque axe en 2018 et 2023		0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%		0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	
AT3	Réduire le délai moyen d'instruction d'un dossier complet		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

ID	Indicateur	Catégorie de région	2018							2017						
			Cumulé			Total annuel			Qualitative	Cumulé			Total annuel			Qualitative
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes		Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	
AT1	Atteindre les cibles fixées par le cadre de performance pour chaque axe en 2018 et 2023		0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%		0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	
AT3	Réduire le délai moyen d'instruction d'un dossier complet		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

ID	Indicateur	Catégorie de région	2016							2015						
			Cumulé			Total annuel			Qualitative	Cumulé			Total annuel			Qualitative
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes		Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	
AT1	Atteindre les cibles fixées par le cadre de performance pour chaque axe en 2018 et 2023		0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%		0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	
AT3	Réduire le délai moyen d'instruction d'un dossier complet		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

ID	Indicateur	Catégorie de région	2014							2013						
			Cumulé			Total annuel			Qualitative	Cumulé			Total annuel			Qualitative
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes		Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	
AT1	Atteindre les cibles fixées par le cadre de performance pour chaque axe en 2018 et 2023		0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%		0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	
AT3	Réduire le délai moyen d'instruction d'un dossier complet		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

Axe prioritaire	7 - Assistance technique FSE
Objectif spécifique	2 - Accroître l'efficacité de la communication sur l'intervention de l'Union Européenne en Aquitaine

Tableau 2C : Indicateurs de résultat spécifiques au FSE, au FSE REACT-EU, à l'IEJ et à l'IEJ REACT-EU - 7 / 2

ID	Indicateur	Catégorie de région	Unité de mesure de l'indicateur	Indicateurs de réalisation utilisés comme base pour la fixation des cibles	Unité de mesure pour les valeurs de référence et les valeurs cibles	Valeur cible (2023)			Taux de réalisation			2023						
												Cumulé			Total annuel			Qualitatif
						Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	
AT2	Fréquentation du site europe-en-aquitaine.eu		Nombre (nombre de visiteur unique)		Nombre	36 075,00			5,25%			189 325,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

ID	Indicateur	Catégorie de région	2022						2021						
			Cumulé			Total annuel			Cumulé			Total annuel			Qualitative
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	
AT2	Fréquentation du site europe-en-aquitaine.eu		189 325,00	0,00	0,00	65 702,00			123 623,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

ID	Indicateur	Catégorie de région	2020						2019						
			Cumulé			Total annuel			Cumulé			Total annuel			Qualitative
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	
AT2	Fréquentation du site europe-en-aquitaine.eu		123 623,00	0,00	0,00	45 000,00	0,00	0,00	78 623,00	0,00	0,00	47 572,00	0,00	0,00	

ID	Indicateur	Catégorie de région	2018						2017						
			Cumulé			Total annuel			Cumulé			Total annuel			Qualitative
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	
AT2	Fréquentation du site europe-en-aquitaine.eu		31 051,00	0,00	0,00	31 051,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

ID	Indicateur	Catégorie de région	2016						2015						
			Cumulé			Total annuel			Cumulé			Total annuel			Qualitative
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	
AT2	Fréquentation du site europe-en-aquitaine.eu		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

ID	Indicateur	Catégorie de région	2014						2013						
			Cumulé			Total annuel			Cumulé			Total annuel			Qualitative
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	
AT2	Fréquentation du site europe-en-aquitaine.eu		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

Tableau 3B: Nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien du programme opérationnel net de soutien multiple aux mêmes entreprises

Indicateur	Nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien du PO net de soutien multiple
CO01 - Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	31 496
CO02 - Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions	278
CO03 - Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que des subventions	1 483
CO04 - Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	22 070
CO05 - Investissement productif: nombre de nouvelles entreprises bénéficiant d'un soutien	15 464

Tableau 5: Informations sur les valeurs intermédiaires et cibles définies dans le cadre de performance

Axe prioritaire	Type d'indicateur	Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Fonds	Catégorie de région	2023 Cumul total	2023 Cumul - hommes	2023 Cumul - femmes	2023 Total annuel	2023 Total annuel - hommes	2023 Total annuel - femmes
8	O	CV30	Montant des actions du FSE pour lutter contre les effets du COVID-19	EUR	FSE	Plus développées	13 639 478,32	0,00	0,00	8 053 024,80	0,00	0,00
1	O	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Enterprises	FEDER	Plus développées	32 096,00					
1	F	IF1	Indicateur financier Axe1 Cadre de performance	euro	FEDER	Plus développées	544 291 694,00					
2	O	CO01	chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	Number	FSE	Plus développées	21 636,00	8 802,00	12 834,00	0,00	0,00	0,00
2	O	CO01	chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	Number	IEJ		13 821,00	7 360,00	6 461,00	0,00	0,00	0,00
2	F	IF2	Indicateur financier axe 2 cadre de performance	€	FSE	Plus développées	164 461 722,00					
2	F	IF2	Indicateur financier axe 2 cadre de performance	€	IEJ		30 806 378,00					
3	O	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Enterprises	FEDER	Plus développées	97,00					
3	F	IF3	Indicateur financier Axe 3 Cadre de performance	millions d'euro	FEDER	Plus développées	60 921 818,00					
3	I	AQC1b	Nombre d'analyses préparatoires réalisées au titre de la procédure « grand projet » par le contractant externe et validées par l'Autorité de gestion	analyse préparatoire	FEDER	Plus développées	0,00					
3	O	AQIC2	Nombre de nouveaux services publics numériques (e-service) réalisés et/ou améliorés à destination des aquitains	nombre	FEDER	Plus développées	52,00					
4	O	CO30	Énergies renouvelables: Capacités supplémentaires de production d'énergies renouvelables	MW	FEDER	Plus développées	27,10					
4	O	CO31	Efficacité énergétique: Nombre de ménages dont le classement en matière de consommation énergétique s'est amélioré	Households	FEDER	Plus développées	6 493,00					
4	F	IF4	Indicateur financier Axe 4 Cadre de performance	millions d'euros	FEDER	Plus développées	386 561 176,00					
4	O	AQIC3	Niveau de performance énergétique des bâtiments publics	kWh/m²	FEDER	Plus développées	49,00					
4	O	AQIC4	Nombre de pôles d'échanges multimodaux ferroviaires créés et/ou aménagés	pôle d'échange	FEDER	Plus développées	21,00					
4	O	AQIC6	Surface utile construite	m²	FEDER	Plus développées	986,00					
5	F	IF5	Indicateur financier Axe 5 Cadre de performance	millions d'euro	FEDER	Plus développées	41 660 260,00					
5	O	AQICa	Copropriétés, bâtiments publics, espaces publics construits ou réhabilités	m²	FEDER	Plus développées	141 444,00					

Axe prioritaire	Type d'indicateur	Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Fonds	Catégorie de région	2022 Cumul total	2021 Cumul total	2020 Cumul total	Observations
8	O	CV30	Montant des actions du FSE pour lutter contre les effets du COVID-19	EUR	FSE	Plus développées	5 586 453,52	0,00	0,00	
1	O	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Enterprises	FEDER	Plus développées	46 480,00	19 492,00	10 566,00	
1	F	IF1	Indicateur financier Axe1 Cadre de performance	euro	FEDER	Plus développées	381 390 510,36	319 011 795,79	265 980 334,45	
2	O	CO01	chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	Number	FSE	Plus développées	21 636,00	21 631,00	21 386,00	
2	O	CO01	chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	Number	IEJ		13 821,00	13 663,00	13 423,00	
2	F	IF2	Indicateur financier axe 2 cadre de performance	€	FSE	Plus développées	117 402 848,00	81 783 253,92	64 705 597,04	
2	F	IF2	Indicateur financier axe 2 cadre de performance	€	IEJ		24 963 214,00	24 416 565,91	20 089 204,59	
3	O	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Enterprises	FEDER	Plus développées	90,00	83,00	75,00	
3	F	IF3	Indicateur financier Axe 3 Cadre de performance	millions d'euro	FEDER	Plus développées	35 784 018,50	31 740 136,29	28 430 353,54	
3	I	AQC1b	Nombre d'analyses préparatoires réalisées au titre de la procédure « grand projet » par le contractant externe et validées par l'Autorité de gestion	analyse préparatoire	FEDER	Plus développées	5,00	5,00	5,00	
3	O	AQIC2	Nombre de nouveaux services publics numériques (e-service) réalisés et/ou améliorés à destination des aquitains	nombre	FEDER	Plus développées	34,00	19,00	18,00	
4	O	CO30	Énergies renouvelables: Capacités supplémentaires de production d'énergies renouvelables	MW	FEDER	Plus développées	16,04	16,00	15,70	
4	O	CO31	Efficacité énergétique: Nombre de ménages dont le classement en matière de consommation énergétique s'est amélioré	Households	FEDER	Plus développées	3 133,00	2 913,00	2 800,00	
4	F	IF4	Indicateur financier Axe 4 Cadre de performance	millions d'euros	FEDER	Plus développées	254 179 568,00	180 227 288,78	113 358 324,06	
4	O	AQIC3	Niveau de performance énergétique des bâtiments publics	kWh/m²	FEDER	Plus développées	51,60	50,70	48,00	
4	O	AQIC4	Nombre de pôles d'échanges multimodaux ferroviaires créés et/ou aménagés	pôle d'échange	FEDER	Plus développées	16,00	11,00	6,00	
4	O	AQIC6	Surface utile construite	m²	FEDER	Plus développées	986,00	986,00	986,00	
5	F	IF5	Indicateur financier Axe 5 Cadre de performance	millions d'euro	FEDER	Plus développées	30 084 542,36	18 876 969,99	15 835 831,74	
5	O	AQICa	Copropriétés, bâtiments publics, espaces publics construits ou réhabilités	m²	FEDER	Plus développées	121 945,00	87 921,00	54 867,00	

Axe prioritaire	Type d'indicateur	Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Fonds	Catégorie de région	2019 Cumul total	2018 Cumul total	2017 Cumul total	2016 Cumul total	2015 Cumul total	2014 Cumul total
8	O	CV30	Montant des actions du FSE pour lutter contre les effets du COVID-19	EUR	FSE	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1	O	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Enterprises	FEDER	Plus développées	2 430,00	5 058,00	6 158,00	0,00	0,00	0,00
1	F	IF1	Indicateur financier Axe1 Cadre de performance	euro	FEDER	Plus développées	189 765 266,92	104 819 951,14	46 527 256,79	0,00	0,00	0,00
2	O	CO01	chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	Number	FSE	Plus développées	20 911,00	20 383,00	17 787,00	11 352,00	1 896,00	84,00
2	O	CO01	chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	Number	IEJ		13 231,00	13 035,00	12 823,00	12 332,00	10 864,00	5 087,00
2	F	IF2	Indicateur financier axe 2 cadre de performance	€	FSE	Plus développées	42 622 328,25	29 512 309,78	11 599 648,20	0,00	0,00	0,00
2	F	IF2	Indicateur financier axe 2 cadre de performance	€	IEJ		18 123 376,07	9 309 482,03	0,00	0,00	0,00	0,00
3	O	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Enterprises	FEDER	Plus développées	69,00	56,00	22,00	0,00	0,00	0,00
3	F	IF3	Indicateur financier Axe 3 Cadre de performance	millions d'euro	FEDER	Plus développées	21 802 480,49	21 317 664,26	7 769 742,77	0,00	0,00	0,00
3	I	AQC1b	Nombre d'analyses préparatoires réalisées au titre de la procédure « grand projet » par le contractant externe et validées par l'Autorité de gestion	analyse préparatoire	FEDER	Plus développées	5,00	5,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Axe prioritaire	Type d'indicateur	Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Fonds	Catégorie de région	2019 Cumul total	2018 Cumul total	2017 Cumul total	2016 Cumul total	2015 Cumul total	2014 Cumul total
3	O	AQIC2	Nombre de nouveaux services publics numériques (e-service) réalisés et/ou améliorés à destination des aquitains	nombre	FEDER	Plus développées	17,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4	O	CO30	Énergies renouvelables: Capacités supplémentaires de production d'énergies renouvelables	MW	FEDER	Plus développées	13,60	7,70	6,00	0,00	0,00	0,00
4	O	CO31	Efficacité énergétique: Nombre de ménages dont le classement en matière de consommation énergétique s'est amélioré	Households	FEDER	Plus développées	2 753,00	2 753,00	1 121,00	0,00	0,00	0,00
4	F	IF4	Indicateur financier Axe 4 Cadre de performance	millions d'euros	FEDER	Plus développées	83 995 287,63	70 686 575,71	27 684 575,02	0,00	0,00	0,00
4	O	AQIC3	Niveau de performance énergétique des bâtiments publics	kWh/m²	FEDER	Plus développées	48,00	48,00	44,00	0,00	0,00	0,00
4	O	AQIC4	Nombre de pôles d'échanges multimodaux ferroviaires créés et/ou aménagés	pôle d'échange	FEDER	Plus développées	3,00	2,00	2,00	0,00	0,00	0,00
4	O	AQIC6	Surface utile construite	m²	FEDER	Plus développées	986,00	986,00	986,00	0,00	0,00	0,00
5	F	IF5	Indicateur financier Axe 5 Cadre de performance	millions d'euro	FEDER	Plus développées	9 965 715,30	8 251 390,41	3 574 416,79	0,00	0,00	0,00
5	O	AQICa	Copropriétés, bâtiments publics, espaces publics construits ou réhabilités	m²	FEDER	Plus développées	25 591,00	13 361,00	1 448,00	0,00	0,00	0,00

Axe prioritaire	Type d'indicateur	Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Fonds	Catégorie de région	Valeur intermédiaire pour 2018 - Total	Valeur intermédiaire pour 2018 - Hommes	Valeur intermédiaire pour 2018 - Femmes	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes
8	O	CV30	Montant des actions du FSE pour lutter contre les effets du COVID-19	EUR	FSE	Plus développées				7 000 000,00		
1	O	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Enterprises	FEDER	Plus développées	2 430,00			11 364,00		
1	F	IF1	Indicateur financier Axe1 Cadre de performance	euro	FEDER	Plus développées	77 851 897,40			510 585 150,00		
2	O	CO01	chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	Number	FSE	Plus développées	8 500,00	4200,00	4300,00	18 300,00	9 000,00	9 300,00
2	O	CO01	chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	Number	IEJ		10900	5800	5100	12 500,00	6 650,00	5 850,00
2	F	IF2	Indicateur financier axe 2 cadre de performance	€	FSE	Plus développées	14 315 293,42			127 625 770,00		
2	F	IF2	Indicateur financier axe 2 cadre de performance	€	IEJ		18 285 021,96			31 784 403,00		
3	O	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Enterprises	FEDER	Plus développées	35			105,00		
3	F	IF3	Indicateur financier Axe 3 Cadre de performance	millions d'euro	FEDER	Plus développées	25 069 898,00			64 005 872,00		
3	I	AQC1b	Nombre d'analyses préparatoires réalisées au titre de la procédure « grand projet » par le contractant externe et validées par l'Autorité de gestion	analyse préparatoire	FEDER	Plus développées	5			5,00		
3	O	AQIC2	Nombre de nouveaux services publics numériques (e-service) réalisés et/ou améliorés à destination des aquitains	nombre	FEDER	Plus développées				39,00		
4	O	CO30	Énergies renouvelables: Capacités supplémentaires de production d'énergies renouvelables	MW	FEDER	Plus développées	4,00			18,00		
4	O	CO31	Efficacité énergétique: Nombre de ménages dont le classement en matière de consommation énergétique s'est amélioré	Households	FEDER	Plus développées	3 000,00			7 500,00		
4	F	IF4	Indicateur financier Axe 4 Cadre de performance	millions d'euros	FEDER	Plus développées	56 715 178,45			381 450 425,00		
4	O	AQIC3	Niveau de performance énergétique des bâtiments publics	kWh/m²	FEDER	Plus développées	50,00			70,00		
4	O	AQIC4	Nombre de pôles d'échanges multimodaux ferroviaires créés et/ou aménagés	pôle d'échange	FEDER	Plus développées	2,00			10,00		
4	O	AQIC6	Surface utile construite	m²	FEDER	Plus développées	986,00			986,00		
5	F	IF5	Indicateur financier Axe 5 Cadre de performance	millions d'euro	FEDER	Plus développées	5 999 300,53			38 000 000,00		
5	O	AQICa	Copropriétés, bâtiments publics, espaces publics construits ou réhabilités	m²	FEDER	Plus développées	2 200,00			225 000,00		

3.4 Données financières [article 50, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 1303/2013]

Tableau 6: Informations financières au niveau de l'axe prioritaire et du programme

[telles que définies dans le tableau 1 de l'annexe II du règlement d'exécution (UE) n° 1011/2014 (Modèle pour la transmission des données financières)]

Axe prioritaire	Fonds	Catégorie de région	Base de calcul	Financement total	Taux de cofinancement	Coût total éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Proportion de la dotation totale couverte avec les opérations sélectionnées	Coût public éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Total des dépenses éligibles déclarées par les bénéficiaires à l'autorité de gestion	Proportion de la dotation totale couverte par les dépenses éligibles déclarées par les bénéficiaires	Nombre d'opérations sélectionnées	Dépenses totales éligibles engagées et payées par les bénéficiaires le 31 décembre 2023 au plus tard et certifiées à la Commission
8	FSE	Plus développées	Total	7 000 000,00	50,00%	8 261 691,94	118,02%	8 261 691,94	8 261 691,94	118,02%	10	
1	FEDER	Plus développées	Total	510 585 150,00	34,17%	548 808 494,79	107,49%	294 761 426,97	547 052 775,94	107,14%	347	544 291 694,00
10	FSE		Total	13 016 231,00	80,00%	6 277 015,15	48,22%	5 944 353,29	6 277 015,15	48,22%	27	
2	FSE	Plus développées	Total	127 625 770,00	50,00%	144 697 860,58	113,38%	127 966 118,46	143 863 240,58	112,72%	877	164 461 722,00
2	IEJ		Total	31 784 403,00	66,67%	30 806 378,00	96,92%	29 694 673,64	29 785 429,22	93,71%	303	30 806 378,00
3	FEDER	Plus développées	Total	64 005 872,00	50,00%	61 312 232,05	95,79%	51 492 401,07	61 312 232,05	95,79%	129	60 921 818,00
4	FEDER	Plus développées	Total	381 450 425,00	34,19%	396 252 874,68	103,88%	288 294 020,46	393 293 196,44	103,10%	295	386 561 176,00
5	FEDER	Plus développées	Total	38 000 000,00	50,00%	42 579 472,87	112,05%	39 594 756,42	42 579 472,87	112,05%	50	41 660 260,00
9	FEDER		Total	116 968 442,00	80,00%	155 623 895,01	133,05%	111 308 527,36	155 439 810,58	132,89%	96	
11	FEDER		Total	7 797 896,00	50,00%	6 188 442,22	79,36%	6 188 442,22	6 188 442,22	79,36%	1	
12	FSE		Total	867 748,00	50,00%	251 080,60	28,93%	251 080,60	251 080,60	28,93%	1	
6	FEDER	Plus développées	Total	25 661 480,00	50,00%	25 126 629,73	97,92%	25 126 629,73	25 126 629,73	97,92%	3	
7	FSE	Plus développées	Total	6 307 200,00	50,00%	5 823 512,72	92,33%	5 823 512,72	5 823 512,72	92,33%	2	
Total	FEDER	Plus développées		1 019 702 927,00	36,16%	1 074 079 704,12	105,33%	699 269 234,65	1 069 364 307,03	104,87%	824	1 033 434 948,00
Total	FSE	Plus développées		140 932 970,00	50,00%	158 783 065,24	112,67%	142 051 323,12	157 948 445,24	112,07%	889	164 461 722,00
Total	IEJ			31 784 403,00	66,67%	30 806 378,00	96,92%	29 694 673,64	29 785 429,22	93,71%	303	30 806 378,00
Total	FEDER REACT-EU			124 766 338,00	78,13%	161 812 337,23	129,69%	117 496 969,58	161 628 252,80	129,54%	97	
Total	FSE REACT-EU			13 883 979,00	78,13%	6 528 095,75	47,02%	6 195 433,89	6 528 095,75	47,02%	28	
Total général				1 331 070 617,00	42,72%	1 432 009 580,34	107,58%	994 707 634,88	1 425 254 530,04	107,08%	2 141	1 228 703 048,00

Tableau 7: Ventilation des données financières cumulées par catégorie d'intervention pour le FEDER, le FEDER REACT-EU, le FSE, le FSE REACT-EU et le Fonds de cohésion [article 112, paragraphes 1 et 2, du règlement (UE) n° 1303/2013 et article 5 du règlement (UE) n° 1304/2013]

Axe prioritaire	Caractéristiques des dépenses		Catégorisation par dimension								Données financières			
	Fonds	Catégorie de région	Domaine d'intervention	Forme de financement	Dimension territoriale	Mécanisme d'application territorial	Dimension «objectif thématique»	Thème secondaire FSE	Dimension économique	Dimension «localisation»	Coût total éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Coût public éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Total des dépenses éligibles déclarées par les bénéficiaires à l'autorité de gestion	Nombre d'opérations retenues
1	FEDER	Plus développées	001	01	01	07	01		20	FR61	1 516 640,75	303 328,15	1 516 640,75	1
1	FEDER	Plus développées	001	01	01	07	03		03	FR61	5 076 469,00	774 117,00	5 076 469,00	2
1	FEDER	Plus développées	001	01	01	07	03		06	FR61	1 464 711,00	439 000,00	1 464 711,00	1
1	FEDER	Plus développées	001	01	01	07	03		07	FR61	13 534 855,72	2 787 827,49	13 534 855,72	3
1	FEDER	Plus développées	001	01	01	07	03		08	FR61	2 823 000,00	500 000,00	2 823 000,00	1
1	FEDER	Plus développées	001	01	01	07	03		13	FR61	3 517 000,72	369 032,05	3 517 000,72	1
1	FEDER	Plus développées	001	01	01	07	03		21	FR61	1 493 526,13	389 974,22	1 493 526,13	1
1	FEDER	Plus développées	001	01	01	07	03		24	FR61	6 063 050,83	905 478,56	6 063 050,83	4
1	FEDER	Plus développées	001	01	02	07	01		07	FR61	3 718 683,73	742 353,93	3 718 683,73	1
1	FEDER	Plus développées	001	01	02	07	03		03	FR61	8 999 281,39	2 672 548,43	8 999 281,39	3
1	FEDER	Plus développées	001	01	02	07	03		04	FR61	1 046 613,58	197 454,70	1 046 613,58	1
1	FEDER	Plus développées	001	01	02	07	03		06	FR61	3 009 716,23	601 943,25	3 009 716,23	1
1	FEDER	Plus développées	001	01	02	07	03		07	FR61	16 660 904,86	3 297 063,74	16 660 904,86	7
1	FEDER	Plus développées	001	01	02	07	03		24	FR61	13 130 906,44	1 426 671,89	13 130 906,44	2
1	FEDER	Plus développées	001	01	03	07	03		03	FR61	11 742 969,54	3 026 390,17	11 742 969,54	4
1	FEDER	Plus développées	001	01	03	07	03		07	FR61	12 044 589,00	2 447 985,00	12 044 589,00	4
1	FEDER	Plus développées	001	01	03	07	03		20	FR61	3 982 821,12	989 659,79	3 982 821,12	2
1	FEDER	Plus développées	001	01	03	07	03		24	FR61	1 918 740,00	191 874,00	1 918 740,00	1
1	FEDER	Plus développées	001	01	07	07	03		03	FR61	24 282 770,18	6 633 290,40	24 282 770,18	9
1	FEDER	Plus développées	001	01	07	07	03		07	FR61	9 066 611,00	1 929 154,00	9 066 611,00	5
1	FEDER	Plus développées	001	01	07	07	03		08	FR61	1 707 999,00	341 600,00	1 707 999,00	1
1	FEDER	Plus développées	001	01	07	07	03		14	FR61	2 936 020,21	880 806,06	2 936 020,21	1
1	FEDER	Plus développées	001	01	07	07	03		20	FR61	1 465 569,65	659 506,34	1 465 569,65	1
1	FEDER	Plus développées	002	01	01	07	01		05	FR61	27 271 341,32	5 725 275,58	27 271 341,32	2
1	FEDER	Plus développées	002	01	01	07	01		06	FR61	2 833 318,82	1 531 020,22	2 833 318,82	2
1	FEDER	Plus développées	002	01	01	07	01		07	FR61	9 000 000,00	9 000 000,00	9 000 000,00	1
1	FEDER	Plus développées	002	01	01	07	01		20	FR61	7 418 477,30	3 051 659,41	7 418 477,30	2
1	FEDER	Plus développées	002	01	01	07	01		24	FR61	3 492 896,30	873 223,84	3 492 896,30	1
1	FEDER	Plus développées	002	01	01	07	03		06	FR61	1 458 323,09	1 001 611,38	1 458 323,09	1

Axe prioritaire	Caractéristiques des dépenses		Catégorisation par dimension								Données financières			
	Fonds	Catégorie de région	Domaine d'intervention	Forme de financement	Dimension territoriale	Mécanisme d'application territorial	Dimension «objectif thématique»	Thème secondaire FSE	Dimension économique	Dimension «localisation»	Coût total éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Coût public éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Total des dépenses éligibles déclarées par les bénéficiaires à l'autorité de gestion	Nombre d'opérations retenues
1	FEDER	Plus développées	002	01	02	07	01		07	FR61	4 474 866,53	447 486,66	4 474 866,53	1
1	FEDER	Plus développées	002	01	03	07	01		05	FR61	2 162 588,00	540 647,00	2 162 588,00	1
1	FEDER	Plus développées	002	01	07	07	01		02	FR61	1 778 990,00	416 398,00	1 778 990,00	1
1	FEDER	Plus développées	002	01	07	07	01		04	FR61	1 904 239,78	574 489,94	1 904 239,78	1
1	FEDER	Plus développées	002	01	07	07	01		05	FR61	20 711 797,97	2 204 994,80	20 711 797,97	2
1	FEDER	Plus développées	056	01	07	07	03		07	FR61	3 748 852,00	740 000,00	3 748 852,00	1
1	FEDER	Plus développées	056	01	07	07	03		17	FR61	579 962,12	414 455,06	579 962,12	2
1	FEDER	Plus développées	058	01	01	07	01		01	FR61	13 965 545,33	13 765 545,33	13 965 545,33	3
1	FEDER	Plus développées	058	01	01	07	01		05	FR61	1 597 569,00	1 120 000,00	1 597 569,00	1
1	FEDER	Plus développées	058	01	01	07	01		09	FR61	8 000 000,00	8 000 000,00	8 000 000,00	1
1	FEDER	Plus développées	058	01	01	07	01		17	FR61	6 642 264,08	4 442 264,08	6 642 264,08	1
1	FEDER	Plus développées	058	01	01	07	01		18	FR61	1 509 771,42	1 058 218,28	1 509 771,42	1
1	FEDER	Plus développées	058	01	01	07	01		19	FR61	1 800 000,00	1 800 000,00	1 800 000,00	1
1	FEDER	Plus développées	058	01	01	07	01		22	FR61	7 954 474,00	7 954 474,00	7 923 865,84	1
1	FEDER	Plus développées	058	01	01	07	01		24	FR61	7 510 000,00	7 510 000,00	7 510 000,00	1
1	FEDER	Plus développées	058	01	02	07	01		19	FR61	9 357 776,83	9 357 776,83	9 357 776,83	1
1	FEDER	Plus développées	058	01	07	07	01		07	FR61	1 789 867,43	1 789 867,43	1 789 867,43	1
1	FEDER	Plus développées	058	01	07	07	01		17	FR61	2 349 783,99	2 349 783,99	2 349 783,99	1
1	FEDER	Plus développées	058	01	07	07	01		20	FR61	2 857 783,35	2 857 783,35	2 857 783,35	3
1	FEDER	Plus développées	059	01	02	07	03		03	FR61	251 367,55	251 367,55	251 367,55	1
1	FEDER	Plus développées	059	01	03	07	01		01	FR61	2 904 713,23	1 452 356,62	2 904 713,23	2
1	FEDER	Plus développées	059	01	03	07	01		22	FR61	1 229 728,24	614 864,12	1 229 728,24	1
1	FEDER	Plus développées	059	01	07	07	01		03	FR61	1 276 546,00	638 273,00	1 276 546,00	1
1	FEDER	Plus développées	059	01	07	07	01		07	FR61	837 000,00	418 500,00	675 390,00	1
1	FEDER	Plus développées	060	01	01	07	01		03	FR61	4 423 468,73	2 737 557,63	4 423 468,73	5
1	FEDER	Plus développées	060	01	01	07	01		06	FR61	7 581 134,98	7 581 134,98	7 581 134,98	8
1	FEDER	Plus développées	060	01	01	07	01		08	FR61	12 000 000,00	12 000 000,00	12 000 000,00	1
1	FEDER	Plus développées	060	01	01	07	01		20	FR61	1 359 083,98	1 359 083,98	1 359 083,98	4
1	FEDER	Plus développées	060	01	01	07	01		22	FR61	2 285 598,99	1 921 598,99	2 285 598,99	2
1	FEDER	Plus développées	060	01	01	07	01		24	FR61	808 979,24	808 979,24	808 979,24	1
1	FEDER	Plus développées	060	01	02	07	01		01	FR61	719 595,13	719 595,13	719 595,13	1
1	FEDER	Plus développées	060	01	02	07	01		11	FR61	686 268,26	686 268,26	686 268,26	1

Axe prioritaire	Caractéristiques des dépenses		Catégorisation par dimension								Données financières			
	Fonds	Catégorie de région	Domaine d'intervention	Forme de financement	Dimension territoriale	Mécanisme d'application territorial	Dimension «objectif thématique»	Thème secondaire FSE	Dimension économique	Dimension «localisation»	Coût total éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Coût public éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Total des dépenses éligibles déclarées par les bénéficiaires à l'autorité de gestion	Nombre d'opérations retenues
1	FEDER	Plus développées	060	01	02	07	01		19	FR61	11 811 005,52	10 323 822,77	11 811 005,52	1
1	FEDER	Plus développées	060	01	02	07	01		22	FR61	805 274,28	445 790,67	805 274,28	2
1	FEDER	Plus développées	060	01	02	07	01		24	FR61	2 857 187,04	2 106 508,77	2 857 187,04	2
1	FEDER	Plus développées	060	01	03	07	01		01	FR61	440 887,26	364 731,26	440 887,26	2
1	FEDER	Plus développées	060	01	07	07	01		01	FR61	472 701,49	472 701,49	137 306,50	1
1	FEDER	Plus développées	060	01	07	07	01		03	FR61	1 192 910,00	1 192 910,00	1 192 910,00	1
1	FEDER	Plus développées	060	01	07	07	01		07	FR61	6 205 775,05	6 205 775,05	6 205 775,05	3
1	FEDER	Plus développées	060	01	07	07	01		20	FR61	5 741 380,31	5 741 380,31	5 741 380,31	5
1	FEDER	Plus développées	060	01	07	07	01		22	FR61	900 000,00	450 000,00	900 000,00	1
1	FEDER	Plus développées	061	01	01	07	01		06	FR61	653 889,64	625 028,24	653 889,64	1
1	FEDER	Plus développées	061	01	01	07	01		08	FR61	1 402 100,00	1 051 575,00	1 402 100,00	2
1	FEDER	Plus développées	061	01	01	07	01		20	FR61	2 310 422,19	1 089 052,71	2 310 422,19	2
1	FEDER	Plus développées	061	01	01	07	03		06	FR61	811 710,14	608 782,12	811 710,14	1
1	FEDER	Plus développées	061	01	02	07	01		05	FR61	454 258,36	227 129,18	454 258,36	1
1	FEDER	Plus développées	061	01	02	07	01		22	FR61	1 095 000,00	547 500,00	1 095 000,00	2
1	FEDER	Plus développées	061	01	03	07	01		01	FR61	2 068 926,88	1 549 384,11	2 068 926,88	5
1	FEDER	Plus développées	061	01	07	07	01		01	FR61	1 140 256,55	912 204,84	1 140 256,55	3
1	FEDER	Plus développées	061	01	07	07	01		02	FR61	178 337,23	142 669,79	178 337,23	1
1	FEDER	Plus développées	061	01	07	07	01		07	FR61	1 770 238,00	1 136 795,93	1 770 238,00	1
1	FEDER	Plus développées	062	01	07	07	01		07	FR61	1 727 402,77	1 334 809,77	1 727 402,77	2
1	FEDER	Plus développées	062	01	07	07	01		22	FR61	638 562,00	510 850,00	638 562,00	1
1	FEDER	Plus développées	063	01	01	07	03		24	FR61	804 265,90	804 265,90	804 265,90	3
1	FEDER	Plus développées	063	01	07	07	01		07	FR61	796 697,16	510 272,71	796 697,16	2
1	FEDER	Plus développées	063	01	07	07	03		03	FR61	249 539,38	124 336,73	249 539,38	2
1	FEDER	Plus développées	064	01	01	07	01		06	FR61	2 515 079,67	1 120 806,40	2 515 079,67	2
1	FEDER	Plus développées	064	01	01	07	01		10	FR61	4 039 573,44	1 009 892,37	4 039 573,44	1
1	FEDER	Plus développées	064	01	01	07	01		23	FR61	2 746 206,36	2 305 890,52	2 746 206,36	4
1	FEDER	Plus développées	064	01	01	07	03		06	FR61	2 131 170,79	1 074 644,17	2 131 170,79	2
1	FEDER	Plus développées	064	01	01	07	03		20	FR61	9 451 806,00	3 288 228,00	9 451 806,00	2
1	FEDER	Plus développées	064	01	02	07	01		06	FR61	439 586,57	175 834,63	439 586,57	1
1	FEDER	Plus développées	064	01	03	07	01		23	FR61	187 506,00	149 956,00	187 506,00	1
1	FEDER	Plus développées	064	01	03	07	01		24	FR61	292 312,79	246 166,71	292 312,79	2

Axe prioritaire	Caractéristiques des dépenses		Catégorisation par dimension								Données financières			
	Fonds	Catégorie de région	Domaine d'intervention	Forme de financement	Dimension territoriale	Mécanisme d'application territorial	Dimension «objectif thématique»	Thème secondaire FSE	Dimension économique	Dimension «localisation»	Coût total éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Coût public éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Total des dépenses éligibles déclarées par les bénéficiaires à l'autorité de gestion	Nombre d'opérations retenues
1	FEDER	Plus développées	064	01	07	07	01		03	FR61	838 922,27	331 342,98	838 922,27	1
1	FEDER	Plus développées	064	01	07	07	01		05	FR61	3 735 768,00	933 942,00	3 735 768,00	1
1	FEDER	Plus développées	064	01	07	07	01		06	FR61	894 737,00	447 368,00	894 737,00	1
1	FEDER	Plus développées	064	01	07	07	01		07	FR61	2 367 310,00	825 451,00	2 367 310,00	1
1	FEDER	Plus développées	064	01	07	07	01		10	FR61	2 565 865,60	1 378 452,17	2 565 865,60	1
1	FEDER	Plus développées	064	01	07	07	01		13	FR61	8 502 268,39	3 303 660,57	8 502 268,39	6
1	FEDER	Plus développées	064	01	07	07	01		22	FR61	2 216 787,04	667 084,97	2 216 787,04	2
1	FEDER	Plus développées	064	01	07	07	03		03	FR61	713 178,00	314 798,00	713 178,00	1
1	FEDER	Plus développées	064	01	07	07	03		05	FR61	977 855,21	293 565,29	977 855,21	1
1	FEDER	Plus développées	064	01	07	07	03		07	FR61	425 954,89	191 680,15	425 954,89	1
1	FEDER	Plus développées	064	01	07	07	03		20	FR61	8 037 233,05	3 487 595,34	8 037 233,05	2
1	FEDER	Plus développées	064	01	07	07	03		22	FR61	1 999 709,00	822 672,00	1 999 709,00	1
1	FEDER	Plus développées	064	01	07	07	03		23	FR61	794 663,00	357 598,00	794 663,00	1
1	FEDER	Plus développées	066	01	01	07	01		07	FR61	2 152 862,92	2 152 862,92	2 152 862,92	2
1	FEDER	Plus développées	066	01	01	07	01		17	FR61	3 265 260,95	3 265 260,95	3 265 260,95	1
1	FEDER	Plus développées	066	01	01	07	01		23	FR61	825 445,00	660 356,00	825 445,00	1
1	FEDER	Plus développées	066	01	01	07	03		17	FR61	3 248 901,05	2 851 362,20	3 248 901,05	5
1	FEDER	Plus développées	066	01	01	07	03		24	FR61	18 493 245,97	16 340 223,86	18 493 245,97	53
1	FEDER	Plus développées	066	01	03	07	01		24	FR61	156 319,00	138 781,00	156 319,00	1
1	FEDER	Plus développées	066	01	03	07	03		24	FR61	782 222,05	782 222,05	782 222,05	3
1	FEDER	Plus développées	066	01	07	07	01		03	FR61	194 169,42	95 137,02	194 169,42	2
1	FEDER	Plus développées	066	01	07	07	01		05	FR61	458 783,13	192 683,96	458 783,13	1
1	FEDER	Plus développées	066	01	07	07	01		07	FR61	3 301 437,87	2 891 280,87	3 301 437,87	3
1	FEDER	Plus développées	066	01	07	07	01		22	FR61	765 028,00	612 022,00	765 028,00	1
1	FEDER	Plus développées	066	01	07	07	01		24	FR61	7 824 428,00	7 411 715,00	7 824 428,00	8
1	FEDER	Plus développées	066	01	07	07	03		07	FR61	684 518,28	429 027,73	684 518,28	2
1	FEDER	Plus développées	066	01	07	07	03		17	FR61	2 912 827,42	2 412 184,42	2 912 827,42	3
1	FEDER	Plus développées	066	03	07	07	03		16	FR61	2 000 000,00	2 000 000,00	2 000 000,00	1
1	FEDER	Plus développées	067	01	01	07	03		17	FR61	3 496 026,34	3 380 243,65	3 496 026,34	4
1	FEDER	Plus développées	067	01	01	07	03		24	FR61	11 419 243,44	8 178 817,01	11 419 243,44	16
1	FEDER	Plus développées	067	01	02	07	03		03	FR61	244 990,50	244 990,50	244 990,50	1
1	FEDER	Plus développées	067	01	02	07	03		17	FR61	5 718 397,89	5 615 869,06	5 718 397,89	4

Axe prioritaire	Caractéristiques des dépenses		Catégorisation par dimension								Données financières			
	Fonds	Catégorie de région	Domaine d'intervention	Forme de financement	Dimension territoriale	Mécanisme d'application territorial	Dimension «objectif thématique»	Thème secondaire FSE	Dimension économique	Dimension «localisation»	Coût total éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Coût public éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Total des dépenses éligibles déclarées par les bénéficiaires à l'autorité de gestion	Nombre d'opérations retenues
1	FEDER	Plus développées	067	01	02	07	03		18	FR61	607 398,00	339 000,00	607 398,00	1
1	FEDER	Plus développées	067	01	02	07	03		24	FR61	240 750,82	136 269,91	240 750,82	1
1	FEDER	Plus développées	067	01	03	07	03		03	FR61	3 368 856,38	3 368 856,38	3 368 856,38	1
1	FEDER	Plus développées	067	01	03	07	03		17	FR61	94 800,00	94 800,00	94 800,00	1
1	FEDER	Plus développées	067	01	07	07	03		03	FR61	3 427 209,00	900 000,00	3 427 209,00	1
1	FEDER	Plus développées	067	01	07	07	03		05	FR61	1 087 100,00	515 000,00	1 087 100,00	1
1	FEDER	Plus développées	067	01	07	07	03		07	FR61	241 000,00	241 000,00	241 000,00	1
1	FEDER	Plus développées	067	01	07	07	03		17	FR61	14 718 051,31	11 638 564,01	13 489 945,61	23
1	FEDER	Plus développées	067	04	02	07	03		01	FR61	4 607 982,00	2 228 376,00	4 607 982,00	1
1	FEDER	Plus développées	067	04	02	07	03		24	FR61	9 249 079,85	1 760 000,00	9 249 079,85	1
1	FEDER	Plus développées	067	04	03	07	03		24	FR61	1 082 516,91	456 000,00	1 082 516,91	1
10	FSE		117	01	07	07		08	18	FR61	4 125 616,46	4 125 616,46	4 125 616,46	19
10	FSE		117	01	07	07		08	21	FR61	2 151 398,69	1 818 736,83	2 151 398,69	8
2	FSE	Plus développées	103	01	07	07		08	01	FR61	31 500,00	26 600,00	31 500,00	1
2	FSE	Plus développées	103	01	07	07		08	13	FR61	442 367,89	378 708,77	442 367,89	1
2	FSE	Plus développées	103	01	07	07		08	18	FR61	102 194,50	102 194,50	102 194,50	1
2	FSE	Plus développées	103	01	07	07		08	19	FR61	12 727 210,84	12 131 724,43	12 727 210,84	54
2	FSE	Plus développées	103	01	07	07		08	20	FR61	167 267,78	167 267,78	167 267,78	1
2	FSE	Plus développées	103	01	07	07		08	24	FR61	1 332 623,12	1 118 151,35	1 332 623,12	7
2	FSE	Plus développées	104	01	03	07		02	01	FR61	25 000,00	20 000,00	25 000,00	1
2	FSE	Plus développées	104	01	03	07		08	01	FR61	300 375,00	295 875,00	300 375,00	2
2	FSE	Plus développées	104	01	03	07		02	21	FR61	65 717,00	20 000,00	65 717,00	1
2	FSE	Plus développées	104	01	07	07		08	01	FR61	4 162 460,41	3 856 071,74	4 162 460,41	56
2	FSE	Plus développées	104	01	07	07		02	14	FR61	65 769,00	34 332,00	65 769,00	1
2	FSE	Plus développées	104	01	07	07		08	17	FR61	51 670,16	51 670,16	51 670,16	1
2	FSE	Plus développées	104	01	07	07		02	19	FR61	29 858,00	25 997,00	29 858,00	1
2	FSE	Plus développées	104	01	07	07		07	19	FR61	611 508,84	386 561,54	611 508,84	4
2	FSE	Plus développées	104	01	07	07		08	19	FR61	8 683 001,22	7 079 144,85	7 848 381,22	18
2	FSE	Plus développées	104	01	07	07		02	21	FR61	3 144 168,45	2 152 890,54	3 144 168,45	41
2	FSE	Plus développées	104	01	07	07		08	21	FR61	2 467 260,47	1 715 444,64	2 467 260,47	14
2	FSE	Plus développées	104	01	07	07		02	22	FR61	92 090,00	57 786,00	92 090,00	2
2	FSE	Plus développées	104	01	07	07		02	23	FR61	211 313,00	126 447,00	211 313,00	6
2	FSE	Plus	104	01	07	07		08	23	FR61	1 031 818,56	727 951,53	1 031 818,56	8

Axe prioritaire	Caractéristiques des dépenses		Catégorisation par dimension								Données financières			
	Fonds	Catégorie de région	Domaine d'intervention	Forme de financement	Dimension territoriale	Mécanisme d'application territorial	Dimension «objectif thématique»	Thème secondaire FSE	Dimension économique	Dimension «localisation»	Coût total éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Coût public éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Total des dépenses éligibles déclarées par les bénéficiaires à l'autorité de gestion	Nombre d'opérations retenues
		développées												
2	FSE	Plus développées	104	01	07	07		08	24	FR61	37 013 895,97	27 596 337,82	37 013 895,97	360
2	FSE	Plus développées	116	01	07	07		08	18	FR61	650 959,91	650 959,91	650 959,91	1
2	FSE	Plus développées	117	01	03	07		08	19	FR61	135 000,00	135 000,00	135 000,00	1
2	FSE	Plus développées	117	01	07	07		08	01	FR61	447 957,72	385 292,87	447 957,72	5
2	FSE	Plus développées	117	01	07	07		08	04	FR61	60 970,14	60 970,14	60 970,14	1
2	FSE	Plus développées	117	01	07	07		08	13	FR61	111 183,86	111 183,86	111 183,86	1
2	FSE	Plus développées	117	01	07	07		05	19	FR61	2 359 859,43	2 359 859,43	2 359 859,43	2
2	FSE	Plus développées	117	01	07	07		08	19	FR61	68 172 859,31	66 191 695,60	68 172 859,31	285
2	IEJ		103	01	07	07			01	FR61	531 499,82	531 499,82	514 524,74	11
2	IEJ		103	01	07	07			19	FR61	28 407 946,03	27 584 089,95	27 403 972,33	285
2	IEJ		103	01	07	07			24	FR61	1 866 932,15	1 579 083,87	1 866 932,15	7
3	FEDER	Plus développées	004	01	01	07	02		07	FR61	34 140,33	17 070,59	34 140,33	1
3	FEDER	Plus développées	078	01	01	07	02		18	FR61	5 957 741,05	5 957 741,05	5 957 741,05	7
3	FEDER	Plus développées	078	01	02	07	02		13	FR61	437 724,53	218 862,27	437 724,53	1
3	FEDER	Plus développées	079	01	01	07	02		18	FR61	8 235 748,29	8 235 748,29	8 235 748,29	5
3	FEDER	Plus développées	079	01	01	07	02		24	FR61	3 237 204,81	3 237 204,81	3 237 204,81	1
3	FEDER	Plus développées	079	01	03	07	02		13	FR61	5 466 252,23	5 466 252,23	5 466 252,23	1
3	FEDER	Plus développées	079	01	03	07	02		22	FR61	1 090 082,21	545 039,80	1 090 082,21	1
3	FEDER	Plus développées	079	01	07	07	02		13	FR61	4 285 792,41	3 874 118,21	4 285 792,41	3
3	FEDER	Plus développées	079	01	07	07	02		22	FR61	59 700,00	59 700,00	59 700,00	1
3	FEDER	Plus développées	079	01	07	07	02		23	FR61	1 076 878,00	1 076 878,00	1 076 878,00	1
3	FEDER	Plus développées	080	01	01	07	02		19	FR61	4 544 230,00	3 928 061,00	4 544 230,00	2
3	FEDER	Plus développées	080	01	03	07	02		19	FR61	5 719 513,94	5 719 513,94	5 719 513,94	1
3	FEDER	Plus développées	081	01	01	07	02		20	FR61	4 647 876,60	4 647 876,60	4 647 876,60	2
3	FEDER	Plus développées	081	01	02	07	02		07	FR61	13 043,48	6 521,74	13 043,48	1
3	FEDER	Plus développées	081	01	07	07	02		13	FR61	826 561,00	826 561,00	826 561,00	1
3	FEDER	Plus développées	082	01	01	07	02		07	FR61	125 377,88	61 877,12	125 377,88	2
3	FEDER	Plus développées	082	01	01	07	02		08	FR61	129 343,33	64 671,66	129 343,33	2
3	FEDER	Plus développées	082	01	01	07	02		10	FR61	164 236,05	61 615,28	164 236,05	1
3	FEDER	Plus développées	082	01	01	07	02		12	FR61	76 339,00	38 169,00	76 339,00	1
3	FEDER	Plus développées	082	01	01	07	02		14	FR61	1 239 247,92	591 203,24	1 239 247,92	8
3	FEDER	Plus développées	082	01	01	07	02		17	FR61	266 439,50	123 499,75	266 439,50	2
3	FEDER	Plus	082	01	01	07	02		24	FR61	52 582,60	26 291,30	52 582,60	2

Axe prioritaire	Caractéristiques des dépenses		Catégorisation par dimension								Données financières			
	Fonds	Catégorie de région	Domaine d'intervention	Forme de financement	Dimension territoriale	Mécanisme d'application territorial	Dimension «objectif thématique»	Thème secondaire FSE	Dimension économique	Dimension «localisation»	Coût total éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Coût public éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Total des dépenses éligibles déclarées par les bénéficiaires à l'autorité de gestion	Nombre d'opérations retenues
		développées												
3	FEDER	Plus développées	082	01	02	07	02		01	FR61	39 299,80	19 649,40	39 299,80	1
3	FEDER	Plus développées	082	01	02	07	02		03	FR61	140 250,00	49 087,50	140 250,00	1
3	FEDER	Plus développées	082	01	02	07	02		07	FR61	663 582,20	296 085,95	663 582,20	6
3	FEDER	Plus développées	082	01	02	07	02		12	FR61	202 283,91	101 141,96	202 283,91	1
3	FEDER	Plus développées	082	01	02	07	02		13	FR61	646 242,34	302 939,36	646 242,34	3
3	FEDER	Plus développées	082	01	02	07	02		14	FR61	670 453,80	334 442,15	670 453,80	6
3	FEDER	Plus développées	082	01	02	07	02		15	FR61	86 175,26	43 087,63	86 175,26	1
3	FEDER	Plus développées	082	01	02	07	02		17	FR61	30 830,00	15 415,00	30 830,00	1
3	FEDER	Plus développées	082	01	02	07	02		24	FR61	448 798,20	202 225,55	448 798,20	6
3	FEDER	Plus développées	082	01	03	07	02		03	FR61	562 469,92	235 433,91	562 469,92	6
3	FEDER	Plus développées	082	01	03	07	02		04	FR61	28 315,60	11 677,90	28 315,60	1
3	FEDER	Plus développées	082	01	03	07	02		07	FR61	774 255,57	369 982,96	774 255,57	8
3	FEDER	Plus développées	082	01	03	07	02		08	FR61	345 440,09	170 578,77	345 440,09	3
3	FEDER	Plus développées	082	01	03	07	02		12	FR61	117 702,50	58 851,25	117 702,50	1
3	FEDER	Plus développées	082	01	03	07	02		13	FR61	1 324 959,21	917 954,64	1 324 959,21	4
3	FEDER	Plus développées	082	01	03	07	02		14	FR61	189 764,00	94 881,50	189 764,00	3
3	FEDER	Plus développées	082	01	03	07	02		15	FR61	78 207,00	39 103,50	78 207,00	1
3	FEDER	Plus développées	082	01	03	07	02		23	FR61	151 107,12	75 554,05	151 107,12	1
3	FEDER	Plus développées	082	01	03	07	02		24	FR61	448 101,42	219 740,00	448 101,42	2
3	FEDER	Plus développées	082	01	07	07	02		03	FR61	333 900,00	136 450,00	333 900,00	2
3	FEDER	Plus développées	082	01	07	07	02		07	FR61	231 627,12	118 954,30	231 627,12	4
3	FEDER	Plus développées	082	01	07	07	02		08	FR61	35 000,00	10 000,00	35 000,00	1
3	FEDER	Plus développées	082	01	07	07	02		12	FR61	78 080,73	39 040,82	78 080,73	1
3	FEDER	Plus développées	082	01	07	07	02		13	FR61	3 901 860,48	1 982 381,27	3 901 860,48	8
3	FEDER	Plus développées	082	01	07	07	02		14	FR61	1 532 053,62	602 566,87	1 532 053,62	6
3	FEDER	Plus développées	082	01	07	07	02		17	FR61	229 985,00	110 697,95	229 985,00	3
3	FEDER	Plus développées	082	01	07	07	02		24	FR61	335 432,00	150 000,00	335 432,00	1
4	FEDER	Plus développées	003	01	01	07	04		07	FR61	7 524 133,23	1 491 305,48	7 524 133,23	1
4	FEDER	Plus développées	003	01	01	07	04		12	FR61	3 637 850,00	3 637 850,00	3 637 850,00	1
4	FEDER	Plus développées	003	01	03	07	04		12	FR61	3 507 437,41	3 507 437,41	3 507 437,41	1
4	FEDER	Plus développées	003	01	03	07	04		22	FR61	3 681 746,00	3 681 746,00	3 616 152,03	1
4	FEDER	Plus	011	01	01	07	04		10	FR61	12 536 162,70	6 303 685,39	12 536 162,70	1

Axe prioritaire	Caractéristiques des dépenses		Catégorisation par dimension								Données financières			
	Fonds	Catégorie de région	Domaine d'intervention	Forme de financement	Dimension territoriale	Mécanisme d'application territorial	Dimension «objectif thématique»	Thème secondaire FSE	Dimension économique	Dimension «localisation»	Coût total éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Coût public éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Total des dépenses éligibles déclarées par les bénéficiaires à l'autorité de gestion	Nombre d'opérations retenues
		développées												
4	FEDER	Plus développées	011	01	01	07	06		10	FR61	8 008 949,00	4 529 945,71	8 008 949,00	1
4	FEDER	Plus développées	011	01	03	07	04		10	FR61	25 615 630,00	9 559 477,71	24 205 309,08	4
4	FEDER	Plus développées	011	01	03	07	04		22	FR61	8 441 837,00	1 967 864,77	8 441 837,00	1
4	FEDER	Plus développées	011	01	03	07	06		07	FR61	1 632 223,97	849 842,22	1 632 223,97	1
4	FEDER	Plus développées	011	01	07	07	04		10	FR61	25 407 486,49	9 419 293,64	25 407 486,49	5
4	FEDER	Plus développées	012	01	01	07	04		10	FR61	21 262 214,00	10 125 000,00	21 262 214,00	1
4	FEDER	Plus développées	012	01	01	07	04		18	FR61	1 247 552,13	1 247 552,13	1 247 552,13	1
4	FEDER	Plus développées	012	01	02	07	04		10	FR61	337 742,00	168 871,00	337 742,00	1
4	FEDER	Plus développées	012	01	07	07	04		10	FR61	377 873,14	377 873,14	377 873,14	1
4	FEDER	Plus développées	013	01	01	07	04		22	FR61	16 066 151,58	6 731 096,10	16 066 151,58	4
4	FEDER	Plus développées	013	01	01	07	04		23	FR61	770 366,37	770 366,37	770 366,37	1
4	FEDER	Plus développées	013	01	02	07	04		18	FR61	231 786,10	231 786,10	231 786,10	1
4	FEDER	Plus développées	013	01	02	07	04		19	FR61	410 092,34	410 092,34	410 092,34	1
4	FEDER	Plus développées	013	01	02	07	04		22	FR61	8 266 702,89	8 266 702,89	8 266 702,89	5
4	FEDER	Plus développées	013	01	03	07	04		18	FR61	129 165,22	129 165,22	129 165,22	1
4	FEDER	Plus développées	013	01	03	07	04		22	FR61	2 046 014,00	2 046 014,00	2 046 014,00	1
4	FEDER	Plus développées	013	01	07	07	04		22	FR61	4 580 812,06	4 580 812,06	4 580 812,06	2
4	FEDER	Plus développées	014	01	01	07	04		22	FR61	27 374 378,29	19 477 817,01	27 374 378,29	11
4	FEDER	Plus développées	014	01	01	07	05		22	FR61	5 082 161,70	3 722 852,02	5 082 161,70	3
4	FEDER	Plus développées	014	01	02	07	04		22	FR61	37 025 654,41	22 228 429,58	37 025 654,41	23
4	FEDER	Plus développées	014	01	03	07	04		22	FR61	361 997,70	61 589,92	361 997,70	1
4	FEDER	Plus développées	016	01	07	07	04		10	FR61	11 105 067,00	8 801 408,00	11 105 067,00	3
4	FEDER	Plus développées	036	01	01	07	04		12	FR61	36 021 059,33	36 021 059,33	36 021 059,33	15
4	FEDER	Plus développées	036	01	02	07	04		12	FR61	412 365,87	311 573,33	412 365,87	1
4	FEDER	Plus développées	043	01	07	07	04		22	FR61	1 102 487,10	1 102 487,10	1 102 487,10	1
4	FEDER	Plus développées	068	01	02	07	04		22	FR61	3 132 261,80	934 232,96	3 132 261,80	2
4	FEDER	Plus développées	068	01	07	07	04		22	FR61	2 193 830,51	1 242 566,07	2 193 830,51	2
4	FEDER	Plus développées	071	01	02	07	05		22	FR61	2 516 868,89	2 516 868,89	2 516 868,89	1
4	FEDER	Plus développées	085	01	01	07	05		22	FR61	192 179,23	192 179,23	192 179,23	1
4	FEDER	Plus développées	085	01	01	07	06		22	FR61	2 380 556,39	2 351 807,39	2 380 556,39	4
4	FEDER	Plus développées	085	01	02	07	06		22	FR61	2 069 488,57	2 002 351,12	2 069 488,57	7
4	FEDER	Plus	085	01	03	07	05		22	FR61	367 903,20	367 903,20	367 903,20	1

Axe prioritaire	Caractéristiques des dépenses		Catégorisation par dimension								Données financières			
	Fonds	Catégorie de région	Domaine d'intervention	Forme de financement	Dimension territoriale	Mécanisme d'application territorial	Dimension «objectif thématique»	Thème secondaire FSE	Dimension économique	Dimension «localisation»	Coût total éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Coût public éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Total des dépenses éligibles déclarées par les bénéficiaires à l'autorité de gestion	Nombre d'opérations retenues
		développées												
4	FEDER	Plus développées	085	01	03	07	06		02	FR61	710 133,23	658 253,39	710 133,23	1
4	FEDER	Plus développées	085	01	03	07	06		22	FR61	22 606 213,10	21 500 923,23	21 900 565,37	58
4	FEDER	Plus développées	085	01	07	07	06		18	FR61	64 584,71	64 584,71	64 584,71	1
4	FEDER	Plus développées	085	01	07	07	06		22	FR61	5 694 748,90	5 418 512,89	5 188 775,93	22
4	FEDER	Plus développées	087	01	01	07	05		18	FR61	6 857 062,27	6 857 062,27	6 857 062,27	8
4	FEDER	Plus développées	087	01	01	07	05		22	FR61	4 217 471,07	4 201 559,18	4 217 471,07	7
4	FEDER	Plus développées	087	01	02	07	05		18	FR61	23 023 514,59	22 907 542,37	23 023 514,59	26
4	FEDER	Plus développées	087	01	02	07	05		22	FR61	6 562 652,52	6 340 091,15	6 537 452,52	11
4	FEDER	Plus développées	087	01	03	07	05		18	FR61	3 253 358,03	3 153 358,03	3 253 358,03	3
4	FEDER	Plus développées	087	01	03	07	05		22	FR61	834 008,97	834 008,97	834 008,97	2
4	FEDER	Plus développées	087	01	03	07	06		22	FR61	455 000,00	455 000,00	455 000,00	1
4	FEDER	Plus développées	087	01	04	07	05		18	FR61	74 113,88	74 113,88	74 113,88	1
4	FEDER	Plus développées	087	01	07	07	05		22	FR61	3 463 713,07	3 356 992,84	3 216 770,42	18
4	FEDER	Plus développées	090	01	01	07	04		15	FR61	13 511 939,72	13 236 939,72	13 511 939,72	14
4	FEDER	Plus développées	090	01	01	07	04		22	FR61	845 800,68	845 800,68	845 800,68	1
4	FEDER	Plus développées	090	01	02	07	04		15	FR61	5 593 219,59	5 593 219,59	5 593 219,59	5
4	FEDER	Plus développées	090	01	07	07	04		22	FR61	1 872 073,83	1 872 073,83	1 872 073,83	2
4	FEDER	Plus développées	094	01	03	07	06		15	FR61	9 555 078,90	9 555 078,90	9 555 078,90	1
5	FEDER	Plus développées	067	01	01	02	08		17	FR61	6 013 756,46	3 779 314,26	6 013 756,46	2
5	FEDER	Plus développées	067	01	01	02	08		24	FR61	1 837 743,00	1 837 743,00	1 837 743,00	1
5	FEDER	Plus développées	072	01	02	02	08		24	FR61	718 788,17	718 788,17	718 788,17	1
5	FEDER	Plus développées	073	01	01	02	08		03	FR61	301 046,00	165 000,00	301 046,00	1
5	FEDER	Plus développées	073	01	02	02	09		21	FR61	2 308 748,85	2 308 748,85	2 308 748,85	2
5	FEDER	Plus développées	089	01	02	02	08		24	FR61	776 363,80	776 363,80	776 363,80	1
5	FEDER	Plus développées	093	01	02	02	09		24	FR61	346 550,60	346 550,60	346 550,60	1
5	FEDER	Plus développées	095	01	01	02	09		18	FR61	403 253,91	403 253,91	403 253,91	1
5	FEDER	Plus développées	095	01	01	02	09		21	FR61	2 911 949,00	2 911 949,00	2 911 949,00	2
5	FEDER	Plus développées	095	01	01	02	09		23	FR61	2 485 964,00	2 485 964,00	2 485 964,00	1
5	FEDER	Plus développées	095	01	01	02	09		24	FR61	2 590 316,64	2 590 316,64	2 590 316,64	2
5	FEDER	Plus développées	095	01	02	02	08		23	FR61	1 978 690,29	1 699 774,29	1 978 690,29	2
5	FEDER	Plus développées	095	01	02	02	09		21	FR61	1 048 705,00	1 048 705,00	1 048 705,00	1
5	FEDER	Plus	095	01	02	02	09		23	FR61	770 464,04	770 464,04	770 464,04	1

Axe prioritaire	Caractéristiques des dépenses		Catégorisation par dimension								Données financières			
	Fonds	Catégorie de région	Domaine d'intervention	Forme de financement	Dimension territoriale	Mécanisme d'application territorial	Dimension «objectif thématique»	Thème secondaire FSE	Dimension économique	Dimension «localisation»	Coût total éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Coût public éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Total des dépenses éligibles déclarées par les bénéficiaires à l'autorité de gestion	Nombre d'opérations retenues
		développées												
5	FEDER	Plus développées	095	01	02	02	09		24	FR61	5 926 756,85	5 886 444,60	5 926 756,85	6
5	FEDER	Plus développées	097	01	01	02	08		13	FR61	340 000,00	340 000,00	340 000,00	1
5	FEDER	Plus développées	097	01	01	02	08		24	FR61	209 425,86	209 425,86	209 425,86	1
5	FEDER	Plus développées	097	01	01	02	09		21	FR61	769 367,00	769 367,00	769 367,00	1
5	FEDER	Plus développées	097	01	01	02	09		24	FR61	4 246 431,22	4 246 431,22	4 246 431,22	6
5	FEDER	Plus développées	097	01	02	02	08		14	FR61	689 222,00	689 222,00	689 222,00	1
5	FEDER	Plus développées	097	01	02	02	08		24	FR61	864 559,48	569 559,48	864 559,48	2
5	FEDER	Plus développées	097	01	02	02	09		18	FR61	511 810,38	511 810,38	511 810,38	1
5	FEDER	Plus développées	097	01	02	02	09		21	FR61	981 149,95	981 149,95	981 149,95	1
5	FEDER	Plus développées	097	01	02	02	09		24	FR61	3 548 410,37	3 548 410,37	3 548 410,37	11
9	FEDER		001	01	01	07	13		04	FR61	3 071 500,00	307 150,00	3 071 500,00	1
9	FEDER		001	01	01	07	13		07	FR61	1 000 000,00	800 000,00	1 000 000,00	1
9	FEDER		001	01	01	07	13		24	FR61	976 459,00	685 000,00	976 459,00	2
9	FEDER		001	01	02	07	13		03	FR61	6 250 699,48	1 728 011,31	6 250 699,48	2
9	FEDER		001	01	02	07	13		07	FR61	1 185 000,00	800 000,00	1 185 000,00	1
9	FEDER		001	01	02	07	13		15	FR61	824 133,44	200 000,00	824 133,44	1
9	FEDER		001	01	03	07	13		03	FR61	25 636 846,65	9 631 861,04	25 636 846,65	10
9	FEDER		001	01	03	07	13		07	FR61	3 668 408,73	639 320,67	3 668 408,73	1
9	FEDER		001	01	03	07	13		15	FR61	2 480 484,45	998 182,82	2 480 484,45	2
9	FEDER		012	01	02	07	13		20	FR61	867 686,35	379 518,00	867 686,35	1
9	FEDER		013	01	01	07	13		08	FR61	633 139,17	633 139,17	633 139,17	1
9	FEDER		017	01	01	07	13		18	FR61	135 631,20	135 631,20	135 631,20	1
9	FEDER		017	01	02	07	13		11	FR61	7 219 524,13	2 527 092,42	7 219 524,13	1
9	FEDER		017	01	03	07	13		18	FR61	1 064 504,90	1 064 504,90	1 064 504,90	1
9	FEDER		048	01	01	07	13		18	FR61	7 394 489,71	7 394 489,71	7 394 489,71	2
9	FEDER		048	01	01	07	13		24	FR61	6 914 305,04	5 229 421,28	6 914 305,04	1
9	FEDER		048	01	02	07	13		18	FR61	2 631 053,84	2 631 053,84	2 631 053,84	2
9	FEDER		048	01	03	07	13		15	FR61	308 400,32	246 718,64	308 400,32	1
9	FEDER		053	01	01	07	13		18	FR61	6 292 647,45	6 292 647,45	6 292 647,45	5
9	FEDER		053	01	01	07	13		19	FR61	183 113,04	183 113,04	183 113,04	1
9	FEDER		053	01	02	07	13		18	FR61	1 280 169,63	1 280 169,63	1 280 169,63	4
9	FEDER		053	01	02	07	13		19	FR61	537 301,16	537 301,16	537 301,16	3
9	FEDER		053	01	02	07	13		20	FR61	1 603 663,85	1 603 663,85	1 603 663,85	4
9	FEDER		053	01	02	07	13		21	FR61	50 464,43	50 464,43	50 464,43	1
9	FEDER		053	01	02	07	13		24	FR61	2 551 583,67	2 551 583,67	2 551 583,67	1
9	FEDER		053	01	03	07	13		20	FR61	2 276 626,58	2 276 626,58	2 276 626,58	3
9	FEDER		056	01	02	07	13		07	FR61	3 284 296,06	1 429 691,01	3 284 296,06	1
9	FEDER		060	01	01	07	13		20	FR61	4 089 881,08	4 089 881,08	4 089 881,08	1
9	FEDER		060	01	01	07	13		22	FR61	2 191 695,70	2 191 695,70	2 191 695,70	1
9	FEDER		061	01	01	07	13		06	FR61	473 507,80	236 753,00	473 507,80	1
9	FEDER		064	01	01	07	13		12	FR61	1 350 520,30	577 775,07	1 350 520,30	1
9	FEDER		064	01	01	07	13		13	FR61	1 198 847,31	516 259,87	1 198 847,31	1
9	FEDER		064	01	01	07	13		20	FR61	7 809 431,53	3 775 526,28	7 809 431,53	2
9	FEDER		066	01	01	07	13		18	FR61	186 851,70	186 851,70	186 851,70	1
9	FEDER		066	01	01	07	13		24	FR61	2 761 789,43	2 485 890,96	2 761 789,43	4
9	FEDER		066	01	07	07	13		24	FR61	1 887 228,01	1 887 228,01	1 887 228,01	1

Axe prioritaire	Caractéristiques des dépenses		Catégorisation par dimension								Données financières			
	Fonds	Catégorie de région	Domaine d'intervention	Forme de financement	Dimension territoriale	Mécanisme d'application territorial	Dimension «objectif thématique»	Thème secondaire FSE	Dimension économique	Dimension «localisation»	Coût total éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Coût public éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Total des dépenses éligibles déclarées par les bénéficiaires à l'autorité de gestion	Nombre d'opérations retenues
9	FEDER		066	03	01	07	13		16	FR61	15 000 000,00	15 000 000,00	15 000 000,00	1
9	FEDER		080	01	01	07	13		18	FR61	1 283 869,21	1 283 869,21	1 283 869,21	3
9	FEDER		080	01	01	07	13		19	FR61	7 095 371,84	7 095 371,84	7 095 371,84	4
9	FEDER		080	01	02	07	13		19	FR61	871 000,00	700 000,00	871 000,00	1
9	FEDER		090	01	01	07	13		08	FR61	479 269,76	479 269,76	479 269,76	1
9	FEDER		090	01	01	07	13		15	FR61	3 882 383,81	3 882 383,81	3 882 383,81	3
9	FEDER		090	01	01	07	13		22	FR61	1 784 626,56	1 784 626,56	1 600 542,13	4
9	FEDER		091	01	02	07	13		18	FR61	2 117 457,10	2 117 457,10	2 117 457,10	2
9	FEDER		091	01	03	07	13		15	FR61	355 000,00	298 300,00	355 000,00	1
9	FEDER		091	01	03	07	13		18	FR61	3 575 207,21	3 575 207,21	3 575 207,21	2
9	FEDER		093	01	01	07	13		15	FR61	4 256 480,69	4 256 480,69	4 256 480,69	2
9	FEDER		093	01	03	07	13		15	FR61	506 400,00	506 400,00	506 400,00	1
9	FEDER		093	01	03	07	13		18	FR61	1 219 238,35	1 219 238,35	1 219 238,35	1
9	FEDER		093	01	07	07	13		18	FR61	738 822,28	738 822,28	738 822,28	1
9	FEDER		112	01	01	07	13		22	FR61	186 883,06	186 883,06	186 883,06	1
8	FSE	Plus développées	112	01	07	07		08	18	FR61	8 261 691,94	8 261 691,94	8 261 691,94	10
11	FEDER		121	01	07	07			18	FR61	6 188 442,22	6 188 442,22	6 188 442,22	1
12	FSE		121	01	07	07		08	18	FR61	251 080,60	251 080,60	251 080,60	1
6	FEDER	Plus développées	121	01	07	07			18	FR61	25 126 629,73	25 126 629,73	25 126 629,73	3
7	FSE	Plus développées	121	01	07	07		08	18	FR61	5 823 512,72	5 823 512,72	5 823 512,72	2

Tableau 8: L'utilisation du financement croisé

1	2	3	4	5	6
Utilisation du financement croisé	Axe prioritaire	Montant du soutien de l'Union envisagé pour le financement croisé sur la base de certaines opérations (en euros)	Part du soutien de l'Union à l'axe prioritaire (en %) (3/soutien de l'Union à l'axe prioritaire*100)	Montant du soutien de l'Union utilisé au titre du financement croisé sur la base des dépenses éligibles déclarées par le bénéficiaire à l'autorité de gestion (en euros)	Part du soutien de l'Union à l'axe prioritaire (en %) (5/soutien de l'Union à l'axe prioritaire*100)
coûts éligibles pour un soutien au titre du FEDER, mais soutenus par le FSE	8	0,00		0,00	
coûts éligibles pour un soutien au titre du FSE, mais soutenus par le FEDER	1	0,00		0,00	
Coûts éligibles à un soutien au titre du FEDER REACT-EU, mais soutenus par le FSE REACT-EU	10	0,00		0,00	
Coûts éligibles à un soutien au titre du FSE REACT-EU, mais soutenus par le FEDER REACT-EU	11	0,00		0,00	
Coûts éligibles à un soutien au titre du FEDER REACT-EU, mais soutenus par le FSE REACT-EU	12	0,00		0,00	
coûts éligibles pour un soutien au titre du	2	0,00		0,00	

FEDER, mais soutenus par le FSE					
coûts éligibles pour un soutien au titre du FSE, mais soutenus par le FEDER	3	0,00		0,00	
coûts éligibles pour un soutien au titre du FSE, mais soutenus par le FEDER	4	0,00		0,00	
coûts éligibles pour un soutien au titre du FSE, mais soutenus par le FEDER	5	0,00		0,00	
coûts éligibles pour un soutien au titre du FSE, mais soutenus par le FEDER	6	0,00		0,00	
coûts éligibles pour un soutien au titre du FEDER, mais soutenus par le FSE	7	0,00		0,00	
Coûts éligibles à un soutien au titre du FSE REACT-EU, mais soutenus par le FEDER REACT-EU	9	0,00		0,00	

Tableau 9: Coût des opérations réalisées en dehors de la zone du programme (FEDER, FEDER REACT-EU et Fonds de cohésion au titre de l'objectif Tableau 10: Dépenses engagées en dehors de l'Union (FSE et FSE REACT-EU)

Montant des dépenses qu'il est envisagé de supporter en dehors de l'Union au titre des objectifs thématiques 8 et 10 sur la base des opérations retenues (en euros)	Part de la dotation totale (participation de l'Union et nationale) allouée au programme du FSE ou part du FSE dans un programme multi-fonds [1/dotation totale (contribution de l'Union et nationale) allouée au programme du FSE ou part du FSE dans un programme multi-fonds*100]	Dépenses éligibles supportées en dehors de l'Union déclarées par le bénéficiaire à l'autorité de gestion (en euros)	Part de la dotation totale (participation de l'Union et nationale) allouée au programme du FSE ou part du FSE dans un programme multi-fonds [3/dotation totale (contribution de l'Union et nationale) allouée au programme du FSE ou part du FSE dans un programme multi-fonds*100]
0,00		0,00	

Tableau 11: Allocation de ressources de l'IEJ aux jeunes en dehors des régions de niveau NUTS 2 admissibles

Axe prioritaire	Montant du soutien de l'Union au titre de l'IEJ (dotation propre à l'IEJ et soutien du FSE correspondant) prévu pour être alloué à des jeunes en dehors des régions de niveau NUTS 2 admissibles (en euros), tel qu'indiqué à la section 2.A.6.1 du programme opérationnel	Montant du soutien de l'Union au titre de l'IEJ (dotation propre à l'IEJ et soutien du FSE correspondant) alloué à des opérations visant à soutenir des jeunes en dehors des régions de niveau NUTS 2 éligibles (en euros)	Dépenses éligibles supportées dans le cadre des opérations visant à soutenir des jeunes en dehors des régions éligibles (en euros)	Soutien de l'Union correspondant aux dépenses éligibles supportées dans le cadre des opérations visant à soutenir des jeunes en dehors des régions admissibles, résultant de l'application d'un taux de cofinancement de l'axe prioritaire (en euros)
2	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	0,00	0,00	0,00	0,00

4. SYNTHÈSE DES ÉVALUATIONS

Synthèse des résultats de toutes les évaluations du programme qui sont devenues disponibles au cours de l'exercice précédent, avec mention du nom et de la période de référence des rapports d'évaluation utilisés

La loi relative à la réforme territoriale a conduit à une harmonisation des politiques des Régions Aquitaine, Poitou-Charentes, Limousin et en conséquence à une révision des modalités de pilotage et d'évaluation des programmes européens. En ce sens, la Région Nouvelle-Aquitaine a élaboré son programme d'évaluations sur la base de la feuille de route présentée en Comité de suivi d'octobre 2019. Ce programme regroupe en un plan convergent unique les évaluations des programmes européens des 3 ex-régions sur la période 2014-2020. Il retient également l'évaluation stratégique environnementale et l'évaluation ex-ante des instruments financiers menées dans le cadre du programme FEDER-FSE+ de la région Nouvelle Aquitaine 21/27.

La mise en œuvre de la feuille de route 14/20 a été encadrée par un accord cadre (conclu en juin 2020), permettant de référencer trois prestataires -Territéo, Edater, ADIT- qui ont été consultés pour la réalisation de chaque évaluation (marchés subséquents). Les évaluations se sont centrées sur les résultats et impacts produits par les politiques évaluées sur les territoires et sur les bénéficiaires, notamment au regard des objectifs stratégiques et prioritaires de l'Union. Elles se sont attachées à mesurer les effets leviers des programmes sur les opérations cofinancées. Au total, neuf évaluations ont été menées, sept au titre du programme 14/20 et deux au titre du programme 21/27. A noter également l'étude « enquête-sondage sur le devenir des participants du FSE et IEJ des programmes 2014-2020 en Nouvelle-Aquitaine, permettant de recueillir les valeurs des indicateurs de résultat du FSE.

En 2021, évaluation thématique « Compétences, qualification et emplois » : le rapport final de l'évaluation a été produit en février 2023 ; évaluation thématique « « compétitivité centrée sur l'innovation, la connaissance et les partenariats européens » : le rapport final de l'évaluation a été produit en juin 2023 ; évaluation thématique « Compétitivité centrée sur la performance économique et la ressource humaine » : le rapport final de l'évaluation a été produit en juillet 2023.

En 2022, évaluation « renforcement de l'efficacité énergétique et de l'utilisation des énergies renouvelables, prévention des risques environnementaux et adaptation au changement climatique, protection du patrimoine culturel, de la biodiversité, des continuités écologiques » : le rapport final de l'évaluation a été produit en juillet 2023 ; évaluation « développement de l'économie numérique, accroissement de l'offre de services et des usages » : Le rapport final a été livré en juillet 2023 ;

En 2023 évaluation « développement et revitalisation des territoires fragilisés » : Le rapport final de l'évaluation a été livré en décembre 2023.

En 2024 évaluation "React UE" : cette évaluation a été réalisée au niveau national et pilotée par l'ANCT en associant l'ensemble des AG concernées. Le rapport final accompagné d'un bilan régional a été livré en décembre 2024.

En 2016 et 2018, deux évaluations ont été menées au titre de l'IEJ pour la Région ex Aquitaine. Les travaux ont été financés par la DGEFP. Les rapports finaux ont été livrés.

Concernant les deux évaluations relevant du programme 21/27 : l'évaluation stratégique environnementale a été revue pour intégrer le principe DNSH. Le rapport définitif a été livré en 2022 ; Le rapport final de l'évaluation ex-ante des instruments financiers a également été livré en 2022.

Au 31 décembre 2022, la Région Nouvelle Aquitaine a produit, à la Commission, une synthèse des résultats des évaluations du programme 2014-2020. Cette synthèse a été versé dans SFC. Elle permet d'identifier notamment les constats et conclusions générales des évaluations, dès lors que les rapports finaux ont été livrés. Ce document a fait l'objet d'une mise à jour et sera de nouveau versé dans SFC la dernière année du programme. La feuille de route 2014/2020 a été entièrement exécutée comme prévu initialement.

Nom	Fonds	Du mois de	De l'année	Au mois de	À l'année	Type d'évaluation	Objectif thématique	Thème	Constatations
Evaluation de la contribution des programmes européens 2014/2020 dans les domaines du Développement et la revitalisation des territoires	FEDER	1	2023	12	2023	Impact	09	Territoire	Voir annexe
Etude « enquête-sondage sur le devenir des participants du FSE et IEJ des programmes 2014-2020 en Nouvelle-Aquitaine	FSE	1	2023	1	2023	Impact	10	Formation - Emploi	Voir annexe
Evaluation de la contribution des programmes européens 2014/2020 dans les domaines de la compétitivité centrée sur la performance économique et la ressource humaine	FEDER FSE	4	2021	7	2023	Impact	03	Economie	Voir annexe
Evaluation de la contribution des programmes européens 2014/2020 dans les domaines du renforcement de l'efficacité énergétique et de l'utilisation des énergies renouvelables, la prévention des risques environnementaux et l'adaptation au changement climatique, la protection du patrimoine culturel, de la biodiversité et des continuités écologiques	FEDER	2	2022	7	2023	Impact	04	Environnement Patrimoine culturel, biodiversité et continuités écologique	Voir annexe
Evaluation de la contribution des programmes européens 2014/2020 dans les domaines de la recherche et de l'innovation	FEDER FSE	3	2021	12	2023	Impact	01	Recherche et innovation	Voir annexe
Evaluation de la contribution des programmes européens 2014/2020 dans les domaines du développement des compétences, des qualifications et de l'emploi	FSE	2	2021	2	2023	Impact	10	Formation - Emploi	Voir annexe
Evaluation de la contribution des programmes européens 2014/2020 dans les domaines du développement de l'économie numérique et l'accroissement de l'offre de service et des usages	FEDER	6	2022	7	2023	Impact	01	Numérique	Voir annexe
évaluation de l'initiative REACT EU en France (Juillet à décembre 2024)	FEDER FSE	7	2023	12	2023	Impact	13	Evaluation de l'initiative REACT-Eu en FRANCE L'évaluation a été réalisée en 2024,	Les crédits REACT-EU sont apparus particulièrement incitatifs, en raison notamment de taux de cofinancement élevés et nettement supérieurs aux taux habituels au titre des fonds européens sur la période 2014-2020. Ainsi, 91% des porteurs de projets répondants à l'enquête ont jugé le montant incitatif pour solliciter un financement européen. Ces fonds ont été déterminants dans la concrétisation des projets

								année non proposée dans SFC,	:près de la moitié des bénéficiaires déclarent que leur projet ne se serait pas réalisé en l'absence du financement. La plus-value de ces soutiens est variable selon les thématiques d'intervention : ➤ Un effet déclencheur pour des thématiques nouvelles et en réponse à des besoins émergents ou insuffisamment couverts (santé, test de nouveaux dispositifs emploi-formation etc.) ; ➤ Un effet amplificateur face à des besoins renforcés dans les champs de l'emploi et de l'insertion, du numérique, de la compétitivité des TPE / PME ou encore de la réhabilitation énergétique ; ➤ Un effet accélérateur pour des infrastructures structurantes en Outre-mer (mise aux normes / sécurisation de bâtiments et d'ouvrages d'art, développement de l'offre de transports collectifs) ; ➤ Un effet de notoriété en accompagnant des projets plus concrets et en proximité des citoyens (amélioration de l'offre de soins, pistes cyclables, équipements sportifs, ...). CF synthèse https://www.europe-en-france.gouv.fr/sites/default/files/2025-03/21.02.2025_-_synthese_courte_-_evaluation_de_linitiative_reactive_en_france.pdf
--	--	--	--	--	--	--	--	-------------------------------------	--

5. INFORMATIONS SUR LA MISE EN ŒUVRE DE L'INITIATIVE POUR L'EMPLOI DES JEUNES, Y COMPRIS AU TITRE DE REACT-EU, LE CAS ÉCHÉANT

5. VUE D'ENSEMBLE DE LA RÉALISATION DE L'INITIATIVE POUR L'EMPLOI DES JEUNES, Y COMPRIS AU TITRE DE REACT-EU, LE CAS ÉCHÉANT

1- Contexte

En région Nouvelle - Aquitaine seule l'ex-région Aquitaine était éligible à L'Initiative pour l'emploi des Jeunes (IEJ) compte tenu du niveau de chômage des jeunes relativement plus élevé observé sur ce territoire (+de 25%).

Dans le Programme Opérationnel (PO) Aquitaine, les actions visant les jeunes "NEETs" sont inscrites dans l'Axe 2, et plus précisément dans l'Objectif spécifique 2.4 « Accroître l'accès à l'emploi des aquitains de moins de 26 ans ni en emploi ni en étude ni en formation », priorité d'investissement 8.ii du règlement.

Sur le plan financier la dotation de 21,19 M€ correspond à 10,59M€ de Fonds IEJ et 10,59M€ de Fonds Social Européen en soutien à un investissement prévisionnel de 31,78 M€ soit un taux moyen de 66,6%.

L'objectif est d'augmenter le nombre de jeunes accompagnés dans un parcours d'orientation de formation et en d'emploi à l'issue des projets.

Cette priorité est appuyée essentiellement sur les actions suivantes :

- la formation, l'orientation dans le cadre du programme régional de formation (PRF),
- la promotion des parcours d'apprentissage,
- des actions spécifiques d'accompagnement vers des jeunes NEETs à besoins particuliers,
- la création d'activités.

A noter que d'autres objectifs spécifiques du programme soutenus par le FSE impactent directement sur la situation des jeunes NEET aquitains : notamment les objectifs spécifiques 2.1 Emploi qualification, 2.3 Lutte contre le décrochage, 2.5 Entrepreneuriat et 2.2 Structures d'accompagnement d'information et d'orientation et développement de l'apprentissage.

Ces actions se sont articulées également avec les dispositifs IEJ du Programme national FSE/IEJ dans le respect des lignes de partage arrêtées avec l'Etat concernant plus particulièrement les actions plus en amont de repérage des situations NEET ainsi que des actions d'inclusion portées notamment par les

départements concernés.

Initialement prévu pour être programmé et réalisé à mi-parcours (2018), le dispositif IEJ a été in fine abondé de 1M€ et prolongé jusqu'à la fin de la période 2014-2020 permettant ainsi de maintenir le soutien spécifique IEJ sur des actions ciblées.

2- Description des réalisations et résultats visibles au terme du programme pour le PO Aquitaine.

Au terme du programme, 303 opérations ont été réalisées pour un montant de 30,8M€ d'investissement correspondant à 96,9 % du cout total prévisionnel.

En termes de public atteint, 13821 jeunes en recherche d'emploi ont bénéficié de l'IEJ sur 12500 jeunes chômeurs attendus sur la période 2014-2020. S'ajoutent 408 jeunes inactifs soit au total 14229 jeunes NEET bénéficiaires de l'IEJ dont 46 % de femmes.

Le bilan par type d'action

a) la formation, l'orientation dans le cadre du programme régional de formation (PRF),

Sur ce champ d'action, pour répondre à l'objectif national de programmation intégrale de l'enveloppe avant fin 2016 et intervenir rapidement et massivement sur la situation des jeunes "NEETs", l'accent a été mis sur la mobilisation des fonds sur le Programme Régional de Formation (augmentation du nombre de place pour les "NEETs", augmentation du nombre d'heures de formations pour les "NEETs", accompagnement renforcé pour les "NEETs") pour 18,6 M€ dans le cadre de 9 Mises en Concurrence (MC) qui se déclinent en :

- 2 mises en concurrence, 211 actions de formation qualifiantes - 3373 participants,
- 1 mise en concurrence, 21 actions visant l'acquisition des compétences clés - 1326 participants,
- 39 actions d'orientation et d'information - 6682 participants.

Ces projets ont été mise en œuvre dans le cadre des marchés du plan régional de formation venant ainsi augmenter la capacité d'action régionale vers les jeunes.

b) Promotion de l'apprentissage :

- 12 actions visant la promotion de l'alternance vers les jeunes NEETS avec 1157 participants

- Actions, portées par les chambres de commerce & industrie, de l'artisanat, par l'Afpa, ainsi que des lycées technologiques et professionnels.

c) Les actions spécifiques de remobilisation d'accompagnement :

- 9 actions ont été portées par les écoles de la 2^{de} chance : offre nouvelle en Aquitaine, l'IEJ a accompagné la création et les premières années d'activité de deux écoles E2c Bordeaux Coutras (Gironde) et Bergerac (Dordogne) avec au total 997 participants sur l'ensemble de la période.
- Une dizaine d'actions de formation et remobilisation ont pu être menées vers des métiers de la culture, du spectacle et autres domaines artistiques, également des métiers du numérique, dont certaines vers des publics à difficultés particulières (ex : Dys) ou suivant des parcours d'engagement préparatoires à une insertion professionnelle.

d) La création d'activités :

- Une action a été portée par l'ADIE vers un public jeune éloigné de l'emploi pour 87 bénéficiaires.

L'initiative pour l'emploi des jeunes initialement prévue pour se dérouler de 2014 à 2018, a été prolongée dans une deuxième phase jusqu'en 2020, ce qui a permis de consolider des actions engagées en début de programme et de poursuivre un soutien à l'innovation sociale vers les jeunes NEET.

Par ailleurs, prenant en compte certaines recommandations de l'évaluation IEJ 2018, dans le cadre du soutien du FSE, certaines actions ont été étendues aux 2 ex-régions Poitou Charentes et Limousin qui n'étaient pas éligibles à l'IEJ mais qui ont également connu une croissance du taux de chômage des jeunes en début de période de programmation.

Quelques résultats complémentaires :

- Au moins 72 % des participants arrivent au terme de l'action ;
- Suivant l'enquête menée en fin de programme on constate un niveau de 45 % de sorties positives vers l'emploi, un complément de formation, un apprentissage ou un stage au terme de l'action. Dans les 6 mois suivant 34% avaient un emploi. A noter que tous dispositifs confondus plus de 74 % avaient en emploi fin 2024.

Evolution du contexte régional :

Fin 2024, en Nouvelle-Aquitaine, le taux de chômage des moins de 25 ans atteint 16 %, soit environ le double du taux régional global (6,7 %) mais correspond à une baisse d'environ 10 points par rapport à

2014, baisse plus forte qu'au niveau national. L'accompagnement des jeunes sans emploi, la lutte contre le décrochage, ainsi que la promotion de l'apprentissage ont favorisé leur insertion professionnelle. Le FSE/IEJ a augmenté sensiblement la capacité d'action régionale vers ce public.

L'évaluation IEJ 2018 et IEJ/FSE 2022

L'IEJ a fait l'objet d'une évaluation d'impact spécifique en 2015 et 2018 et d'une évaluation d'impact fin de programme en 2022 englobant l'IEJ et le FSE ; sont rappelés ici les principaux constats et préconisations issues de l'évaluation ainsi que les éventuelles suites données.

Les principaux constats :

- L'approche par les NEET se révèle pertinente pour identifier « les invisibles » et faire évoluer les politiques publiques de l'emploi, mais le concept reste difficile à comprendre et mettre en œuvre.
- Si l'IEJ ne bouscule pas les politiques de l'emploi des jeunes, elle permet toutefois de renforcer ou expérimenter des actions en direction des jeunes les plus éloignés de l'emploi.
- L'offre soutenue par l'IEJ est assez similaire à celle des territoires non éligibles mais propose des actions spécifiques nouvelles.

Les pistes à suivre :

- une approche par les NEET à conserver, car les politiques actuelles, aujourd'hui principalement centrées sur les jeunes chômeurs peu qualifiés et laissent de côté un pan de la population jeune non identifiée par le service public de l'emploi au sens large.
- mieux connaître les NEET : se donner les moyens de mieux appréhender le public des jeunes NEET et leurs difficultés de manière à mieux cibler des actions spécifiques.
- constituer des partenariats : la recherche de plus de cohérence entre l'intervention des différents acteurs en partant des besoins spécifiques des jeunes mais aussi de leurs atouts dans une logique de parcours.
- simplifier les modalités de gestion : celles-ci ne doivent pas nuire à l'efficacité des actions (ex : pièces justificatives situation NEET) ; une simplification des procédures des financements européens doit permettre à tous les acteurs de se positionner sur les appels à projets.
- Conservations d'actions innovantes à forte valeur ajoutée.

Enseignement de IEJ pour 2021-2027 :

Pour le programme 2021-2027, en écho à l'approche NEET, le public ciblé englobe désormais les personnes sans emploi d'une manière générale. Des dispositifs de remobilisation, d'amorce de parcours, de lutte contre le décrochage tirent parti de l'expérience de l'IEJ. La simplification est mise en œuvre par l'intermédiaire des options de couts simplifiées (OCS).

Le réseau des écoles de la seconde chance continue a se développer et investit maintenant l'ensemble du territoire de la Nouvelle-Aquitaine.

A noter que le système public de l'emploi, auparavant ciblé surtout sur les demandeurs d'emplois inscrits, intègre maintenant beaucoup plus tous les publics en besoin d'accompagnement et d'insertion professionnelle

En complément le point 18 du rapport final relatif au bilan de l'IEJ présente quelques actions représentatives de l'Initiative pour l'emploi des jeunes en ex région Aquitaine et les enseignements tirés de l'évaluation de l'IEJ

6 PROBLÈMES ENTRAVANT LA RÉALISATION DU PROGRAMME ET MESURES PRISES [article 50, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 1303/2013]

a) Problèmes entravant la réalisation du programme ainsi que les mesures prises

La mise en œuvre de la programmation 14-20 se caractérise pour le programme FEDER-FSE par :

- Première fois où la région est autorité de gestion, après une solide expérience de subventions globales durant les générations précédentes
- Réforme administrative nationale d'ampleur avec une fusion des régions entraînant une gestion simultanée de 3 programmes FEDER—FSE et 3 programmes FEADER,
- Une pandémie mondiale démarrée en 2020,
- Le début d'une guerre en Europe en février 2022 avec des conséquences économiques majeures

Pour l'Autorité de gestion, un des fils rouges majeurs a été l'accompagnement des porteurs durant ces différents événements. Les travaux de réorganisation et d'harmonisation des programmes et des procédures ont permis de consolider les documents mis à la disposition des bénéficiaires. Les formations ont été renforcées et des fiches techniques ont été diffusées pour faciliter la gestion des projets. L'ensemble de ces actions visait notamment à réduire les « lourdeurs administratives », souvent évoquées par les porteurs, et très souvent liées à la compréhension des règles des Aides d'Etat et de la commande publique.

Des modifications du programme ont permis d'ajouter des typologies d'actions, d'en assouplir d'autres, de réallouer des crédits en suspendant notamment l'OS 2.1 (Problématique régime d'aide très haut débit).

Les deux derniers points cités ci-dessus ont conduit l'Autorité de gestion à s'adapter aux réalités extérieures en intégrant dès juillet 2020 un nouvel axe (CRII), puis en intégrant de nouveaux crédits et 4 nouveaux axes. Ces modifications ont pu être appliquées rapidement grâce à un suivi renforcé pour garantir la mobilisation des crédits mais aussi grâce en partie aux actions et outils déjà en place pour la gestion des programmes.

Sur les dernières années de la mise en œuvre de la programmation 14-20, la coexistence de gestion entre les programmes (14-20 ; 21-27) a pu conduire à des difficultés comme un certain retard dans la programmation 21-27 par exemple. La Région a assumé le choix de la priorité donnée à la clôture du programme 14-20, notamment liée à l'enveloppe importante de crédits REACT-UE supplémentaire à

gérer sur le même pas de temps.

b) Une évaluation permettant de déterminer si les progrès accomplis pour atteindre les valeurs cibles sont suffisants pour garantir leur réalisation, qui indique les éventuelles mesures correctrices prises ou prévues, le cas échéant.

La Région Nouvelle Aquitaine n'a pas fait appel à une évaluation permettant de déterminer les progrès accomplis pour atteindre ses valeurs cibles. Ce dernier point faisant partie intégrante de son système de suivi / pilotage, il n' a pas été nécessaire de le confier à l'évaluation. Lors du rapport intermédiaire, les valeurs cibles 2018 et par ricochet 2023 ont fait l'objet de modification au regard de l'avancée des opérations et des besoins des programmes. Les valeur cibles 2023 des indicateurs relevant du cadre de performance sont toutes atteintes.

7. RÉSUMÉ À L'INTENTION DES CITOYENS

Un résumé du contenu du rapport annuel et du rapport final de mise en œuvre à l'intention des citoyens doit être mis à la disposition du public et transféré dans un fichier séparé sous la forme d'une annexe au rapport annuel et au rapport final de mise en œuvre.

Vous pouvez charger/trouver le résumé à l'intention des citoyens via l'onglet Général > Documents dans l'application SFC2014

8. RAPPORT SUR LA MISE EN ŒUVRE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

I. Identification du programme et de la priorité ou de la mesure au titre desquels un soutien des Fonds ESI est fourni [article 46, paragraphe 2, point a), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
1. Axes prioritaires ou mesures visant à soutenir l'instrument financier, y compris le ou les Fonds, dans le cadre des Fonds ESI	
1.1. Axe prioritaire visant à soutenir l'instrument financier dans le cadre d'un programme relevant des Fonds ESI	1 - Accroître les capacités d'innovation de l'économie de l'Aquitaine en confortant son écosystème de l'innovation, le développement et la compétitivité des entreprises
2. Nom du ou des Fonds ESI soutenant l'instrument financier au titre de l'axe prioritaire ou de la mesure	FEDER
3. Objectif(s) thématique(s) visé(s) à l'article 9, premier alinéa, du règlement (UE) n° 1303/2013 soutenu(s) par l'instrument financier	03 - Renforcer la compétitivité des petites et moyennes entreprises, du secteur agricole (pour le FEADER) et du secteur de la pêche et de l'aquaculture (pour le FEAMP)
3.1. Montant des fonds ESI engagés dans les accords de financement selon l'objectif thématique individuel choisi dans le champ 3 (facultatif)	2 000 000,00
4 autres programmes relevant des Fonds ESI apportant des contributions à l'instrument financier	
4.1. Numéro CCI de chacun des autres programmes relevant des Fonds ESI apportant des contributions à l'instrument financier	2014FR16M2OP006, 2014FR16M2OP009
30. Date d'achèvement de l'évaluation ex ante	8 avr. 2016
31. Sélection des organismes chargés de la mise en œuvre des instruments financiers	
31.1. Le processus de sélection ou de désignation a-t-il déjà commencé?	Oui
II. Description de l'instrument financier et des modalités de mise en œuvre [article 46, paragraphe 2, point b), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
5. Nom de l'instrument financier	Fonds Aquitaine Co-Invest
6. Adresse officielle/siège d'exploitation de l'instrument financier (nom du pays et ville)	14 rue François de Sourdis - 33077 BORDEAUX CEDEX
7. modalités de mise en œuvre	
7.1. Instruments financiers créés à l'échelon de l'Union et gérés directement ou indirectement par la Commission, visés à l'article 38, paragraphe 1, point a), du règlement (UE) n° 1303/2013, et bénéficiant de contributions de programmes relevant de Fonds ESI	
7.1.1. Nom de l'instrument financier au niveau de l'Union	
7.2. Instrument financier créé à l'échelon national, régional, transnational ou transfrontalier et géré par ou sous la responsabilité de l'autorité de gestion, visé à l'article 38, paragraphe 1, point b), et bénéficiant de contributions de programmes relevant de Fonds ESI conformément à l'article 38, paragraphe 4, points a), b), c) et d), du règlement (UE) n° 1303/2013	Investissement dans le capital de personnes morales existantes ou nouvellement créées
7.3. Instrument financier combinant une contribution financière	

de l'autorité de gestion avec les produits financiers de la BEI au titre du Fonds européen pour les investissements stratégiques conformément à l'article 39 bis, tel que visé à l'article 38, paragraphe 1, point c)	
8. Type d'instrument financier	Fonds spécifique
8.1. Instruments financiers sur mesure ou satisfaisant aux conditions standard, par ex., «instruments prêts à l'emploi»	Instrument sur mesure
9. Type de produits fournis par l'instrument financier: prêts, microcrédits, garanties, participations ou quasi-participations, autres produits financiers ou autres formes de soutien combinées avec le produit financier conformément à l'article 37, paragraphe 7, du règlement (UE) n° 1303/2013	
9.0.1. Prêts ($\geq 25\ 000$ EUR)	Non
9.0.2. Microcrédits ($< 25\ 000$ EUR et accordés à des micro-entreprises) conformément à SEC/2011/1134 final	Non
9.0.3. Garanties	Non
9.0.4. Actions	Oui
9.0.5. Quasi-participations	Non
9.0.6. Autres produits financiers	Oui
9.0.7. Autre forme de soutien combinée avec un produit financier	Non
9.1. Description de l'autre produit financier	Actions, obligations
9.2. Autre forme de soutien combinée avec le produit financier: subvention, bonification d'intérêts, contribution aux primes de garanties conformément à l'article 37, paragraphe 7, du règlement (UE) n° 1303/2013	
10. Statut juridique de l'instrument financier, conformément à l'article 38, paragraphe 6, et à l'article 39 bis, paragraphe 5, point b), du règlement (UE) n° 1303/2013 [uniquement pour les instruments financiers visés à l'article 38, paragraphe 1, points b) et c)]: comptes fiduciaires ouverts au nom de l'organisme de mise en œuvre et pour le compte de l'autorité de gestion ou en tant que bloc financier séparé au sein de l'institution financière	Compte fiduciaire
III. Identification de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier et, le cas échéant, de l'organisme mettant en œuvre le fonds de fonds, tel que visé à l'article 38, paragraphe 1, points a), b) et c), du règlement (UE) n° 1303/2013 [article 46, paragraphe 2, point c), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
11. Organisme mettant en œuvre l'instrument financier	
11.1. Type d'organisme de mise en œuvre conformément à l'article 38, paragraphe 4, et à l'article 39 bis, paragraphe 5, du règlement (UE) n° 1303/2013: personnes morales existantes ou nouvellement créées s'occupant de la mise en œuvre d'instruments financiers; Banque européenne d'investissement; Fonds européen d'investissement; institution financière internationale dont un État membre est actionnaire; banque ou établissement public, établi en tant qu'entité juridique exerçant des activités financières à titre professionnel; organisme de droit public ou de droit privé; autorité de gestion accomplissant directement des tâches d'exécution (pour les prêts et les garanties uniquement)	Organisme de droit public ou de droit privé
11.1.1. Nom de l'organisme mettant en œuvre l'instrument	AQUITI GESTION

financier	
11.1.2. Adresse officielle/siège d'exploitation (pays et ville) de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	Centre Condorcet - 162 avenue du Docteur Schweitzer - 33600 PESSAC
12. Procédure de sélection de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier: passation de marché public; autre procédure	Choix conformément aux règles de la directive relative aux marchés publics
12.1. Description de l'autre procédure de sélection de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	
13. Date de signature de l'accord de financement avec l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	23 avr. 2018
IV. Montant total des contributions du programme, par priorité ou mesure, versées à l'instrument financier et coûts de gestion supportés ou frais de gestion payés [article 46, paragraphe 2, points d) et e), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
14. Montant total des contributions du programme engagées dans l'accord de financement (en EUR)	2 000 000,00
14.1. dont contributions de Fonds ESI (en EUR)	2 000 000,00
14.1.1. dont FEDER (en EUR) (facultatif)	2 000 000,00
14.1.2. dont Fonds de cohésion (en EUR) (facultatif)	0,00
14.1.3. dont FSE (en EUR) (facultatif)	0,00
14.1.4. dont Feader (en EUR) (facultatif)	0,00
14.1.5. dont FEAMP (en EUR) (facultatif)	0,00
15. Montant total des contributions du programme versées à l'instrument financier (en EUR)	2 000 000,00
15.1. dont montant des contributions de Fonds ESI (en EUR)	2 000 000,00
15.1.1. dont FEDER (en EUR)	2 000 000,00
15.1.2. dont Fonds de cohésion (en EUR)	0,00
15.1.3. dont FSE (en EUR)	0,00
15.1.4. dont Feader (en EUR)	0,00
15.1.5. dont FEAMP (en EUR)	0,00
15.2. dont montant total du cofinancement national (en EUR)	0,00
15.2.1. dont montant total du financement national public (en EUR)	0,00
15.2.2. dont montant total du financement national privé (en EUR)	0,00
16. Montant total des contributions du programme versées à l'instrument financier dans le cadre de l'initiative pour l'emploi des jeunes (IEJ) (en EUR)	0,00
17. Montant total des coûts et frais de gestion payés par les contributions du programme (en EUR)	0,00
17.1. dont rémunération de base (en EUR)	0,00
17.2. dont rémunération sur la base de la performance (en EUR)	0,00
18. Coûts ou frais de gestion capitalisés conformément à l'article 42, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)	
19. Bonifications d'intérêts ou contributions aux primes de garanties capitalisées conformément à l'article 42, paragraphe 1, point c), du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)	
20. Montant des contributions du programme pour les	

investissements de suivi dans les bénéficiaires finaux conformément à l'article 42, paragraphe 3, du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)	
21. Apports de terrains et/ou d'immeubles à l'instrument financier conformément à l'article 37, paragraphe 10, du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)	
V. Montant total du soutien versé aux bénéficiaires finaux, ou au bénéfice des bénéficiaires finaux, ou engagé pour les contrats de garantie, par l'instrument financier pour investissement dans les bénéficiaires finaux, par programme des Fonds ESI et par priorité ou mesure [article 46, paragraphe 2, point e), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
22. Nom du produit financier proposé par l'instrument financier	investissements en fonds propres ou quasi-fonds propres
22.1. Type de produit financier proposé par l'instrument financier	Actions
24. Montant total des contributions du programme engagées dans ces prêts, garanties, participations, quasi-participations ou autre produit financier avec les bénéficiaires finaux (en EUR)	2 000 000,00
24.1. dont montant total des contributions de Fonds ESI (en EUR)	2 000 000,00
25. Montant total des contributions du programme versées aux bénéficiaires finaux sous forme de prêts, microcrédits, participations ou autres produits, ou, dans le cas de garanties, engagées dans des prêts au bénéfice des bénéficiaires finaux, par produit (en EUR)	2 000 000,00
25.1. dont montant total des contributions de Fonds ESI (en EUR)	2 000 000,00
25.1.1. dont FEDER (en EUR)	2 000 000,00
25.1.2. dont Fonds de cohésion (en EUR)	
25.1.3. dont FSE (en EUR)	
25.1.4. dont Feader (en EUR)	
25.1.5. dont FEAMP (en EUR)	
25.2. dont montant total du cofinancement national public (en EUR)	0,00
25.3. dont montant total du cofinancement national privé (en EUR)	0,00
27. Nombre de contrats de prêts/garanties/participations ou de quasi-participations/autres produits financiers signés avec les bénéficiaires finaux, par produit	6
28. Nombre d'investissements sous forme de prêts/garanties/participations ou de quasi-participations/autres produits financiers effectués dans des bénéficiaires finaux, par produit	6
29. Nombre de bénéficiaires financiers bénéficiant du soutien du produit financier	6
29.1. dont grandes entreprises	
29.2. dont PME	6
29.2.1. dont micro-entreprises	
29.3. dont particuliers/personnes physiques	

29.4. dont d'autres types de bénéficiaires finaux	
29.4.1. description des autres types de bénéficiaires finaux	
38. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, levées par l'instrument financier (en EUR)	
38.3. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, mobilisées au niveau des bénéficiaires finaux (en EUR)	0,00
38.3.1. dont contributions publiques (en EUR)	0,00
38.3.2. dont contributions privées (en EUR)	0,00
38.3A. Contribution au titre du produit financier de la BEI, mobilisée au niveau du bénéficiaire final [uniquement pour les instruments relevant de l'article 38, paragraphe 1, point c)] (en EUR)	0,00
39. Effet de levier escompté et atteint, en référence à l'accord de financement	
39.1. Effet de levier escompté pour les prêts/garanties/participations ou quasi-participations/autres produits financiers, en référence à l'accord de financement, par produit	2,00
39.2. Effet de levier atteint à la fin de l'année de référence pour les prêts/garanties/participations ou quasi-participations/autres produits financiers, par produit	1,00
39.3. Investissement mobilisé par l'intermédiaire des instruments financiers des Fonds ESI pour les prêts/garanties/participations ou quasi-participations, par produit (facultatif)	
40. Valeur des investissements et des participations en actions (en EUR)	6 242 471,00
VI. Performance de l'instrument financier et notamment les progrès accomplis dans sa mise en place et dans la sélection des organismes mettant en œuvre l'instrument financier (y compris l'organisme mettant en œuvre un fonds de fonds) [article 46, paragraphe 2, point f), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
32. Indiquer si l'instrument financier était toujours opérationnel à la fin de l'année de référence	Oui
32.1. Si l'instrument financier n'était pas opérationnel à la fin de l'année de référence, date de la liquidation.	
VII. Intérêts et autres gains générés par le soutien versé par les Fonds ESI à l'instrument financier, ressources du programme reversées aux instruments financiers à partir des investissements visés aux articles 43 et 44, montants utilisés pour le traitement différencié visé à l'article 43 bis et valeur des investissements en capital, par rapport aux années précédentes [article 46, paragraphe 2, points g) et i), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
35. Intérêts et autres gains générés par des paiements des Fonds ESI à l'instrument financier (en EUR)	1 121,00
36. Montants reversés à l'instrument financier attribuables au soutien des Fonds ESI avant la fin de l'année de référence (en EUR)	2 374 357,00
36.1 dont remboursements de capital (en EUR)	1 000 083,00
36.2. dont gains et autres rémunérations ou rendements (en EUR)	1 374 274,00
37. Montant des ressources attribuables aux Fonds ESI utilisées conformément aux articles 43 bis et 44	1 650 000,00

37.1. dont montants payés pour le traitement différencié des investisseurs agissant dans le cadre du principe de l'économie de marché qui fournissent les moyens de contrepartie au soutien des Fonds ESI à l'instrument financier ou qui participent à l'investissement au niveau du bénéficiaire final (en EUR)	0,00
37.2. dont montants payés pour le remboursement des coûts de gestion supportés et pour le paiement des frais de gestion de l'instrument financier (en EUR)	0,00
37.3. dont montants destinés à la compensation des pertes dans le montant nominal de la contribution des Fonds ESI à l'instrument financier résultant d'intérêts négatifs, à condition que ces pertes surviennent en dépit de la gestion active de la trésorerie par les organismes mettant en œuvre des instruments financiers (en EUR)	0,00
VIII. Progrès accomplis dans la réalisation de l'effet de levier escompté des investissements réalisés par l'instrument financier et valeur des investissements et participations [article 46, paragraphe 2, point h), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
38. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, levées par l'instrument financier (en EUR)	
38.1. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, engagées dans l'accord de financement avec l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier (en EUR)	0,00
38.1A. Contribution au titre du produit financier de la BEI, engagée dans l'accord de financement avec l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier [uniquement pour les instruments relevant de l'article 38, paragraphe 1, point c)] (en EUR)	0,00
38.2. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, versées à l'instrument financier (en EUR)	0,00
38.2.1. dont contributions publiques (en EUR)	0,00
38.2.2. dont contributions privées (en EUR)	0,00
38.2A. Contribution au titre du produit financier de la BEI, versée à l'instrument financier [uniquement pour les instruments relevant de l'article 38, paragraphe 1, point c)] (en EUR)	0,00
IX. Contribution de l'instrument financier à la réalisation des indicateurs de la priorité ou de la mesure concernée [article 46, paragraphe 2, point j), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
41. Indicateur de réalisation (numéro de code et nom) auquel contribue l'instrument financier	CO01 - Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien
41.1. Valeur cible de l'indicateur de réalisation	7,00
41.2. Valeur atteinte par l'instrument financier en liaison avec la valeur cible de l'indicateur de réalisation	6,00

I. Identification du programme et de la priorité ou de la mesure au titre desquels un soutien des Fonds ESI est fourni [article 46, paragraphe 2, point a), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
1. Axes prioritaires ou mesures visant à soutenir l'instrument financier, y compris le ou les Fonds, dans le cadre des Fonds ESI	
1.1. Axe prioritaire visant à soutenir l'instrument financier dans le cadre d'un programme relevant des Fonds ESI	1 - Accroître les capacités d'innovation de l'économie de

	l'Aquitaine en confortant son écosystème de l'innovation, le développement et la compétitivité des entreprises
2. Nom du ou des Fonds ESI soutenant l'instrument financier au titre de l'axe prioritaire ou de la mesure	FEDER
3. Objectif(s) thématique(s) visé(s) à l'article 9, premier alinéa, du règlement (UE) n° 1303/2013 soutenu(s) par l'instrument financier	03 - Renforcer la compétitivité des petites et moyennes entreprises, du secteur agricole (pour le FEADER) et du secteur de la pêche et de l'aquaculture (pour le FEAMP)
3.1. Montant des fonds ESI engagés dans les accords de financement selon l'objectif thématique individuel choisi dans le champ 3 (facultatif)	3 000 000,00
4 autres programmes relevant des Fonds ESI apportant des contributions à l'instrument financier	
4.1. Numéro CCI de chacun des autres programmes relevant des Fonds ESI apportant des contributions à l'instrument financier	
30. Date d'achèvement de l'évaluation ex ante	8 avr. 2016
31. Sélection des organismes chargés de la mise en œuvre des instruments financiers	
31.1. Le processus de sélection ou de désignation a-t-il déjà commencé?	Oui
II. Description de l'instrument financier et des modalités de mise en œuvre [article 46, paragraphe 2, point b), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
5. Nom de l'instrument financier	Fonds de Prêts d'honneur agricole
6. Adresse officielle/siège d'exploitation de l'instrument financier (nom du pays et ville)	Cré@Vallée Nord-Boulevard des saveurs, 24660 Coulounieix-Chamiers
7. modalités de mise en œuvre	
7.1. Instruments financiers créés à l'échelon de l'Union et gérés directement ou indirectement par la Commission, visés à l'article 38, paragraphe 1, point a), du règlement (UE) n° 1303/2013, et bénéficiant de contributions de programmes relevant de Fonds ESI	
7.1.1. Nom de l'instrument financier au niveau de l'Union	
7.2. Instrument financier créé à l'échelon national, régional, transnational ou transfrontalier et géré par ou sous la responsabilité de l'autorité de gestion, visé à l'article 38, paragraphe 1, point b), et bénéficiant de contributions de programmes relevant de Fonds ESI conformément à l'article 38, paragraphe 4, points a), b), c) et d), du règlement (UE) n° 1303/2013	Délégation des tâches d'exécution, par l'attribution directe d'un marché
7.3. Instrument financier combinant une contribution financière de l'autorité de gestion avec les produits financiers de la BEI au titre du Fonds européen pour les investissements stratégiques conformément à l'article 39 bis, tel que visé à l'article 38, paragraphe 1, point c)	
8. Type d'instrument financier	Fonds spécifique
8.1. Instruments financiers sur mesure ou satisfaisant aux conditions	Instrument sur mesure

standard, par ex., «instruments prêts à l'emploi»	
9. Type de produits fournis par l'instrument financier: prêts, microcrédits, garanties, participations ou quasi-participations, autres produits financiers ou autres formes de soutien combinées avec le produit financier conformément à l'article 37, paragraphe 7, du règlement (UE) n° 1303/2013	
9.0.1. Prêts ($\geq 25\ 000$ EUR)	Oui
9.0.2. Microcrédits ($< 25\ 000$ EUR et accordés à des micro-entreprises) conformément à SEC/2011/1134 final	Oui
9.0.3. Garanties	Non
9.0.4. Actions	Non
9.0.5. Quasi-participations	Non
9.0.6. Autres produits financiers	Non
9.0.7. Autre forme de soutien combinée avec un produit financier	Non
9.1. Description de l'autre produit financier	
9.2. Autre forme de soutien combinée avec le produit financier: subvention, bonification d'intérêts, contribution aux primes de garanties conformément à l'article 37, paragraphe 7, du règlement (UE) n° 1303/2013	
10. Statut juridique de l'instrument financier, conformément à l'article 38, paragraphe 6, et à l'article 39 bis, paragraphe 5, point b), du règlement (UE) n° 1303/2013 [uniquement pour les instruments financiers visés à l'article 38, paragraphe 1, points b) et c)]: comptes fiduciaires ouverts au nom de l'organisme de mise en œuvre et pour le compte de l'autorité de gestion ou en tant que bloc financier séparé au sein de l'institution financière	Compte fiduciaire
III. Identification de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier et, le cas échéant, de l'organisme mettant en œuvre le fonds de fonds, tel que visé à l'article 38, paragraphe 1, points a), b) et c), du règlement (UE) n° 1303/2013 [article 46, paragraphe 2, point c), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
11. Organisme mettant en œuvre l'instrument financier	
11.1. Type d'organisme de mise en œuvre conformément à l'article 38, paragraphe 4, et à l'article 39 bis, paragraphe 5, du règlement (UE) n° 1303/2013: personnes morales existantes ou nouvellement créées s'occupant de la mise en œuvre d'instruments financiers; Banque européenne d'investissement; Fonds européen d'investissement; institution financière internationale dont un État membre est actionnaire; banque ou établissement public, établi en tant qu'entité juridique exerçant des activités financières à titre professionnel; organisme de droit public ou de droit privé; autorité de gestion accomplissant directement des tâches d'exécution (pour les prêts et les garanties uniquement)	Organisme de droit public ou de droit privé
11.1.1. Nom de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	Périgord Initiative
11.1.2. Adresse officielle/siège d'exploitation (pays et ville) de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	Cré@Vallée Nord-Boulevard des saveurs, 24660 Coulounieix-Chamiers
12. Procédure de sélection de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier: passation de marché public; autre procédure	Choix conformément aux règles de la directive relative aux marchés publics
12.1. Description de l'autre procédure de sélection de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	

13. Date de signature de l'accord de financement avec l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	21 mars 2019
IV. Montant total des contributions du programme, par priorité ou mesure, versées à l'instrument financier et coûts de gestion supportés ou frais de gestion payés [article 46, paragraphe 2, points d) et e), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
14. Montant total des contributions du programme engagées dans l'accord de financement (en EUR)	4 607 982,00
14.1. dont contributions de Fonds ESI (en EUR)	2 228 376,00
14.1.1. dont FEDER (en EUR) (facultatif)	2 228 376,00
14.1.2. dont Fonds de cohésion (en EUR) (facultatif)	
14.1.3. dont FSE (en EUR) (facultatif)	
14.1.4. dont Feader (en EUR) (facultatif)	
14.1.5. dont FEAMP (en EUR) (facultatif)	
15. Montant total des contributions du programme versées à l'instrument financier (en EUR)	4 607 982,00
15.1. dont montant des contributions de Fonds ESI (en EUR)	2 228 376,00
15.1.1. dont FEDER (en EUR)	2 228 376,00
15.1.2. dont Fonds de cohésion (en EUR)	
15.1.3. dont FSE (en EUR)	
15.1.4. dont Feader (en EUR)	
15.1.5. dont FEAMP (en EUR)	
15.2. dont montant total du cofinancement national (en EUR)	2 379 606,00
15.2.1. dont montant total du financement national public (en EUR)	0,00
15.2.2. dont montant total du financement national privé (en EUR)	2 379 606,00
16. Montant total des contributions du programme versées à l'instrument financier dans le cadre de l'initiative pour l'emploi des jeunes (IEJ) (en EUR)	0,00
17. Montant total des coûts et frais de gestion payés par les contributions du programme (en EUR)	0,00
17.1. dont rémunération de base (en EUR)	0,00
17.2. dont rémunération sur la base de la performance (en EUR)	0,00
18. Coûts ou frais de gestion capitalisés conformément à l'article 42, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)	
19. Bonifications d'intérêts ou contributions aux primes de garanties capitalisées conformément à l'article 42, paragraphe 1, point c), du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)	
20. Montant des contributions du programme pour les investissements de suivi dans les bénéficiaires finaux conformément à l'article 42, paragraphe 3, du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)	
21. Apports de terrains et/ou d'immeubles à l'instrument financier conformément à l'article 37, paragraphe 10, du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)	
V. Montant total du soutien versé aux bénéficiaires finaux, ou au bénéfice des bénéficiaires finaux, ou engagé pour les contrats de garantie, par l'instrument financier pour investissement dans les bénéficiaires finaux, par programme des Fonds ESI et par priorité ou mesure [article 46, paragraphe 2, point e), du règlement (UE) n° 1303/2013]	

22. Nom du produit financier proposé par l'instrument financier	Fonds de prêts d'honneur agricole
22.1. Type de produit financier proposé par l'instrument financier	Prêt
24. Montant total des contributions du programme engagées dans ces prêts, garanties, participations, quasi-participations ou autre produit financier avec les bénéficiaires finaux (en EUR)	4 607 982,00
24.1. dont montant total des contributions de Fonds ESI (en EUR)	2 228 376,00
25. Montant total des contributions du programme versées aux bénéficiaires finaux sous forme de prêts, microcrédits, participations ou autres produits, ou, dans le cas de garanties, engagées dans des prêts au bénéfice des bénéficiaires finaux, par produit (en EUR)	4 607 982,00
25.1. dont montant total des contributions de Fonds ESI (en EUR)	2 228 376,00
25.1.1. dont FEDER (en EUR)	2 228 376,00
25.1.2. dont Fonds de cohésion (en EUR)	
25.1.3. dont FSE (en EUR)	
25.1.4. dont Feader (en EUR)	
25.1.5. dont FEAMP (en EUR)	
25.2. dont montant total du cofinancement national public (en EUR)	
25.3. dont montant total du cofinancement national privé (en EUR)	2 379 606,00
27. Nombre de contrats de prêts/garanties/participations ou de quasi-participations/autres produits financiers signés avec les bénéficiaires finaux, par produit	260
28. Nombre d'investissements sous forme de prêts/garanties/participations ou de quasi-participations/autres produits financiers effectués dans des bénéficiaires finaux, par produit	260
29. Nombre de bénéficiaires financiers bénéficiant du soutien du produit financier	260
29.1. dont grandes entreprises	
29.2. dont PME	
29.2.1. dont micro-entreprises	
29.3. dont particuliers/personnes physiques	260
29.4. dont d'autres types de bénéficiaires finaux	
29.4.1. description des autres types de bénéficiaires finaux	
33. Nombre total de prêts décaissés non honorés ou nombre total de garanties fournies et mobilisées en raison du défaut de paiement sur un prêt	
34. Montant total des prêts décaissés non honorés (en EUR) ou montant total engagé pour les garanties données et mobilisées en raison du défaut de paiement sur un prêt (en EUR)	
38. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, levées par l'instrument financier (en EUR)	
38.3. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, mobilisées au niveau des bénéficiaires finaux (en EUR)	2 379 606,00
38.3.1. dont contributions publiques (en EUR)	0,00
38.3.2. dont contributions privées (en EUR)	2 379 606,00
38.3A. Contribution au titre du produit financier de la BEI, mobilisée au niveau du bénéficiaire final [uniquement pour les instruments relevant de l'article 38, paragraphe 1, point c)] (en	

EUR)	
39. Effet de levier escompté et atteint, en référence à l'accord de financement	
39.1. Effet de levier escompté pour les prêts/garanties/participations ou quasi-participations/autres produits financiers, en référence à l'accord de financement, par produit	2,00
39.2. Effet de levier atteint à la fin de l'année de référence pour les prêts/garanties/participations ou quasi-participations/autres produits financiers, par produit	2,07
39.3. Investissement mobilisé par l'intermédiaire des instruments financiers des Fonds ESI pour les prêts/garanties/participations ou quasi-participations, par produit (facultatif)	2 379 606,00
VI. Performance de l'instrument financier et notamment les progrès accomplis dans sa mise en place et dans la sélection des organismes mettant en œuvre l'instrument financier (y compris l'organisme mettant en œuvre un fonds de fonds) [article 46, paragraphe 2, point f), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
32. Indiquer si l'instrument financier était toujours opérationnel à la fin de l'année de référence	Oui
32.1. Si l'instrument financier n'était pas opérationnel à la fin de l'année de référence, date de la liquidation.	
VII. Intérêts et autres gains générés par le soutien versé par les Fonds ESI à l'instrument financier, ressources du programme reversées aux instruments financiers à partir des investissements visés aux articles 43 et 44, montants utilisés pour le traitement différencié visé à l'article 43 bis et valeur des investissements en capital, par rapport aux années précédentes [article 46, paragraphe 2, points g) et i), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
35. Intérêts et autres gains générés par des paiements des Fonds ESI à l'instrument financier (en EUR)	3 992,00
36. Montants reversés à l'instrument financier attribuables au soutien des Fonds ESI avant la fin de l'année de référence (en EUR)	1 059 490,00
36.1 dont remboursements de capital (en EUR)	1 059 490,00
36.2. dont gains et autres rémunérations ou rendements (en EUR)	0,00
37. Montant des ressources attribuables aux Fonds ESI utilisées conformément aux articles 43 bis et 44	0,00
37.1. dont montants payés pour le traitement différencié des investisseurs agissant dans le cadre du principe de l'économie de marché qui fournissent les moyens de contrepartie au soutien des Fonds ESI à l'instrument financier ou qui participent à l'investissement au niveau du bénéficiaire final (en EUR)	0,00
37.2. dont montants payés pour le remboursement des coûts de gestion supportés et pour le paiement des frais de gestion de l'instrument financier (en EUR)	0,00
37.3. dont montants destinés à la compensation des pertes dans le montant nominal de la contribution des Fonds ESI à l'instrument financier résultant d'intérêts négatifs, à condition que ces pertes surviennent en dépit de la gestion active de la trésorerie par les organismes mettant en œuvre des instruments financiers (en EUR)	0,00
VIII. Progrès accomplis dans la réalisation de l'effet de levier escompté des investissements réalisés par l'instrument financier et valeur des investissements et participations [article 46, paragraphe 2, point h), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
38. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, levées par l'instrument financier (en	

EUR)	
38.1. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, engagées dans l'accord de financement avec l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier (en EUR)	2 379 606,00
38.1A. Contribution au titre du produit financier de la BEI, engagée dans l'accord de financement avec l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier [uniquement pour les instruments relevant de l'article 38, paragraphe 1, point c)] (en EUR)	0,00
38.2. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, versées à l'instrument financier (en EUR)	2 379 606,00
38.2.1. dont contributions publiques (en EUR)	0,00
38.2.2. dont contributions privées (en EUR)	2 379 606,00
38.2A. Contribution au titre du produit financier de la BEI, versée à l'instrument financier [uniquement pour les instruments relevant de l'article 38, paragraphe 1, point c)] (en EUR)	
IX. Contribution de l'instrument financier à la réalisation des indicateurs de la priorité ou de la mesure concernée [article 46, paragraphe 2, point j), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
41. Indicateur de réalisation (numéro de code et nom) auquel contribue l'instrument financier	CO01 - Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien
41.1. Valeur cible de l'indicateur de réalisation	376,00
41.2. Valeur atteinte par l'instrument financier en liaison avec la valeur cible de l'indicateur de réalisation	260,00

I. Identification du programme et de la priorité ou de la mesure au titre desquels un soutien des Fonds ESI est fourni [article 46, paragraphe 2, point a), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
1. Axes prioritaires ou mesures visant à soutenir l'instrument financier, y compris le ou les Fonds, dans le cadre des Fonds ESI	
1.1. Axe prioritaire visant à soutenir l'instrument financier dans le cadre d'un programme relevant des Fonds ESI	1 - Accroître les capacités d'innovation de l'économie de l'Aquitaine en confortant son écosystème de l'innovation, le développement et la compétitivité des entreprises
2. Nom du ou des Fonds ESI soutenant l'instrument financier au titre de l'axe prioritaire ou de la mesure	FEDER
3. Objectif(s) thématique(s) visé(s) à l'article 9, premier alinéa, du règlement (UE) n° 1303/2013 soutenu(s) par l'instrument financier	03 - Renforcer la compétitivité des petites et moyennes entreprises, du secteur agricole (pour le FEADER) et du secteur de la pêche et de l'aquaculture (pour le FEAMP)
3.1. Montant des fonds ESI engagés dans les accords de financement selon l'objectif thématique individuel choisi dans le champ 3 (facultatif)	2 000 000,00
4 autres programmes relevant des Fonds ESI apportant des contributions à l'instrument financier	
4.1. Numéro CCI de chacun des autres programmes relevant des Fonds ESI apportant des contributions à l'instrument financier	2014FR16M2OP009, 2014FR16M2OP006
30. Date d'achèvement de l'évaluation ex ante	8 avr. 2016
31. Sélection des organismes chargés de la mise en œuvre des instruments financiers	

31.1. Le processus de sélection ou de désignation a-t-il déjà commencé?	Oui
II. Description de l'instrument financier et des modalités de mise en œuvre [article 46, paragraphe 2, point b), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
5. Nom de l'instrument financier	Fonds de prêts d'honneur création/reprise d'entreprise
6. Adresse officielle/siège d'exploitation de l'instrument financier (nom du pays et ville)	Pôle interconsulaire-Boulevard des saveurs, 24660 Coulounieix-Chamiers
7. modalités de mise en œuvre	
7.1. Instruments financiers créés à l'échelon de l'Union et gérés directement ou indirectement par la Commission, visés à l'article 38, paragraphe 1, point a), du règlement (UE) n° 1303/2013, et bénéficiant de contributions de programmes relevant de Fonds ESI	
7.1.1. Nom de l'instrument financier au niveau de l'Union	
7.2. Instrument financier créé à l'échelon national, régional, transnational ou transfrontalier et géré par ou sous la responsabilité de l'autorité de gestion, visé à l'article 38, paragraphe 1, point b), et bénéficiant de contributions de programmes relevant de Fonds ESI conformément à l'article 38, paragraphe 4, points a), b), c) et d), du règlement (UE) n° 1303/2013	Délégation des tâches d'exécution, par l'attribution directe d'un marché
7.3. Instrument financier combinant une contribution financière de l'autorité de gestion avec les produits financiers de la BEI au titre du Fonds européen pour les investissements stratégiques conformément à l'article 39 bis, tel que visé à l'article 38, paragraphe 1, point c)	
8. Type d'instrument financier	Fonds spécifique
8.1. Instruments financiers sur mesure ou satisfaisant aux conditions standard, par ex., «instruments prêts à l'emploi»	Instrument sur mesure
9. Type de produits fournis par l'instrument financier: prêts, microcrédits, garanties, participations ou quasi-participations, autres produits financiers ou autres formes de soutien combinées avec le produit financier conformément à l'article 37, paragraphe 7, du règlement (UE) n° 1303/2013	
9.0.1. Prêts ($\geq 25\ 000$ EUR)	Oui
9.0.2. Microcrédits ($< 25\ 000$ EUR et accordés à des micro-entreprises) conformément à SEC/2011/1134 final	Oui
9.0.3. Garanties	Non
9.0.4. Actions	Non
9.0.5. Quasi-participations	Non
9.0.6. Autres produits financiers	Non
9.0.7. Autre forme de soutien combinée avec un produit financier	Non
9.1. Description de l'autre produit financier	
9.2. Autre forme de soutien combinée avec le produit financier: subvention, bonification d'intérêts, contribution aux primes de garanties conformément à l'article 37, paragraphe 7, du règlement (UE) n° 1303/2013	
10. Statut juridique de l'instrument financier, conformément à l'article 38, paragraphe 6, et à l'article 39 bis, paragraphe 5,	Compte fiduciaire

point b), du règlement (UE) n° 1303/2013 [uniquement pour les instruments financiers visés à l'article 38, paragraphe 1, points b) et c)]: comptes fiduciaires ouverts au nom de l'organisme de mise en œuvre et pour le compte de l'autorité de gestion ou en tant que bloc financier séparé au sein de l'institution financière	
III. Identification de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier et, le cas échéant, de l'organisme mettant en œuvre le fonds de fonds, tel que visé à l'article 38, paragraphe 1, points a), b) et c), du règlement (UE) n° 1303/2013 [article 46, paragraphe 2, point c), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
11. Organisme mettant en œuvre l'instrument financier	
11.1. Type d'organisme de mise en œuvre conformément à l'article 38, paragraphe 4, et à l'article 39 bis, paragraphe 5, du règlement (UE) n° 1303/2013: personnes morales existantes ou nouvellement créées s'occupant de la mise en œuvre d'instruments financiers; Banque européenne d'investissement; Fonds européen d'investissement; institution financière internationale dont un État membre est actionnaire; banque ou établissement public, établi en tant qu'entité juridique exerçant des activités financières à titre professionnel; organisme de droit public ou de droit privé; autorité de gestion accomplissant directement des tâches d'exécution (pour les prêts et les garanties uniquement)	Organisme de droit public ou de droit privé
11.1.1. Nom de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	Initiative Nouvelle Aquitaine
11.1.2. Adresse officielle/siège d'exploitation (pays et ville) de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	Centre Condorcet, 162, avenue du docteur Schweitzer, 33600 Pessac
12. Procédure de sélection de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier: passation de marché public; autre procédure	Choix conformément aux règles de la directive relative aux marchés publics
12.1. Description de l'autre procédure de sélection de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	
13. Date de signature de l'accord de financement avec l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	21 mars 2019
IV. Montant total des contributions du programme, par priorité ou mesure, versées à l'instrument financier et coûts de gestion supportés ou frais de gestion payés [article 46, paragraphe 2, points d) et e), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
14. Montant total des contributions du programme engagées dans l'accord de financement (en EUR)	9 500 000,00
14.1. dont contributions de Fonds ESI (en EUR)	1 900 000,00
14.1.1. dont FEDER (en EUR) (facultatif)	1 900 000,00
14.1.2. dont Fonds de cohésion (en EUR) (facultatif)	
14.1.3. dont FSE (en EUR) (facultatif)	
14.1.4. dont Feader (en EUR) (facultatif)	
14.1.5. dont FEAMP (en EUR) (facultatif)	
15. Montant total des contributions du programme versées à l'instrument financier (en EUR)	9 249 079,85
15.1. dont montant des contributions de Fonds ESI (en EUR)	1 760 000,00
15.1.1. dont FEDER (en EUR)	1 760 000,00

15.1.2. dont Fonds de cohésion (en EUR)	
15.1.3. dont FSE (en EUR)	
15.1.4. dont Feader (en EUR)	
15.1.5. dont FEAMP (en EUR)	
15.2. dont montant total du cofinancement national (en EUR)	7 489 079,85
15.2.1. dont montant total du financement national public (en EUR)	0,00
15.2.2. dont montant total du financement national privé (en EUR)	7 489 079,85
16. Montant total des contributions du programme versées à l'instrument financier dans le cadre de l'initiative pour l'emploi des jeunes (IEJ) (en EUR)	
17. Montant total des coûts et frais de gestion payés par les contributions du programme (en EUR)	0,00
17.1. dont rémunération de base (en EUR)	0,00
17.2. dont rémunération sur la base de la performance (en EUR)	0,00
18. Coûts ou frais de gestion capitalisés conformément à l'article 42, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)	
19. Bonifications d'intérêts ou contributions aux primes de garanties capitalisées conformément à l'article 42, paragraphe 1, point c), du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)	
20. Montant des contributions du programme pour les investissements de suivi dans les bénéficiaires finaux conformément à l'article 42, paragraphe 3, du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)	
21. Apports de terrains et/ou d'immeubles à l'instrument financier conformément à l'article 37, paragraphe 10, du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)	
V. Montant total du soutien versé aux bénéficiaires finaux, ou au bénéfice des bénéficiaires finaux, ou engagé pour les contrats de garantie, par l'instrument financier pour investissement dans les bénéficiaires finaux, par programme des Fonds ESI et par priorité ou mesure [article 46, paragraphe 2, point e), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
22. Nom du produit financier proposé par l'instrument financier	Prêts d'honneur création/reprise d'entreprise
22.1. Type de produit financier proposé par l'instrument financier	Prêt
24. Montant total des contributions du programme engagées dans ces prêts, garanties, participations, quasi-participations ou autre produit financier avec les bénéficiaires finaux (en EUR)	9 249 079,85
24.1. dont montant total des contributions de Fonds ESI (en EUR)	1 760 000,00
25. Montant total des contributions du programme versées aux bénéficiaires finaux sous forme de prêts, microcrédits, participations ou autres produits, ou, dans le cas de garanties, engagées dans des prêts au bénéfice des bénéficiaires finaux, par produit (en EUR)	9 249 079,85

25.1. dont montant total des contributions de Fonds ESI (en EUR)	1 760 000,00
25.1.1. dont FEDER (en EUR)	1 760 000,00
25.1.2. dont Fonds de cohésion (en EUR)	
25.1.3. dont FSE (en EUR)	
25.1.4. dont Feader (en EUR)	
25.1.5. dont FEAMP (en EUR)	
25.2. dont montant total du cofinancement national public (en EUR)	
25.3. dont montant total du cofinancement national privé (en EUR)	7 489 079,85
27. Nombre de contrats de prêts/garanties/participations ou de quasi-participations/autres produits financiers signés avec les bénéficiaires finaux, par produit	1 148
28. Nombre d'investissements sous forme de prêts/garanties/participations ou de quasi-participations/autres produits financiers effectués dans des bénéficiaires finaux, par produit	1 148
29. Nombre de bénéficiaires financiers bénéficiant du soutien du produit financier	1 148
29.1. dont grandes entreprises	
29.2. dont PME	
29.2.1. dont micro-entreprises	
29.3. dont particuliers/personnes physiques	1 148
29.4. dont d'autres types de bénéficiaires finaux	
29.4.1. description des autres types de bénéficiaires finaux	
33. Nombre total de prêts décaissés non honorés ou nombre total de garanties fournies et mobilisées en raison du défaut de paiement sur un prêt	
34. Montant total des prêts décaissés non honorés (en EUR) ou montant total engagé pour les garanties données et mobilisées en raison du défaut de paiement sur un prêt (en EUR)	
38. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, levées par l'instrument financier (en EUR)	
38.3. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, mobilisées au niveau des bénéficiaires finaux (en EUR)	7 489 079,85
38.3.1. dont contributions publiques (en EUR)	
38.3.2. dont contributions privées (en EUR)	7 489 079,85
38.3A. Contribution au titre du produit financier de la BEI, mobilisée au niveau du bénéficiaire final [uniquement pour les instruments relevant de l'article 38, paragraphe 1, point c)] (en EUR)	
39. Effet de levier escompté et atteint, en référence à l'accord de financement	
39.1. Effet de levier escompté pour les prêts/garanties/participations ou quasi-participations/autres produits financiers, en référence à l'accord de financement, par produit	5,00
39.2. Effet de levier atteint à la fin de l'année de référence pour les prêts/garanties/participations ou quasi-participations/autres	5,26

produits financiers, par produit	
39.3. Investissement mobilisé par l'intermédiaire des instruments financiers des Fonds ESI pour les prêts/garanties/participations ou quasi-participations, par produit (facultatif)	7 489 079,85
VI. Performance de l'instrument financier et notamment les progrès accomplis dans sa mise en place et dans la sélection des organismes mettant en œuvre l'instrument financier (y compris l'organisme mettant en œuvre un fonds de fonds) [article 46, paragraphe 2, point f), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
32. Indiquer si l'instrument financier était toujours opérationnel à la fin de l'année de référence	Oui
32.1. Si l'instrument financier n'était pas opérationnel à la fin de l'année de référence, date de la liquidation.	
VII. Intérêts et autres gains générés par le soutien versé par les Fonds ESI à l'instrument financier, ressources du programme reversées aux instruments financiers à partir des investissements visés aux articles 43 et 44, montants utilisés pour le traitement différencié visé à l'article 43 bis et valeur des investissements en capital, par rapport aux années précédentes [article 46, paragraphe 2, points g) et i), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
35. Intérêts et autres gains générés par des paiements des Fonds ESI à l'instrument financier (en EUR)	19 520,15
36. Montants reversés à l'instrument financier attribuables au soutien des Fonds ESI avant la fin de l'année de référence (en EUR)	1 368 258,00
36.1 dont remboursements de capital (en EUR)	1 368 258,00
36.2. dont gains et autres rémunérations ou rendements (en EUR)	
37. Montant des ressources attribuables aux Fonds ESI utilisées conformément aux articles 43 bis et 44	0,00
37.1. dont montants payés pour le traitement différencié des investisseurs agissant dans le cadre du principe de l'économie de marché qui fournissent les moyens de contrepartie au soutien des Fonds ESI à l'instrument financier ou qui participent à l'investissement au niveau du bénéficiaire final (en EUR)	0,00
37.2. dont montants payés pour le remboursement des coûts de gestion supportés et pour le paiement des frais de gestion de l'instrument financier (en EUR)	0,00
37.3. dont montants destinés à la compensation des pertes dans le montant nominal de la contribution des Fonds ESI à l'instrument financier résultant d'intérêts négatifs, à condition que ces pertes surviennent en dépit de la gestion active de la trésorerie par les organismes mettant en œuvre des instruments financiers (en EUR)	0,00
VIII. Progrès accomplis dans la réalisation de l'effet de levier escompté des investissements réalisés par l'instrument financier et valeur des investissements et participations [article 46, paragraphe 2, point h), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
38. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, levées par l'instrument financier (en EUR)	
38.1. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, engagées dans l'accord de financement avec l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier (en EUR)	7 600 000,00

38.1A. Contribution au titre du produit financier de la BEI, engagée dans l'accord de financement avec l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier [uniquement pour les instruments relevant de l'article 38, paragraphe 1, point c)] (en EUR)	0,00
38.2. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, versées à l'instrument financier (en EUR)	7 489 079,85
38.2.1. dont contributions publiques (en EUR)	0,00
38.2.2. dont contributions privées (en EUR)	7 489 079,85
38.2A. Contribution au titre du produit financier de la BEI, versée à l'instrument financier [uniquement pour les instruments relevant de l'article 38, paragraphe 1, point c)] (en EUR)	
IX. Contribution de l'instrument financier à la réalisation des indicateurs de la priorité ou de la mesure concernée [article 46, paragraphe 2, point j), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
41. Indicateur de réalisation (numéro de code et nom) auquel contribue l'instrument financier	CO01 - Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien
41.1. Valeur cible de l'indicateur de réalisation	1 223,00
41.2. Valeur atteinte par l'instrument financier en liaison avec la valeur cible de l'indicateur de réalisation	1 148,00

I. Identification du programme et de la priorité ou de la mesure au titre desquels un soutien des Fonds ESI est fourni [article 46, paragraphe 2, point a), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
1. Axes prioritaires ou mesures visant à soutenir l'instrument financier, y compris le ou les Fonds, dans le cadre des Fonds ESI	
1.1. Axe prioritaire visant à soutenir l'instrument financier dans le cadre d'un programme relevant des Fonds ESI	1 - Accroître les capacités d'innovation de l'économie de l'Aquitaine en confortant son écosystème de l'innovation, le développement et la compétitivité des entreprises
2. Nom du ou des Fonds ESI soutenant l'instrument financier au titre de l'axe prioritaire ou de la mesure	FEDER
3. Objectif(s) thématique(s) visé(s) à l'article 9, premier alinéa, du règlement (UE) n° 1303/2013 soutenu(s) par l'instrument financier	03 - Renforcer la compétitivité des petites et moyennes entreprises, du secteur agricole (pour le FEADER) et du secteur de la pêche et de l'aquaculture (pour le FEAMP)
3.1. Montant des fonds ESI engagés dans les accords de financement selon l'objectif thématique individuel choisi dans le champ 3 (facultatif)	1 000 000,00
4 autres programmes relevant des Fonds ESI apportant des contributions à l'instrument financier	
4.1. Numéro CCI de chacun des autres programmes relevant des Fonds ESI apportant des contributions à l'instrument financier	2014FR16M2OP009, 2014FR16M2OP006
30. Date d'achèvement de l'évaluation ex ante	8 avr. 2016
31. Sélection des organismes chargés de la mise en œuvre des instruments financiers	
31.1. Le processus de sélection ou de désignation a-t-il déjà commencé?	Oui
II. Description de l'instrument financier et des modalités de mise en œuvre [article 46,	

paragraphe 2, point b), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
5. Nom de l'instrument financier	Fonds de prêts d'honneur dédiés au développement d'entreprise
6. Adresse officielle/siège d'exploitation de l'instrument financier (nom du pays et ville)	Pôle interconsulaire-Boulevard des saveurs, 24660 Coulounieix-Chamiers
7. modalités de mise en œuvre	
7.1. Instruments financiers créés à l'échelon de l'Union et gérés directement ou indirectement par la Commission, visés à l'article 38, paragraphe 1, point a), du règlement (UE) n° 1303/2013, et bénéficiant de contributions de programmes relevant de Fonds ESI	
7.1.1. Nom de l'instrument financier au niveau de l'Union	
7.2. Instrument financier créé à l'échelon national, régional, transnational ou transfrontalier et géré par ou sous la responsabilité de l'autorité de gestion, visé à l'article 38, paragraphe 1, point b), et bénéficiant de contributions de programmes relevant de Fonds ESI conformément à l'article 38, paragraphe 4, points a), b), c) et d), du règlement (UE) n° 1303/2013	Délégation des tâches d'exécution, par l'attribution directe d'un marché
7.3. Instrument financier combinant une contribution financière de l'autorité de gestion avec les produits financiers de la BEI au titre du Fonds européen pour les investissements stratégiques conformément à l'article 39 bis, tel que visé à l'article 38, paragraphe 1, point c)	
8. Type d'instrument financier	Fonds spécifique
8.1. Instruments financiers sur mesure ou satisfaisant aux conditions standard, par ex., «instruments prêts à l'emploi»	Instrument sur mesure
9. Type de produits fournis par l'instrument financier: prêts, microcrédits, garanties, participations ou quasi-participations, autres produits financiers ou autres formes de soutien combinées avec le produit financier conformément à l'article 37, paragraphe 7, du règlement (UE) n° 1303/2013	
9.0.1. Prêts (≥ 25 000 EUR)	Oui
9.0.2. Microcrédits (< 25 000 EUR et accordés à des micro-entreprises) conformément à SEC/2011/1134 final	Oui
9.0.3. Garanties	Non
9.0.4. Actions	Non
9.0.5. Quasi-participations	Non
9.0.6. Autres produits financiers	Non
9.0.7. Autre forme de soutien combinée avec un produit financier	Non
9.1. Description de l'autre produit financier	
9.2. Autre forme de soutien combinée avec le produit financier: subvention, bonification d'intérêts, contribution aux primes de garanties conformément à l'article 37, paragraphe 7, du règlement (UE) n° 1303/2013	
10. Statut juridique de l'instrument financier, conformément à l'article 38, paragraphe 6, et à l'article 39 bis, paragraphe 5, point b), du règlement (UE) n° 1303/2013 [uniquement pour les instruments financiers visés à l'article 38, paragraphe 1, points b) et c)]: comptes fiduciaires ouverts au nom de	Compte fiduciaire

l'organisme de mise en œuvre et pour le compte de l'autorité de gestion ou en tant que bloc financier séparé au sein de l'institution financière	
III. Identification de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier et, le cas échéant, de l'organisme mettant en œuvre le fonds de fonds, tel que visé à l'article 38, paragraphe 1, points a), b) et c), du règlement (UE) n° 1303/2013 [article 46, paragraphe 2, point c), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
11. Organisme mettant en œuvre l'instrument financier	
11.1. Type d'organisme de mise en œuvre conformément à l'article 38, paragraphe 4, et à l'article 39 bis, paragraphe 5, du règlement (UE) n° 1303/2013: personnes morales existantes ou nouvellement créées s'occupant de la mise en œuvre d'instruments financiers; Banque européenne d'investissement; Fonds européen d'investissement; institution financière internationale dont un État membre est actionnaire; banque ou établissement public, établi en tant qu'entité juridique exerçant des activités financières à titre professionnel; organisme de droit public ou de droit privé; autorité de gestion accomplissant directement des tâches d'exécution (pour les prêts et les garanties uniquement)	Organisme de droit public ou de droit privé
11.1.1. Nom de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	Initiative Nouvelle-Aquitaine
11.1.2. Adresse officielle/siège d'exploitation (pays et ville) de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	Centre Condorcet 162 Avenue du Docteur Schweitzer, 33600 Pessac
12. Procédure de sélection de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier: passation de marché public; autre procédure	Choix conformément aux règles de la directive relative aux marchés publics
12.1. Description de l'autre procédure de sélection de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	
13. Date de signature de l'accord de financement avec l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	21 mars 2019
IV. Montant total des contributions du programme, par priorité ou mesure, versées à l'instrument financier et coûts de gestion supportés ou frais de gestion payés [article 46, paragraphe 2, points d) et e), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
14. Montant total des contributions du programme engagées dans l'accord de financement (en EUR)	1 181 313,75
14.1. dont contributions de Fonds ESI (en EUR)	750 000,00
14.1.1. dont FEDER (en EUR) (facultatif)	750 000,00
14.1.2. dont Fonds de cohésion (en EUR) (facultatif)	
14.1.3. dont FSE (en EUR) (facultatif)	
14.1.4. dont Feader (en EUR) (facultatif)	
14.1.5. dont FEAMP (en EUR) (facultatif)	
15. Montant total des contributions du programme versées à l'instrument financier (en EUR)	1 082 516,91
15.1. dont montant des contributions de Fonds ESI (en EUR)	500 000,00
15.1.1. dont FEDER (en EUR)	500 000,00
15.1.2. dont Fonds de cohésion (en EUR)	
15.1.3. dont FSE (en EUR)	
15.1.4. dont Feader (en EUR)	

15.1.5. dont FEAMP (en EUR)	
15.2. dont montant total du cofinancement national (en EUR)	582 516,91
15.2.1. dont montant total du financement national public (en EUR)	0,00
15.2.2. dont montant total du financement national privé (en EUR)	582 516,91
16. Montant total des contributions du programme versées à l'instrument financier dans le cadre de l'initiative pour l'emploi des jeunes (IEJ) (en EUR)	
17. Montant total des coûts et frais de gestion payés par les contributions du programme (en EUR)	0,00
17.1. dont rémunération de base (en EUR)	0,00
17.2. dont rémunération sur la base de la performance (en EUR)	0,00
18. Coûts ou frais de gestion capitalisés conformément à l'article 42, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)	
19. Bonifications d'intérêts ou contributions aux primes de garanties capitalisées conformément à l'article 42, paragraphe 1, point c), du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)	
20. Montant des contributions du programme pour les investissements de suivi dans les bénéficiaires finaux conformément à l'article 42, paragraphe 3, du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)	
21. Apports de terrains et/ou d'immeubles à l'instrument financier conformément à l'article 37, paragraphe 10, du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)	
V. Montant total du soutien versé aux bénéficiaires finaux, ou au bénéfice des bénéficiaires finaux, ou engagé pour les contrats de garantie, par l'instrument financier pour investissement dans les bénéficiaires finaux, par programme des Fonds ESI et par priorité ou mesure [article 46, paragraphe 2, point e), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
22. Nom du produit financier proposé par l'instrument financier	<i>Prêts d'honneur développement d'entreprise</i>
22.1. Type de produit financier proposé par l'instrument financier	Prêt
24. Montant total des contributions du programme engagées dans ces prêts, garanties, participations, quasi-participations ou autre produit financier avec les bénéficiaires finaux (en EUR)	1 181 313,75
24.1. dont montant total des contributions de Fonds ESI (en EUR)	500 000,00
25. Montant total des contributions du programme versées aux bénéficiaires finaux sous forme de prêts, microcrédits, participations ou autres produits, ou, dans le cas de garanties, engagées dans des prêts au bénéfice des bénéficiaires finaux, par produit (en EUR)	1 082 516,91
25.1. dont montant total des contributions de Fonds ESI (en EUR)	456 000,00
25.1.1. dont FEDER (en EUR)	456 000,00

25.1.2. dont Fonds de cohésion (en EUR)	
25.1.3. dont FSE (en EUR)	
25.1.4. dont Feader (en EUR)	
25.1.5. dont FEAMP (en EUR)	
25.2. dont montant total du cofinancement national public (en EUR)	
25.3. dont montant total du cofinancement national privé (en EUR)	626 516,91
27. Nombre de contrats de prêts/garanties/participations ou de quasi-participations/autres produits financiers signés avec les bénéficiaires finaux, par produit	47
28. Nombre d'investissements sous forme de prêts/garanties/participations ou de quasi-participations/autres produits financiers effectués dans des bénéficiaires finaux, par produit	47
29. Nombre de bénéficiaires financiers bénéficiant du soutien du produit financier	47
29.1. dont grandes entreprises	
29.2. dont PME	
29.2.1. dont micro-entreprises	
29.3. dont particuliers/personnes physiques	47
29.4. dont d'autres types de bénéficiaires finaux	
29.4.1. description des autres types de bénéficiaires finaux	
33. Nombre total de prêts décaissés non honorés ou nombre total de garanties fournies et mobilisées en raison du défaut de paiement sur un prêt	
34. Montant total des prêts décaissés non honorés (en EUR) ou montant total engagé pour les garanties données et mobilisées en raison du défaut de paiement sur un prêt (en EUR)	
38. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, levées par l'instrument financier (en EUR)	
38.3. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, mobilisées au niveau des bénéficiaires finaux (en EUR)	626 516,91
38.3.1. dont contributions publiques (en EUR)	
38.3.2. dont contributions privées (en EUR)	626 516,91
38.3A. Contribution au titre du produit financier de la BEI, mobilisée au niveau du bénéficiaire final [uniquement pour les instruments relevant de l'article 38, paragraphe 1, point c)] (en EUR)	
39. Effet de levier escompté et atteint, en référence à l'accord de financement	
39.1. Effet de levier escompté pour les prêts/garanties/participations ou quasi-participations/autres produits financiers, en référence à l'accord de financement, par produit	2,00
39.2. Effet de levier atteint à la fin de l'année de référence pour les prêts/garanties/participations ou quasi-participations/autres produits financiers, par produit	2,37
39.3. Investissement mobilisé par l'intermédiaire des instruments financiers des Fonds ESI pour les	626 516,91

prêts/garanties/participations ou quasi-participations, par produit (facultatif)	
VI. Performance de l'instrument financier et notamment les progrès accomplis dans sa mise en place et dans la sélection des organismes mettant en œuvre l'instrument financier (y compris l'organisme mettant en œuvre un fonds de fonds) [article 46, paragraphe 2, point f), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
32. Indiquer si l'instrument financier était toujours opérationnel à la fin de l'année de référence	Oui
32.1. Si l'instrument financier n'était pas opérationnel à la fin de l'année de référence, date de la liquidation.	
VII. Intérêts et autres gains générés par le soutien versé par les Fonds ESI à l'instrument financier, ressources du programme reversées aux instruments financiers à partir des investissements visés aux articles 43 et 44, montants utilisés pour le traitement différencié visé à l'article 43 bis et valeur des investissements en capital, par rapport aux années précédentes [article 46, paragraphe 2, points g) et i), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
35. Intérêts et autres gains générés par des paiements des Fonds ESI à l'instrument financier (en EUR)	6 983,09
36. Montants reversés à l'instrument financier attribuables au soutien des Fonds ESI avant la fin de l'année de référence (en EUR)	286 212,00
36.1 dont remboursements de capital (en EUR)	286 212,00
36.2. dont gains et autres rémunérations ou rendements (en EUR)	
37. Montant des ressources attribuables aux Fonds ESI utilisées conformément aux articles 43 bis et 44	0,00
37.1. dont montants payés pour le traitement différencié des investisseurs agissant dans le cadre du principe de l'économie de marché qui fournissent les moyens de contrepartie au soutien des Fonds ESI à l'instrument financier ou qui participent à l'investissement au niveau du bénéficiaire final (en EUR)	0,00
37.2. dont montants payés pour le remboursement des coûts de gestion supportés et pour le paiement des frais de gestion de l'instrument financier (en EUR)	0,00
37.3. dont montants destinés à la compensation des pertes dans le montant nominal de la contribution des Fonds ESI à l'instrument financier résultant d'intérêts négatifs, à condition que ces pertes surviennent en dépit de la gestion active de la trésorerie par les organismes mettant en œuvre des instruments financiers (en EUR)	0,00
VIII. Progrès accomplis dans la réalisation de l'effet de levier escompté des investissements réalisés par l'instrument financier et valeur des investissements et participations [article 46, paragraphe 2, point h), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
38. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, levées par l'instrument financier (en EUR)	
38.1. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, engagées dans l'accord de financement avec l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier (en EUR)	431 313,75
38.1A. Contribution au titre du produit financier de la BEI, engagée dans l'accord de financement avec l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier [uniquement pour les	

instruments relevant de l'article 38, paragraphe 1, point c)] (en EUR)	
38.2. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, versées à l'instrument financier (en EUR)	626 516,91
38.2.1. dont contributions publiques (en EUR)	0,00
38.2.2. dont contributions privées (en EUR)	626 516,91
38.2A. Contribution au titre du produit financier de la BEI, versée à l'instrument financier [uniquement pour les instruments relevant de l'article 38, paragraphe 1, point c)] (en EUR)	
IX. Contribution de l'instrument financier à la réalisation des indicateurs de la priorité ou de la mesure concernée [article 46, paragraphe 2, point j), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
41. Indicateur de réalisation (numéro de code et nom) auquel contribue l'instrument financier	CO01 - Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien
41.1. Valeur cible de l'indicateur de réalisation	78,00
41.2. Valeur atteinte par l'instrument financier en liaison avec la valeur cible de l'indicateur de réalisation	47,00

I. Identification du programme et de la priorité ou de la mesure au titre desquels un soutien des Fonds ESI est fourni [article 46, paragraphe 2, point a), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
1. Axes prioritaires ou mesures visant à soutenir l'instrument financier, y compris le ou les Fonds, dans le cadre des Fonds ESI	
1.1. Axe prioritaire visant à soutenir l'instrument financier dans le cadre d'un programme relevant des Fonds ESI	9 - Accompagner la relance du territoire néo-aquitain verte, résiliente et numérique
2. Nom du ou des Fonds ESI soutenant l'instrument financier au titre de l'axe prioritaire ou de la mesure	FEDER
3. Objectif(s) thématique(s) visé(s) à l'article 9, premier alinéa, du règlement (UE) n° 1303/2013 soutenu(s) par l'instrument financier	13 - Favoriser la réparation des dommages à la suite de la crise engendrée par la pandémie de COVID-19 et préparer une reprise écologique, numérique et résiliente de l'économie
3.1. Montant des fonds ESI engagés dans les accords de financement selon l'objectif thématique individuel choisi dans le champ 3 (facultatif)	15 000 000,00
4 autres programmes relevant des Fonds ESI apportant des contributions à l'instrument financier	
4.1. Numéro CCI de chacun des autres programmes relevant des Fonds ESI apportant des contributions à l'instrument financier	2014FR16M2OP009, 2014FR16M2OP006
30. Date d'achèvement de l'évaluation ex ante	1 juin 2021
31. Sélection des organismes chargés de la mise en œuvre des instruments financiers	
31.1. Le processus de sélection ou de désignation a-t-il déjà commencé?	Oui
II. Description de l'instrument financier et des modalités de mise en œuvre [article 46, paragraphe 2, point b), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
5. Nom de l'instrument financier	NACO-REACT
6. Adresse officielle/siège d'exploitation de l'instrument financier (nom du pays et ville)	HOTEL DE REGION 14 RUE FRANCOIS DE SOURDIS, 33000

	BORDEAUX
7. modalités de mise en œuvre	
7.1. Instruments financiers créés à l'échelon de l'Union et gérés directement ou indirectement par la Commission, visés à l'article 38, paragraphe 1, point a), du règlement (UE) n° 1303/2013, et bénéficiant de contributions de programmes relevant de Fonds ESI	
7.1.1. Nom de l'instrument financier au niveau de l'Union	
7.2. Instrument financier créé à l'échelon national, régional, transnational ou transfrontalier et géré par ou sous la responsabilité de l'autorité de gestion, visé à l'article 38, paragraphe 1, point b), et bénéficiant de contributions de programmes relevant de Fonds ESI conformément à l'article 38, paragraphe 4, points a), b), c) et d), du règlement (UE) n° 1303/2013	Investissement dans le capital de personnes morales existantes ou nouvellement créées
7.3. Instrument financier combinant une contribution financière de l'autorité de gestion avec les produits financiers de la BEI au titre du Fonds européen pour les investissements stratégiques conformément à l'article 39 bis, tel que visé à l'article 38, paragraphe 1, point c)	
8. Type d'instrument financier	Fonds spécifique
8.1. Instruments financiers sur mesure ou satisfaisant aux conditions standard, par ex., «instruments prêts à l'emploi»	Instrument sur mesure
9. Type de produits fournis par l'instrument financier: prêts, microcrédits, garanties, participations ou quasi-participations, autres produits financiers ou autres formes de soutien combinées avec le produit financier conformément à l'article 37, paragraphe 7, du règlement (UE) n° 1303/2013	
9.0.1. Prêts ($\geq 25\ 000$ EUR)	Non
9.0.2. Microcrédits ($< 25\ 000$ EUR et accordés à des micro-entreprises) conformément à SEC/2011/1134 final	Non
9.0.3. Garanties	Non
9.0.4. Actions	Oui
9.0.5. Quasi-participations	Non
9.0.6. Autres produits financiers	Oui
9.0.7. Autre forme de soutien combinée avec un produit financier	Non
9.1. Description de l'autre produit financier	actions , obligations convertibles,
9.2. Autre forme de soutien combinée avec le produit financier: subvention, bonification d'intérêts, contribution aux primes de garanties conformément à l'article 37, paragraphe 7, du règlement (UE) n° 1303/2013	
10. Statut juridique de l'instrument financier, conformément à l'article 38, paragraphe 6, et à l'article 39 bis, paragraphe 5, point b), du règlement (UE) n° 1303/2013 [uniquement pour les instruments financiers visés à l'article 38, paragraphe 1, points b) et c)]: comptes fiduciaires ouverts au nom de l'organisme de mise en œuvre et pour le compte de l'autorité de gestion ou en tant que bloc financier séparé au sein de l'institution financière	Compte fiduciaire
III. Identification de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier et, le cas échéant, de	

l'organisme mettant en œuvre le fonds de fonds, tel que visé à l'article 38, paragraphe 1, points a), b) et c), du règlement (UE) n° 1303/2013 [article 46, paragraphe 2, point c), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
11. Organisme mettant en œuvre l'instrument financier	
11.1. Type d'organisme de mise en œuvre conformément à l'article 38, paragraphe 4, et à l'article 39 bis, paragraphe 5, du règlement (UE) n° 1303/2013: personnes morales existantes ou nouvellement créées s'occupant de la mise en œuvre d'instruments financiers; Banque européenne d'investissement; Fonds européen d'investissement; institution financière internationale dont un État membre est actionnaire; banque ou établissement public, établi en tant qu'entité juridique exerçant des activités financières à titre professionnel; organisme de droit public ou de droit privé; autorité de gestion accomplissant directement des tâches d'exécution (pour les prêts et les garanties uniquement)	Organisme de droit public ou de droit privé
11.1.1. Nom de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	MCapital Partners
11.1.2. Adresse officielle/siège d'exploitation (pays et ville) de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	11 rue des gamns, 33000 Bordeaux
12. Procédure de sélection de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier: passation de marché public; autre procédure	Choix conformément aux règles de la directive relative aux marchés publics
12.1. Description de l'autre procédure de sélection de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	
13. Date de signature de l'accord de financement avec l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	29 sept. 2022
IV. Montant total des contributions du programme, par priorité ou mesure, versées à l'instrument financier et coûts de gestion supportés ou frais de gestion payés [article 46, paragraphe 2, points d) et e), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
14. Montant total des contributions du programme engagées dans l'accord de financement (en EUR)	15 000 000,00
14.1. dont contributions de Fonds ESI (en EUR)	15 000 000,00
14.1.1. dont FEDER (en EUR) (facultatif)	15 000 000,00
14.1.2. dont Fonds de cohésion (en EUR) (facultatif)	0,00
14.1.3. dont FSE (en EUR) (facultatif)	0,00
14.1.4. dont Feader (en EUR) (facultatif)	0,00
14.1.5. dont FEAMP (en EUR) (facultatif)	0,00
15. Montant total des contributions du programme versées à l'instrument financier (en EUR)	15 000 000,00
15.1. dont montant des contributions de Fonds ESI (en EUR)	15 000 000,00
15.1.1. dont FEDER (en EUR)	15 000 000,00
15.1.2. dont Fonds de cohésion (en EUR)	0,00
15.1.3. dont FSE (en EUR)	0,00
15.1.4. dont Feader (en EUR)	0,00
15.1.5. dont FEAMP (en EUR)	0,00
15.2. dont montant total du cofinancement national (en EUR)	0,00
15.2.1. dont montant total du financement national public (en EUR)	0,00

15.2.2. dont montant total du financement national privé (en EUR)	0,00
16. Montant total des contributions du programme versées à l'instrument financier dans le cadre de l'initiative pour l'emploi des jeunes (IEJ) (en EUR)	0,00
17. Montant total des coûts et frais de gestion payés par les contributions du programme (en EUR)	0,00
17.1. dont rémunération de base (en EUR)	0,00
17.2. dont rémunération sur la base de la performance (en EUR)	0,00
18. Coûts ou frais de gestion capitalisés conformément à l'article 42, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)	
19. Bonifications d'intérêts ou contributions aux primes de garanties capitalisées conformément à l'article 42, paragraphe 1, point c), du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)	
20. Montant des contributions du programme pour les investissements de suivi dans les bénéficiaires finaux conformément à l'article 42, paragraphe 3, du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)	
21. Apports de terrains et/ou d'immeubles à l'instrument financier conformément à l'article 37, paragraphe 10, du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)	
V. Montant total du soutien versé aux bénéficiaires finaux, ou au bénéfice des bénéficiaires finaux, ou engagé pour les contrats de garantie, par l'instrument financier pour investissement dans les bénéficiaires finaux, par programme des Fonds ESI et par priorité ou mesure [article 46, paragraphe 2, point e), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
22. Nom du produit financier proposé par l'instrument financier	investissements en fonds propres ou quasi-fonds propres
22.1. Type de produit financier proposé par l'instrument financier	Actions
24. Montant total des contributions du programme engagées dans ces prêts, garanties, participations, quasi-participations ou autre produit financier avec les bénéficiaires finaux (en EUR)	15 000 000,00
24.1. dont montant total des contributions de Fonds ESI (en EUR)	15 000 000,00
25. Montant total des contributions du programme versées aux bénéficiaires finaux sous forme de prêts, microcrédits, participations ou autres produits, ou, dans le cas de garanties, engagées dans des prêts au bénéfice des bénéficiaires finaux, par produit (en EUR)	15 000 000,00
25.1. dont montant total des contributions de Fonds ESI (en EUR)	15 000 000,00
25.1.1. dont FEDER (en EUR)	15 000 000,00
25.1.2. dont Fonds de cohésion (en EUR)	
25.1.3. dont FSE (en EUR)	
25.1.4. dont Feader (en EUR)	

25.1.5. dont FEAMP (en EUR)	
25.2. dont montant total du cofinancement national public (en EUR)	
25.3. dont montant total du cofinancement national privé (en EUR)	
27. Nombre de contrats de prêts/garanties/participations ou de quasi-participations/autres produits financiers signés avec les bénéficiaires finaux, par produit	21
28. Nombre d'investissements sous forme de prêts/garanties/participations ou de quasi-participations/autres produits financiers effectués dans des bénéficiaires finaux, par produit	21
29. Nombre de bénéficiaires financiers bénéficiant du soutien du produit financier	21
29.1. dont grandes entreprises	0
29.2. dont PME	21
29.2.1. dont micro-entreprises	0
29.3. dont particuliers/personnes physiques	0
29.4. dont d'autres types de bénéficiaires finaux	
29.4.1. description des autres types de bénéficiaires finaux	
38. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, levées par l'instrument financier (en EUR)	
38.3. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, mobilisées au niveau des bénéficiaires finaux (en EUR)	0,00
38.3.1. dont contributions publiques (en EUR)	0,00
38.3.2. dont contributions privées (en EUR)	0,00
38.3A. Contribution au titre du produit financier de la BEI, mobilisée au niveau du bénéficiaire final [uniquement pour les instruments relevant de l'article 38, paragraphe 1, point c)] (en EUR)	0,00
39. Effet de levier escompté et atteint, en référence à l'accord de financement	
39.1. Effet de levier escompté pour les prêts/garanties/participations ou quasi-participations/autres produits financiers, en référence à l'accord de financement, par produit	2,00
39.2. Effet de levier atteint à la fin de l'année de référence pour les prêts/garanties/participations ou quasi-participations/autres produits financiers, par produit	1,00
39.3. Investissement mobilisé par l'intermédiaire des instruments financiers des Fonds ESI pour les prêts/garanties/participations ou quasi-participations, par produit (facultatif)	
40. Valeur des investissements et des participations en actions (en EUR)	64 539 761,00
VI. Performance de l'instrument financier et notamment les progrès accomplis dans sa mise en place et dans la sélection des organismes mettant en œuvre l'instrument financier (y compris l'organisme mettant en œuvre un fonds de fonds) [article 46, paragraphe 2, point f), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
32. Indiquer si l'instrument financier était toujours opérationnel	Oui

à la fin de l'année de référence	
32.1. Si l'instrument financier n'était pas opérationnel à la fin de l'année de référence, date de la liquidation.	
VII. Intérêts et autres gains générés par le soutien versé par les Fonds ESI à l'instrument financier, ressources du programme reversées aux instruments financiers à partir des investissements visés aux articles 43 et 44, montants utilisés pour le traitement différencié visé à l'article 43 bis et valeur des investissements en capital, par rapport aux années précédentes [article 46, paragraphe 2, points g) et i), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
35. Intérêts et autres gains générés par des paiements des Fonds ESI à l'instrument financier (en EUR)	0,00
36. Montants reversés à l'instrument financier attribuables au soutien des Fonds ESI avant la fin de l'année de référence (en EUR)	126 778,00
36.1 dont remboursements de capital (en EUR)	0,00
36.2. dont gains et autres rémunérations ou rendements (en EUR)	126 778,00
37. Montant des ressources attribuables aux Fonds ESI utilisées conformément aux articles 43 bis et 44	48 497,00
37.1. dont montants payés pour le traitement différencié des investisseurs agissant dans le cadre du principe de l'économie de marché qui fournissent les moyens de contrepartie au soutien des Fonds ESI à l'instrument financier ou qui participent à l'investissement au niveau du bénéficiaire final (en EUR)	
37.2. dont montants payés pour le remboursement des coûts de gestion supportés et pour le paiement des frais de gestion de l'instrument financier (en EUR)	
37.3. dont montants destinés à la compensation des pertes dans le montant nominal de la contribution des Fonds ESI à l'instrument financier résultant d'intérêts négatifs, à condition que ces pertes surviennent en dépit de la gestion active de la trésorerie par les organismes mettant en œuvre des instruments financiers (en EUR)	
VIII. Progrès accomplis dans la réalisation de l'effet de levier escompté des investissements réalisés par l'instrument financier et valeur des investissements et participations [article 46, paragraphe 2, point h), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
38. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, levées par l'instrument financier (en EUR)	
38.1. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, engagées dans l'accord de financement avec l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier (en EUR)	0,00
38.1A. Contribution au titre du produit financier de la BEI, engagée dans l'accord de financement avec l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier [uniquement pour les instruments relevant de l'article 38, paragraphe 1, point c)] (en EUR)	
38.2. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, versées à l'instrument financier (en EUR)	
38.2.1. dont contributions publiques (en EUR)	
38.2.2. dont contributions privées (en EUR)	

38.2A. Contribution au titre du produit financier de la BEI, versée à l'instrument financier [uniquement pour les instruments relevant de l'article 38, paragraphe 1, point c)] (en EUR)	
IX. Contribution de l'instrument financier à la réalisation des indicateurs de la priorité ou de la mesure concernée [article 46, paragraphe 2, point j), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
41. Indicateur de réalisation (numéro de code et nom) auquel contribue l'instrument financier	<i>CO01 - Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien</i>
41.1. Valeur cible de l'indicateur de réalisation	19,00
41.2. Valeur atteinte par l'instrument financier en liaison avec la valeur cible de l'indicateur de réalisation	21,00

9. FACULTATIF POUR LE RAPPORT À PRÉSENTER EN 2016, SANS OBJET POUR LES AUTRES RAPPORTS ALLÉGÉS: ACTIONS MENÉES POUR SATISFAIRE AUX CONDITIONS EX ANTE

Tableau 14: Actions menées pour satisfaire aux conditions ex ante générales applicables

Conditions ex ante générales	Critères non respectés	Mesures prises	Date limite	Organismes responsables	Action achevée dans les délais	Critères remplis	Date prévue pour la mise en œuvre totale des actions restantes	Commentaire
------------------------------	------------------------	----------------	-------------	-------------------------	--------------------------------	------------------	--	-------------

Tableau 15: Actions menées pour satisfaire aux conditions ex ante thématiques applicables

Conditions ex ante générales	Critères non respectés	Mesures prises	Date limite	Organismes responsables	Action achevée dans les délais	Critères remplis	Date prévue pour la mise en œuvre totale des actions restantes	Commentaire
------------------------------	------------------------	----------------	-------------	-------------------------	--------------------------------	------------------	--	-------------

10. **PROGRÈS ACCOMPLIS DANS L'ÉLABORATION ET LA RÉALISATION DE GRANDS PROJETS ET DE PLANS D'ACTION COMMUNS [ARTICLE 101, POINT H), ET ARTICLE 111, PARAGRAPHE 3, DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]**

10.1. Grands projets

Tableau 12: Grands projets

Projet	CCI	Statut du GP	Total des investissements	Coûts totaux éligibles	Date de notification/soumission prévue	Date d'accord/approbation tacite par la Commission	Date prévue pour le début de la mise en œuvre (année, trimestre)	Date d'achèvement prévue	Axes prioritaires/priorités d'investissement	État d'avancement actuel - progrès financiers (% des dépenses certifiées auprès de la Commission par rapport au coût total éligible)	État d'avancement actuel - progrès physiques - Principale phase de mise en œuvre du projet	Résultats principaux	Date de signature du premier marché de travaux	Observations
--------	-----	--------------	---------------------------	------------------------	--	--	--	--------------------------	--	--	--	----------------------	--	--------------

Problèmes importants rencontrés dans la mise en œuvre des grands projets et mesures prises pour y faire face

--

Toute modification prévue de la liste des grands projets figurant dans le programme opérationnel

--

10.2. Plans d'action communs

Progrès dans la réalisation des différentes phases des plans d'action communs

--

Tableau 13: Plans d'action communs (PAC)

Intitulé du PAC	CCI	Phase de mise en œuvre du PAC	Montant total des coûts éligibles	Total de l'aide publique	Contribution du PO au PAC	Axe prioritaire	Type de PAC	Soumission [prévue] à la Commission	Date [prévue] pour le début de la mise en œuvre	Fin [prévue]	Principaux résultats et réalisations	Total des dépenses éligibles certifiées auprès de la Commission	Observations
-----------------	-----	-------------------------------	-----------------------------------	--------------------------	---------------------------	-----------------	-------------	-------------------------------------	---	--------------	--------------------------------------	---	--------------

Problèmes importants rencontrés et mesures prises pour y faire face

--

PARTIE B

RAPPORTS PRÉSENTÉS EN 2017 ET 2019 ET RAPPORT FINAL DE MISE EN ŒUVRE [article 50, paragraphe 4, et article 111, paragraphes 3 et 4, du règlement (UE) n° 1303/2013]

11. ÉVALUATION DE LA RÉALISATION DU PROGRAMME OPÉRATIONNEL [ARTICLE 50, PARAGRAPHE 4, ET ARTICLE 111, PARAGRAPHE 4, DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]

11.1. Informations de la partie A et réalisation des objectifs du programme [article 50, paragraphe 4, du règlement (UE) n° 1303/2013]

Axe prioritaire	8 - Soutenir les services publics face à la crise du COVID-19 afin de préserver leur accès à tous.
-----------------	--

Progression dans l'atteinte des objectifs de l'Axe

Dans le cadre de la pandémie du COVID-19 qui a frappé l'Europe en 2020, la Commission européenne a proposé à travers son « Initiative d'investissement en réaction au Coronavirus » (CRII) de soutenir avec les fonds européens certaines mesures d'urgence prises par les Etats membres. Outre des mesures d'assouplissement réglementaire (aides d'Etat, commande publique, éligibilité temporelle, flexibilité entre fonds et programmes, ...), la mobilisation des crédits européens pour de nouvelles opérations a été rendue possible. L'Autorité de gestion a proposé de cofinancer les opérations d'achat d'équipements de protection individuelle réalisées en réaction immédiate au début de la crise par l'intermédiaire du FSE

Cet axe 8 a été créé pour mettre en oeuvre la Priorité d'investissement 9.IV « Amélioration de l'accès à des services abordables, durables et de qualité, y compris les soins de santé et les services sociaux d'intérêt général » via l'objectif spécifique 8.1 maintenir la mise en oeuvre des services publics sur le territoire. Le soutien européen a été concentré sur des actions réalisées en urgence par les collectivités locales et a permis notamment de prendre en charge les commandes groupées entre plusieurs collectivités.

Cet axe était doté d'une enveloppe FSE de 3,5 M€ pour un coût total de 7 M€.

Au terme du programme, les dépenses éligibles déclarées par les bénéficiaires à l'Autorité de Gestion s'élève à hauteur de 8,3 M € euros soit 118 % de l'investissement initialement prévu.

10 opérations ont été réalisées au titre de cet axe et ont permis de soutenir 21 entités différentes notamment : la région Nouvelle-Aquitaine, les 5 départements du territoire Aquitaine (Dordogne, Gironde, Landes Lot et Garonne, Pyrénées Atlantiques) ainsi que les agglomérations de Bordeaux, Pau et Bayonne. Elles ont concerné des achats de matériels divers liés à la crise COVID 19, masques notamment et équipements de protection individuelle à destination des agents de ces entités et des structures et services relevant de leurs compétences sur le territoire Limousin.

Axe prioritaire	1 - Accroître les capacités d'innovation de l'économie de l'Aquitaine en confortant son écosystème de l'innovation, le développement et la compétitivité des entreprises
-----------------	--

Progression dans l'atteinte des objectifs de l'Axe

A l'échelle de l'axe 1 :

Au terme du programme, l'axe 1 enregistre 347 opérations réalisées. Ces opérations concernent près de 32000 entreprises aidées par un soutien financier ou non financier.

La cible physique du cadre de performance est largement dépassée avec 11252 entreprises attendues pour 2023. L'amplitude de cet écart important s'explique notamment par la programmation en dernière phase d'un nombre important d'opérations portées par des structures d'appui aux entreprises touchant un plus grand nombre d'entreprises dans le cadre d'opérations collectives notamment liées à la création d'entreprises.

En terme d'investissement, la cible financière du cadre de performance est atteinte à un niveau de 107 % avec 544,2 M€ euros de certifiés.

Situation selon les objectifs spécifiques

Au terme du programme au sein de l'objectif 1.1, qui vise à « **Augmenter les capacités de recherche appliquée, de développement technologique et d'innovation dans le cadre de la stratégie de spécialisation intelligente de l'Aquitaine** », 99 dossiers ont été réalisés pour un investissement total de 152,1 M€ et une subvention UE de 68 M€, soit un taux moyen de 44,7 %.

En terme de type d'action soutenue, 67 concernent les investissements et programmes structurants des laboratoires de recherche (25) et des centres de compétences en innovation (42). , 16 les opérations de renforcement du potentiel régional de formation de chercheurs et d'ingénieurs (construction ou extension de plateformes ou de bâtiments des établissements de recherche et d'enseignement) et 14 concernent la diffusion de la culture de l'innovation auprès du public, en particulier des jeunes, et des entreprises (les Centres Culturels Scientifiques Techniques et industriels CCSTI).

Tout type de soutien confondu, direct ou indirect 5564 entreprises ont bénéficié du FEDER. Concernant plus particulièrement les programmes de R&D, 198 nouveaux chercheurs ont pu ainsi bénéficier d'un soutien.

Suivant les cibles fixées pour l'objectif 1.1, concernant les entreprises et les chercheurs bénéficiaires les cibles ont été atteintes. Concernant la fréquentation des 2 CCSTI (Cap Sciences et Lacq Odyssée), elle atteint près de 1 620 000 visiteurs soit 80 % de la cible attendue en notant ici un impact négatif sur la fréquentation pendant la période COVID 2020-2021.

A noter ici en terme de contribution au résultat recherché de l'OS, qu'à l'échelle Nouvelle-Aquitaine, les effectifs de R&D ont continuellement progressé sur la période.

Au terme du programme au sein de **l'objectif 1.2, qui vise à « Accroître et accélérer la mise sur le marché de produits ou procédés innovants »**, 49 dossiers ont été réalisés pour un investissement total de 129,2 M€ et une subvention UE de 39,4 M€, soit un taux moyen de 30,5 %.

Selon le type d'action soutenue, 35 concernent les programmes d'innovation des entreprises, 6 les programmes d'actions des structures d'interface (portées par l'Agence régionale de l'innovation), 8 la connaissance et la diffusion de l'innovation dans l'économie (8 actions de filière agro-alimentaire, chimie, métallurgie ainsi qu'une étude régionale sur la performance industrielle).

2845 entreprises ont bénéficié du FEDER, dont 35 dans le cadre d'une aide directe de R&D, et 2796 par l'intermédiaire de structures d'appui.

Suivant les cibles fixées sur cet OS, 6/7 ont été atteintes ; c'est notamment le cas pour le nombre d'entreprises visées, pour les bénéficiaires d'aides directes, pour l'investissement privé sélectionné qui atteint près de 80M€. Noter ici en terme e résultat, qu'à l'échelle régionale les dépenses de R&D des entreprises ont continuellement progressé sur la période de programmation.

A la fin du programme au sein de **l'objectif 1.3, qui vise à "Accroître la pérennité des PME nouvellement créés et reprises"**, 117 dossiers ont été réalisés pour un investissement total de 89,1 M€ et une subvention UE de 27,2 M€, soit un taux moyen de 30,5 %.

Selon le type d'action soutenue, 58 concernent l'accompagnement à la création ou reprise d'entreprises, dont 56 portés par des structures d'appui et 2 instruments financiers (fonds de prêts d'honneur dédiés à la création d'entreprises, 8 visent, la consolidation et professionnalisation du réseau d'appui territorial, notamment la construction ou l'extension de pépinières, 41 opérations l'appui à l'accompagnement des entreprises innovantes par les technopoles, 9 projets des investissements d'entreprises hors spécialisation, 2 projets le soutien aux inventeurs.

Concernant les entreprises 29 ont bénéficié du FEDER dans le cadre d'une aide directe et 22264 d'une aide indirecte par l'intermédiaire de structures d'appui. Enfin, l'investissement privé atteint 27M€..

En terme de contribution au résultat recherché, le taux de survie des jeunes PME à l'échelle régionale a progressé, et de manière plus marquée pour les jeunes entreprises soutenues.

A la fin du programme au sein de **l'objectif 1.4, qui vise à « Accroître la taille des PME »**, 82 dossiers ont été réalisés, pour un investissement total de 173,8 M€ et une subvention UE de 35,8 M€, soit un taux moyen d'intervention de 20,6 %.

En terme de type d'action soutenue, 61 projets concernent des investissements de modernisation des PME (investissements matériels et immobiliers), 13 opérations des projets collectifs (essentiellement des programmes d'accueil d'investisseurs et un salon sur la maintenance aéronautique) ainsi que la mise en place de 2 instruments financiers, un Fonds de co-investissement et un fonds de prêts d'honneur dédiés au

développement des entreprises.

En fin de programme, tout type de soutien confondu, 1423 entreprises ont bénéficié du FEDER, dont 61 dans le cadre d'aides directes, 648 par l'intermédiaire de structures d'appui et 54 par l'intermédiaire d'instruments financiers.

Du point de vue des cibles 5/6 ont été atteintes ; c'est le cas pour le nombre d'entreprises visées, pour la création d'emplois ainsi que pour l'investissement privé attendu. Seule la cible du nombre d'entreprises bénéficiaires d'un soutien par l'intermédiaire d'instruments financiers reste légèrement en deçà du résultat attendu en raison de l'impact économique de la crise COVID.

En terme de résultats le nombre d'ETI a légèrement progressé à l'échelle régionale. Le soutien du FEDER à la croissance des PME a permis de conforter cette trajectoire.

Contribution à la stratégie de spécialisation intelligente

L'Axe 1, et plus particulièrement les objectifs spécifiques 1.1 (capacité de recherche) et 1.2 (R&D des entreprises) mais également à la marge l'objectif 1.3 (création d'entreprises) contribuent à la stratégie de spécialisation intelligente.

Au total 187 projets sélectionnés au terme du programme sont fléchés sur un ou plusieurs domaines S3. Suivant les 11 domaines de spécialisation de la S3 Aquitaine, la répartition s'établit comme suit par ordre décroissant :

- « Chimie et industrialisation des matériaux » (60 projets),
- « L'usine compétitive centrée sur le facteur humain » (29 projets),
- « Systèmes laser, photonique et imagerie » (28 projets),
- « Agriculture de précision et éco-efficience agroalimentaire » (24 projets),
- « Parcours de soin intégrés et techniques d'assistance au paiement » (21 projets),
- « Mobilisation de la biomasse et éco-efficience agroalimentaire » (16 projets),
- « Ecoconstruction à base de bois et efficacité énergétique du bâtiment » (14 projets),
- « Logiciels embarqués et objets connectés » (12 projets),
- « Systèmes et données pour la mobilité propre et intelligente » (10 projets),
- « Géoscience, métrologie / monitoring pour une gestion durable des ressources naturelles » (8 projets) ;
- "Délivrance intelligente d'actifs pour le bien-être et la santé" (1 projet),

s'ajoutent à ces projets les actions transversales non thématiques en faveur de la recherche-développement-innovation (34 projets).

Sur l'ensemble de l'axe 1, 308 M€ soit 57,6% des investissements de l'axe ont été fléchés sur les domaines de spécialisation. Ces investissements reflètent les filières à fort potentiel pour la Région dont la majorité

a été reprise pour la S3 2021-2027.

Axe prioritaire	10 - Accompagner la relance du territoire néo-aquitain verte, résiliente et numérique
-----------------	---

REACT UE Volet FSE

Dans le cadre des effets de la pandémie de la COVID-19 qui a frappé l'Europe en 2020, la Commission européenne a proposé à travers son plan de relance Next Génération EU, la mobilisation de crédits FEDER-FSE supplémentaires au titre de l'initiative « REACT-EU » afin de soutenir la réparation des dommages économiques et sociaux engendrés par la crise tout en préparant une reprise écologique numérique et résiliente de l'économie.

React UE relève de l'OT 13 et plus précisément de la priorité 13.i

En Nouvelle Aquitaine, pour l'ensemble de trois programmes FEDER- FSE mis en œuvre sur le territoire régional, l'Autorité de gestion a souhaité soutenir des publics particulièrement fragilisés par la crise COVID.

Trois grands types d'action ont été priorisées par l'Autorité de gestion , les actions en faveur de la formation et de l'emploi, les actions de promotion de l'alternance, et développement de l'orientation

La modification de chacun des trois programmes FEDER FSE a été adoptée en septembre 2021 et s'est traduite par la création d'un axe spécifique.

Dans le cadre du programme Aquitaine il s'agit de l'axe 10 FSE. Il est doté d'une enveloppe FSE de 10,4. M€ pour un coût total de 13 M€.

Au terme du programme 27 opérations ont été réalisées. les dépenses déclarées par les bénéficiaires à l'Autorité de gestion s'élèvent à 6,2 M€ soit 48% des investissements prévus initialement.

Pour 12 de ces opérations il s'agissait des formations qualifiantes concernant 321 participants en recherche active d'emploi. 74% des participants sont des hommes, près de 33 % des participants sont âgés de moins de 25 ans et 75% des participants ont obtenu une qualification.

Suivant les enquêtes menée près de 65 % des participants étaient en emploi à 6 mois après leur sortie de l'action.

Bilan par type d'action :

Au titre de la formation et de l'emploi :

- Les actions de formation dans le cadre du Programme Régional de Formation répondant aux diagnostics prospectifs de filières du territoire.

Parmi les 12 actions de formation en lien avec les conséquences de la crise, 7 étaient liées aux enjeux numériques (développeurs, gestion réseau, ingénierie numérique), 2 à l'environnement (énergie renouvelable et économie circulaire), une aux métiers de l'industrie, et 1 aux métiers de la santé (gérontologie). Une action de remobilisation portée par l'AFPA concernant plus particulièrement l'amorce de parcours dans 4 secteurs en tension fragilisés par la crise: l'industrie, logistique, hôtellerie restauration et services à la personne et aux entreprises

- Les actions d'accompagnement à la transformation des procédés pédagogiques (ingénierie, outils, ressources, professionnalisation des acteurs...).

A ce titre a été réalisée un projet d'Ingénierie pédagogique du futur avec Aerocampus Aquitaine permettant dans la filière aéronautique le développement de nouvelles actions d'accompagnement par la transformation des procédés pédagogiques et l'adaptation de l'offre de formation aux conséquences de la crise sanitaire ainsi qu'aux attentes des nouvelles génération

- L'appui aux initiatives territoriales pour l'emploi et la formation permettant le maintien, l'adaptation des emplois et le développement des compétences dans les territoires impactés par la crise.

Citons ici une action comme le Bus de l'artisanat (Chambre des métiers), action itinérante qui vise à réparer les effets négatifs engendrés par la crise et de préparer l'avenir de l'artisanat, notamment par une meilleure orientation des publics, une lutte contre la fracture numérique et un accompagnement des entrepreneurs installés ou en devenir.

- Les actions de soutien à la création d'emploi pour le lancement d'activités nouvelles générées par la crise. Sur ce champ les actions ont plutôt été soutenues sur le FEDER

Au titre de la promotion de l'alternance :

- Les actions visant à conforter les effectifs d'apprentis dans le contexte de crise et à poursuivre le développement de l'alternance (soutien aux apprentis, aux établissements ou aux entreprises..).

8 actions en faveur de l'apprentissage ont été réalisées vers des métiers en tension suite à la crise , dont 1 l'artisanat, 2 vers le commerce et l'industrie, 4 vers le secteur agricole et agro-alimentaire, projets portés par les chambres de Commerce et des Métiers ou des CFA et 1 par une association territoriale Territoires solidaires) visant des publics fragilisés par la crise.

Au titre du développement de l'orientation trois types d'actions étaient visés :

- Les actions d'accompagnement des publics jeunes visant la remobilisation vers la formation et/ou l'emploi.

A ce titre citons la réalisation de 2 actions de remobilisation des jeunes sur les filières sportives, et une action de lutte contre le décrochage scolaire, projets portés par des associations sportives ou d'insertion.

- Les actions visant la promotion des formations et des métiers à travers l'information, le conseil et l'accompagnement des groupes cibles.

Relevons ici une action visant l'orientation vers les plus jeunes par des ateliers collectifs (programme Association Colombus)

- Les dispositifs de coordination et de développement des actions partenariales visant à répondre à une meilleure structuration des réseaux d'orientation sur le territoire.

Citons ici l'action en réseau du Centre régional d'information jeunesse Nouvelle-Aquitaine, avec l'appui de ses antennes territoriales, qui vise à construire des réponses adaptées aux jeunes en sortie de crise sanitaire.

Portée et limite de React UE FSE

React UE FEDER FSE a fait l'objet à l'échelle nationale d'une évaluation mutualisée pilotée par l'ANCT et associant l'ensemble des Autorités de gestion.

L'évaluation REACT UE a montré que les projets soutenus par le FSE dans ce cadre ont été l'occasion de cibler des publics particulièrement fragilisés par la crise COVID ;

En terme de résultats plu macro économique, la région Nouvelle Aquitaine et chacune des 3 ex région avait retrouvé dès 2022 le niveau d'emploi d'avant Covid.

Cet axe a cependant connu des difficultés de programmation : Les marchés de formation sur des thématiques nouvelles n'ont pas tous trouvé un prestataire (marchés infructueux) ainsi que leur public. Par ailleurs les contraintes inhérentes à la mise en œuvre de REACT-EU et plus largement à la gestion des fonds européens ont pu limiter la capacité à cibler et atteindre les publics visés.

L'évaluation REACT UE a démontré que :

- Les projets soutenus par le FSE dans ce cadre ont été l'occasion de cibler des publics particulièrement fragilisés par la crise COVID ;
- La contrainte du calendrier de mise en œuvre n'a pas permis de totalement déployer des actions nouvelles eu égard au besoin de réactivité face à la crise, d'où une priorisation sur des projets matures en raison des exigences de la date de fin d'éligibilité des dépenses au 31/12/2023
- Des contraintes règlementaires et administratives liées aux fonds européens opérant un « filtre » sur les porteurs de projets potentiels qu'ils soient publics ou privés (moyens d'ingénierie suffisants, capacités de trésorerie pour avancer les fonds...)

Axe prioritaire

11 - Assistance technique FEDER REACT-UE

L'Axe 11 correspond à l'assistance technique pour REACT-UE, dans sa composante FEDER.

Il est doté d'une enveloppe de 3,89 M€ de fonds européens pour un coût total de 7.79 M€.

L'Autorité de gestion a fait le choix de recourir au Financement à taux forfaitaire de l'assistance technique – conformément au règlement délégué (UE) n° 2019/1867 relatif au financement de l'Assistance Technique à taux forfaitaire entré en vigueur le 9 novembre 2019.

Au terme du programme 6,19 M€ ont été certifiés (79,36%)

Axe prioritaire

12 - Assistance technique FSE REACT-UE

L'Axe 12 correspond à l'assistance technique pour REACT-UE, dans sa composante FSE.

Il est doté d'une enveloppe de 0.433 M€ de fonds européens pour un coût total de 0.86 M€.

L'Autorité de gestion a fait le choix de recourir au Financement à taux forfaitaire de l'assistance technique – conformément au règlement délégué (UE) n° 2019/1867 relatif au financement de l'Assistance Technique à taux forfaitaire entré en vigueur le 9 novembre 2019.

0,251 M€ de dépenses certifiées au terme du programme (28,9%)

Axe prioritaire	2 - Améliorer l'accès à l'emploi par la formation tout au long de la vie, qui facilite l'acquisition de compétences en répondant aux besoins des entreprises, et par une action sur tous les leviers de la création d'activités et d'emplois
-----------------	--

A l'échelle de l'axe 2, FSE+IEJ, au terme du programme, on enregistre 1180 opérations réalisées.

Concernant le cadre de performance, l'axe 2 visait à accompagner avec le Fonds social au moins 18300 demandeurs d'emplois et avec l'IEJ 12000 jeunes NEET. A la fin du programme les objectifs ont été atteints avec plus de 21600 chômeurs pour le FSE et plus de 13600 jeunes NEET demandeurs d'emploi pour l'IEJ.

La cible financière 2023 du cadre de performance pour le FSE est quant à elle atteinte à un niveau de 109,6 % avec 143,9 M€ certifiés en fin d'année pour un objectif de 134,6M€ pour 2023. Pour l'IEJ la cible financière est atteinte à 97% avec 30,8M€ certifiés pour 31,8M€ fin de programme.

La situation suivant les 6 objectifs spécifiques :

Objectif Spécifique 2.1 A la fin du programme, au sein de l'**objectif 2.1, qui vise à "Accroître l'accès à l'emploi par la formation tout au long de la vie"**, 232 projets ont été réalisés, pour un investissement total de 53,7 M€ et une subvention UE de 22,7 M€ soit un taux moyen d'intervention de 42,3%.

Au regard des bilans d'action avec participants transmis en fin de programme à l'Autorité de gestion on dénombre un total de 20786 participants dont 19679 chômeurs bénéficiaires du programme. Considérant l'ensemble des participants 55% ont moins de 25 ans et 59% sont des femmes.

Concernant les mises en concurrence, dans le cadre du programme de formation de la Nouvelle Région, 177 actions ont été soutenues dont 16 concernent les compétences clés et 59 des formations qualifiantes à destination des demandeurs d'emploi, 40 des actions d'orientation et d'accompagnement, et 62 projets sont des actions de formation en faveur des personnes sous-main de justice.

Concernant les subventions, 54 actions ont été réalisées visant majoritairement les publics prioritaires notamment : des validations des acquis de l'expérience - pour les personnes handicapées (2), des formations-insertions de jeunes sous-main de justice (9), ou des actions innovantes correspondant à des

besoins spécifiques, pour lever les freins liés à la mobilité (1), liées aux compétences numériques (12), aux développements de formations artistiques (11), aux métiers de la solidarité internationale (8), des formations en accompagnement au déploiement du THD (3), des nouvelles pratiques agricoles sur des territoires ciblés (2), .

En fin de programme, ces actions ont bénéficié à plus de 20500 personnes sans emplois pour une cible attendue de 18000 participants.

OS 2.2 Au sein de l'**objectif 2.2, qui vise à "Accroître la qualité et l'efficacité du système d'orientation et de formation aquitain"**, 235 projets ont été réalisés, pour un investissement total de 44,1 M€ et une subvention UE de 22 M€, soit un taux moyen de 49,9 %.

Sur cet OS une part importante des actions a été programmée en faveur de l'apprentissage (104 opérations) dans le cadre d'un appel à projets visant à améliorer la qualité du système d'apprentissage aquitain (innovations pédagogiques, travail sur la relation entreprise/centre de formation/apprenti, mobilité des apprentis, promotion et développement de l'apprentissage...). A noter dans le domaine de l'apprentissage également le soutien aux concours des Olympiades des métiers (4 projets).

Le soutien au service public régional d'orientation est également un des axes forts de cet OS avec notamment la mise en place d'Espaces Métiers sur le territoire de l'ex-Aquitaine (107 opérations). Les Espaces Métiers sont des lieux placés le plus souvent au sein d'une mission locale dont l'objet principal est d'accueillir et informer le public pour l'accompagner dans son orientation professionnelle, en présentant une offre lisible des services existants sur le territoire en termes de formation, accès à l'emploi...). A noter également parmi les opérations structurantes, le soutien au réseau « information-jeunesse régional » (7 opérations) et les actions en faveur de la lutte contre l'illettrisme (7 projets). Par ailleurs 5 projets d'innovation ou modernisation de l'offre de formation ont aussi été soutenus (dématérialisation et ingénierie pédagogique...).

Au regard des cibles 2023, cet objectif spécifique atteint ainsi 237 projets réalisés sur un total de 300 attendus au terme du programme. Le caractère annuel ou pluriannuel de certaines programmations, le périmètre territorial variable de certains projets (Espaces métiers – multi sites) et l'amplitude large de certaines actions (ex apprentissage) expliquent cet écart en nombre de projets.

OS 2.3 - Au terme du programme au sein de l'objectif 2.3 qui vise à « Faciliter l'accès et le maintien dans l'enseignement supérieur de jeunes issus des zones géographiques les plus touchées par la pauvreté ou appartenant à un des groupes cibles les plus menacés de discrimination ou d'exclusion sociale », 9 projets ont été réalisés, pour un investissement total de 7,5M€ et une subvention UE de 3,8 M€ soit un taux moyen d'intervention de 51,9 %.

Quatre projets sont portés par l'université de Bordeaux visant la lutte contre le décrochage étudiant : une action visant à créer un dispositif de médiation et d'accompagnement pour des lycéens/étudiants atteints d'altérités singulières (ex difficultés de santé), un projet associant l'université de Bordeaux et Pau lié à l'orientation des lycéens, la lutte contre le décrochage scolaire et universitaire et l'accompagnement à l'entrepreneuriat et l'insertion professionnelle ; une action préparatoire à l'entrée universitaire à la faculté de droit, destinée à prévenir le décrochage. Un projet est porté par l'Université de Bordeaux Montaigne

de soutien et d'accueil des Réfugiés et demandeurs d'Asile vers l'enseignement supérieur associant apprentissage linguistique et accompagnement de parcours notamment par un système de tutorat. Deux projets ciblés sont portés par deux écoles d'enseignement supérieur visent à permettre aux jeunes d'accéder à des parcours spécifiques peu accessibles à certains publics (art dramatique, nouveaux métiers de l'industrie du futur). Un dernier projet est porté par une association qui intervient auprès de jeunes des quartiers de la politique de la ville pour promouvoir des parcours vers l'enseignement supérieur.

OS 2.4 - Au sein de l'objectif 2.4 dédié à la mise en œuvre de l'IEJ, qui vise à "accroître l'accès des aquitains de moins de 26 ans qui ne travaillent pas ne font pas d'études ou ne suivent pas de formation (NEET)", 303 projets ont été réalisés, pour un investissement total de 30,8 M€ et une subvention UE de 19,9 M€ soit un taux moyen d'intervention de 64,8 %.

Ils correspondent majoritairement en mode marchés aux actions du Programme Régional de Formation au bénéfice des NEET (264 projets). En mode subvention, 19 projets à destination des jeunes NEET correspondent à une offre d'accompagnement et d'insertion professionnelle complémentaire et novatrice sur le territoire Aquitain. Sont soutenus ainsi 2 écoles de la 2ème chance, 13 actions d'accompagnement vers l'alternance, un projet de soutien à la création d'entreprises, 2 accompagnements innovants dans le domaine artistique et une action d'accompagnement de jeunes issus du service civique (IDE). Ces opérations touchent près de 14080 jeunes NEET dont 13563 chômeurs dépassant ainsi l'objectif 2023 (12000). Pour le bilan détaillé de cet OS confère les parties spécifiques IEJ point 5 Mise en œuvre IEJ et point 18 du rapport final.

OS 2.5 A la fin du programme au sein de l'objectif 2.5, qui vise à "Augmenter le nombre de créateurs-repreneurs issus notamment des publics les plus éloignés des dispositifs classiques d'accompagnement à la création d'activité, 89 projets ont été réalisés pour un investissement total de 11,2 M€ et une subvention UE de 5,3 M€, soit un taux moyen de 47,4 %.

En terme de types d'actions soutenues, une majorité de projets (58) concernent le dispositif d'accompagnement à l'installation en agriculture (diagnostic, étude économique et éventuellement suivi) qui s'adresse en amont des projets à des personnes souhaitant créer ou reprendre une exploitation agricole ; 31 autres projets correspondent à des dispositifs d'accompagnement à la création-reprise d'activités dans d'autres secteurs, certains ciblés sur des publics ou territoires ou thématiques spécifiques : entrepreneuriat féminin (13), publics des quartiers prioritaires (11) ; 7 actions visent la sensibilisation à l'entrepreneuriat notamment des jeunes avec une approche territoriale (ex Bordeaux, Bouscat, Pau, Pays Basque) ou innovante (métiers scientifiques).

En fin de programme on dénombre 7102 participants, dont 3342 participants sans emploi pour une cible fixée à 2300 demandeurs d'emplois.

Au sein de l'objectif 2.6, qui vise à "Accroître le nombre d'emplois salariés et indépendants dans le secteur de l'économie sociale et solidaire." 312 projets ont été réalisés, pour un investissement total de 29 M€ et une subvention UE de 11,9 M€, soit un taux moyen de 41,1 %.

Deux types de soutiens principalement :

Le soutien direct aux projets de créations : 203 projets sont des soutiens directs à la création ou reprise d'entreprises de l'ESS visant à la création d'emplois pérennes

Le soutien aux réseaux d'accompagnement de l'ESS : 46 projets sont des soutiens aux coopératives d'activité et d'emploi (7/8 coopératives)) qui accompagnent les créateurs sous un statut particulier (entrepreneur-salarié) et leur permettent de tester la viabilité économique de leur activité, 18 projets sont en soutien d'incubateurs de l'ESS, 29 autres projets correspondent à un soutien aux missions des têtes de réseaux d'accompagnement de l'ESS. A noter le financement de l'amorçage d'activités de petites structures en cours de création ou développant une nouvelle activité (ex dispositif spécifique France active) et quelques projets en faveur de l'innovation sociale suite à appels à projets spécifiques

Tous ces projets visent la création d'emplois salariés ou indépendants (création ou reprise d'entreprise) dans le champ de l'ESS.

Au regard des objectifs fixés pour 2023, pour l'ensemble des projets sélectionnés 251 entreprises bénéficient directement du FSE et plus de 1060 par l'intermédiaire de coopératives d'activité ou d'appui à l'amorçage, pour un objectif total initial de 750 entreprises attendues au terme du programme. En termes de résultats, la création de plus de 565 emplois est estimée en lien avec les projets soutenus.

Axe prioritaire	3 - Développer de nouveaux usages dans l'économie numérique et de nouveaux e-services au profit de tous les aquitains, tout en menant une stratégie concertée d'extension des réseaux
-----------------	---

Axe 3 – Développer de nouveaux usages dans l'économie numérique et de nouveaux e-services au profit de tous les aquitains tout en menant une stratégie concertée d'extension des réseaux.

Au terme du programme l'Axe 3 enregistre 129 opérations réalisées générant un investissement 60,9 M€ avec un taux moyen de subvention UE de 49,2 %.

Concernant les objectifs physiques du cadre de performance l'un est très proche de la cible avec 97 investissements de transformation numérique des entreprises pour 105 attendus et de 52 services publics numériques pour 39 attendus au terme du programme. La cible financière du cadre de performance est également proche de la cible avec 60,9 M€ de certifiés en fin de programme pour 64M€ attendus.

La situation par objectif spécifique :

Au terme du programme au sein de l'**objectif 3.2, qui vise à "Augmenter les usages avancés des technologies numériques par les entreprises"**, 98 dossiers ont été réalisés, pour un investissement total de 13,1 M€ et une subvention UE de 5,8 M€ soit un taux moyen de 44,2 %.

En terme de type d'action soutenue, 97 projets concernent le dispositif chèques innovation TIC (ou

transformation numérique) et 1 projet d'aide au développement de produits ou d'applications.

Les investissements numériques sont portés par des entreprises dans les domaines de l'industrie du commerce ou des services aux entreprises ou à la personne, qui ont bénéficié d'un appui pour le développement et l'intégration d'outils TIC pour la gestion de leur activité. Le dispositif a reçu un très bon accueil.

Au terme du programme au sein de **l'objectif 3.3, qui vise à "Accroître l'offre de services numériques à destination du public, améliorer leur qualité et leur appropriation"**, 31 dossiers ont été réalisés, pour un investissement total de 47,7 M€ et une subvention UE de 24,1 M€, soit un taux moyen de 50,6 %.

En terme de type d'action soutenue

12 contribuent au développement de nouveaux services numériques dans divers secteurs comme

- 5 le transport (ConnecTram/Keolis, système de billetterie/Agglo Côte Basque, Région Nouvelle-Aquitaine),
 - 5 l'éducation et la formation (plateforme technique Poppy, BTP CFA Aquitaine, Région Nouvelle-Aquitaine),
 - 4 l'environnement (Surfrider Foundation, GIP Littoral, Fédération de pêche),
 - 3 la santé les services aux personnes (DomAssist,),
 - 3 le tourisme (contenus numériques de Lascaux, compagnon de visite de la Cité du vin de Bordeaux)
 - 3 la sensibilisation et accompagnement à l'utilisation des e-services vers les entreprises (action Chambre des métiers, tiers lieu)
-
- 5 projets correspondent à la création et modernisation des plateformes thématiques d'e-administration mutualisées (plateforme marchés publics, plateforme de services à destination des collectivités en Dordogne, en Nouvelle-Aquitaine)
 - 4 projets coordonnés de plateformes d'information géographiques (GIP aménagement du territoire et gestion des risques).

Quelques exemples de projets :

Transformation numérique des entreprises, aperçu de certains investissements numériques accessibles en ligne :

- Commerce / sport > <https://www.sports-aventure.fr>
- Fabrication rénovation siège d'ameublement d'intérieur : <http://latelierbash.fr/>
- Agroalimentaire : <https://www.bioloklock.com/>

Développement de services, aperçu de quelques services en ligne :

- Education > Des kits robotiques open-source pour l'éducation ; <https://www.poppy-education.org/>
- Plateforme cartographique partagée : <https://portail.pigma.org/>
- Services de Collectivités : <http://www.atd24.fr/8-administration-numerique.html>
-

Axe prioritaire	4 - Poursuivre l'engagement de l'Aquitaine sur la voie de la transition écologique et énergétique
-----------------	---

A la fin du programme Aquitaine 14-20, l'axe 4 "**Energie, Climat, Environnement**" enregistre 295 opérations réalisées.

Concernant le cadre de performance de l'axe :

- sur le volet des réalisations physiques, sur 5 cibles fixées, quatre ont été atteintes ou dépassées et l'une a été atteinte à plus de 85 % :

- la capacité supplémentaire de production d'énergie renouvelable avec 27 Mwh réalisés sur 18 MWh attendus pour 2023) ;
- 21 pôles d'échanges réalisés au terme du programme sur 10 attendus initialement ;
- le site de Lascaux IV est réalisé avec 986m² d'aménagement du fac simulé ;
- Sur le plan de l'efficacité énergétique, la cible concernant les rénovations thermiques de logements a été atteinte à plus de 86% avec 6472 logements rénovés .
- Enfin la dernière cible concerne l'atteinte d'un niveau de performance thermique de 50Kwh /m². an en moyenne pour les bâtiments publics. Elle est respectée avec un niveau de 49Kwh/m² observés après travaux.

- sur le volet de la réalisation financière, l'axe 4 atteint un niveau de d'investissement de 101 % avec un montant de 387 M€ de dépenses certifiées.

La situation des réalisations et résultats par objectif spécifique :

OS 4.1

A la fin du programme au sein de l'**objectif 4.1, qui vise à "Accroître la production d'énergies renouvelables à partir de la biomasse, de la géothermie et des ressources marines"**, 19 dossiers ont été réalisés, pour un investissement total de 109,1 M€ et un co-financement UE de 31,4 M€, soit un taux moyen de 28,3 %.

Principalement deux types d'action sont soutenues : 17 investissements matériels et immobiliers dans des équipements de production d'énergies renouvelables ou récupération de chaleur et 2 investissements immatériels.

Suivant le type d'énergie, **12 projets concernent la biomasse** (7 créations et ou extensions d'unité de méthanisation et 5 chaufferies bois avec réseaux de chaleur et une plateforme de broyage bois) ; **2 projets la géothermie** (notamment réseau chaleur urbain) et **4 projets la seule récupération de chaleur** (1 pour site de la Poyade (33) pour le chauffage de serres agricoles et **3 pour le réseau de chaleur** du quartier St Jean Belcier à Bordeaux) et **un projet houlomoteur**.

La cible est également dépassée pour la diminution annuelle estimée des gaz à effet de serre avec une diminution de 91 500 TeqCO² pour un total de 88 000 teq CO² attendus au terme du programme qui s'explique notamment par la haute performance des opérations de récupération de chaleur.

OS 4.2

A la fin du programme, sein de l'**objectif 4.2, qui vise à "Réduire l'intensité énergétique des entreprises"**, 8 dossiers ont été réalisés, pour un investissement total de 20,4 M€ et une subvention UE de 5,6 M€, soit un taux moyen de 27,4 %.

Suivant le type d'action soutenue, 5 projets sont des investissements matériels des entreprises visant des réductions de consommation énergétique, et trois des investissements concernant l'utilisation de technologies innovantes (Bus à Hydrogène à PAU), le développement d'une technologie d'optimisation de photo voltaïque en autoconsommation (CEA), et l'utilisation du bioGNV dans les transports publics (Landes)

Ces investissements entraine au total une diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre de 16351 teq CO² pour un total de 18000 Teq CO² attendus au terme du programme.

OS 4.3

A la fin du programme, au sein de l'**objectif 4.3 qui vise à "Accroître l'efficacité énergétique pour réduire la consommation finale d'énergie des bâtiments publics et du logement"**, 55 projets ont été réalisés pour un investissement de 106 M€ et une subvention UE de 16,7 M€ soit un taux moyen de 15,7 %.

Sur 55 projets réalisés :

- 49 concernent des rénovations thermiques d'habitat social pour 6493 ménages,
- 5 projets une rénovation de bâtiment public
- et un projet correspond au programme d'animation du plan de rénovation énergétique aquitain porté par la Région.

Les réhabilitations thermiques des opérations terminées entraînent une diminution de gaz à effet de serre de 6845 Teq CO². Concernant les bâtiments publics, le niveau de performance énergétique atteint en moyenne 48Kwh/m² pour 50Kwh /m² maximum attendu.

En terme de résultats attendus dans le domaine les énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique, suivant les OS ces projets apportent une contribution aux résultats suivants constatés en fin de programme à l'échelle régionale:

- OS 4.1 - une part croissante d'énergie renouvelable dans la consommation totale d'énergie passant de 20% en 2014 à 28,7% en 2023 (Source AREC)
- OS 4.2 - une baisse de la part de la consommation d'énergie des industries dans la consommation régionale Nouvelle-Aquitaine diminuant de 23% en 2014 à 19% en 2023 (source AREC)
- OS 4.3 - une augmentation de la performance énergétiques des logements, fin 2023, 62,9 % des logements locatifs du parc social régional appartiennent aux 3 classes les plus économes A, B, C soit < à 150 kwh/m². C'est 11,9 points de plus que le taux du parc social de France métropolitaine. (Source DREAL)

OS 4.4

A la fin du programme au sein de **l'objectif 4.4, qui vise à "Accroître la fréquentation des modes durables de déplacement"**, 39 dossiers ont été réalisés, pour un investissement total de 59,1 M€ et une subvention UE de 19,9 M€, soit un taux moyen de 33,6 %.

Suivant le type d'action soutenue,

- 17 opérations concernent la création et l'aménagement de pôles d'échanges multimodaux ; en Gironde, Ambares, Arcachon, Biganos, Bouscat, Cenon, Gujan, Marcheprime, Pessac, le Teich, en Dordogne, Périgueux, en Lote Garonne Marmande et en Pyrénées Atlantiques Bayonne, Hendaye, Pau
- et 22 opérations des extensions et aménagements du réseau de véloroutes voies vertes (3 Dordogne, 3 Gironde, 2 Landes, 1 Lot et Garonne, 13 Pyrénées Atlantiques).

En terme de résultat attendu ces projets favorisent l'utilisation des transports publics qui connaissent notamment sur les trains régionaux une augmentation de la fréquentation de +32% depuis 2014 (Source

NA)

OS 4.5

Au terme du programme au sein de l'**objectif 4.5, qui vise à "Réduire la vulnérabilité des populations les plus exposées aux risques d'inondation, d'érosion-submersion et de pollution de l'eau"**, 79 dossiers ont été réalisés, pour un investissement total de 51,3 M€ et une subvention UE de 26,6 M€, soit un taux moyen de 51,9 %.

En terme de type d'action soutenue,

- 70 visent le renforcement des connaissances, l'élaboration de stratégies d'adaptation aux changements climatiques et la sensibilisation des acteurs et du grand public aux impacts du changement climatique,
- 9 la réalisation de travaux (réhabilitation du cordon dunaire sur la commune de Capbreton, confortement de digue à la Teste, installation de postes de secours mobiles dans 5 communes côtières) e.

En termes de risques 35 projets concernent le risque d'inondation-submersion (exemple : plans communaux de sauvegarde ; programmes d'action et de prévention des inondations) ; 9 le risque de pollution et 35 les risques littoraux d'une manière plus générale (GIP Littoral, EUCC France-Atlantique).

Suivant les cibles fixées pour 2023, sur la base des opérations sélectionnées certaines sont déjà atteintes. C'est le cas pour le nombre d'habitants concernés par les pollutions avec 659 595 habitants bénéficiant de mesures pour 190000 attendus. La cible est atteinte pour moitiés pour les mesures de protection contre les inondations : 646087 habitants pour les opérations sélectionnées pour 1,3 M hab. attendus en fin de programme.

OS 4.6

L'objectif 4.6 vise à " Développer le tourisme autour d'un patrimoine culturel exceptionnel : le site de la grotte préhistorique de Lascaux » et concerne plus précisément la construction du fac-similé de la grotte ainsi que les espaces d'installation. Ces travaux portés par le Conseil Départemental de la Dordogne se sont terminés fin 2016 et couvrent un aménagement de 986 m² conformément aux objectifs fixés. Ils ont été réalisés dans le cadre de cet objectif pour un investissement éligible prévisionnel de 9,6M€ et une subvention UE programmée de 7,6 M€. Cette opération s'articule avec la réalisation de contenus numériques qui sont soutenus dans l'objectif 3.3 de l'axe 3. Lascaux IV, Centre international de l'art pariétal de Montignac (24) a ouvert mi-décembre 2016 et a été inauguré par le Président de la République. Le site a reçu près de 490000 visiteurs en 2017 et 380000 en 2018 et depuis a enregistré une fréquentation de environ 400 000 visiteurs par an excepté sur les années Covid 2020-2021. Pour en savoir plus : <http://www.lascaux.fr/fr>

OS 4.7

A la fin du programme, au sein de **l'objectif 4.7 qui vise à "Préserver et restaurer la biodiversité et les continuités écologiques"**, enregistre le plus grand nombre de dossiers réalisés (94), pour un investissement total de 31,1 M€ et une subvention UE de 13,9 M€, soit un taux moyen de 44,9 %.

Deux types d'action soutenue : des travaux visant à la préservation et au rétablissement des continuités écologiques 36 projets sélectionnés portant essentiellement sur la restauration de poissons migrateurs et les franchissements de cours d'eau (portés par principalement par quelques acteurs clés comme Migradour, Institution Adour, Migado, fédérations de pêche...) et 58 actions d'amélioration des connaissances, d'accompagnement et de sensibilisation (portés par des associations et structures comme Cistude, BRGM, LPO, Fédération pour la pêche, Epidor, Graine d'Aquitaine, Conservatoire des races d'Aquitaine, IRSTEA, Agence régionale pour la biodiversité, GIP Littoral, Collectivités ou leurs groupements, PNR...).

Les résultats visibles sur cet OS sont autant quantitatifs que qualitatifs, améliorations de connaissances, sensibilisations, continuités restaurées, nouveaux territoires couverts par des stratégies de biodiversité, espèces et habitats protégés etc

En résumé, l'axe 4 atteint la majorité des cibles fixées pour 2023. Dans le cadre de la stratégie UE 2020, les objectifs et résultats de cet axe sont largement partagés avec les autres Fonds Feader et Feampa qui impactent fortement sur les domaines énergie, climat et environnement. Les évaluations sur ce thème ont montré la valeur ajoutée d'une intervention complémentaire entre les Fonds cf Évaluation Energies – Climat-Biodiversité OT4,5&6 (2023) https://www.europe-en-nouvelle-aquitaine.eu/sites/default/files/2023-12/Synth%C3%A8se_Eval_impact_TE_Climat_Environnement_FESI_NA_V1.pdf

Axe prioritaire	5 - Assurer le développement intégré des quartiers urbains en difficulté
-----------------	--

L'axe 5 se décline en deux objectifs spécifiques qui visent à :

- créer des activités économiques dans les quartiers en difficulté (OS 5.1),
- améliorer les conditions de vie des habitants des quartiers urbains en difficulté par leur réhabilitation physique (OS 5.2).

Douze Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) sont concernés et désignés comme organismes intermédiaires. Ces douze agglomérations comprennent 44 quartiers prioritaires pour un total

de 110 382 habitants (Insee, RP 2013). A noter que la politique de la ville en Nouvelle-Aquitaine regroupe 81 quartiers prioritaires pour un total de 209 287 habitants (dont 52,74% en Aquitaine).

Au terme du programme, l'axe 5 enregistre 50 projets au total réalisés dont 9 opérations sont liées à l'appui pour l'élaboration des stratégies urbaines intégrées qui ont été réalisées en 2014-2015 ; 13 sont des projets d'investissements (immobiliers, matériels et immatériels), dont 5 sur l'objectif 5.1 et 8 sur l'objectif 5.2.

Sur l'OS 5.1 (économie), 14 dossiers ont été réalisés pour un montant total de dépenses de 14,5 M€ et de 6,4 M€ de FEDER soit 44,2 % de l'OS 5.1. Pour mémoire 8M€ sont disponibles sur cet OS. Ces opérations correspondent à 3193 m² d'aménagement soit 6% de la cible 2023 (50000m²).

Sur l'OS 5.2, la programmation est plus importante 28,1 M€ de dépenses ont été réalisées pour un montant FEDER de 12,3 M€ soit un taux moyen de 45,3 % sur 11M€ alloués sur cet OS. Ces opérations correspondent à 32791m² d'aménagement prévus dont 13361 de réalisés soit 121 % de la cible 2023 (11000 m²).

La situation des projets par EPCI est la suivante :

Département de la Dordogne

- **Communauté d'Agglomération Bergeracoise**

- 3 quartiers à Bergerac Rive gauche, Quartier des deux rives, Quartier nord, 5563 habitants
- 4 projets ;
 - élaboration de stratégie (5.2)
 - Construction du Pôle Petite Enfance (5.2), quartier rive gauche.
 - Web association Bergerac, création d'un espace de co-working et de service d'appui à la création d'entreprises (5.1), quartier des deux rives.
 - Salle multiactivités Cyrano (5.1)

- **Communauté d'Agglomération du Grand Périgueux**

- 2 quartiers prioritaires à Coulouniex-Chamiers, Chamiers, quartier régional NPNRU, 2666 habitants
- 4 projets ;
 - élaboration de stratégie (5.2)
 - création d'un pôle artisanal (5.1), quartier Chamiers (en cours).
 - requalification du quartier du Bas-Toulon (5.2), quartier La boucle de l'Isle (en cours).
 - Construction du Pôle des solidarités (5.2)

Département de la Gironde

- **Bordeaux Métropole**

- 14 communes, 21 quartiers, 67 831 habitants concernés
- 19 projets ;

- 4 sur OS 5.1 – Economie
 - restaurant jardin pêcheur (espace vécu-quartier Bacalan- Bordeaux)
 - et Social Lab (Lormont-Cenon-Floirac-Bassens),
 - boulangerie entreprise d'insertion (espace vécu Mérignac Beaudésert)
 - Création d'un pôle entrepreneurial rue Causserouge à Bordeaux
- 15 sur OS 5.2 Conditions de vie
 - Parc Pinçon (quartier Benauges - Bordeaux),
 - Réhabilitation Salle des Fêtes (quartier du Grand Parc-Bordeaux),
 - restructuration et extension du complexe sportif (espace vécu quartier Saige-Pessac)
 - Aménagement de la place de l'Europe - quartier du grand parc
 - Aménagement de l'entrée du parc du Haut Carriet, (Lormont)
 - Aménagement Esplanade François Mitterrand
 - projet CHAPIT'Ô (Begles)
 - Aménagement Coeur de Thouars (Talence)
 - Création du Pôle d'animation et de lien social au sein du quartier prioritaire de l'Avenir (Bassens)
 - Crèche Benauges Vincent (Bordeaux)
 - Maison de la petite enfance (Mérignac)
 - Maison des Nouvelles Solidarités
 - Requalification de la place Allende
 - Requalification espaces publics de la Résidence Barthes (Gradignan)
 - Restructuration partielle et extension du COSEC de Saige (Pessac)
- **Communauté d'Agglomération du Libournais**
 - 1 commune Coutras, 1 quartier (quartier du centre), 1250 habitants
 - 1 projet ;
 - Élaboration de stratégie (5.2)
- **Communauté de Commune du Pays Foyen**
 - 2 communes (Ste Foy-Pineuilh), 1 quartier prioritaire (Quartier Bourg), 2206 habitants
 - 3 projets (5.2) ;
 - Élaboration de stratégie
 - Maison de la petite enfance (quartier Bourg de Ste Foy la Grande)
 - Restructuration et extension du cinéma La Brèche

Département des Landes

- **Communauté d'agglomération du grand Dax**
 - 1 commune (DAX) 3 quartiers (le Sablar, Cuyès, Le Gond), 3745 habitants
 - 4 projets ;
 - Élaboration de stratégie (5.2)
 - Réhabilitation d'un espace multifonctions du quartier prioritaire de Cuyès
 - Rénovation et agrandissement du cinéma le Grand Club (Dax)
 - Construction centre aquatique Dax
- **Communauté d'agglomération Le Marsan**
 - 2 communes, 2 quartiers Mont de Marsan (Le Peyrouat) et Saint Pierre du Mont (quartier la Moustey) – les deux quartiers d'intérêt régional NPNRU ; 3786 habitants.
 - 1 projet (5.2)
 - Travaux de reconstruction du Complexe Sportif Evolutif Couvert (St Pierre Du

Mont)

Département du Lot et Garonne -

- **Communauté d'Agglomération d'Agen**

- 3 quartiers (Rodrigues-Barleté/Pin/Montanou)
- 5305 habitants
- 3 projets
 - Aménagement de la place Castelvieu, de la rue du Château, et rue de la Duchesse.(Ste Livrade / Lot) (5.1)
 - Réaménagement du square du Pin (5.1)
 - Réhabilitation et extension du commerce "le petit panier" (5.2)

- **Val de Garonne Agglomération**

- 2 quartiers Marmande Baylac-Gravette (quartier d'intérêt régional NPNRU) Tonneins Coeur de Ville
- 2781 habitants
- 3 projets ;
 - élaboration de stratégie (5.2)
 - réaménagement place de la Serrurerie quartier de la Marne (5.2) (quartier cœur de ville-Tonneins)
 - projet Cesama (Marmande) 5.1

- **Communauté d'agglomération du Grand Villeneuvois**

- 2 quartiers Sainte Livrade/lot quartier Bastide au bord du Lot ; Villeneuve/Lot quartier Bastide
- 3638 habitants
- 2 projets sélectionnés et terminés ; 0,3 M€ (UE) 0,6 M€ (CT)
 - élaboration de stratégie (5.2)
 - aménagement de la place Castelvieu, Sainte Livrade (5.2)
 - Projet d'aménagement et d'extension du cinéma Rex de Tonneins (5.2)

Département des Pyrénées Atlantiques

- **Communauté d'Agglomération Pays Basque**

- 2 quartiers à Bayonne (Hauts de Ste Croix –Maubec Citadelle),
- 5452 habitants
- 1 projet
 - Élaboration de stratégie (5.2)

- **Communauté d'Agglomération Pau-Pyrénées**

- 2 quartiers à Pau, Ousse des Bois et Saragosse (national NPNRU),
- 6159 habitants
- 4 projets
 - Élaboration de stratégie (5.2)
 - Aménagement de la centralité Laherrère (Pau) (5.1)
 - Aménagement du parc central Saragosse (Pau) (5.1)
 - Pôle entrepreneurial Laherrère Pau (5.2)

Articulation avec les autres axes : la logique de l'approche intégrée est notamment visible en articulation avec les autres axes du programme (réhabilitation énergétique, action d'insertion FSE, développement économique dans les quartiers vécus...).

10% du PO FEDER-FSE Aquitain sont dédiés aux quartiers prioritaires.

Axe prioritaire

6 - Assistance technique FEDER

Axe 6 Assistance technique FEDER

Cet axe est doté de 12,8 M€ de FEDER pour un montant total d'investissements de 25,7 M€, soit un taux moyen d'intervention UE de 50%.

Il se décline en 2 Objectifs Spécifiques (OS) : 6.1 Garantir l'efficacité du pilotage du programme 6.2 Accroître l'efficacité de la communication sur l'intervention de l'union européenne en Aquitaine. L'Autorité de gestion a fait le choix de recourir au Financement à taux forfaitaire de l'assistance technique –conformément au règlement délégué (UE) n° 2019/1867 relatif au financement de l'Assistance Technique à taux forfaitaire entré en vigueur le 9 novembre 2019. Cela a impliqué la programmation en mai 2021 pour le PO de l'ensemble des crédits restants sur chaque axe d'Assistance Technique (avec déprogrammation de certaines opérations) ainsi que l'application du taux forfaitaire de 4% aux montants des dépenses déclarées (validées par Appels de fonds) pour les axes hors assistance technique, à compter de l'exercice comptable 2020-2021.

Au terme du programme au sein de l'axe 6, 3 projets réalisés, d'un coût total de 25,1 M€, soit 97,9 % de la maquette et un taux moyen UE de 54,2%.

Cette opération correspond à la programmation de dépenses d'assistance technique, déclarées de façon forfaitaire à la Commission européenne. Les actions qui s'inscrivent ici :

- Des actions visant à renforcer les moyens administratifs (humains et matériels) pour la mise en oeuvre du programme, comme la rémunération des personnels dédié ou les dépenses de formation,
- Des actions visant l'animation dont le Comité de suivi l'animation interne et externe,
- la communication,
- l'évaluation,

--

Axe prioritaire	7 - Assistance technique FSE
-----------------	------------------------------

L'axe 7 a pour vocation de prendre en charge les frais liés à l'assistance technique relevant du FSE. Pour cela il est doté de 3,15 M€ de FSE pour un montant total d'investissements de 6,3 M€, soit un taux moyen d'intervention UE de 50 %. Cet axe se décline en 2 Objectifs Spécifiques (OS) : 7.1 Garantir l'efficacité du pilotage du programme 7.2 Accroître l'efficacité de la communication sur l'intervention de l'union européenne en Aquitaine L'Autorité de gestion a fait le choix de recourir au Financement à taux forfaitaire de l'assistance technique –conformément au règlement délégué (UE) n° 2019/1867 relatif au financement de l'Assistance Technique à taux forfaitaire entré en vigueur le 9 novembre 2019. Cela a impliqué la programmation en mai 2021 pour (les 3 PO) le PO de l'ensemble des crédits restants sur chaque axe d'Assistance Technique (avec déprogrammation de certaines opérations) ainsi que l'application du taux forfaitaire de 4% aux montants des dépenses déclarées (validées par Appels de fonds) pour les axes hors assistance technique, à compter de l'exercice comptable 2020-2021.

L'axe 7 enregistre au terme du programme 2 projets réalisés pour un coût total de 5,8 M€, soit 92 % des dépenses prévues.

Cette opération correspond à la programmation de dépenses d'assistance technique, déclarées de façon forfaitaire à la Commission européenne. Les actions qui s'inscrivent ici :

- Des actions visant à renforcer les moyens administratifs (humains et matériels) pour la mise en oeuvre du programme, comme la rémunération des personnels dédié ou les dépenses de formation,
- Des actions visant l'animation dont le Comité de suivi l'animation interne et externe,
- la communication,
- l'évaluation,

Axe prioritaire	9 - Accompagner la relance du territoire néo-aquitain verte, résiliente et numérique
-----------------	--

Pour parer les effets de la pandémie dite COVID-19 qui a touché l'Europe depuis 2020, la Commission a arrêté un plan de relance : « Next Génération EU ». Dans ce cadre la mobilisation de crédits FEDER-FSE supplémentaires au titre de l'initiative « REACT-EU » permet de soutenir la réparation des dommages économiques et sociaux engendrés par la crise tout en préparant une reprise écologique numérique et résiliente de l'économie.

L'Axe 10 « Accompagner la relance du territoire néo-aquitain verte, résiliente et numérique » est la traduction de cette volonté. Les actions menées s'inscrivent dans la priorité 12, OS 11.1 et mobilisent le

FEDER.

L'axe permet de privilégier les investissements durables et pérennes, notamment ceux des PME ; de remédier aux revers subis par le programme du fait de la pandémie ; de soutenir les solutions « gagnant-gagnant » permettant à la fois de faire face aux conséquences socio-économiques négatives de la crise et favoriser la transition vers une économie verte et numérique. Il est doté de 93,6 M€ de FEDER pour un coût total de 116,9 M€ (taux moyen d'intervention de l'UE de 80%).

Cet OS se singularise par deux points :

- Le délai de réalisation des opérations par les bénéficiaires, la date de clôture des opérations était fixée au 31/12/2023 pour des modifications de programme adoptées en mai 2021.
- Un axe regroupant diverses typologies d'action de sortie de crise : soutien aux PME, transition numérique, la santé (volet recherche et opérationnel), soutien à la filière touristique, sans oublier la poursuite des objectifs du « green deal ».

96 opérations ont pu être programmées et réalisées sur cet OS pour un coût total de 153,7 M€.

dont

- 28 investissements productifs
- 2 énergie
- 3 gestions des déchets
- 21 domaine santé
- 14 Investissements TIC
- 9 innovation, activités de recherche
- 8 mobilités durables
- 9 tourisme

En terme de résultat, ces investissements ont contribué, au maintien et retour de niveau d'emploi régional avant Covid., en articulation et complémentarité avec les autres dispositifs mis en oeuvre pour faire face aux conséquences de la crise Covid-19,

Une évaluation nationale mutualisée avec les différentes autorités de gestion et pilotée par l'ANCT a montré la portée et la limite de l'exercice qui a pu être réalisé dans un contexte de délais très contraints.

https://www.europe-en-france.gouv.fr/sites/default/files/2025-01/20.12.2024_-_annexe_bilan_-_evaluation_de_linitiative_react-eu_en_france_-_version_finale.pdf

Le préfinancement initial supplémentaire REACT a contribué à abonder la trésorerie de la collectivité et assurer ainsi un paiement rapide des bénéficiaires, notamment ceux présentant des projets au titre de REACT-EU. Ces projets ont contribué au maintien du secteur du tourisme, aux investissements dans les

PME, à la mobilité douce, à l'apprentissage ou encore aux infrastructures de santé ou des TIC, autant de projets et de cofinancements UE qui ont ainsi fortement contribué à la reprise de l'économie.

11.2. Mesures spécifiques prises pour promouvoir l'égalité entre les hommes et les femmes et prévenir la discrimination, en particulier concernant l'accessibilité pour les personnes handicapées, et les dispositions visant à garantir l'intégration de la dimension «hommes-femmes» au niveau du programme opérationnel et des opérations [article 50, paragraphe 4, et article 111, paragraphe 4, deuxième alinéa, point e), du règlement (UE) n° 1303/2013]

L'Autorité de gestion a pris des engagements portant sur trois mesures qui participent d'une démarche intégrée commune aux trois principes horizontaux (PH) cf. PO section 11.2 :

- les PH constituent un des principes directeurs de sélection au sein de chaque priorité d'investissement,
- chaque dossier de demande intègre des modalités concrètes de prise en compte au travers d'un formulaire dédié dont le renseignement est un critère de recevabilité ;
- un accompagnement est mis en place pour informer et former les publics concernés.

L'enjeu principal est de promouvoir les PH et de sensibiliser les bénéficiaires à leur prise en compte au sein de leur structure ou de leur projet afin de mesurer la contribution de ce programme à ces trois principes.

La mise en oeuvre du dispositif

Le dispositif comprend pour tous les bénéficiaires un formulaire d'autodiagnostic obligatoire à compléter sur l'égalité femme/homme et égalité des chances, non-discrimination. Le questionnaire leur permet de se positionner par rapport à leur secteur d'activité et de décliner les actions obligatoires ou volontaires qu'ils ont entrepris au sein de leur structure avant le dépôt du dossier ou pendant la réalisation du projet. Par ailleurs, pour les projets de plus de 2M€ en coût total le bénéficiaire doit réaliser un autodiagnostic de responsabilité sociétale des organisations assisté par un expert, mis à disposition par l'autorité de gestion, aboutissant à un état des lieux de la structure et à des recommandations. Un guide du bénéficiaire accompagne la promotion de ces principes ([www.https://europe-en-nouvelle-aquitaine.eu](https://europe-en-nouvelle-aquitaine.eu)). Ces autodiagnostics ont tous pour objectif de permettre aux bénéficiaires d'identifier et de s'approprier les éventuelles marges de progrès pouvant se traduire par des actions d'amélioration continue. Le bilan d'exécution de l'opération retrace les nouvelles actions entreprises.

Quelques tendances observées sur l'Egalité

Les diagnostics relèvent de nombreux engagements concrets de démarches non obligatoires engagées à

l'occasion des investissements.

Plus spécifiquement sur les 41 diagnostics de responsabilité sociétale, plus du quart des bénéficiaires ont mis en place ou envisagé de mettre en place de actions ou démarches volontaires telles que la charte de l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale, la charte de l'égalité professionnelle, le contrat pour la mixité des emplois ou l'égalité professionnelle, la prise en compte d'un diagnostic sectoriel ou territorial, et ont recours à un partenariat spécialisé sur l'égalité femmes-hommes. Près de 5 % ont obtenu le Label Egalité et plus de 7 % ont engagé une démarche pour l'obtenir.

Globalement et à l'échelle du territoire de l'ex Aquitaine, 8 entreprises ont déjà obtenu le double Label Egalité

Un bilan détaillé des Diagnostic RSO a été publié en 2020 sur le site Europe en Nouvelle-Aquitaine, [Bilan_diagnostic_RSO_Fevrier_2020_VF.pdf](#) ainsi qu'une carte de la RSO sur l'ensemble du territoire Nouvelle Aquitaine qui montre la valeur ajoutée de ce dispositif appuyé par l'assistance technique UE

11.3. Développement durable [article 50, paragraphe 4, et article 111, paragraphe 4, deuxième alinéa, point f), du règlement (UE) n° 1303/2013]

Contexte

L'Autorité de gestion a pris des engagements portant sur trois mesures qui participent d'une démarche intégrée commune aux trois principes horizontaux (PH) cf. PO section 11.2 :

- les PH constituent un des principes directeurs de sélection,
- chaque dossier de demande précise les modalités concrètes de prise en compte des principes horizontaux dont le Développement durable ; le renseignement dans le portail des aides est un critère de recevabilité ;
- un accompagnement est mis en place pour informer et former les publics concernés.

L'enjeu principal est de promouvoir les PH et de sensibiliser les bénéficiaires à leur prise en compte de manière concrète au sein de leur projet ou de leur structure.

A noter que la Région en tant que chef de file en matière d'aménagement et de développement durable du territoire (Loi Notre, 7/8/15) élabore et met en oeuvre le Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) visant notamment à intégrer le développement durable dans l'ensemble des dispositifs de la collectivité, ainsi qu'à son fonctionnement. Ce document stratégique s'inscrit également dans les 17 objectifs de développement durable de l'Organisation des Nations Unies. En interne, elle s'appuie sur un réseau de référents développement Durable, qui vise à « infuser » l'engagement régional en la matière et en rend compte dans un rapport annuel.

Spécificité du PO Aquitaine, le dossier est complété par un formulaire d'autodiagnostic sur le

développement durable. Le questionnaire leur permet de décliner les actions obligatoires ou volontaires en la matière entreprises au sein de leur structure avant le dépôt du dossier ou pendant la réalisation du projet. Par ailleurs, pour certains projets susceptibles d'avoir une forte incidence sociale ou environnementale, dans des domaines à fort enjeu repérés par l'évaluation stratégique environnementale, une série d'éco-socio-conditions incitatives s'applique dans le cas, d'une construction, d'un investissements matériels ou aménagements de + 2 M€, et de projet de plus de 2 M€ en coût total ; pour ce dernier cas, le bénéficiaire doit réaliser un autodiagnostic de responsabilité sociétale des organisations (RSO) accompagné par un prestataire.

Quelques résultats remarquables

Un grand nombre de bénéficiaires s'engagent dans des démarches DD non obligatoires pour la structure y compris des opérateurs de petite taille et pour toute nature de projet. C'est le cas par exemple de l'incubateur "les premières Nouvelle-Aquitaine" engagée dans 7 démarches.

Un bilan détaillé des Diagnostic RSO a été publié en 2020 sur le site Europe en Nouvelle-Aquitaine, [Bilan_diagnostics_RSO_Fevrier_2020_VF.pdf](#) ainsi qu'une carte de la RSO sur l'ensemble du territoire Nouvelle Aquitaine qui montre la valeur ajoutée de ce dispositif appuyé par l'assistance technique UE

Ce bilan est encourageant car il témoigne d'un effort d'intégration fait par les bénéficiaires à l'occasion de ces investissements. Cependant on constate qu'un accompagnement des bénéficiaires est utile à la fois pour valoriser les actions en matière de développement durable et pour apporter des recommandations simples et concrètes contribuant à une démarche d'amélioration continue. L'effort d'animation et de sensibilisation se poursuit sur ces questions. en articulation avec la politique régionale.

Dans ce cadre la feuille de route régionale NEOTERRA adoptée en 2019 et révisée en 2023 vient conforté ces démarches

11.4. Communication des données relatives au soutien affecté aux objectifs liés au changement climatique [article 50, paragraphe 4, du règlement (UE) n° 1303/2013]

Axe prioritaire	Montant du soutien affecté aux objectifs liés au changement climatique (en EUR)	Part de la dotation totale pour le programme opérationnel (%)
4	113 744 965,09	87,22%
9	6 117 684,55	6,54%
Total	119 862 649,64	21,08%

Objectifs liés au changement climatique

Suivant des domaines d'intervention concernés, 119M€ M€ ont été alloués aux objectifs liés au changement climatique correspondant à environ 5,0% des investissements du programme, des projets répartis dans les 6 objectifs spécifiques concernés de l'Axe 4 et dans l'axe 9 React UE:

Objectif spécifique 4.1 : Accroître la production d'énergies renouvelables ... (PI4a)

- Domaine 011 -Énergies renouvelables: énergie de biomasse : projets concernent la biomasse (une création et une extension d'unité de méthanisation et deux chaufferies bois avec réseaux de chaleur).
- Domaine 012 - Autres types d'énergies renouvelables ; projet sur la géothermie

Objectif spécifique 4.2 : Réduire l'intensité énergétique des entreprises (PI 4.b)

- Domaine 068 - Efficacité énergétique et projets de démonstration dans les PME et mesures d'accompagnement : entreprises sélectionnées ; ces investissements entraînent une diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre.

Objectif spécifique 4.3 : Accroître l'efficacité énergétique pour réduire la consommation finale d'énergie des bâtiments publics et du logement (PI 4.c)

- Domaine 013 - Rénovation en vue d'accroître l'efficacité énergétique des infrastructures publiques ... : ex projet une rénovation d'un bâtiment technique et administratif basse consommation (Bordeaux Métropole)
- Domaine 014- Rénovation en vue d'accroître l'efficacité énergétique du parc de logements existant ... : projets concernent des rénovations thermiques d'habitat social, un projet correspond au programme d'animation du plan de rénovation énergétique aquitain.
- Domaine 016 - Cogénération et chauffage urbain à haut rendement : exemple projets sont liés à la récupération de chaleur : 1 pour site de la Poyade (33) pour le chauffage de serres agricoles et 2 pour le réseau de chaleur du quartier St Jean Belcier à Bordeaux.

Objectif spécifique 4.4 : Accroître la fréquentation des modes durables de déplacement (PI 4.e)

- Domaine 090 - Pistes cyclables et chemins piétonniers : exemples , extensions et aménagements du réseau de véloroutes voies vertes
- Domaine 043 - Infrastructures et promotion des transports urbains propres : exemple opération concernant la création et l'aménagement d'un pôle d'échanges multimodaux autour de la gare de Marcheprime (Gironde)

Objectif spécifique 4.5 : Réduire la vulnérabilité des populations les plus exposés aux risques d'inondation, d'érosion submersion et de pollution de l'eau

- Domaine 087-Mesures d'adaptation au changement climatique, prévention et gestion des risques...
- - exemples actions visent le renforcement des connaissances et l'élaboration de stratégies d'adaptation aux changements climatiques, réalisations de travaux et actions de sensibilisation des acteurs et du grand public aux impacts du changement climatique.
- - sur les risques des projets concernent le risque d'inondation-submersion ; le risque de pollution et les risques littoraux d'une manière plus générale.

Objectif spécifique 4.7 : Préserver et restaurer la biodiversité et les continuités écologiques

- Domaine- 085 Protection et amélioration de la biodiversité, protection de la nature et infrastructure verte
- Deux types d'action : des travaux visant à la préservation et au rétablissement des continuités écologiques et des actions d'amélioration des connaissances, d'accompagnement et de sensibilisation

Objectif axe 9 REACT UE exemple actions avec impact bas carbone dans le champ Green Deal de React UE

11.5. Rôle des partenaires dans la réalisation du programme

Depuis le 1er janvier 2016, l'Autorité de gestion de 6 programmes (3 PO et 3 PDR Aquitaine, Limousin, Poitou Charentes), la Région Nouvelle- Aquitaine a adapté ces procédures en tenant compte de sa nouvelle dimension géographique et de ses évolutions politiques et administratives.

- Un comité de suivi unique à l'échelle de la Nouvelle-Aquitaine a été institué pour l'ensemble des six programmes auquel participent des représentants du niveau communautaire, national et régional (environ 900 organismes pour les trois anciennes régions et 1600 participants). Le Comité se réunit une fois par an et des consultations écrites peuvent être organisées en complément. Le Comité examine en détail toutes les questions ayant une incidence sur la réalisation du programme, donne un avis sur toute modification du programme proposée par l'autorité de gestion et adresse des recommandations à l'autorité de gestion en ce qui concerne la mise en œuvre et l'évaluation du programme.
- Une Instance de Consultation des Partenaires (ICP) pour la sélection des opérations FEDER/FSE tous les 2 mois permet de consulter les partenaires sur une durée de 10 jours. L'Assemblée Plénière a donné délégation au Président pour la sélection et l'engagement des dossiers (arrêté d'attribution). L'ICP est constituée des principaux partenaires financiers et stratégiques : conseils départementaux, agglomérations, services de l'Etat (Préfets de département, Directeurs régionaux des services déconcentrés, l'Autorité de certification, l'ASP, agences de l'eau, ADEME, etc.), organismes consulaires et intermédiaires du PON FSE. Depuis 2024, des réunions sont organisées lors des ICP permettant de présenter les projets liés à la programmation 21-27 et les avancées de la programmation 14-20.
- Des « comités d'animation inter-fonds » institués sur chaque ancien territoire ont permis de maintenir la coordination et l'animation des programmes avec le partenariat. Ces comités étaient des lieux de débat stratégique sur l'avancement des programmes permettant d'assurer une bonne information, dans le respect des principes de transparence et de partenariat promus par le code européen de bonne conduite du partenariat. Une information relative à l'avancement du PO national FSE y est également présentée. Le comité était constitué des mêmes membres que l'ICP plus des représentants des GALs ; la Commission y était invitée. Ces comités ont été interrompus avec l'arrivée de la crise sanitaire sur la programmation 2014/2020.
- Lors de la préparation de la programmation 21/27, l'Autorité de Gestion a mis en place des rencontres territoriales sur chaque département. Près de 5000 personnes ont participé à 64 réunions réparties sur l'ensemble du territoire Nouvelle-Aquitaine.
- Enfin, les partenaires sont également associés au travers d'actions ciblées (Joli mois de l'Europe) ou spécifiques pour la promotion du programme (actions accompagnant les Comités de suivi ou

autres instances).

12. INFORMATIONS ET ÉVALUATION OBLIGATOIRES CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 111, PARAGRAPHE 4, PREMIER ALINÉA, POINTS A) ET B), DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013

12.1. Les progrès accomplis dans la mise en œuvre du plan d'évaluation et le suivi donné aux résultats des évaluations

Au 31 décembre 2022, la Région Nouvelle Aquitaine a produit, à la Commission, une synthèse des résultats des évaluations du programme 2014-2020. Cette synthèse a été versée dans SFC. Elle permettait d'identifier notamment les constats et conclusions générales des évaluations, dès lors que les rapports finaux ont été livrés. Ce document a fait l'objet d'une mise à jour et sera de nouveau versé dans SFC la dernière année du programme.

Comme expliqué au point 4 "synthèse des évaluations" de ce document, la feuille de route des évaluations des politiques européennes 2014/2020 a été entièrement exécutée. Les rapports finaux des travaux évaluatifs ont tous été livrés.

Par ailleurs, la Région Nouvelle Aquitaine a souhaité mener un travail de suivi des recommandations proposées par les prestataires en charge des travaux évaluatifs. Pour se faire, elle a organisé des réunions avec l'ensemble des directions permettant ainsi de recueillir et suivre les recommandations mises en œuvre ou pas par les services. Il est donc possible de renseigner le tableau ci-dessous au regard des éléments recueillis à ce jour.

Travaux spécifiques PO Aquitaine :

Spécifique au PO Aquitaine, l'évaluation de l'IEJ a fait l'objet d'une évaluation d'impact en 2018. Celle-ci s'est déroulée comme pour l'étape d'évaluation 2015 de manière mutualisée avec la DGEFP.

Statut	Nom	Fonds	Année de finalisation de l'évaluation	Type d'évaluation	Objectif thématique	Thème	Constatations (si exécutée)	Suivi (si exécutée)
Exécutée	Etude « enquête-sondage sur le devenir des participants du FSE et IEJ des programmes 2014-2020 en Nouvelle-Aquitaine	FEDER FSE	2023	Impact	10	Formation	R1. Mettre en place un process unique de collecte des indicateurs, permettant tout au long de la programmation, de solliciter le bénéficiaire 7 mois après l'action dont il a bénéficié. R2. Mener une enquête en associant les acteurs/structures mettant en place les actions soutenues, afin d'assurer des taux de retours satisfaisants	Prévoir quelques approfondissements qualitatifs / explicatifs en privilégiant des moyens de collectes ad hoc (entretien semi-directif par téléphone).
Exécutée	Evaluation de la contribution des programmes européens 2014/2020 dans les domaines du développement des compétences, des qualifications et de l'emploi	FEDER FSE	2023	Impact	10	Formation	R1, Poursuivre l'effort massif en faveur de la formation professionnelle et de la diversité des réponses proposées aux différents publics R2, Améliorer la connexion du FSE+ avec les besoins des territoires infrarégionaux R3, Améliorer le suivi des participants en continu au service d'un renforcement du pilotage par les résultats	

Exécutée	Evaluation de la contribution des programmes européens 2014/2020 dans les domaines du développement et la revitalisation des territoires	FEDER	2023	Impact	09	Territoires	R1 : Renforcer le dispositif de suivi et de pilotage des approches territoriales R2 : Accentuer l'accompagnement des équipes d'animation des GAL par les services de la Région, notamment sur le volet FEDER et sur les autres financements régionaux mobilisables R3 : Mesurer la pertinence de l'approche territoriale engagée via la réalisation d'un bilan évaluatif à mi-parcours R4 : Inciter à l'émergence de plus de projets contribuant directement et/ou indirectement aux enjeux de la Transition énergétique Et écologique R5 : Organiser le transfert de connaissances et de pratiques entre l'AG et les GAL pour garantir l'inter fonds et participer à une forme de simplification. R6 : Proposer une ingénierie pour faciliter la mise en œuvre	
----------	--	-------	------	--------	----	-------------	---	--

							de projets de coopérations territoriales R7 : Travailler à la Diversification des porteurs et/ou des nature de projets R8 : Valoriser les approches territoriales sensibiliser le grand public aux impacts des projets	
Exécutée	Evaluation de la contribution des programmes européens 2014/2020 dans les domaines de la compétitivité centrée sur la performance économique et la ressource humaine	FEDER FSE	2023	Impact	03	Economie	R1 : Approfondir les simplifications de gestion <i>via</i> les OCS et le FNLC R2 : Clarifier les lignes de partage entre les fonds pour la génération 2021-2027 R3 : Renforcer le recours aux instruments financiers à l'appui d'outils adaptés aux exigences FEDER R4 : Maintenir et renforcer les soutiens auprès des publics les plus éloignés de l'entrepreneuriat R5 : Améliorer le système de suivi et anticiper les protocoles de collecte pour les mesures	

							relatives à la compétitivité R6 : Améliorer le contexte et les conditions de reprise et de création d'activité R7 : Ajuster le Plan de compétitivité et d'adaptation des exploitations (PCE) R 8 : Optimiser les soutiens dédiés à la première transformation des produits (agricoles, sylvicoles) R9 : Améliorer l'efficacité de la mesure 48 « investissements productifs dans l'aquaculture » et optimiser les retombées pour le territoire	
Exécutée	Évaluation de la contribution des programmes européens 2014/2020 dans les domaines du renforcement de l'efficacité énergétique et de l'utilisation des énergies renouvelables, la prévention des risques environnementaux et l'adaptation au changement climatique, la protection du patrimoine culturel de la biodiversité et des continuités écologiques	FEDER	2023	Impact	04	Environnement Patrimoine culturel, biodiversité et continuités écologiques	R1 Etudier de nouvelles modalités de mise en œuvre et de financement dans le champ des énergies renouvelables. R2 Agir sur la consommation indirecte via des systèmes économes en intrants. R3 Adapter les équipements	

							et pratiques, afin d’optimiser les consommations de carburants. R4 Soutenir l’animation et la structuration des filières permettant la création d’écosystèmes d’acteurs dédiés. R5 Sur l’efficacité énergétique des logements sociaux, des évolutions de ciblage à étudier. R6 Compléter les réponses à l’enjeu de réduction des émissions de CO² liées aux mobilités par une stratégie de réduction des besoins de déplacements. R7 Moderniser les outils et adapter les pratiques afin d’optimiser les consommations de carburant à la pêche. R8 Favoriser des modalités de prévention et d’alerte innovantes et adaptées à l’évolution des risques terrestres (inondations, incendies).	
--	--	--	--	--	--	--	--	--

							R9 Amplifier le soutien à l'élaboration et le financement des actions issues des stratégies locales de la gestion de la bandière côtière, ainsi que qu'aux travaux de recherche interdisciplinaires. R10 Accélérer le rythme des réalisations en termes d'actions de préservation d'espaces naturels et agricoles. R11 Accélérer l'intégration de la résilience face aux dérèglements climatiques dans l'aménagement des territoires. R12 Soutenir la conception de supports de sensibilisation innovants et ambitieux permettant de projeter les impacts écologiques et climatiques des activités humaines et des enjeux d'adaptation.	
Exécutée	Evaluation de la contribution des programmes européens 2014/2020 dans les domaines du développement de l'économie numérique, l'accroissement de l'offre de service et des usages	FEDER	2023	Impact	02	Numérique	R1 : Installer un cadre de gouvernance du numérique réinventé en Nouvelle-Aquitaine	

							R2 : Mobiliser les crédits UE en faveur de l'accompagnement et l'animation des Tiers lieux R3 : Favoriser (AAP) le déploiement des technologies XR dans les Tiers-Lieux de fabrication	
--	--	--	--	--	--	--	--	--

12.2. Les résultats des mesures d'information et de publicité relatives aux Fonds, prises en application de la stratégie de communication

Afin de présenter une vision large de l'intervention de l'Europe en Nouvelle-Aquitaine, une stratégie de communication commune aux 6 programmes européens FESI des 3 anciens territoires a été privilégiée. Cette stratégie s'est appuyée sur les stratégies préexistantes des 3 ex-territoires régionaux. Une synergie avec la communication sur les programmes de coopération internationale et régionale est recherchée. Une démarche participative associant les partenaires clés de la Région permet d'optimiser les modalités de mise en œuvre. La communication a été essentiellement dirigée vers le grand public et les porteurs de projet. La stratégie est articulée autour de 3 axes : Assurer la transparence et la notoriété de l'Europe ; Transmettre les valeurs européennes et montrer l'impact des fonds européens pour le développement régional ; Faciliter la mise en œuvre de la programmation. De nombreuses actions ont été menées dans ce sens tout au long du programme.

Il est proposé de citer les actions les plus représentatives : Une mise en ligne régulière sur le site web et une présence sur les réseaux sociaux ont eu vocation à informer le grand public et à accompagner les partenaires et les bénéficiaires. Une cartographie permet de visionner en quelques clics les projets par thématique, territoire, année de programmation ; La page « Je suis un bénéficiaire » permet au bénéficiaire d'accéder au dépôt et au suivi de son dossier ; La page « Que soutient l'Europe dans ma région » présente les différents types d'aides européennes en Nouvelle-Aquitaine ; La page « J'ai un projet » sous forme de moteur de recherche permet d'aiguiller un bénéficiaire potentiel sur un contact ; La diffusion de diverses brochures a permis de rendre compte de l'intervention européenne sur le territoire auprès du grand public. Ces documents, illustrés par des projets financés par l'Europe et complétés par des chiffres, sont des sources d'informations pour les journalistes. Exemples : L'Europe et vous, books thématique - Lien vers la page « Médiathèque » du site <http://bit.ly/mediathèqueUE> ; Des vidéos de bénéficiaires témoignent de manière concrète du soutien de l'UE ; Des articles dans le journal de la Région informent tous les néo-aquitains de l'apport de l'Europe en matière d'agriculture et transition énergétique. Le journal est distribué dans toutes les boîtes aux lettres de la Nouvelle-Aquitaine ; Le calendrier Europe a vocation à souligner les rendez-vous annuels de l'UE. Ce support distribué auprès de l'ensemble du partenariat et bénéficiaires a permis de promouvoir le site internet ; Des expositions ont permis de présenter les résultats visibles des programmes européens avec des exemples concrets de projets. Des supports d'expositions ont été mis à disposition des Centres Europe Direct et des partenaires notamment les conseils départementaux dans le cadre du JME ; La mise en place de supports de communication, Roll-up, oriflammes, fulangas, ayant pour objectif de marquer la présence de l'Europe à l'occasion de manifestations et d'inaugurations ; des affiches thématiques "La Nouvelle-Aquitaine et l'Europe soutiennent l'apprentissage / la formation continue", et des goodies ont été transmis aux organismes de formation et CFA, pour promouvoir le FSE ; Afin de sensibiliser la presse aux programmes européens, la Région est présente dans le cadre d'un atelier presse ; La grande action annuelle de communication récurrente est le Joli Mois de l'Europe (JME). Cet événement fédérateur permet de marquer davantage la présence de l'Europe dans le quotidien des Néo aquitains. ; Des actions à destination des bénéficiaires permettent de les accompagner dans leurs obligations de publicité. Les bénéficiaires ont à leur disposition des notices, des autocollants Europe dans plusieurs formats, une plaque générique. Ces supports ainsi que des maquettes d'affiche A3, panneau de chantier, plaque, logos sont téléchargeables sur le site internet ; Des vidéos humoristiques ont été réalisées sur les obligations de publicité. Celles-ci ont été largement diffusées et mises en ligne sur le site et les réseaux sociaux ; Des outils qui mettent l'accent sur la valorisation des résultats 2014/2020.

La dernière année du programme est marquée par la "promotion" de la génération 21/27 tout en continuant la valorisation des réalisations et résultats de 14/20 : Un document de synthèse du programme régional « Mieux connaître l'action de l'Europe sur notre territoire » a été créé. Cet outil permet de visualiser sur une page les mesures du programme 21/27. Il est largement distribué lors de divers

événements : réunions d'informations sur les programmes européens, comité de suivi, événements divers... Il est également accessible sur le site internet <https://www.europe-en-nouvelle-aquitaine.eu/fr> ; Un encart dans Région magazine a permis de faire à la fois un bilan sur les anciens programmes et communiquer sur les nouveaux programmes ; Le J.M.E a été organisé autour de plusieurs actions : Partenariat avec 9 micro-influenceurs de la région qui ont partagé en vidéo leurs expériences avec le JME ; L'organisation d'un concours en ligne « L'Europe s'expose en vert » est l'occasion d'initier les plus jeunes à l'Europe et l'environnement de manière ludique ; Sur les réseaux sociaux : Mise en lumière des événements du JME ; Achat d'espaces sur des sites internet, Snapchat, Twitter, Facebook, Instagram, abribus, revue. Le site internet a été actualisé pour intégrer le programme régional 21/27 avec pour objectif de conduire le porteur de projet potentiel à sélectionner les contenus qui lui sont adaptés. Les contenus et le menu du site ont été modifiés dans cette logique. Trois sessions d'informations sur la publicité des fonds européens ont été proposées aux instructeurs pour accompagner au mieux les bénéficiaires.

Quelques données chiffrées 2023 du programme 14-20/ La page du site Appels à projets totalise 9874 vues pour 6085 utilisateurs différents ; La page aux obligations de publicité 7735 vues par 3702 utilisateurs différents ; La page FEDER totalise 2681 vues par 1932 utilisateurs ; La page FSE totalise 725 vues par 453 utilisateurs ; La page développement des territoires cumule 4229 vues pour 2125 internautes ; La page « transition écologique et énergétique » a été visitée 2536 fois par 1454 internautes ; La page innovation et compétitivité totalise 1581 vues pour 880 internautes ; La page Appel à projets FEDER "Rénovation énergétique globale, performante et bas carbone des bâtiments publics" totalise 1525 vues pour 1006 utilisateurs ; La page formation et emploi cumule 1227 vues pour 775 utilisateurs ; La page numérique a généré 741 vues par 524 personnes ;

Le joli mois de l'Europe 2023 : 164 événements et 92 structures participantes ; 176 retombées médias dont 87% d'articles mentionnant le JME et 285 millions occasions d'être vu. Influence : 106 contenus créés pour près de 283 346 impressions.

13. ACTIONS MENÉES POUR SATISFAIRE AUX CONDITIONS EX ANTE [ARTICLE 50, PARAGRAPHE 4, DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013] (LES DONNÉES PEUVENT ÊTRE INCLUSES DANS LE RAPPORT À PRÉSENTER EN 2016. — VOIR LE POINT 9 CI-DESSUS) (DONNÉES REQUISES DANS LE RAPPORT PRÉSENTÉ EN 2017 - OPTION: RAPPORT D'AVANCEMENT)

14. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES SUSCEPTIBLES D'ÊTRE AJOUTÉES, EN FONCTION DU CONTENU ET DES OBJECTIFS DU PROGRAMME OPÉRATIONNEL [ARTICLE 111, PARAGRAPHE 4, DEUXIÈME ALINÉA, POINTS A), B), C), D), G) ET H), DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]

14.1. Progrès de la mise en œuvre de l'approche intégrée de développement territorial, y compris le développement des régions confrontées à des défis démographiques et des handicaps permanents ou naturels, les investissements territoriaux intégrés, le développement urbain durable et le développement local mené par les acteurs locaux, relevant du programme opérationnel

14.1 Progrès de la mise en œuvre de l'approche intégrée de développement territorial, y compris le développement des régions confrontées à des défis démographiques et des handicaps permanents ou naturels, le développement urbain durable et le développement local mené par les acteurs locaux, relevant du programme opérationnel

Le développement urbain durable est mis en oeuvre dans le cadre d'un Axe dédié l'Axe 5 visant à assurer le développement intégré des quartiers urbains en difficultés (cf partie 11)

Zone géographique souffrant d'un handicap naturel (PO section 6) - Le territoire du PO aquitain est composé d'une zone géographique souffrant d'un handicap naturel tel que défini par l'article 174 du Traité . Il s'agit de sa zone de montagne : le massif pyrénéen (les Pyrénées-Atlantiques). 6 programmes la recouvrent : le PO FEDER-FSE Aquitaine, le POI FEDER Massif Pyrénées, le PO de coopération transfrontalière Espagne- France-Andorre, le PDR FEADER Aquitaine et les PO de coopération transnationale Espace Atlantique et Sud Ouest Européen (SUDOE) et 2 GECT la couvrent en partie (le GECT « Espacio Pourtalet » et le GECT « Aquitaine-Euskadi » .

le PO FEDER-FSE Aquitaine a permis de répondre à l'ensemble des enjeux du territoire aquitain notamment dans sa composante Montagne par une complémentarité recherchée avec le PO interrégional Massif Pyrénéen : compétitivité des PME, réseau TIC, usages et services TIC, production d'énergies renouvelables et protection de l'environnement.

14.2. Les progrès accomplis dans la réalisation d'actions visant à renforcer les capacités des autorités nationales et des bénéficiaires à gérer et à utiliser les Fonds

L'exercice d'Autorité de gestion régionale, depuis l'élaboration à la clôture du programme, a exigé une montée en compétences sur toutes les fonctions essentielles au pilotage et à la mise en oeuvre des Fonds.

L'appui technique a été essentiel pour renforcer les capacités des services impliqués dans la mise en oeuvre des programmes notamment par les actions de formation/action qui ont accompagné les agents tout ou long de la période 14-20.

Ces formations ont visé notamment les compétences clés de gestion, de contrôle, de système d'information, de communication, d'évaluation (cf points sur l'assistance technique).

Une attention particulière a été apportée à l'information, l'accompagnement et la montée en compétences des bénéficiaires pour favoriser la bonne réalisation des projets tout en veillant à simplifier au maximum les procédures.

Lors d'instances partenariales, l'AG a également veillé à associer les partenaires à ces démarches de mise à niveau des connaissances utiles à la préparation, au suivi et à l'évaluation des programmes.

Dans l'ensemble, il en découle une réelle progression collective de capacité institutionnelle pour gérer les Fonds, que souligne la performance des programmes. Ces acquis préparent notamment aux nouvelles exigences des programmes post 27.

14.3. Les progrès accomplis dans la réalisation d'éventuelles actions interrégionales et transnationales

14.3 Progrès accomplis dans la réalisation d'éventuelles actions interrégionales et transnationales

Fin 2025, aucune action interrégionale ou transnationale telle que décrite dans le PO (section 4 point 4.4) n'a été programmée au titre d'un axe du programme.

14.4. Le cas échéant, la contribution aux stratégies macrorégionales et aux stratégies relatives aux bassins maritimes

Comme le prévoit le règlement (UE) n° 1303/2013, au paragraphe 3 de l'article 27, «Contenu des programmes», au paragraphe 3, point e), de l'article 96, «Contenu, adoption et modification des programmes opérationnels présentés au titre de l'objectif "Investissement pour la croissance et l'emploi"», au paragraphe 3 et au paragraphe 4, point d), de l'article 111, «Rapports de mise en œuvre pour l'objectif "Investissement pour la croissance et l'emploi"», et à l'annexe 1, section 7.3, «Contribution des programmes principaux aux stratégies macrorégionales et aux stratégies relatives aux bassins maritimes», ce programme contribue à la/aux stratégie(s) macrorégionale(s) et/ou aux stratégies relatives aux bassins maritimes:

14.4 Le cas échéant, contribution aux stratégies macrorégionales et aux stratégies relatives aux bassins maritimes

Les priorités 1, 2 et 4 de la Stratégie Atlantique sont en cohérence avec les objectifs du programme régional, en particulier ceux qui visent à :

- « Augmenter les capacités de recherche, de développement et d'innovation dans les domaines de spécialisation intelligente » (Axe 1) : géosciences/météorologie/monitoring pour une gestion durable des ressources naturelles, et, délivrance intelligente d'actifs pour le bien-être et la santé, et, mobilité propre et intelligente ;
- « Accroître et accélérer la mise sur le marché de produits ou procédés innovants » (Axe 1) : soutien des PME et de tout l'écosystème d'innovation (interfaces formation/recherches/entreprises) ;
- « Accroître la production d'énergies renouvelables » (Axe 4) : soutien des études et investissements en termes de production d'énergies marines ;
- « Réduire la vulnérabilité des populations les plus exposées aux risques d'inondation et d'érosion/submersion et de pollution de l'eau », « préserver et restaurer la biodiversité » (Axe 4) : connaissance et élaboration de stratégies de prévention et d'adaptation, sensibilisation des acteurs et mise en œuvre opérationnelle de ces stratégies.

C'est essentiellement l'axe 4 qui y contribue à travers notamment l'objectif spécifique 4.5 qui vise à réduire la vulnérabilité des populations les plus exposées aux risques d'inondation, d'érosion-submersion et de pollution de l'eau qui comprend une série de projets liés à la protection des eaux marines ou des zones côtières, tels que des projets portés par le GIP Littoral (stratégie de gestion des risques côtiers), des collectivités (travaux de réhabilitation du littoral) ou des associations environnementales liés à la prévention et la gestion des risques littoraux. Sur le volet biodiversité, d'autres acteurs interviennent sur la préservation des ressources (ex esturgeon, poissons migrateurs...). A noter quelques opérations soutenues par le Fonds social (axe 2), action de formation à des métiers nautiques ou accompagnement à l'installation en conchyliculture.

- ☐ Stratégie de l'UE pour la région de la mer Baltique (EUSBSR)
- ☐ Stratégie de l'UE pour la région du Danube (EUSDR)
- ☐ Stratégie de l'UE pour la région de l'Adriatique et de la mer Ionienne (EUSAIR)
- ☐ Stratégie de l'UE pour la région alpine (EUSALP)
- ☒ Stratégie par bassin maritime: plan d'action pour l'Atlantique (ATLSBS)

Priorité(s) et objectif(s) pour lesquels le programme est pertinent:

	Priorité	Objectif
☒	1 - Encourager l'esprit d'entreprise et l'innovation	1.1 - Partage des connaissances entre les établissements d'enseignement supérieur, les entreprises et les centres de recherche
☒	1 - Encourager l'esprit d'entreprise et l'innovation	1.2 - Renforcement de la compétitivité et des capacités d'innovation dans l'économie maritime de la région atlantique
☒	1 - Encourager l'esprit d'entreprise et l'innovation	1.3 - Encourager l'adaptation et la diversification des activités économiques en favorisant le potentiel de la région atlantique
☒	2 - Protéger, sécuriser et valoriser le potentiel de l'environnement marin et côtier de l'Atlantique	2.1 - Renforcement de la sécurité et de la sûreté maritimes
☒	2 - Protéger, sécuriser et valoriser le potentiel de l'environnement marin et côtier de l'Atlantique	2.2 - Exploration et protection des eaux marines et des zones côtières
☒	2 - Protéger, sécuriser et valoriser le potentiel de l'environnement marin et côtier de l'Atlantique	2.3 - Gestion durable des ressources marines
☒	2 - Protéger, sécuriser et valoriser le potentiel de l'environnement marin et côtier de l'Atlantique	2.4 - Exploitation du potentiel des énergies renouvelables de l'environnement marin et côtier de la région atlantique
☐	3 - Améliorer l'accessibilité et la connectivité	3.1 - Promouvoir la coopération entre les ports
☒	4 - Créer un modèle de développement régional ouvert à tous et durable	4.1 - Favoriser une meilleure connaissance des défis sociaux dans la région atlantique
☒	4 - Créer un modèle de développement régional ouvert à tous et durable	4.2 - Préserver et promouvoir le patrimoine culturel de l'Atlantique

Actions ou mécanismes utilisés pour mieux lier le programme avec l'ATLSBS

A. Les coordonnateurs des stratégies relatives aux bassins maritimes (principalement les coordonnateurs nationaux, les coordonnateurs des domaines stratégiques et/ou les coordonnateurs des objectifs ou les membres) participent-ils au comité de suivi du programme?

Oui ☐ Non ☒

B. Dans les critères de sélection, des points supplémentaires ont-ils été attribués aux mesures spécifiques visant à soutenir l'ATLSBS?

Oui ☐ Non ☒

C. Le programme a-t-il investi des fonds de l'UE dans l'ATLSBS?

Oui ☒ Non ☐

Montant approximatif ou exact en EUR investi dans l'ATLSBS:

FEDER	36 084 000,00
FC	
FSE	211 530,00
Feader	
FEAMP	
tous les autres fonds	
nom de «tous les autres fonds»	

D. Résultats obtenus en rapport avec l'ATLSBS (sans objet pour 2016)

Compte tenu de la situation régionale particulièrement exposée, un des principaux résultats est la mobilisation des acteurs sur la mise en oeuvre de la stratégie littorale et la sensibilisation aux actions d'adaptation aux changements climatiques. 70/107 opérations ont été programmées sur ce thème. Un autre thème important a été la préservation des ressources aquatiques (24 opérations).

14.5. Les progrès accomplis dans la réalisation des actions en matière d'innovation sociale, le cas échéant

L'innovation sociale fait l'objet d'un soutien transversal des axes FEDER et FSE à travers des projets dont la dimension innovante peut être de différente nature. Elle fait aussi l'objet d'un suivi particulier dans une catégorie d'intervention secondaire du Fonds social européen.

Dans le PO Aquitaine les projets d'innovation sociale sont notamment identifiés dans le cadre d'un Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) lancé par la Région (cf PO OS 2.6). Ces projets ont pour but de répondre à des besoins nouveaux ou mal satisfaits et de proposer de nouveaux modes de relations entre des personnes et/ou des organisations.

Trois AMI ont été lancés depuis le début du programme (2014 à 2020). Au total parmi les 436 lauréats aquitains, 8 ont fait l'objet d'un cofinancement du Fonds social européen. C'est par exemple le cas de projets comme :

- Hand to hand : une plateforme web de consommation collaborative, permettant aux parents dont les enfants ont des différences et aux professionnels de la rééducation, d'être mis en lien pour vendre, acheter ou donner des outils ludiques et pédagogiques adaptés.
- Les Détritivores : collecte de biodéchets de restauration et compostage de proximité ; les micro plateformes de proximité sont implantées au plus près des quartiers permettant de créer du lien avec les habitants et professionnels.
- Les Amis de SuperCoop : supermarché coopératif et participatif sur le territoire de Bordeaux Métropole
- Wimoov : association qui vise à lever les freins liés à la mobilité géographique afin d'accroître l'accès et le retour à l'emploi ainsi que l'inclusion sociale des publics les plus fragiles par la mise en œuvre d'actions de formations à la mobilité.

En dehors des appels à manifestation d'intérêt, on compte de nombreux autres projets d'innovation sociale portés par les acteurs de l'ESS qui sont sources de transformation sociale et de nouveaux modèles de développement (312 ? projets). Ces projets touchent divers besoins sociaux : les services à la personne, des actions d'appui à la création d'activité, des actions d'amélioration des conditions de vie, de nouvelles offres de formation, des services numériques adaptés... Ils sont en général réalisés dans le respect des valeurs de solidarité et de gestion collaborative.

Au-delà de l'économie sociale et solidaire, d'autres initiatives sont soutenues par le FSE ou l'IEJ et visent à renouveler des solutions de formation, d'insertion ou d'apprentissage et à renforcer l'accompagnement des publics les plus fragiles (exemple Ecole deuxième Chance, Pac Artisanat).

A noter que la promotion et l'accompagnement de l'innovation sociale sont également soutenus par des structures dédiées comme l'Association territoire et innovation sociale (Développement de l'incubateur d'innovation sociale) ou par l'intermédiaire d'organisme comme l'Agence régionale de développement et

d'innovation (ADI, soutenue par le FEDER axe 1).

Le FEDER soutient par ailleurs d'autres initiatives qui peuvent relever de l'innovation sociale, qu'il s'agisse de l'Axe 1 à travers des programmes de R&D sociale, de l'axe 3 qui appuie les e-services à la population, l'installation de tiers lieux ou de l'Axe 5 urbain également en citant ici l'exemple de l'installation de l'entreprise adaptée du restaurant du Jardin Pêcheur à Bordeaux (quartier Bacalan).

annuaire_laureats-IS_web_2025.pdf

14.6. Les progrès accomplis dans l'exécution des mesures visant à répondre aux besoins spécifiques des zones géographiques les plus touchées par la pauvreté ou des groupes cibles les plus menacés de pauvreté, de discrimination ou d'exclusion sociale, et particulièrement des communautés marginalisées et des personnes handicapées, des chômeurs de longue durée et des jeunes sans emploi, en précisant, le cas échéant, les ressources financières utilisées

Actions en faveur des groupes cibles

L'axe 2 (FSE) vise dans ses actions participants (OS 2.1, 2.4 et 2.5) plus spécifiquement les chômeurs, les jeunes ni en emploi ni en formation ou en éducation (cf point Axe 2) - plus de 35000 chômeurs ont pu bénéficier du programme.

Concernant l'égalité des chances et la non-discrimination plusieurs types de projet peuvent être distingués : les actions en faveur de l'insertion de l'aide à la création d'entreprises pour un public en difficulté (dispositifs axe 1 et axe 2), école 2ème chance (IEJ), actions de formation pour les publics sous main de justice(Axe 2 OS 2.1), du handicap (ex VAE, services en ligne, OS.2.1), illétrisme (3 projets programmés), difficultés de santé (2 projets),

Actions en faveur des territoires les plus touchés par la pauvreté

Actions en faveur des territoires prioritaires urbains : le PO comprend un axe dédié aux territoires prioritaires de la politique de la ville (cf point Axe 5) les plus touchés par la pauvreté (critère clé de la politique de la ville).



PARTIE C RAPPORTS PRÉSENTÉS EN 2019 ET RAPPORT FINAL DE MISE EN ŒUVRE [article 50, paragraphe 5, du règlement (UE) n° 1303/2013]
15. INFORMATIONS FINANCIÈRES AU NIVEAU DE L'AXE PRIORITAIRE ET DU PROGRAMME [ARTICLE 21, PARAGRAPHE 2, ET ARTICLE 22, PARAGRAPHE 7, DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]

16. CROISSANCE INTELLIGENTE, DURABLE ET INCLUSIVE (OPTION: RAPPORT D'AVANCEMENT)

Informations et analyses concernant la contribution du programme à l'application de la stratégie de l'Union pour une croissance intelligente, durable et inclusive.

Contribution à la croissance européenne intelligente, durable inclusive

En mars 2010, dans la continuité de la stratégie de Lisbonne, l'Union européenne a adopté une stratégie pour faire face aux grands défis de l'Union à l'horizon 2020 baptisée « Europe 2020 ». Elle s'appuie sur une plus grande coordination entre les politiques nationales et européennes et s'articule autour de 3 priorités :

- « une croissance intelligente » qui vise à développer une économie fondée sur la connaissance et l'innovation ;
- « une croissance durable » qui vise à promouvoir une économie plus efficace dans l'utilisation des ressources, plus verte et plus compétitive ;
- « une croissance inclusive » qui vise à favoriser la cohésion sociale et territoriale et à encourager une économie à fort taux d'emploi.

Ces objectifs ont été transposés en au moins 8 cibles à atteindre à l'horizon 2020, à l'échelle européenne mais aussi à l'échelle de chaque État membre afin qu'ils intègrent la stratégie Europe 2020 à leur situation particulière. Les programmes européens contribuent directement à cette stratégie par l'intermédiaire d'un nombre limité d'objectifs thématiques (OT) et d'investissements (ou domaines) prioritaires.

La région Nouvelle Aquitaine en tant qu'autorité de gestion gère trois programmes opérationnels FEDER/FSE et trois programmes de développement rural FEADER intervenant sur les trois ex-régions : Aquitaine, Limousin et Poitou Charentes ; par ailleurs en tant qu'autorité déléguée à l'échelle de la grande région elle gère également le volet régional du programme FEAMP. Ces programmes mobilisent au total près de 2473,2 M€ de crédits européens directement au service de la Stratégie UE 2020.

Ce point du rapport aborde les questions suivantes :

1. Comment les programmes mis en œuvre par la Région Nouvelle-Aquitaine contribuent-ils de manière complémentaire à cette stratégie UE 2020 suivant les objectifs thématiques ? Cette question renvoie notamment aux engagements contenus dans la section 8 du PO "articulation entre les fonds"

1. Comment se sont positionnés les différents Programmes dans cet ensemble régional notamment à travers les différents Objectifs thématiques et priorités d'investissement qu'ils mobilisent ?
1. Comment ont évolué l'Europe et La France par rapport aux cibles fixées dans le cadre de cette stratégie à l'horizon 2020 ? Les tendances observables en Nouvelle-Aquitaine ou infra (territoires Nuts Aquitaine, Limousin, Poitou-Charentes) sur les mêmes indicateurs vont-ils dans le sens souhaité ?

1 - Eléments de contexte : près de 2,5 Mds d'euros de programmes européens mis en œuvre en Nouvelle Aquitaine au service de l'UE 2020

Dans l'esprit des règlements 2014-2020, une première approche de la contribution aux priorités de la stratégie UE2020 s'analyse comme une contribution complémentaire de chacun des Fonds Européens mis en œuvre en région : Feder + Fse + Feader + Feamp.

Ainsi, en Nouvelle-Aquitaine 7 programmes mobilisent au total près de 2473,2 M€ (enveloppe initiale) directement au service de la Stratégie UE 2020, dont suivant les Fonds et les programmes :

- 63,56% de FEADER (1 572M€) dont 595,3M€ PDR Aquitaine, 579,1M€ PDR Limousin 397,5M€ PDR Poitou-Charentes
- 29% de FEDER (717.25 M€) dont 368,7M€ PO Aquitaine, 125,6 M€ PO Limousin, 223M€ PO Poitou-Charentes
- 5,85% de FSE (144.6 M€), dont 80,5 M€ FSE PO Aquitaine, 19,1 M€ PO Limousin, 45M€ PO Poitou-Charentes
- 0,40% de IEJ (10M€) uniquement le PO Aquitaine
- et 1,18% de FEAMP régional Nouvelle-Aquitaine (29.35M€).

Ces programmes s'articulent aussi avec les mesures des programmes Nationaux FSE/IEJ/FEADER FEAMP et les programmes Interrégionaux et

transfrontaliers FEDER mis en œuvre sur le territoire régional.

Contribution des programmes européens en Nouvelle-Aquitaine à l'UE 2020 suivant les Objectifs thématiques :

Précisons ici que les objectifs thématiques sont rattachés suivant leur principal domaine d'intervention à l'une des trois priorités de l'UE 2020, en sachant que certains OT peuvent avoir des contributions transversales à plusieurs priorités UE.

Croissance Intelligente :

8,85 % sur l' OT 1. Renforcer la recherche, le développement technologique et l'innovation (214,9 M€ dont 199 M€ FEDER et 15,8 M€ FEADER),
5,42 % sur l' OT 2. Améliorer l'accès aux technologies de l'information et de la communication, leur utilisation et leur qualité (131,6 M€ dont 123,6 M€ FEDER et 8M€ FEADER),
15,49 % sur l'OT 3. Renforcer la compétitivité des petites et moyennes entreprises (375,9 M€ dont 92,4 M€ FEDER, 272,6 M€ FEADER et 10,9M€ FEAMP)

Croissance durable :

10,80 % sur l'OT 4. Soutenir la transition vers une économie à faible émission de carbone dans tous les secteurs (262,2 M€ dont 85,4 M€ FEADER, 174,6 M€ FEDER, 2,17 M€ FEAMP)
21,93 % sur l'OT 5. Promouvoir l'adaptation au changement climatique, et la prévention et la gestion des risques (532,2 M€ dont 502,7 M€ FEADER et 29,5 M€ FEDER)
22,94 % sur l'OT 6. Préserver et protéger l'environnement et encourager l'utilisation rationnelle des ressources ; 556,7 M€ (dont 507,2 M€ FEADER, 41,4 M€ FEDER, 8,1 M€ FEAMP)

Croissance inclusive :

2,90 % sur OT 8. Promouvoir un emploi durable et de qualité et soutenir la mobilité de la main d'œuvre ; (70,5 M€ dont 18,39 FEADER, 8,0 M€ FEDER, 28,5M€ FSE, 10,05 M€ IEJ et 5,50 M€ FEAMP)
6,58 % sur OT 9. Promouvoir l'inclusion sociale et lutter contre la pauvreté et toute forme de discrimination ; 159,7 M€ dont (136,1 M€ FEADER et 23,6 M€ FEDER)
5,08 % sur OT 10. Investir dans l'éducation, la formation et la formation professionnelle pour l'acquisition de compétences et l'apprentissage tout au long de la vie ; 123,2 M€ (dont 12,6 M€ FEADER et 110,7 M€ de FSE)

Compte tenu de la mission des Fonds et leur positionnement sur les objectifs thématiques, le FEDER est le principal contributeur sur la

Croissance intelligente, le FEADER sur le développement durable et le FSE sur la croissance inclusive, le Feamp se positionne sur les 3 priorités.

S'ajoutent à ces crédits, l'Assistance Technique à hauteur de 46,3 M€ non ventilés dans les OT

A noter que 2 objectifs thématiques du règlement ne sont pas mobilisés dans ces programmes 2014-2020 en Nouvelle-Aquitaine : OT 7. « Promouvoir le transport durable et supprimer les goulets d'étranglement dans les infrastructures de réseaux essentielles » et OT 11. « Renforcer les capacités institutionnelles des autorités publiques ».

Au cours du programme se sont ajoutés à ces investissements la dotation REACT UE mis en place depuis 2020 en réponse à la Crise COVID dans le cadre d'un Objectif Thématique 13. Le dispositif REACT UE contribue à travers ses thèmes prioritaires (innovation, greenddeal, santé, numérique...) d'une manière transversale aux 3 priorités de l'UE2020 mobilisant près de 172M€ complémentaires de crédit UE FEDER et FSE.

2- Contribution spécifique des programmes FEDER/FSE Nouvelle Aquitaine à l'UE 2020, une concentration respectée :

En articulation avec les autres Fonds, les 3 Programmes Opérationnels FEDER-FSE de la région Nouvelle-Aquitaine contribuent à l'UE 2020 par les objectifs thématiques 1, 2, 3, 4, 5, 6, 8, 9 et 10

Comment s'est réparti cet effort d'investissement suivant les priorités de l'UE 2020 ?

Croissance Intelligente : contribution UE estimée à 401 M€

- l'OT 1 R&D Innovation mobilise 205,3 M€ par les priorités
- 1a capacité R&D" , 104,7 M€
- et "1b Innovation /PME" 100,5 M€
- l'OT 2. TIC mobilise 65,1 M€
- 2a réseaux THD (Poitou-Charentes et Limousin) 23 M€
- 2b TIC/ investissement numérique des PME (Aquitaine Limousin) 6,7M€
- 2c les services public TIC , 35,4 M€
- l'OT 3. Compétitivité PME mobilise 131,4 M€ pour les 2 priorités
- "3a Nouvelles entreprises" , 30,3 M€
- et "3d croissance des PME" , 101,2 M€

Croissance durable : contribution UE estimée 215,6 M€

- l'OT 4. Economie à faible émission de carbone mobilise 145,5 M€ faisant appel à quatre priorités :

- 4.a : Favoriser la production et la distribution d'énergie provenant de sources renouvelables, 60,4 M€
- 4.b : Favoriser l'efficacité énergétique et l'utilisation des énergies renouvelables dans les entreprises, 6,4 M€
- 4.c : Soutenir l'efficacité énergétique, ...y compris dans les bâtiments publics et dans le secteur du logement , 36,5 M€
- 4.e : Favoriser les stratégies de développement à faible émission de carbone, 42,1 M€...
- l'OT 5. Adaptation au changement climatique, et prévention/gestion des risques 26,8M€
- 5.a. Soutenir les investissements en faveur de l'adaptation au changement climatique (Aquitaine),
- l'OT 6. Environnement et ressources 43,3 M€
- 6.d : Protéger et restaurer la biodiversité et les sols...14,9 M€
- 6.c : Conserver, protéger, favoriser et développer le patrimoine naturel et culturel 28,4 M€

Croissance inclusive : contribution UE estimée 179 M€

- L'OT 8. Emploi durable et de qualité et mobilité de la main d'œuvre mobilise : 51,2 M€
- la priorité "8.ii IEJ" (uniquement Aquitaine) 20,5M €

- la "8iii création d'entreprises, ESS " 24,6 M€
- ainsi que sur le FEDER la "8a créations d'entreprises - microentreprises" 6,2 M€
- L'OT 9. Inclusion sociale et lutter contre la pauvreté et les discriminations 30,4 M€
- sur la priorité "9b Revitalisation pour les communautés défavorisées en zones urbaines et rurales..." 23,3 M€
- sur la priorité 9vi CRII 7,2 M€
- L'OT 10. Investir dans l'éducation, la formation et la formation professionnelle 97,4 M€
- 10.ii : Amélioration de la qualité, de l'efficacité et de l'accès à l'enseignement supérieur... 3,1 M€
- 10.iii : Une meilleure égalité d'accès à l'apprentissage...94,4 M€

S'ajoutent à ces crédits les investissements REACT UE 163,5 M€

En terme de concentration thématique des crédits européens, conformément aux engagements réglementaires,

- les OT 1, innovation 2 TIC ,3 compétitivité et 4 environnements atteignent plus de 84% du FEDER programmé hors AT
- et l'OT4 environnement atteint plus de 22% du FEDER

3 - Du point de vue des objectifs de l'UE 2020 quelques repères à l'échelle Europe, France et Nouvelle-Aquitaine

Suivant les 8 indicateurs clés de la stratégie Europe 2020 (sources : <https://ec.europa.eu/eurostat/fr/web/europe-2020-indicators/europe-2020-strategy/headline-indicators-scoreboard>)

Croissance intelligente :

- Taux d'emploi de 75%

Concernant le domaine de l'emploi l'objectif de l'Union européenne et également pour la France est d'atteindre un taux d'emploi de 75 % pour la population âgée de 20 à 64 ans ;

En 2023 le taux d'emploi est de 75,8% pour l'UE 27, de 75,1 % pour la France et de 77,3 % pour la Nouvelle Aquitaine

Les programmes de Nouvelle Aquitaine y ont contribué en particulier avec :

- la priorité 10iii du FSE notamment à travers les formations qualifiantes donnant lieu à insertion professionnelle, ainsi que les actions en faveur du développement de l'apprentissage, 668 projets
- la 8ii IEJ qui a contribué à réduire le chômage des jeunes, 303 projets
- la priorité 8iii sur les volet créations d'entreprises notamment par les demandeurs d'emploi et sur développement de la filière ESS, 513 projets

- Recherche et développement : 3 % du PIB consacré à la R&D

Dans le domaine de la recherche et développement l'objectif de l'union européenne prévoit un investissement de 3 % du PIB consacré à la R&D,

En 2022, l'UE atteint 2,1 %, la France 2,22 %, la Nouvelle-Aquitaine 1,48 %

Les programmes de la Nouvelle Aquitaine y contribuent en particulier avec les priorités impactant directement les dépenses de R&D

- 1a appui aux programmes de recherche des structures, 231 projets
- 1b innovation des entreprises. 208 projets

Croissance durable :

- Environnement - par rapport à la référence 1990, trois objectifs sont fixés
- réduction des émissions de gaz à effet de serre de 20 %
- atteindre 20 % d'énergies renouvelables Environnement
- gain de 20 % l'efficacité énergétique

Concernant les émissions de CO2 En France, en 2023, le taux d'émission de CO2 à été réduit à un niveau de -32% % entre 2005 et 2023 ; en Nouvelle Aquitaine 2023, les émissions étaient d'environ 41 800 kt CO₂eq, soit 18,2 % par rapport à 2010

Concernant l'énergie provenant de source renouvelable en 2022, l'UE, atteint 24,6%, France, 22,3%, Nouvelle-Aquitaine 28,2 %

Concernant l'efficacité énergétique, les tendances observables : entre 2005 et 2020, la consommation d'énergie primaire de l'UE a baissé d'environ 17 %, en France entre 2012 et 2022, la consommation finale a baissé d'environ 10 %, en Nouvelle Aquitaine entre 2010 et 2023, la consommation d'énergie finale a baissé de 11,2 %

Les programmes de la Nouvelle Aquitaine y contribuent en particulier avec les priorités ciblées sur le domaine de l'énergie :

- 4.a : Favoriser la production et la distribution d'énergie provenant de sources renouvelables, 122 projets
- 4.b : Favoriser l'efficacité énergétique et l'utilisation des énergies renouvelables dans les entreprises, 16 projets
- 4.c : Soutenir l'efficacité énergétique, ...y compris dans les bâtiments publics et dans le secteur du logement, 174 projets

Croissance inclusive :

- Education- Un taux de décrochage scolaire en dessous de 10%

Concernant L'éducation l'indicateur de la stratégie Europe 2020 prévoit d'abaisser le taux de décrochage scolaire en dessous des 10 %, pour la France l'objectif est de 8.9 %,

En 2022 la France atteint 7,6 %, Nouvelle-Aquitaine 8,5 %

Les programmes de la Nouvelle Aquitaine y contribuent en particulier avec :

- la priorité 10ii du FSE par les actions vers la lutte contre le décrochage scolaire et universitaire, 9 projets
- ainsi que 10iii par les actions d'information et d'orientation à destination des collégiens et lycéens, le soutien à des actions de remobilisation comme par exemple les écoles de la seconde chance, les actions de lutte contre l'illettrisme... (235 projets)
- Education- Niveau de diplôme de 40 % dans l'enseignement supérieur

Le deuxième indicateur à pour cible à l'échelle européenne d'atteindre un niveau de diplôme de l'enseignement supérieur pour au moins 40 % de la population âgée de 30 à 34 ans, en France l'objectif est de 46,2 %,

En 2023 l'UE atteint 43,8 % , France 51,5 % , Nouvelle-Aquitaine 50,1 %

La Nouvelle Aquitaine y contribue en particulier avec :

- la priorité 10iii du FSE notamment certaines formations qualifiantes, pour les actions d'information et d'orientations
- la priorité 10ii pour les actions visant l'enseignement supérieur.

- Lutte contre la pauvreté

Dans le domaine de la lutte contre la pauvreté et l'exclusion l'objectif à l'échelle européenne s'attache à réduire le nombre de personnes confrontées au risque de pauvreté ou d'exclusion sociale de 20 millions, . La France a pour objectif de réduire ce chiffre à 1900 000 personnes.

En 2023, 95,3 millions de personnes dans l'UE étaient en risque de pauvreté ou d'exclusion sociale, environ 13,9 millions de personnes en France, 21,4 % UE, 21 France et 16,5 % en Nouvelle Aquitaine. La tendance sur 10 ans est augmentation continue pour la France et en augmentation moins marquée pour la Région Nouvelle-Aquitaine.

La Nouvelle Aquitaine contribue à la lutte contre la pauvreté notamment avec les priorités d'investissement bénéficiant aux publics les plus en difficulté :

- les priorités du FSE vers les chômeurs (10.iii, 8ii IEJ, 8 iii) 78 000 chômeurs bénéficiaires.
- les quartiers prioritaires ou zones rurales fragiles : 70 projets au titre des stratégies urbaines intégrées (Aquitaine) ou initiatives territoriales intégrées (Limousin ou Poitou Charentes).

17. PROBLÈMES ENTRAVANT LA RÉALISATION DU PROGRAMME ET MESURES PRISES — CADRE DE PERFORMANCE [ARTICLE 50, PARAGRAPHE 2 DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]

Lorsque l'évaluation des progrès accomplis concernant les valeurs intermédiaires et cibles définies dans le cadre de performance démontre que certaines valeurs intermédiaires et cibles n'ont pas été atteintes, les États membres doivent donner les raisons sous-jacentes de cet échec dans le rapport de 2019 (pour les valeurs intermédiaires) et dans le rapport final de mise en œuvre (pour les valeurs cibles).

Le cadre de performance a été respecté. Les cibles étaient suivies régulièrement et ont été modifiées en fonction notamment des ré abondements de crédits.

Suivant les types de cibles du cadre de performance (cf pont 3.3) :

- Globalement, les cibles financières ont été atteintes

Sur 6 cibles financières 4 ont été dépassées, 2 sont légèrement en deçà de la cible, l'axe 3 numérique (95%) et volet IEJ de l'axe 2 (96%) et sont compensées par des axes excédentaires FEDER et FSE.

- Cibles physiques :

Les cibles physiques du cadre de performance ont quasiment toutes été atteintes ou dépassées

Une cible sur l'axe 4 est légèrement en deçà, le nombre de logements réhabilités mais est à plus de 85 % de l'objectif final.

Une seule est éloignée de la cible concernant l'axe urbain 5 et concerne les superficies de sites aménagées : cependant celle-ci avait été réhaussée à mi-parcours (X5) prenant en compte l'avancement de l'axe et des projets potentiels ; ces derniers n'ont finalement pas été programmés ; par ailleurs, compte tenu de la nature des travaux la cible est difficile à fixer.



18. INITIATIVE POUR L'EMPLOI DES JEUNES [ARTICLE 19, PARAGRAPHES 4 ET 6, DU RÈGLEMENT (UE) N° 1304/2013 (LE CAS ÉCHÉANT)]

Le rapport présenté en 2019 doit présenter et évaluer la qualité des offres d'emploi reçues par les participants à l'IEJ, y compris les jeunes défavorisés, les jeunes issus de communautés marginalisées et les jeunes qui ont quitté le système éducatif sans qualifications. Le rapport doit présenter et évaluer les progrès qu'ils ont accomplis en matière de formation permanente, dans la recherche d'un emploi durable et décent ou le suivi d'un apprentissage ou d'un stage de qualité.

Le rapport doit présenter les principaux résultats des évaluations concernant l'efficacité, l'efficience et l'impact de la contribution conjointe du Fonds social européen et des fonds spéciaux alloués à l'IEJ, notamment pour la mise en œuvre de la Garantie pour la jeunesse.

En complément du point 5 sur la mise en œuvre de l'IEJ cette partie décrit quelques exemples de projets IEJ et met en perspective les principaux constats et principales recommandations de l'évaluation IEJ 2018 (cf. point 5 RAMO).

Exemples sur le PRF : deux mises en concurrence du PRF 2014 :

- **Actions d'orientation professionnelle** : ces actions constituent un dispositif souple et une offre de service individualisée permettant de répondre aux besoins en orientation professionnelle. Elles proposent des dispositifs d'information, de sensibilisation, d'accompagnement individuel ou collectif et de conseil. L'approche métiers étant un moyen d'encourager les publics à entrer dans un processus de formation, la construction de l'offre régionale de formation privilégie les temps de découverte des métiers. L'alternance est donc systématiquement recherchée. La Région, en tant que maître d'œuvre du dispositif, a réalisé la mise en place de 39 actions d'orientation sur l'ensemble du territoire aquitain - Au terme du programme 6682 jeunes NEETs ont été accompagnés sur ces 39 actions d'orientation professionnelle
- **Formations Qualifiantes Spécialisées** : Au terme du programme 211 actions de formation ont été cofinancées dans le cadre de l'IEJ. Il s'agit d'actions de formation permettant aux demandeurs d'emploi dont le projet professionnel est validé et disposant des pré-requis, d'obtenir une qualification le plus souvent inscrite au Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP). Les actions de formation correspondent directement à un besoin de compétences avéré des entreprises. On peut citer à titre d'exemple des formations dans le domaine des travaux publics ou des formations pour conducteurs d'engins de travaux publics, agents magasinier, conseiller funéraire ou encore négociateur immobilier.

A travers ces 211 actions, 3373 jeunes NEETs ont été formés.

Hors Programme régional de formation on peut citer également à titre d'exemple plusieurs actions structurantes pour l'insertion des jeunes NEETs :

- Une action portée par l'AFPA – Association nationale pour la Formation Professionnelle des Adultes intitulée « Nouvelle Chance par l'Alternance » qui s'adresse à des jeunes de moins de 26 ans, les plus éloignés de l'emploi et les accompagne dans la définition de leur projet professionnel et l'accès à une formation en alternance pour réaliser ce projet professionnel. 2 opérations ont été réalisées pour un total de 506 participants.
- Une autre action « PROCCREA / L'art d'Agir » portée par l'INSUP s'adresse à des jeunes adultes qui vivent pour la majorité en marge du droit commun (notamment Quartiers politique de la ville), ne rentrant très souvent dans aucun critère des dispositifs d'accès à une formation qualifiante ou d'accès à l'emploi. Par un travail de socialisation autour d'un projet collectif de création artistique, l'action a permis d'accompagner le projet personnel et professionnel de 19 jeunes tout en les formant aux savoirs de base. A noter que cette action innovante de remobilisation a pu être amplifiée en 2ème phase du programme par un soutien du FSE sur la PI 10iii.
- L'action Cap'Artisanat portée par les Centres de Formation des Apprentis (CFA) de la Chambre Régionale de Métiers et de l'Artisanat mobilise 949 K€ de FSE-IEJ pour un coût total de 1 055K€. Elle est réalisée en partenariat avec Association Régionale des Missions Locales (ARML), Aquitaine Cap Métiers (ACM), Groupement Aquitain des Réseaux de l'Insertion par l'activité Economique (GARIE), Union Régionale des Plans locaux pour l'insertion et l'emploi d'Aquitaine (URPA), Pôle Emploi (PE), etc. Suite à un premier temps de sensibilisation, de diagnostic et d'orientation de jeunes futurs ou anciens apprentis inactifs, Cap 'Artisanat propose la mise en œuvre d'une solution de parcours en accord avec les jeunes pour 780 participants sur 3 ans : stage de découverte de métiers ; programme de formation à la carte ; bilan de compétence ; développement de l'esprit d'entreprise ; aide à la recherche d'emploi. Le dispositif s'étend de 2015 à 2017 et vise un objectif d'au moins 875 jeunes sensibilisés / an et de 260 jeunes accompagnés / an. Au 31/03/2017, 487 jeunes sont accompagnés.
- Ecole 2ème Chance (E2C) Bordeaux Métropole Aquitaine (1,1M€) portée par l'AFEPT (Bordeaux). L'IEJ a accompagné la création de cette première « école de deuxième chance » en Aquitaine. Il s'agit de permettre aux jeunes sortis sans diplôme et sans qualification du système scolaire, de s'inscrire dans un parcours éducatif d'acquisition de compétences et comportements leur permettant une intégration professionnelle et sociale durable (projet pédagogique appuyé sur l'alternance et l'individualisation des parcours et projet d'insertion professionnelle appuyé sur un partenariat actif avec l'entreprise). La plus-value est d'apporter une réponse globale dynamique alliant pédagogie adaptée, implication forte des entreprises et mise en réseau des acteurs du territoire pour l'employabilité durable des personnes, en complément des dispositifs existants. L'E2C prévoit d'accueillir 75 jeunes par an, hommes et femmes 18/25 ans sans diplôme et précaires.
Bilan au terme de cette 1ère phase (31/12/2017) : 190 jeunes ont bénéficié de l'action. Parmi les 103 jeunes ayant suivi l'intervention jusqu'à son terme, 99 ont reçu une offre d'emploi, de retour à l'école, d'apprentissage ou de formation soit près de 96%. Dans les 6 mois suivant la fin de l'action 50 sont en emploi et 35 sont en formation soit au total 83% des jeunes ayant suivi l'action jusqu'à son terme.
A noter que le soutien à l'activité de l'E2C - BMA, s'est poursuivie sur la 2ème phase de l'IEJ et s'est étendu à la création d'une seconde école en zone rurale à Coutras (Gironde). Au terme du programme 750 participants ont suivi un parcours avec l'E2C Bordeaux métropole
- . L'Institut de l'Engagement (IDE) « Accompagnement après un engagement de jeunes aquitains NEET dans leur projet professionnel » (946K€).

L'Institut de l'Engagement a été créé en 2012 suite à la mise en place du Service Civique. Son objectif est de récompenser et de valoriser l'engagement citoyen grâce à une action de repérage et de formation des jeunes volontaires issus du Service Civique ou du Service Volontaire Européen. Son fonctionnement est d'abord marqué par une phase de repérage où les lauréats sont sélectionnés en fonction de la qualité de leur projet puis répartis dans les trois filières : création d'activité, formation, et professionnelle. L'institut les accompagne individuellement et mobilise des partenaires pour leur ouvrir des portes qui leur sont aujourd'hui fermées vers des formations, des emplois et la création d'activité. Il les accompagne également collectivement à travers des Universités de l'engagement qui les sensibilise aux grands enjeux du monde contemporain. L'IDE ouvre une Antenne Grand Sud-Ouest pour accompagner environ 196 jeunes aquitains de moins de 26 ans NEET avec un objectif de taux de sorties positives de 85%. A noter que l'institut de l'engagement, s'est appuyé sur cette action innovante pour l'amplifier dans une seconde phase au niveau national avec le soutien du programme national FSE.

Evolution du contexte régional :

Fin 2024, en Nouvelle-Aquitaine, le taux de chômage des moins de 25 ans atteint 16 %, soit environ le double du taux régional global (6,7 %) mais correspond à une baisse d'environ 10 points par rapport à 2014, baisse plus forte qu'au niveau national. L'accompagnement des jeunes sans emploi, la lutte contre le décrochage, ainsi que la promotion de l'apprentissage ont favorisé leur insertion professionnelle. Le FSE/IEJ a augmenté sensiblement la capacité d'action régionale vers ce public.

L'évaluation IEJ 2018 et IEJ/FSE 2022

L'IEJ a fait l'objet d'une évaluation d'impact spécifique en 2015 et 2018 et d'une évaluation d'impact fin de programme en 2022 englobant l'IEJ et le FSE ; sont rappelés ici les principaux constats et préconisations issues de l'évaluation ainsi que les éventuelles suites données.

Les principaux constats :

- L'approche par les NEET se révèle pertinente pour identifier « les invisibles » et faire évoluer les politiques publiques de l'emploi, mais le concept reste difficile à comprendre et mettre en œuvre.
- Si l'IEJ ne bouscule pas les politiques de l'emploi des jeunes, elle permet toutefois de renforcer ou expérimenter des actions en direction des jeunes les plus éloignés de l'emploi.

- L'offre soutenue par l'IEJ est assez similaire à celle des territoires non éligibles mais propose des actions spécifiques nouvelles.

Les pistes à suivre :

- une approche par les NEET à conserver, car les politiques actuelles, aujourd'hui principalement centrées sur les jeunes chômeurs peu qualifiés et laissent de côté un pan de la population jeune non identifiée par le service public de l'emploi au sens large.
- mieux connaître les NEET : se donner les moyens de mieux appréhender le public des jeunes NEET et leurs difficultés de manière à mieux cibler des actions spécifiques.
- constituer des partenariats : la recherche de plus de cohérence entre l'intervention des différents acteurs en partant des besoins spécifiques des jeunes mais aussi de leurs atouts dans une logique de parcours.
- simplifier les modalités de gestion : celles-ci ne doivent pas nuire à l'efficacité des actions (ex : pièces justificatives situation NEET) ; une simplification des procédures des financements européens doit permettre à tous les acteurs de se positionner sur les appels à projets.
- Conservations d'actions innovantes à forte valeur ajoutée.

Enseignement de IEJ pour 2021-2027 :

Pour le programme 2021-2027, en écho à l'approche NEET, le public ciblé englobe désormais les personnes sans emploi d'une manière générale. Des dispositifs de remobilisation, d'amorce de parcours, de lutte contre le décrochage tirent parti de l'expérience de l'IEJ. La simplification est mise en œuvre par l'intermédiaire des options de couts simplifiées (OCS).

Le réseau des écoles de la seconde chance continue à se développer et investit maintenant l'ensemble du territoire de la Nouvelle-Aquitaine.

A noter que le système public de l'emploi, auparavant ciblé surtout sur les demandeurs d'emplois inscrits, intègre maintenant beaucoup plus tous les publics

en besoin d'accompagnement et d'insertion professionnelle

ANNEXE I. LISTE DE TOUTES LES OPÉRATIONS ÉCHELONNÉES DE 2014-2020 À 2021-2027

Priorité	Fonds	Catégorie de région	Référence de l'opération	Intitulé de l'opération	Grand projet CCI	Date (et numéro) de l'accord tacite / de l'approbation par la Commission (si grand projet)	Opérations échelonnées au titre de l'article 11 8	Opérations échelonnées au titre de l'article 11 8 bis	Coût total de l'opération (en EUR) — Total (pour les deux phases, final ou estimé)	Coût total de l'opération (en EUR) — Pour la deuxième phase (final ou estimé)	Dépenses certifiées totales pour la première phase (en EUR)	Contribution publique pour la première phase (en EUR)	Date d'achèvement prévue / finale de la seconde phase (année, trimestre)	Programme 2021-2027 dans le cadre duquel l'opération sera / a été achevée
----------	-------	---------------------	--------------------------	-------------------------	------------------	--	---	---	--	---	---	---	--	---

ANNEXE II. LISTE DES OPÉRATIONS NON FONCTIONNELLES

Priorité	Fonds	Catégorie de région	Référence de l'opération	Intitulé de l'opération	Grand projet CCI	Nom du bénéficiaire / destinataire	Coût total de l'opération (en EUR)	Dépenses certifiées totales (en EUR)	Contribution publique (en EUR)
----------	-------	---------------------	--------------------------	-------------------------	------------------	------------------------------------	------------------------------------	--------------------------------------	--------------------------------

ANNEXE III. LISTE DES OPÉRATIONS CONCERNÉES PAR DES ENQUÊTES NATIONALES EN COURS OU SUSPENDUES PAR UNE PROCÉDURE JUDICIAIRE OU PAR UN RECOURS ADMINISTRATIF AYANT UN EFFET SUSPENSIF

Priorité	Fonds	Catégorie de région	Référence de l'opération	Intitulé de l'opération	Nom du bénéficiaire / destinataire	Dépenses certifiées totales concernées (en EUR)	Contribution publique concernée (en EUR)	Opérations concernées par des enquêtes nationales en cours	Suspension des opérations par une procédure judiciaire ou un recours administratif ayant un effet suspensif
4	FEDE R	Plus développée	FEDER-FSE-2015-27210	Développement d'outils de formation multimedia pour la géothermie profonde	AKKA INGENIERIE PRODUIT	1 169 410,35	415 834,17	✓	
4	FEDE R	Plus développée	FEDER-FSE-2018-3889210	STEP de Porto : mise en place d'une unité de méthanisation et valorisation énergétique du biogaz par injection	SYNDICAT MIXTE INTERCOMMUNAL D'ADDUCTION D'EAU POTABLE ET D'ASSAINISSEMENT DU CUBZADAIS- FRONSADAIS	2 717 020,08	1 049 313,15		✓

DOCUMENTS

Intitulé du document	Type de document	Date du document	Référence locale	Référence de la Commission	Fichiers	Date d'envoi	Envoyé par
Résumé à l'intention des cltoyens	Résumé à l'intention des citoyens	6 févr. 2026		Ares(2026)5756852	Résumé à l'intention des citoyens	5 juin 2026	n00hd79x
Réponses aux observations de la Commission	Réponse de l'État membre aux observations formulées au titre de l'article 50, paragraphe 7	5 juin 2026		Ares(2026)5756852	réponses aux observations de la Commission	5 juin 2026	n00hd79x

RÉSULTATS DE LA DERNIÈRE VALIDATION

Gravité	Code	Messages
Info		La version du rapport de mise en œuvre a été validée.
Avertissement	2.7.8	Tableau 4A par Axe prioritaire/Priorité d'investissement/Catégorie de région avec: (2.7.8) CO17 >= CO18 /2.8ii-YEI.2018.M. Échec des valeurs: 3,00 - 13,00
Avertissement	2.7.8	Tableau 4A par Axe prioritaire/Priorité d'investissement/Catégorie de région avec: (2.7.8) CO17 >= CO18 /2.8ii-YEI.2018.T. Échec des valeurs: 13,00 - 21,00
Avertissement	2.7.8	Tableau 4A par Axe prioritaire/Priorité d'investissement/Catégorie de région avec: (2.7.8) CO17 >= CO18 /2.8ii-YEI.2020.M. Échec des valeurs: 1,00 - 3,00
Avertissement	2.7.8	Tableau 4A par Axe prioritaire/Priorité d'investissement/Catégorie de région avec: (2.7.8) CO17 >= CO18 /2.8ii-YEI.2022.M. Échec des valeurs: 6,00 - 8,00
Avertissement	2.9.15	Tableau 2B par Axe prioritaire/Priorité d'investissement pour l'IEJ avec: (2.9.15) CRYEI11 = CR06 /2.8ii.2023M Valeurs non conformes: 2 449,00 - 0,00
Avertissement	2.9.15	Tableau 2B par Axe prioritaire/Priorité d'investissement pour l'IEJ avec: (2.9.15) CRYEI11 = CR06 /2.8ii.2023T Valeurs non conformes: 4 534,00 - 0,00
Avertissement	2.9.15	Tableau 2B par Axe prioritaire/Priorité d'investissement pour l'IEJ avec: (2.9.15) CRYEI11 = CR06 /2.8ii.2023W Valeurs non conformes: 2 085,00 - 0,00
Avertissement	2.10	Dans le tableau 8, seuls des axes prioritaires monofonds sont attendus. L'axe prioritaire 2 relève de plusieurs Fonds.
Avertissement	2.11	Au tableau 1, lorsqu'un indicateur quantitatif et un axe prioritaire de l'AT ont été spécifiés, la somme des valeurs de la ventilation annuelle hommes/femmes devrait être égale au total annuel. Erreurs pour code Axe prioritaire/Objectif spécifique/Indicateur pour: 6/1/AT1 . Années non conformes: 2018
Avertissement	2.11	Au tableau 1, lorsqu'un indicateur quantitatif et un axe prioritaire de l'AT ont été spécifiés, la somme des valeurs de la ventilation annuelle hommes/femmes devrait être égale au total annuel. Erreurs pour code Axe prioritaire/Objectif spécifique/Indicateur pour: 6/1/AT3 . Années non conformes: 2018
Avertissement	2.11	Au tableau 1, lorsqu'un indicateur quantitatif et un axe prioritaire de l'AT ont été spécifiés, la somme des valeurs de la ventilation annuelle hommes/femmes devrait être égale au total annuel. Erreurs pour code Axe prioritaire/Objectif spécifique/Indicateur pour: 6/2/AT2 . Années non conformes: 2017, 2018, 2019
Avertissement	2.19	Instrument financier [Fonds de Prêts d'honneur agricole] : La somme [3 000 000,00] de tous les montants (3.1) de Objectif thématique doit être égale à 14.1 : 2 228 376,00
Avertissement	2.19	Instrument financier [Fonds de prêts d'honneur création/reprise d'entreprise] : La somme [2 000 000,00] de tous les montants (3.1) de Objectif thématique doit être égale à 14.1 : 1 900 000,00
Avertissement	2.19	Instrument financier [Fonds de prêts d'honneur dédiés au développement d'entreprise] : La somme [1 000 000,00] de tous les montants (3.1) de Objectif thématique doit être égale à 14.1 : 750 000,00
Avertissement	2.48	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 est inférieure à la valeur de référence et s'éloigne de la cible pour l'axe prioritaire: 4, priorité d'investissement: 4a, objectif spécifique: 1, indicateur: IR8b, catégorie de région: M, année: 2017 (22,50 < 23,60). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.48	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 est inférieure à la valeur de référence et s'éloigne de la cible pour l'axe prioritaire: 4, priorité d'investissement: 4a, objectif spécifique: 1, indicateur: IR8b, catégorie de région: M, année: 2018 (23,20 < 23,60). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.48	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 est inférieure à la valeur de référence et s'éloigne de la cible pour l'axe prioritaire: 4, priorité d'investissement: 4a, objectif spécifique: 1, indicateur: IR8b, catégorie de région: M, année: 2019 (23,20 < 23,60). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.48	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 est inférieure à la valeur de référence et s'éloigne de la cible pour l'axe prioritaire: 4, priorité d'investissement: 4e, objectif spécifique: 4, indicateur: IR11b, catégorie de région: M, année: 2022 (1 261 183,00 < 912 324 950,00). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.48	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 est inférieure à la valeur de référence et s'éloigne de la cible pour l'axe prioritaire: 4, priorité d'investissement: 4e, objectif spécifique: 4, indicateur: IR11b, catégorie de région: M, année: 2023 (1 334 779,00 < 912 324 950,00). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.48	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 est inférieure à la valeur de référence et s'éloigne de la cible pour l'axe prioritaire: 4, priorité d'investissement: 6c, objectif spécifique: 6, indicateur: IR13, catégorie de région: M, année: 2016 (1 017 551,00 < 1 020 364,00). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.48	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 est inférieure à la valeur de référence et s'éloigne de la cible pour l'axe prioritaire: 5, priorité d'investissement: 8a, objectif spécifique: 1, indicateur: IR15, catégorie de région: M, année: 2014 (7 915,00 < 17 326,00). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.48	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 est inférieure à la valeur de référence et s'éloigne de la cible pour l'axe prioritaire: 5, priorité d'investissement: 8a, objectif spécifique: 1, indicateur: IR15, catégorie de région: M, année: 2015 (7 915,00 < 17 326,00). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.48	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 est inférieure à la valeur de référence et s'éloigne de la cible pour l'axe prioritaire: 6, priorité d'investissement: -, objectif spécifique: 2, indicateur: AT2, catégorie de région: , année: 2014 (0,00 < 30 063,00). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.48	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 est inférieure à la valeur de référence et s'éloigne de la cible pour l'axe prioritaire: 6, priorité d'investissement: -, objectif spécifique: 2, indicateur: AT2, catégorie de région: , année: 2015 (0,00 < 30 063,00). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.48	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 est inférieure à la valeur de référence et s'éloigne de la cible pour l'axe prioritaire: 6, priorité d'investissement: -, objectif spécifique: 2, indicateur: AT2, catégorie de région: , année: 2016 (0,00 < 30 063,00). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.48	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 est inférieure à la valeur de référence et s'éloigne de la cible pour l'axe prioritaire: 6, priorité d'investissement: -, objectif spécifique: 2, indicateur: AT2, catégorie de région: , année: 2017 (2 693,00 < 30 063,00). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.49	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 excède la valeur cible pour l'axe prioritaire: 1, priorité d'investissement: 1a, objectif spécifique: 1, indicateur: IR1b, catégorie de région: M, année: 2022 (26 277,00 > 24 192,00). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.49	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 excède la valeur cible pour l'axe prioritaire: 1, priorité d'investissement: 1b, objectif spécifique: 2, indicateur: IR2b, catégorie de région: M, année: 2022 (1 878 243,10 > 1 521,00). Veuillez vérifier.

[illegible]

Gravité	Code	Messages
Avertissement	2.54	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré pour «F» (opérations réalisées) représente 112,08 % du total annuel enregistré pour «S» (prévisions pour les opérations sélectionnées) pour l'axe prioritaire: 1, priorité d'investissement: 3a, indicateur: CO05, catégorie de région: M, année: 2022. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.54	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré pour «F» (opérations réalisées) représente 114,95 % du total annuel enregistré pour «S» (prévisions pour les opérations sélectionnées) pour l'axe prioritaire: 1, priorité d'investissement: 3d, indicateur: CO08, catégorie de région: M, année: 2021. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.54	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré pour «F» (opérations réalisées) représente 115,19 % du total annuel enregistré pour «S» (prévisions pour les opérations sélectionnées) pour l'axe prioritaire: 1, priorité d'investissement: 3d, indicateur: CO08, catégorie de région: M, année: 2020. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.54	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré pour «F» (opérations réalisées) représente 116,83 % du total annuel enregistré pour «S» (prévisions pour les opérations sélectionnées) pour l'axe prioritaire: 1, priorité d'investissement: 3d, indicateur: CO04, catégorie de région: M, année: 2021. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.54	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré pour «F» (opérations réalisées) représente 116,84 % du total annuel enregistré pour «S» (prévisions pour les opérations sélectionnées) pour l'axe prioritaire: 6, priorité d'investissement: -, indicateur: IRAT4, catégorie de région: , année: 2019. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.54	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré pour «F» (opérations réalisées) représente 117,50 % du total annuel enregistré pour «S» (prévisions pour les opérations sélectionnées) pour l'axe prioritaire: 6, priorité d'investissement: -, indicateur: IRAT1, catégorie de région: , année: 2021. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.54	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré pour «F» (opérations réalisées) représente 122,31 % du total annuel enregistré pour «S» (prévisions pour les opérations sélectionnées) pour l'axe prioritaire: 6, priorité d'investissement: -, indicateur: IRAT2, catégorie de région: , année: 2021. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.54	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré pour «F» (opérations réalisées) représente 126,21 % du total annuel enregistré pour «S» (prévisions pour les opérations sélectionnées) pour l'axe prioritaire: 1, priorité d'investissement: 3d, indicateur: CO08, catégorie de région: M, année: 2023. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.54	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré pour «F» (opérations réalisées) représente 132,31 % du total annuel enregistré pour «S» (prévisions pour les opérations sélectionnées) pour l'axe prioritaire: 6, priorité d'investissement: -, indicateur: IRAT2, catégorie de région: , année: 2022. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.54	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré pour «F» (opérations réalisées) représente 133,81 % du total annuel enregistré pour «S» (prévisions pour les opérations sélectionnées) pour l'axe prioritaire: 6, priorité d'investissement: -, indicateur: IRAT2, catégorie de région: , année: 2023. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.54	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré pour «F» (opérations réalisées) représente 134,19 % du total annuel enregistré pour «S» (prévisions pour les opérations sélectionnées) pour l'axe prioritaire: 1, priorité d'investissement: 3d, indicateur: CO04, catégorie de région: M, année: 2020. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.54	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré pour «F» (opérations réalisées) représente 135,00 % du total annuel enregistré pour «S» (prévisions pour les opérations sélectionnées) pour l'axe prioritaire: 6, priorité d'investissement: -, indicateur: IRAT1, catégorie de région: , année: 2022. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.54	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré pour «F» (opérations réalisées) représente 138,57 % du total annuel enregistré pour «S» (prévisions pour les opérations sélectionnées) pour l'axe prioritaire: 1, priorité d'investissement: 3d, indicateur: CO08, catégorie de région: M, année: 2022. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.54	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré pour «F» (opérations réalisées) représente 142,24 % du total annuel enregistré pour «S» (prévisions pour les opérations sélectionnées) pour l'axe prioritaire: 1, priorité d'investissement: 3d, indicateur: CO01, catégorie de région: M, année: 2022. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.54	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré pour «F» (opérations réalisées) représente 147,27 % du total annuel enregistré pour «S» (prévisions pour les opérations sélectionnées) pour l'axe prioritaire: 1, priorité d'investissement: 3d, indicateur: CO04, catégorie de région: M, année: 2022. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.54	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré pour «F» (opérations réalisées) représente 150,56 % du total annuel enregistré pour «S» (prévisions pour les opérations sélectionnées) pour l'axe prioritaire: 4, priorité d'investissement: 4a, indicateur: CO30, catégorie de région: M, année: 2023. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.54	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré pour «F» (opérations réalisées) représente 155,00 % du total annuel enregistré pour «S» (prévisions pour les opérations sélectionnées) pour l'axe prioritaire: 6, priorité d'investissement: -, indicateur: IRAT1, catégorie de région: , année: 2023. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.54	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré pour «F» (opérations réalisées) représente 158,30 % du total annuel enregistré pour «S» (prévisions pour les opérations sélectionnées) pour l'axe prioritaire: 1, priorité d'investissement: 3d, indicateur: CO04, catégorie de région: M, année: 2023. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.54	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré pour «F» (opérations réalisées) représente 170,70 % du total annuel enregistré pour «S» (prévisions pour les opérations sélectionnées) pour l'axe prioritaire: 4, priorité d'investissement: 4c, indicateur: CO34, catégorie de région: M, année: 2019. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.54	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré pour «F» (opérations réalisées) représente 184,69 % du total annuel enregistré pour «S» (prévisions pour les opérations sélectionnées) pour l'axe prioritaire: 4, priorité d'investissement: 4c, indicateur: CO34, catégorie de région: M, année: 2018. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.54	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré pour «F» (opérations réalisées) représente 450,00 % du total annuel enregistré pour «S» (prévisions pour les opérations sélectionnées) pour l'axe prioritaire: 4, priorité d'investissement: 6d, indicateur: AQIC8, catégorie de région: M, année: 2023. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.72	Dans les instruments financiers, pour Fonds de fonds, Fonds spécifique/Fonds de fonds et Fonds spécifique, l'élément 38.2 doit être <= à l'élément 38.1: instrument financier «Fonds de prêts d'honneur dédiés au développement d'entreprise» - 626 516,91 > 431 313,75.
Avertissement	2.182	Le nombre de grands projets distincts dans le tableau 12 (dans le statut «Terminé») + dans l'annexe 1 + dans l'annexe 2 (0) ne correspond pas au nombre de grands projets distincts (à la fois les MPN et les MPS) dans les statuts «Approuvé par la CE», «Adopté par la CE», «Approuvé tacitement par la CE» et «Accepté par la CE» (7). Veuillez vérifier et réviser.